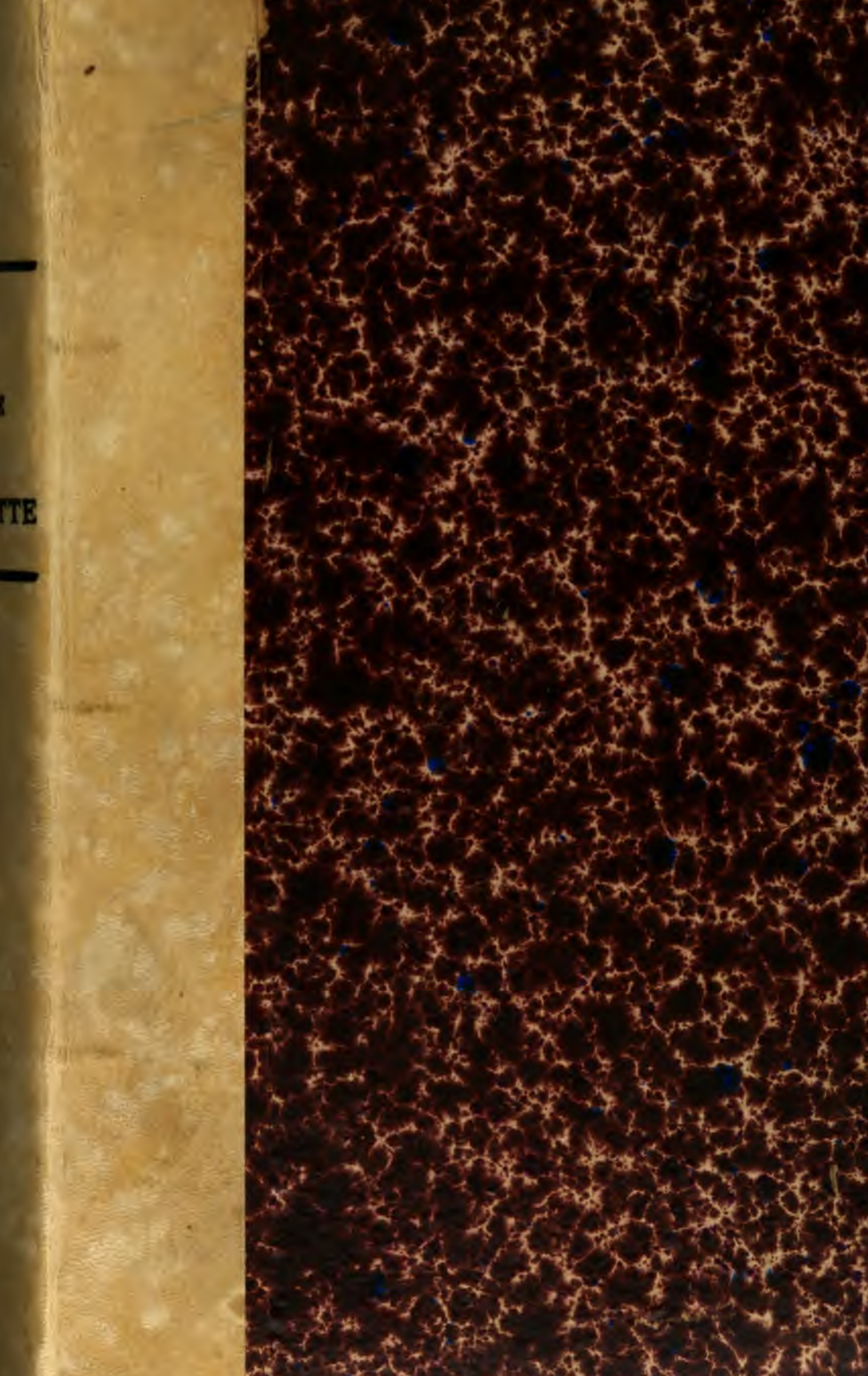
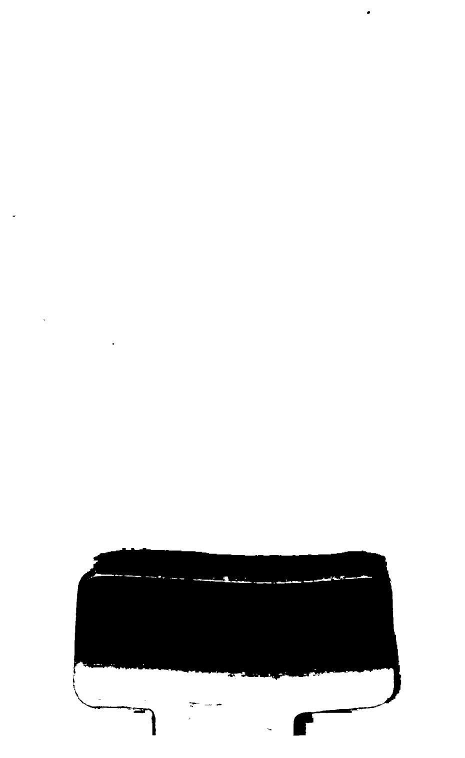

TTE



CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

MARIE ANTOINETTE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie) le 20 juin 1864.

Le Supplément, contenant dix-neuf lettres nouvelles, refondues dans la troisième édition, a été déposé le 15 juillet 1864.

Paris. — Typ. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.



IMPRIMERIE A. SALMON, PARIS.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

MARIE ANTOINETTE

PUBLIÉE SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR
LE COMTE PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN
Ancien Député de la Moselle

QUATRIÈME ÉDITION

[illegible]
[illegible]
[illegible]



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1868
[illegible]



CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

MARIE ANTOINETTE

PUBLIÉE SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX

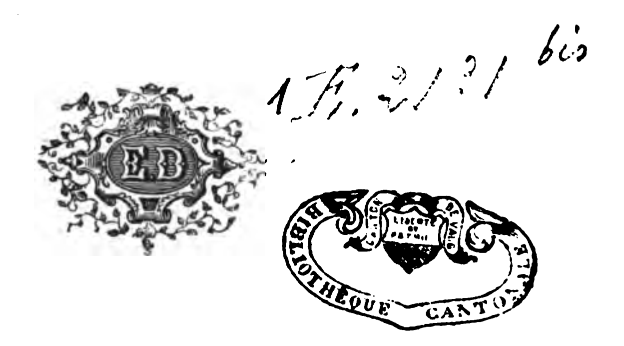
PAR

LE COMTE PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN

Ancien Député de la Moselle.

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE D'UN PORTRAIT AUTHENTIQUE
GRAVÉ PAR FLEMMENG
D'une préface nouvelle et de nombreux fac-simile.



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1868

AVANT-PROPOS.

Toutes les pièces qui font l'objet de cette publication ont été copiées et collationnées avec le plus grand soin sur les originaux appartenant à M. le comte d'Hunolstein.

On a reproduit fidèlement les lettres de la Reine, et l'on s'est astreint à leur conserver leur caractère original en changeant seulement quelques incorrections d'orthographe qui auraient pu gêner à la lecture. — Dans le nombre de ces lettres, il s'en trouve quel-

ques-unes qui, ne contenant ni dates, ni indications suffisantes, ont dû être reportées à la fin du volume, pour être classées à part, et sans date.

Pour les lettres non datées, mais que le rapprochement des faits et des événements nous a permis d'attribuer à une époque, nous en avons indiqué la date entre parenthèses.

La Reine copiait en double et même en triple exemplaire non-seulement quelques-unes de ses propres lettres, mais même certaines lettres et certains mémoires qui lui étaient adressés, afin de pouvoir les confier à différentes personnes, et les faire ainsi parvenir plus sûrement aux membres de sa famille et à ses amis qu'elle désirait instruire de sa triste position, et cela surtout à l'époque où, déjà prisonnière et gardée à vue, elle n'était plus libre de ses actions, ni sûre de ses entours.

Il n'est donc pas étonnant qu'un petit nombre de ces lettres aient été connues du

public, et déjà publiées dans quelques ouvrages spéciaux; mais nous n'en avons pas moins pensé devoir comprendre dans cette publication toutes les pièces qui font partie de notre collection.

Cette correspondance de Marie Antoinette embrasse une période de vingt-trois années, depuis 1770, époque de son mariage à l'âge de quinze ans, jusqu'en 1792, un an avant sa mort, et compose à elle seule une véritable histoire de Marie Antoinette par elle-même. On la suit depuis son arrivée en France comme jeune Dauphine, jusqu'au moment où elle ne va pas tarder à paraître devant le tribunal révolutionnaire pour être conduite à l'échafaud.

Aucune histoire ne peut remplacer une semblable correspondance.

AVERTISSEMENT

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

En voyant paraître cette troisième édition, augmentée de dix-neuf lettres de la reine Marie Antoinette, qui ne se trouvaient pas dans les précédentes, on peut se demander avec raison par quelle singulière coïncidence ces dix-neuf mêmes lettres, et un certain nombre d'autres des éditions précédentes, se trouvent insérées dans un livre que M. Feuillet de Conches vient de faire paraître presque en même temps : ce fait peut paraître d'autant plus étonnant que, si l'on se reporte à la première page de mon recueil supplémentaire, qui contient ces dix-neuf lettres imprimées séparément pour donner au public la facilité de se compléter, on verra que le dépôt légal de ce supplément a été fait par nous au Ministère de l'Intérieur le 15 juillet 1864, tandis que l'ouvrage de M. Feuillet de Conches n'a subi

les mêmes formalités qu'un mois plus tard, c'est-à-dire en août, et qu'en ce point du moins, nous avons l'antériorité de la possession.

Et cependant, ces dix-neuf lettres, dont tous les originaux autographes de la main de la reine se trouvent entre nos mains, paraissent dans l'ouvrage de M. Feuillet avant la publication de notre troisième édition. M. Feuillet signale, il est vrai, quelques variantes, mais les différences sont peu sensibles, et peuvent laisser supposer une seule et même lettre.

J'ai déjà dit que la reine écrivait souvent des lettres en double, soit pour en garder par devers elle des minutes ou brouillons, soit pour en envoyer des copies, par diverses voies, aux personnes de sa famille. Mais, autant on peut comprendre cette multiplicité d'écritures, de la part de la reine, dans les dernières années de sa triste existence, autant on *admirerait* qu'au début de sa carrière, à son entrée en France, à l'âge de quinze ans, elle ait eu l'idée de faire des brouillons, de garder des copies de ses lettres intimes, à sa mère, à sa sœur, à tous ses frères et sœurs. D'ailleurs, ces

lettres, si elles avaient été recopiées, auraient été corrigées, au moins quant à l'orthographe, et la reine, quoique étrangère, n'eût probablement pas laissé subsister les fautes qui se trouvent dans ses lettres intimes.

Ces lettres, toutes d'effusion, sont certainement du premier jet.

Toutes les lettres et documents de nos deux premières éditions de cette Correspondance, comme ceux de la troisième, ainsi que la lettre de Louis XVI, qui tous sont en notre possession, et que nous avons cru devoir porter à la connaissance du public, dans l'intérêt de l'histoire, sont autographes, et comme on a pu en juger, presque tous sont signés de la reine, et portent le caractère de lettres destinées à être envoyées.

Ce ne sont pas des copies, ce sont des originaux que nous donnons au public.

M. Feuillet de Conches annonce qu'il donnera de nombreux fac-simile des autographes qu'il possède, comme garantie de leur authenticité aux yeux des connaisseurs, et l'on ne peut que lui savoir gré de vouloir ainsi faire

connaître la pensée intime des augustes personnages qu'il fait revivre; lorsqu'il sera temps, nous mettrons à la connaissance de quelques amateurs sérieux, nos originaux eux-mêmes.

M. Feuillet de Conches, dans l'introduction de son curieux ouvrage, dit que toutes les lettres et documents qu'il publie ont été recueillis depuis vingt ans et copiés par lui sur les autographes qu'il possède, ou dans les archives de France, d'Autriche, de Russie, de Suède.

Quant à nous, nous n'avons pas eu le même avantage de pouvoir visiter les archives étrangères, et toutes les pièces qui font partie de notre collection, nous les avons acquises depuis un certain nombre d'années, ainsi que M. Feuillet de Conches a peut-être pu le savoir.

INTRODUCTION.

La nouvelle édition que nous donnons de la Correspondance de la reine Marie-Antoinette se trouve enrichie de dix-neuf lettres autographes de cette princesse, qui toutes se rapportent aux époques les plus intéressantes de son existence, et viennent, sinon compléter, du moins augmenter considérablement l'intérêt qu'inspire tout ce qui émane de la reine, en mettant en évidence son noble caractère et ses grandes qualités.

On pourra mieux encore juger de sa prodigieuse activité, de la grâce de son esprit, du charme de ses rapports intimes.

Ces 19 lettres nouvelles, qui, avec les 132 de la précédente édition, font un total de 151 lettres, toutes de la main de la reine, et presque toutes inédites, forment un recueil précieux, une histoire de la reine et

de l'époque qu'elle a traversée; elles rectifient plusieurs points restés obscurs de la révolution, et détruisent bien des préjugés que l'absence de documents certains avait laissés se propager sur son compte.

On a copié toutes ces lettres avec le même soin que les premières, et suivi le même ordre de classement, et, si, écoutant les conseils éclairés d'un critique éminent, on a cru devoir combler une lacune de la première édition, en faisant précéder celle-ci de quelques mots d'introduction, on s'est abstenu avec soin d'insérer de longues notes et remarques, qui ralentissent la lecture et détournent l'intérêt.

On s'est pénétré de l'idée que, dans une semblable publication, la reine seule est en scène, la reine seule a la parole...

Puisse cette voix, sortie du fond de la tombe, apporter une réparation tardive à la mémoire de cette auguste victime!...

Aucune, en effet, parmi toutes celles de la révolution, n'a été plus cruellement éprouvée que cette malheureuse princesse, et n'a eu plus à souffrir de l'injustice et de la haine des partis.

A peine les premières années de son séjour en France écoulées, et jusqu'à la fatale époque où les fureurs populaires la conduisirent à l'échafaud, on la voit successivement en butte à la jalousie, aux injustes soupçons, aux calomnies, aux persécutions de tout genre.

On la voit espionnée, surveillée, inquiétée jusque dans la vie privée, jusque dans sa retraite de Trianon qu'elle s'était créée pour se soustraire à cette étiquette de la cour qui lui était si pesante.

Ses actions les plus simples étaient mal interprétées, et toutes ses paroles travesties. La cour ne lui épargnait pas ses critiques ni ses oppositions, et une circonstance très-frivole en elle-même vint dès le principe développer cette disposition hostile à son égard.

A l'occasion d'un bal paré donné pour les fêtes de son mariage et où Mademoiselle de Lorraine dansa un menuet immédiatement après les princes du sang, contrairement aux usages traditionnels, toute la noblesse de France se révolta contre cette infraction à un usage qu'elle prétendait son droit et son privilége exclusif, et en conçut un profond ressentiment contre la reine qu'elle accusait d'avoir, par son influence, obtenu du roi Louis XV une dérogation si flagrante à ses priviléges [1].

[1] On lit dans la *Correspondance* de Grimm :

« Peu de jours avant le mariage de M. le Dauphin, il se répandit « un bruit que Mademoiselle de Lorraine, fille du comte de Brionne « et sœur du prince de Lambesq, danserait son menuet au bal paré, « immédiatement après les princes et princesses du sang, et que le « roi lui avait accordé cette distinction à la suite d'une audience que « M. le comte de Mercy avait eue avec Sa Majesté.

« La nouvelle du menuet de Mademoiselle de Lorraine causa la

Elevée dans cette douce et charmante simplicité des cours allemandes, où la grandeur n'exclut pas la bonhomie, ayant vécu de cette vie intime de famille, sans gêne et sans contrainte, avec ses frères et sœurs, réunis dans l'antique résidence impériale où ils admiraient la grandeur de leur mère, Marie-Thérèse, et recueillaient ses maximes; elle se trouve jetée, à l'âge de quinze ans, à l'époque la plus brillante de sa jeunesse et de sa beauté, à la cour de France, où régnait encore, sous le vieux roi Louis XV, cette étiquette étroite et guindée de Louis XIV, qui, pour une nature vive et enjouée comme celle de Marie-Antoinette, était une gêne et un supplice continuels.

« plus grande fermentation, parmi les Ducs et Pairs, qui lièrent à « leur cause, en cette occasion, toute la haute noblesse du royaume.

« On s'assembla chez l'évêque de Noyon, on dressa un mémoire à « présenter au roi...

« On disait que si la réponse du roi n'était pas favorable, toutes « les femmes de qualité se trouveraient subitement indisposées et « qu'aucune ne danserait au bal paré.

« Louis XV fit une réponse plutôt favorable à ces prétentions, en « maintenant toutefois la mesure; ce qui fit que le jour du bal, la « plupart des dames qui devaient danser le menuet, affectèrent de « traverser les appartements de Versailles en négligé, ou comme on « disait en chenille... L'agitation fut extrême, et l'on prétend que le « roi fut obligé de se mettre en colère, pour déterminer les dames « à danser leur menuet. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les dames ne « prirent le parti de la soumission aux volontés du roi, que dans « l'après-midi, et que Sa Majesté se trouva dans le cas de différer « l'ouverture du bal pour laisser aux dames le temps d'achever leurs « toilettes. Mademoiselle de Lorraine dansa donc son menuet après « les princesses du sang...... »

Aussi cherche-t-elle à s'y soustraire autant qu'elle le peut, et à faire diversion à *l'ennui* de la cour, en se créant, dans un cercle de familiers intimes, un genre de vie plus simple et plus conforme à ses goûts.

Cette vie de représentation, cette étiquette continuelle qui l'étreignait jusque dans son intérieur, était pour elle un supplice et un tourment perpétuels.

« La vie est encore ici une représentation, » écrit-elle à sa mère, « et l'on ne peut s'écou-« ter vivre. » Et ailleurs : « Il y a ici beaucoup « trop d'étiquette, pour vivre de la vie de fa-« mille. »

Toutefois les premières années de son séjour en France se passèrent doucement, et sa correspondance de cette époque reflète le calme et le bonheur dont elle jouissait. Elle ne s'occupe pas des affaires et cherche uniquement à se renfermer dans la vie de famille, et à resserrer, par des réunions fréquentes, les liens d'amitié avec ses beaux-frères et ses belles-sœurs.

Mais, même au milieu de cette vie douce et paisible, on voit qu'un fond de tristesse et d'inquiétude domine son esprit, et que le retour qu'elle fait sur le passé, vers ses premières années, si doucement écoulées en famille, fait naître en elle des tristesses et presque des regrets ; elle est inquiète pour l'avenir,

b

de vagues pressentiments l'accablent et la tourmentent.

« Je vais à l'inconnu, dit-elle à sa sœur; mes frères « et sœurs, priez pour moi, priez pour la petite Fran- « çaise et aimez-la. »

Sa position, même dans l'intérieur de la famille royale, n'était pas toujours exempte de gène et de contrainte. On redoutait cette jeune et belle Dauphine, qui arrivait en France avec le prestige de son nom, de sa beauté, de sa jeunesse, et qui pouvait offusquer bien des vanités, supplanter bien des influences.

On voit qu'elle a une certaine appréhension de ses tantes, qui sont, écrit-elle à sa sœur, « tantôt froides « et piquantes envers elle. »

Mais ces légers nuages ne tardent pas à se dissiper, et l'amitié entre ces nobles cœurs ne fut jamais troublée sérieusement.

Une autre difficulté qu'elle rencontra, dès son entrée à la cour, vint de la présence de Mme du Barry. On voit, dans sa lettre à sa mère, avec quelle délicatesse d'expression elle en parle. « Je me suis « tenue devant *la faiblesse*, lui dit-elle, avec toute « la réserve que vous m'avez recommandée. »

Son rôle était en effet difficile, puisqu'elle devait concilier, par égard pour le roi, certains ménagements envers la favorite avec le juste soin de sa dignité personnelle.

Les fêtes de son mariage, comme on le sait, avaient été marquées par des accidents horribles où bien des personnes périrent victimes de l'incurie des ordonnateurs de ces fêtes [1].

[1] « La fête par laquelle la ville de Paris a voulu célébrer le mariage de Monseigneur le Dauphin, a été, avant son exécution, un « objet de raillerie publique, et est devenue ensuite un sujet de « deuil pour les citoyens. Le prévôt des marchands, M. Bignon, « assisté de ses échevins et conseillers de-ville, a pris, à cette occasion, des mesures si bien combinées que la place destinée aux réjouissances a été transformée en champ de bataille jonché de morts, « où, de fait, près de mille citoyens ont perdu la vie. . . . .

« L'incurie la plus répréhensible, bien loin de remédier aux inconvénients du premier choix de l'emplacement, les a rendus funestes. Tout ce que les puissants génies des prévôts des marchands « et échevins réunis ont pu inventer de plus récréatif pour célébrer « un événement aussi auguste que l'hyménée de l'héritier présomptif « du royaume, c'était de placer des boutiques entre les arbres du « boulevard du Nord de cette capitale, et d'y faire tenir la foire « la plus triste, la plus insipide du monde. . . . .

« Ensuite ils résolurent d'anticiper sur le feu que la ville est en usage « de faire tirer tous les ans la veille de la St-Jean sur la Grève, de « le renforcer et de le faire tirer, le 30 mai, sur la nouvelle place « de Louis XV,. . . . . en conséquence, ils firent construire une espèce de décoration la plus étroite et la plus mesquine « qu'il fût possible de voir. Au lieu de placer cette décoration et le « feu, ou vis-à-vis le Pont-Tournant des Tuileries, ou en face de la « rivière, ... on érigea la charpente et sa décoration, en « face de cette rue appelée Royale, qui conduit de la porte St-Honoré, où finit le boulevard, dans la place de Louis XV ; . . . . . .

« Remarquez que cette rue. . . . . est beaucoup plus large « du côté de la place qu'à l'autre bout. . . . . . .; remarquez aussi « qu'elle n'est pas encore pavée, et qu'il y avait des deux côtés « plusieurs larges fossés, ... remarquez qu'il ne vint dans « la tête d'aucun des grands ordonnateurs de cette fête de faire « remplir ces fossés, mais que le lendemain du désastre on eut

Puis, bientôt après, comme pour accumuler les sinistres présages, surviennent des grêles, des inondations, qui ravagent un grand nombre de pro-

« grand soin de les combler; . . . . . . Cependant, de tous ces « arrangements si peu réfléchis, il ne serait vraisemblablement ré- « sulté aucun accident, si l'on avait voulu s'occuper de la police des « carrosses, ... Le prévôt des marchands. . . . . . ne « pensa seulement pas à faire prier le gouverneur des Tuileries de « laisser le Pont-Tournant ouvert, afin qu'une bonne partie du « peuple pût défiler, à pied, après le feu, par le jardin des Tuile- « ries. Ce pont fut fermé à l'heure ordinaire, de sorte que ce dé- « bouché nécessaire manqua absolument. . . . .

« Malgré le plus beau temps du monde, le feu ne réussit point, « . . . . . il prit à la charpente et causa un incendie; on fut obligé « de faire venir les pompes pour l'éteindre, et ces pompes ne purent « arriver que par la rue Royale : surcroît d'embarras. Il était aisé de « prévoir que après le feu tiré le peuple qui était sur le boulevard « voudrait arriver par la rue Royale sur la place pour voir l'illumi- « nation des colonnades, et qu'au contraire, le peuple de la place se « mettrait à défiler par la même rue Royale pour se rendre au bou- « levard, et y jouir de cette belle foire dont j'ai parlé. . . . . . . « Comme la rue Royale a la forme d'un entonnoir, ceux qui se trou- « vèrent engagés dans cet entonnoir ne purent déboucher à cause « de la colonne opposée qu'ils rencontrèrent. . . . . . Dans ce mo- « ment critique les carrosses s'ébranlèrent et voulurent prendre le « même chemin. . . . . Dès que l'on vit ces carrosses engagés dans « la rue Royale, le peuple, de peur de se trouver sous les chevaux, « se jeta du milieu sur la droite et sur la gauche; ceux qui y étaient « déjà furent poussés par ce choc dans les fossés qu'ils ne soupçon- « naient pas sous leurs pieds; alors, culbutés les uns sur les autres, « étouffés, écrasés, l'air ne retentit plus que des cris et des hurle- « ments affreux des mourants . . . . toute la nuit fut em- « ployée à débarrasser le champ de mort des cadavres dont il était « jonché, à les faire porter dans un cimetière proche de la place, et « à les faire reconnaître, dans ce lieu de désolation, par leurs parents « et leurs amis. » (*Correspondance* de Grimm.)

vinces et réduisent à la misère bien des familles.

Elle est atterrée de ces malheurs et voudrait pouvoir les soulager tous. Elle donne ce qu'elle a, plus qu'elle n'a, et le roi est obligé de lui venir en aide.

Mais des soucis plus graves vont commencer pour elle avec la mort du roi Louis XV, et ses craintes, ses appréhensions d'être appelée si jeune au trône, ne vont pas tarder à se réaliser.

« Un avenir nouveau s'ouvre pour moi, tout « rempli d'écueils, écrit-elle à son frère Joseph; priez « pour moi et aidez-moi. »

Cependant une coterie semblait la poursuivre et chercher à la rendre impopulaire; on sait ce qu'on a débité sur un prétendu comité autrichien où les affaires se traitaient, disait-on, sous l'influence de la cour d'Autriche, et contrairement aux intérêts de la France.

On ne se borne pas à ces sourdes menées, et l'on ne tarde pas à découvrir qu'il s'imprime, en secret, des libelles diffamatoires contre la reine, où on ne l'appelle que l'Autrichienne.

Des intrigants rôdent autour de sa résidence, qu'ils appellent *le petit Vienne*, cherchant à épier et à dénaturer ses moindres actions.

Et cependant, cette princesse, que l'on s'attachait à représenter comme Autrichienne, s'était bien faite Française de cœur :

« Je n'aspire qu'à être digne du pays qui m'a « adoptée, » écrit-elle à son frère le 11 mai 1774, et ailleurs : « Je me suis faite Française le plus que j'ai « pu, je n'ai soutenu que des Français....

« Je me sens Française jusqu'aux ongles. »

Peut-on exprimer des sentiments plus français?

Le voyage de son frère Joseph en France, en 1777, vint faire quelque diversion aux pénibles ennuis de son existence, et lui rappeler pendant quelque temps ses souvenirs d'enfance.

Ce ne fut qu'au bout de sept ans que Marie-Antoinette devint mère pour la première fois, 1778, et l'on sait avec quelle joie la naissance de la jeune princesse Marie-Thérèse fut accueillie par la nation, malgré le regret de ne pas voir arriver un héritier au trône des Bourbons[1].

Un des événements qui fit la plus cruelle impression sur l'esprit de Marie-Antoinette, et qui exerça peut-être la plus fatale influence sur sa destinée, fut la trop célèbre affaire du collier.

Cette intrigue, où un prince de l'Église, un charlatan et une intrigante jouèrent le principal rôle, eut, à l'époque où elle éclata, le plus grand retentissement. Les passions haineuses, qui depuis longtemps

[1] « C'est aussi à cette époque, remarque un chroniqueur, que les « hostilités contre Marie-Antoinette recommencèrent avec plus de « violence, comme si on redoutait l'arrivée d'un héritier du trône. »

(Michaud.)

poursuivaient Marie-Antoinette de leurs attaques, commençaient à trouver de l'écho dans le peuple, qui accueillait avidement tout ce qui pouvait ternir la cour, et surtout cette princesse qu'on désignait déjà sourdement à sa haine. On connaît le dénoûment de cette affaire, et l'on peut juger par les lettres de la reine avec quel profond sentiment de tristesse et d'amertume elle accueillit le jugement qui déchargeait le cardinal de l'accusation portée contre lui.

« Être sacrifiée à un prêtre parjure, à un intri-
« gant impudique !... qui a pu avoir l'audace de se
« prêter à cette sotte et infâme scène du bosquet,
« qui a supposé qu'il avait eu un rendez-vous de la
« reine de France, de la femme de son roi, que la
« reine avait reçu de lui une rose, et avait souffert
« qu'il se jetât à ses pieds...

« Quelle douleur! quelle humiliation! je suis
« noyée dans les larmes du désespoir. »

Cette affaire finit par se calmer, mais le mal qu'elle avait fait à la royauté et à la reine porta ses fruits amers quelques années plus tard [1].

Dès 1787 un besoin de réformes commençait à se faire sentir généralement. La société était tourmentée d'un vague désir de changement, les vices de l'ancien

[1] « La cour de Rome infligea un blâme au cardinal pour avoir « admis un tribunal étranger et séculier, et le suspendit pour six « mois de ses fonctions; mais, sur ses explications, elle le réintégra « bientôt après. »

(*Causes célèbres.*)

ordre de choses apparaissaient plus graves même qu'ils n'étaient en réalité, et toutes les classes de la société, sans s'en rendre compte, appelaient un changement.

L'état des finances préoccupait aussi beaucoup les esprits, et l'assemblée des notables, où vinrent aboutir les vœux de tout le pays, n'était plus à même de résoudre le problème social.

Avec quel intérêt la reine ne suit-elle pas les travaux de ce premier essai du gouvernement populaire, tout en en prévoyant les suites et les conséquences!

Nous n'avons pas la prétention de suivre la reine dans les détails de la vie nouvelle qui s'ouvre pour elle, ni de mettre en évidence la haute intelligence avec laquelle elle traite les questions arides de gouvernement qui lui étaient inconnues jusqu'alors.

Mais à l'assemblée des notables ont succédé les États généraux, qui s'appelèrent bientôt Constituante, Législative, Convention.

Dès cette époque déjà, bien des réformateurs songeaient au renouvellement total de la société, et les scènes sanglantes de la Bastille, les assassinats qui se commettaient impunément à Paris et dans les provinces, tous les actes de l'autorité méconnus, n'étaient qu'un prélude à une attaque directe et personnelle contre la royauté, surtout contre la reine qui était l'objet de toutes les haines aveugles.

Les 5 et 6 octobre 89, ce premier drame joué à

Versailles, où la faiblesse des uns et l'audace des autres prouvèrent aux meneurs qu'ils pouvaient tout oser contre un roi faible; ce premier attentat contre la Majesté royale, où la reine courut personnellement les plus grands dangers, et fut l'objet des plus hideuses insultes, fut virtuellement la chute de la monarchie.

La reine le jugea bien ainsi, et c'est avec une sublime résignation aux décrets de la Providence qu'elle dit : « J'ai vu la mort de près. On s'y fait, « monsieur le comte... Le roi a une grâce d'état; il « se porte aussi bien que si rien n'était arrivé. »

Désormais, elle est résignée à tout; mais, toute préparée qu'elle est à subir le plus triste sort, elle n'en conserve pas moins sa fermeté, on pourrait dire son intrépidité, au milieu des dangers sans cesse croissants qui l'entourent, et elle multiplie ses ressources pour conjurer l'orage prêt à éclater. Elle sait que tous ses efforts sont inutiles, mais elle veut avant tout rester avec le roi, défendre le roi, lui faire un rempart de son corps, et mourir près de lui.

Fille de Marie-Thérèse, elle a du sang des héros dans les veines.

Les horribles scènes des 17 et 18 avril 1791, à l'occasion d'une promenade que la famille royale voulut faire à Saint-Cloud, mais qu'une populace furieuse lui interdit, en l'accablant pendant deux heures de menaces et d'injures, vinrent mettre le

comble à sa douloureuse situation, et lui firent prendre la résolution de quitter Paris et de chercher un lieu de sûreté vers les frontières.

« Tout ce qu'on nous a dit d'injures et de gros-« sièretés, écrit-elle à son frère Léopold, pendant « ce temps-là, est inimaginable. Il a bien fallu, de « guerre lasse, remonter au palais... Nous nous « sommes rencontrés, le roi et moi, dans la même « pensée, qu'il fallait en finir avec un pareil état de « choses et prendre le parti dont nous vous avons « parlé. Attendez-vous donc à quelque soudain « voyage. »

Ce voyage, comme on sait, eut lieu le 20 juin suivant, et l'on sait aussi par quel fatal enchaînement de circonstances malheureuses, de mesures bien combinées, mais mal exécutées, au lieu de tourner à la délivrance, il tourna à l'emprisonnement rigoureux et bientôt à la mort de la famille royale.

Après ce voyage, qui fut un long supplice, et le retour à Paris, la famille royale fut gardée plus étroitement que jamais, et l'on peut dire qu'elle fut tenue dans une étroite prison [1].

[1] On lit dans un ouvrage biographique :

« La Fayette fit placer deux sentinelles pendant la nuit, dans l'ap-« partement de la reine; une simple cloison vitrée les séparait de son « lit. Un soir qu'elle ne pouvait pas dormir et qu'elle avait conservé « de la lumière pour lire, un de ces factionnaires vint s'asseoir sur « son lit avec la plus indécente familiarité. Cette princesse eut assez « de force pour contenir son indignation. » (Michaud.)

C'est seulement lorsqu'elle voit qu'il n'y a plus aucun espoir, que tout est perdu, que le pays tout entier est menacé d'une catastrophe, c'est après avoir vu la mort de près, c'est après avoir entendu demander sa tête, qu'elle désire du secours, qu'elle s'adresse à son frère, aux puissances étrangères, pour garantir la sécurité de la famille royale et la tranquillité générale. Elle demande que des troupes se réunissent vers les frontières, elle demande un Congrès armé pour garantir la paix et la vie de tous. Elle demande que les États voisins veillent à leur sûreté et au respect des traités, en gardant les frontières.

Mais elle ne veut pas de guerre civile, elle maintient, en parlant de la nouvelle constitution, le droit de la France de se gouverner elle-même, d'adopter la forme de gouvernement qui lui convient, et elle repousse l'intervention étrangère, où l'on verrait, dit-elle, *l'intrigue des Émigrants*.

On peut voir quel était son mécontentement au sujet des émigrations et avec quelle amertume elle caractérise tous ceux qui, les premiers, sortirent du royaume. Elle revient sur ce point dans diverses lettres, et se plaint amèrement de ceux qui abandonnaient ainsi le roi et la famille royale au moment du danger.

Jeudi 22. « Les frères du roi sont malheureuse-
« ment entourés d'ambitieux et d'intrigants, qui ne

« peuvent que nous perdre, après s'être perdus eux-« mêmes; car ils ne veulent pas écouter ceux qui « ont notre confiance, sous prétexte qu'ils n'ont pas « la leur. »

On retrouve partout son horreur pour la guerre civile, et son aversion pour l'intervention des Français émigrés dans les affaires du pays; elle veut qu'ils se tiennent tranquilles, elle se méfie surtout beaucoup des menées et des projets des frères du roi.

Lettre du 14 avril 1791. « Nous ne demandons, « ni ne demanderons à aucune puissance (à moins « d'un événement pressant) de faire entrer de leurs « troupes dans ce pays-ci.

« Nous désirons seulement, qu'au moment où « nous serions dans le cas de les réclamer, nous « puissions être assurés que les puissances voudront « bien avoir des troupes sur leurs frontières, bordant « la France, pour servir de soutien... »

Mais déjà depuis longtemps, elle ne se fait plus d'illusion, elle prévoit l'inutilité de ses démarches et le sort qui l'attend.

« Ils me tueront, ma chère Christine. »

Qu'y a-t-il de plus navrant, de plus déchirant, que cette lettre, ce cri de douleur, cet adieu à tous ses souvenirs d'ici-bas, adressé à sa sœur Christine :

« Ne me renvoyez pas mes diamants, qu'en ferais-

« je ici? Je ne me pare plus, ma vie est une existence toute nouvelle. Je souffre nuit et jour, je change à vue d'œil; mes beaux jours sont passés, et, sans mes pauvres enfants, je voudrais être en paix dans ma tombe. Ils me tueront, ma chère Christine. Après ma mort, défendez-moi de tout votre cœur, j'ai toujours mérité votre estime et celle des honnêtes personnes de tous les pays. On m'accuse d'horreurs. Je n'ai pas besoin de dire que j'en suis innocente et que le roi, par bonheur, me juge en honnête homme. Il sait bien que je n'ai jamais manqué à ce que je devais à lui et à moi-même. »

Et ailleurs : Jeudi 22. « Je vous avoue que, malgré tout mon courage, je serais heureuse de succomber, si je n'avais pas mes pauvres enfants et mon mari, qui, au milieu de tout cela, a une sérénité inouïe. »

Nous bornerons là nos citations de cette correspondance si instructive et si touchante, certain que des hommes plus capables trouveront, dans ces documents, désormais acquis à l'histoire, des matériaux précieux, pour une nouvelle étude de notre révolution.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur la conduite politique de Marie-Antoinette dans tous les graves événements où elle se trouva si malheureusement engagée, et qui eurent une si fatale issue pour elle, on ne pourra lui refuser les qualités qu'elle

possédait éminemment, et qui ressortent de la simple lecture de sa correspondance, et l'on reconnaîtra que toutes ses lettres, si vraies, si naturelles, émanent d'une grande âme, d'un cœur pur et d'une intelligence élevée.

On voit qu'elle avait prévu depuis longtemps la marche que devaient suivre les événements, on voit qu'elle est toujours restée fidèle à ses devoirs, que, fille de Marie-Thérèse, elle sent, comme elle le dit elle-même, le sang qui coule dans ses veines, et qu'elle ne voudrait rien faire qui fût indigne de cette mère vénérée et chérie.

On admire son calme en face des insultes et des outrages auxquels elle est en butte, son empire sur elle-même, au milieu des scènes de violence auxquelles elle est exposée, son dévouement au roi, son amour pour ses enfants et l'on est saisi d'attendrissement devant cette sublime infortune.

Si l'on se reporte à quelques années en arrière, et si l'on se rappelle la marche triomphale de la fille de la grande Marie-Thérèse, venant en France recevoir la couronne de Dauphine et bientôt celle de reine, on est confondu en retrouvant, vingt-quatre ans plus tard, le lugubre cortége, où la reine de France, hissée sur une horrible charrette, accompagnée des clameurs insensées d'un peuple égaré, va recevoir la couronne du martyre.

En voyant tant de hautes vertus méconnues, tant

de bon vouloir paralysé, tant d'amour du bien rendu inutile, l'on est saisi d'un profond sentiment de tristesse, et l'on se demande s'il fallait tant et d'aussi nobles victimes à l'expiation du passé.

COMTE D'HUNOLSTEIN.

NOTICE

SUR LE

PORTRAIT DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE

QUI SE TROUVE EN TÊTE DE CETTE QUATRIÈME ÉDITION.

Le portrait de la Reine, dont nous donnons ici la gravure faite par un de nos artistes les plus distingués, M. Flameng, était destiné par la Reine à madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France, et avait été commencé, peu avant la Révolution, par Koucharsky, peintre polonais qui jouissait alors à la cour d'une réputation méritée.

Ce portrait, commencé en 1791, peu avant la fuite de Varennes, repris en 1792, interrompu au 10 août, perdu alors et égaré pendant la Révolution, fut retrouvé plus tard, et réintégré dans la famille de Tourzel, à laquelle il était originairement destiné.

Après la mort de madame la duchesse de Tourzel, il devint la propriété de M. le marquis, depuis duc de Tourzel, son petit-fils, mort si prématurément, dont la succession fut recueillie par ses trois sœurs,

mesdames la duchesse d'Escars, la duchesse de Lorges, la comtesse d'Hunolstein. Laissé alors à madame la duchesse d'Escars, en la possession de laquelle il se trouve maintenant, et qui l'a mis gracieusement à ma disposition, ce portrait, dont l'origine est sans conteste, est peut-être le seul qui donne une parfaite ressemblance de la Reine, et, à coup sûr, le dernier qui fut fait d'elle avant les plus mauvais jours.

Comme on le voit, il n'a pas été achevé par le peintre, et il est tel qu'il se trouvait au moment où la multitude furieuse envahit le château ; mais malgré les avaries qu'il a subies, il est encore d'une belle conservation, les traits sont intacts, et tout dans la figure est d'un achèvement presque complet; on y retrouve le type autrichien, avec la lèvre inférieure si prononcée des princes lorrains, et toute la personne est bien telle que nous la trouvons décrite dans un ouvrage du temps (1), dont nous reproduisons ici ce passage, parce que tout ce qui peut servir à bien faire connaître la Reine mérite notre intérêt :

« Cette princesse, d'une taille grande pour son âge,
« est maigre sans être décharnée, et telle qu'une jeune
« personne non encore formée. Elle est très-bien faite,
« bien proportionnée dans tous ses membres. Ses che-
« veux sont d'un beau blond, on juge qu'ils seront
« par la suite d'un châtain cendré ; ils sont admirable-

(1) *Vie privée de Louis XV.*

« ment plantés. Déjà la majesté réside sur son front;
« la forme de son visage est d'un bel ovale, mais un
« peu allongé. Elle a les sourcils aussi bien fournis
« qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux sont bleus
« sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine
« d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du
« bout. Madame la Dauphine a la bouche petite, quoi-
« que ayant les lèvres épaisses, surtout l'inférieure
« qu'on sait être la *lèvre autrichienne;* l'éclat de son
« teint est éblouissant, et elle a des couleurs natu-
« relles qui pourraient la dispenser de recourir au
« rouge. Son port est celui d'une archiduchesse, mais
« sa dignité est tempérée par la douceur, et il est
« difficile, en contemplant cette princesse, de se refu-
« ser à un respect mêlé de tendresse. »

Mais ce portrait n'est pas le seul que le même artiste fit de la Reine.

J'en possède un autre à l'huile, du même peintre, mais à l'époque des malheurs de la Reine, et lorsqu'elle était emprisonnée à la Conciergerie.

Ce portrait, en costume de veuve, bien connu du reste, et dont maintes copies ont été faites sous la Restauration, avait fait partie de la galerie de la Malmaison, dont il porte encore à l'encre rouge le *numéro d'ordre catalogué;* puis transporté, on ne sait comment, en Russie, où il devint la propriété d'un comte de *Fersen*, chambellan, grand veneur de l'empereur de Russie.

C'est le comte de Fersen lui-même qui, dans un voyage

qu'il fit à Paris en 1865, l'apporta en France pour s'en défaire, et qui raconta les différentes vicissitudes de ce tableau à M. G... qui me servit d'intermédiaire dans cette acquisition. Dans ce portrait on retrouve, quoique altérés et gonflés par la douleur et la souffrance, les traits de la Reine, à l'époque où le même peintre la peignait pour la première fois, et des artistes qui ont vu ces deux tableaux y retrouvent bien la même personne.

Comment Koucharsky parvint-il à faire le portrait de la Reine à la Conciergerie? Fut-ce sous l'uniforme de garde national qu'il put pénétrer dans la prison? C'est ce qu'il est assez difficile de dire; mais ce qui est essentiel, c'est que ce tableau, en parfait état, porte la signature de son auteur, et paraît être l'origine de tous les portraits du même genre qui furent faits postérieurement, soit par lui, soit par d'autres, pendant la Restauration; car cet artiste, qui était tombé par suite des temps dans la misère, avait dû se créer des moyens d'existence par la reproduction de ce portrait.

Indépendamment des deux portraits de Koucharsky, il en existe encore d'autres; l'on connaît celui où la Reine est représentée en grand costume, peint par un artiste suédois qui s'appelait ou que l'on appelait Rosseline le Suédois, mais surtout ce beau portrait de madame Lebrun qui est peut-être de tous celui qui a le plus de réputation.

De nos jours, un grand peintre, écrivant plutôt une page d'histoire que faisant un portrait, M. Dela-

roche, a encore représenté l'infortunée princesse dans une des scènes les plus horribles de la tragédie révolutionnaire.

Mais ces divers portraits, où les artistes ont plutôt cherché à faire une œuvre d'art qu'à obtenir une exacte ressemblance, semblent avoir tous péché, en ce point qu'ils ne reproduisent pas exactement les traits ni la physionomie de la Reine.

Celui de Koucharsky, au contraire, qui est resté longtemps entre les mains de la famille de Tourzel, à laquelle la Reine l'avait destiné, était, du dire de tous ceux qui l'avaient connue, d'une ressemblance frappante. « C'est la Reine elle-même, » disait la duhgesse de Tourzel en regardant ce tableau.

Aucun portrait ne peut offrir plus de garantie et do certitude de complète ressemblance.

Paris, 30 mai 1866.

Monsieur le Comte,

Par une demande en date du 14 de ce mois, vous m'avez prié de faire rechercher l'époque à laquelle sont entrées aux Archives de l'Empire les pièces contenues dans un carton relatif à Marie-Antoinette, et comprenant entre autres une lettre autographe à l'Empereur, son frère, ainsi qu'une liasse intitulée : *Extraits d'une lettre de la Reine.*

Il est vraisemblable que ces documents, qui proviennent des Archives de Vienne, sont entrés aux Archives de l'Empire en 1810, époque du transport à Paris des archives autrichiennes; mais ce n'est là qu'une conjecture, car ils ne se trouvent analysés sur aucun procès-verbal d'expédition de ces archives. Les états qui sont joints à ces procès-verbaux ne relatent que les marques et le poids de chacune des caisses.

La *Revue rétrospective* a publié cette correspon-

dance, en 1835, dans les tomes Ier et IIe de sa deuxième série. Une note, mise à la page 443 du tome Ier, constate que les minutes de ces lettres de la Reine, et les autographes des réponses, étaient, dès cette époque, déposés aux Archives du Royaume. Je regrette de ne pouvoir vous fournir un renseignement plus précis.

Recevez, Monsieur le Comte, etc.

Marquis de LABORDE.

MÉMOIRE

POUR LA QUATRIÈME ÉDITION.

I

Lorsque je publiai, dans le courant de l'année 1864, une série de lettres de Marie-Antoinette, mon unique but était de faire connaître et mieux apprécier le caractère si méconnu de la Reine, et de ne pas laisser dans l'oubli des documents précieux pour l'histoire.

Dès les premiers temps où cette publication parut, je pus croire avoir atteint le but que je

m'étais proposé, car trois éditions qui se succédèrent rapidement, prouvèrent avec quelle faveur le public accueillait cette publication et quel prix il attachait à ces révélations tardives, qui montraient la Reine sous un nouveau jour. Si quelques critiques parurent alors dans certains journaux, personne d'abord ne contesta l'authenticité même des documents, et la *Presse de Vienne* déclarait que le *signe de la vérité y était imprimé, comme le cachet de la Divinité* (1). Mais bientôt quelques voix s'élevèrent pour rabaisser le mérite historique de ces lettres, pour mettre en doute leur authenticité.

Le livre de M. Feuillet de Conches, qui parut peu de semaines après le mien, et *dans lequel il s'attribuait le droit* d'emprunter un certain nombre de lettres à ma publication, prétendant en avoir aussi les originaux ou des copies, ouvrit un nouveau champ à la critique et à la discussion.

Puis, bientôt après, une correspondance de

(1) *Wienner-Presse.*

Marie-Antoinette avec sa mère l'impératrice Marie-Thérèse, éditée à Vienne, par M. d'Arneth, vint encore augmenter la curiosité du public et donner lieu aux suppositions et aux doutes sur celles qui l'avaient précédée.

Cette correspondance, que M. d'Arneth déclare avoir puisée dans les Archives privées de l'empereur d'Autriche, était bien faite pour exciter l'intérêt ; et, encore bien qu'il n'ait que 36 lettres originales de Marie-Antoinette à sa mère, et qu'une partie des lettres rapportées par lui n'ait été publiée que sur des copies de la main d'un secrétaire de l'Impératrice, personne ne révoqua en doute la parfaite authenticité de documents puisés à une telle source, et l'on ne voulut bientôt voir dans les divergences qui se trouvèrent entre les deux publications, qu'une preuve défavorable à la mienne. De cette comparaison et des différences qu'on signalait, on essaya de conclure à l'impossibilité d'une authenticité simultanée des deux correspondances. On prétendait que le ton, le style, la personne même de la Reine, étaient différents dans chaque recueil ; que certaines tournures ne

s'accordaient pas ; on faisait remarquer que la signature de la Reine était, dans mon recueil, Marie-Antoinette, tandis que, chez M. d'Arneth, elle était simplement Antoinette; que la duchesse de Saxe-Teschen, sœur de la Reine, ne s'était jamais appelée Christine, mais bien Marie, dans sa famille. On voulait voir, dans quelques lettres, une date, dans quelques autres, une phrase, en désaccord avec Arneth. Enfin on prenait ce recueil d'Arneth pour type et pour modèle, et l'on condamnait tout ce qui n'y était pas conforme ; on prétendait que mes lettres avaient été fabriquées par un faussaire habile, à l'aide des Mémoires de M[me] Campan.

Enfin, d'un trait de plume, le professeur de Bonn, M. de Sybel, condamnait comme apocryphes et *évidemment fausses* les huit lettres, qui font partie de ma collection, des 30 avril au 18 mai 1774, écrites par Marie-Antoinette à sa mère, à sa sœur Marie-Christine, à son frère Joseph II, relativement à la maladie et à la mort de Louis XV ; et cela, par la raison *péremptoire* que, dans une lettre du recueil de Vienne, écrite par la Reine à sa mère le 14 mai, elle s'exprime

ainsi : *Mercy vous aura mandé les circonstances de notre malheur*. Il conclut de là, avec une assurance fort étrange, que la Reine n'avait donné aucune nouvelle antérieure de la mort du roi. Il faut avoir bien envie de nier quand même, pour conclure de cette phrase, plus ou moins bien interprétée, que la Reine n'a écrit aucune lettre antérieure relativement à cet événement.

Bien d'autres personnes, moins défavorablement prévenues, tireront une conclusion diamétralement opposée, et diront que, de ce que la Reine a écrit le 14 : *Mercy vous aura mandé les circonstances de notre malheur*, il faut évidemment induire que l'auguste personne à laquelle ces paroles étaient adressées connaissait déjà l'événement auquel elles font allusion. Il n'est pas, en effet, supposable, il n'est pas admissible que la Reine se soit contentée d'un interprète pour informer sa mère l'Impératrice d'un fait aussi grave.

Personne ne pourra supposer que la Reine, dans une pareille circonstance, n'ait pas elle-même tenu sa mère au courant, dès les premiers moments, jour par jour, heure par heure, de la

maladie, des progrès de la maladie, et de la mort du Roi. C'est cependant ce qu'affirme M. le professeur de Sybel.

Que répondre à ces allégations vagues, à ces affirmations gratuites? A quoi aboutirait une discussion prolongée sur des points dont chacun peut être envisagé de côtés si différents et interprété si diversement?

Est-il nécessaire de démontrer que le plus habile faussaire n'aurait pu composer, à l'aide de Mémoires tels que ceux de Mme Campan, une série aussi considérable de lettres et leur donner ce cachet de vérité qu'on leur reconnaissait dans le principe?

Comment, en effet, aurait-il pu refaire l'historique de tant d'événements, rappeler tant de détails, employer tant de mots et de locutions dont le sens ne pouvait avoir été bien connu que de la personne même qui écrivait?

Comment ce contrefacteur aurait-il pu reproduire pour 150 lettres et plus, le papier du temps, avec les devises, refaire les vignettes, avec les dessins imprimés aux armes de France et d'Autriche, avec le nom des principaux fa-

bricants de papier, choses que l'on retrouve dans presque toutes les lettres de mon recueil?

On n'invente pas, on ne refait pas après coup une semblable correspondance ; et ce que l'on dit ici des Mémoires de Mme Campan peut s'appliquer aux autres recueils du temps, gazettes et journaux qui, tous, rapportaient les événements du jour d'une manière plus ou moins semblable dans les mots comme dans la forme. Est-il étonnant qu'on retrouve une similitude entre les lettres particulières qui racontaient les mêmes histoires à quelques personnes, et les gazettes qui les racontaient au public? Si de notre temps on pouvait comparer les correspondances particulières avec les journaux d'une même date, quelle ressemblance ne trouverait-on pas dans les récits d'un même fait, non-seulement quant au fond, mais quant à la pensée et même à l'expression, car il n'y a pas tant de manières d'exprimer sa pensée.

En ce qui concerne le nom de la Reine, faut-il rechercher si, encore enfant, elle s'appelait simplement Antoinette, et à quelle époque elle a pu prendre, pour la première fois, dans

sa signature, le nom de Marie-Antoinette? Avec quelques recherches on trouverait peut-être qu'elle prit ce nom et qu'on le lui donna, au moment même où elle fut fiancée officiellement au Dauphin de France.

Quant aux rapports de la Reine avec la favorite, quelle conclusion défavorable prétend-on tirer d'une soi-disant divergence entre les versions des deux recueils? Comment voudrait-on conclure de cette soi-disant divergence, à un brevet d'authenticité pour l'un, et à une preuve de contrefaçon pour l'autre.

Possesseur des originaux de toutes les lettres que j'ai publiées dans le seul et unique but de faire connaître la Reine, je ne puis me poser en critique émérite, et ne veux point entrer ici dans un débat historique et littéraire; ce débat, d'ailleurs, dans les termes où est posée la question, n'amènerait aucun résultat décisif, car on peut toujours répondre à une affirmation par une affirmation contraire, à une négation par une autre négation. Ces discussions sur une pointe d'aiguille n'élucideraient pas la question et ne lui feraient pas faire un pas.

Il n'y a plus d'autre moyen de lever les doutes qui se sont produits sur l'authenticité des documents livrés par moi au public, que d'apporter le seul genre de preuves qui restent à fournir : les preuves matérielles.

De cette façon, toutes les suppositions, toutes les prétendues contradictions, toutes les impossibilités, tirées des différences de style, de dates, tombent d'elles-mêmes. — Les lettres sont-elles de la main de Marie-Antoinette ou n'en sont-elles pas ? Là est toute la question. Toutes les arguties disparaissent devant ce fait matériel : et qui peut prouver le fait ? Les pièces elles-mêmes. Qui peut juger les pièces ? Des connaisseurs et des experts.

Je répéterai donc ce que je disais dans mon avertissement des premières éditions, que je mettrai à la disposition d'amateurs sérieux toutes les pièces de ma publication, et je les déposerai, dans ce but, à la bibliothèque royale de Munich, pendant un certain temps, pour que les connaisseurs puissent les examiner, et plus tard, aux Archives de France, si on veut y accepter le dépôt temporaire.

J'ai déjà répondu aux arguments de mes adversaires qui ont trait aux Archives de Vienne; je répéterai donc ce que j'ai dit dans l'avertissement de ma troisième édition, page XII : que j'y suis complétement étranger, que toutes les pièces de ma collection ont été acquises par moi, depuis un certain nombre d'années, dans des ventes publiques en France, en Angleterre, et chez un marchand bien connu du public amateur d'autographes, à Paris, M. Chavaray (1), qui, en sa qualité de commerçant, possédait des livres qui peuvent servir à éclairer la question d'origine.

En terminant, et quelle que doive être l'issue de cette controverse, je m'estime heureux d'avoir, le premier, ouvert la voie que d'autres ont suivie depuis, pour la réhabilitation de la Reine par ses propres écrits, et d'avoir provoqué l'exhumation de documents enfouis dans des cartons, qui, peut-être, sans moi, n'auraient jamais vu le jour. La personne de la Reine a gagné à tout ce débat, et on l'a mieux jugée à l'aide de ces documents nouveaux qui ont déjà fait tomber bien des préjugés sur son compte.

(1) Mort depuis.

II

C'était dans l'intention d'exécuter le projet dont je parle plus haut que, dans un voyage que je fis en 1865 à Munich, j'avais emporté toute ma collection des lettres de la Reine, avec le dessein de les déposer aux archives de cette ville, lorsqu'un hasard me fit faire la rencontre, le 29 septembre 1865, à Munich, de MM. d'Arneth et de Sybel. Je m'empressai de leur rendre visite, et j'eus avec chacun d'eux un entretien dont je rends plus bas le compte exact. M. le directeur Töpfer, de Nuremberg, qui m'accompagna dans cette double entrevue et qui resta présent pendant tout le cours de ces entretiens qui eurent lieu en allemand, retraça dans un procès-verbal, rédigé immédiatement après chaque séance et signé de lui, tous leurs détails, ainsi que les expressions mêmes dont s'étaient servis les deux honorables personnages que

nous étions allés visiter, et attesta par écrit la minutieuse exactitude du sens et des mots de leurs diverses conversations.

Relation des Conférences de M. le comte d'Hunolstein avec MM. de Sybel et d'Arneth.

Aujourd'hui, 29 septembre 1865, j'ai eu l'honneur d'être appelé ici, à Munich, à une conférence entre M. le comte d'Hunolstein et M. le chevalier d'Arneth, directeur des archives impériales privées de Vienne. Cette conférence avait pour but de connaître l'opinion de M. d'Arneth sur la publication de la correspondance de la reine Marie-Antoinette, par M. le comte d'Hunolstein, et surtout aussi d'avoir son jugement sur les originaux eux-mêmes qui lui étaient présentés par M. le comte d'Hunolstein et qui avaient servi à faire la publication.

Ce matin, 9 heures, M. le chevalier d'Arneth se rendit chez M. le comte d'Hunolstein, qui

mit sous ses yeux les originaux en question. Après un examen attentif, pendant lequel on put voir combien M. d'Arneth était vivement frappé, il fit la déclaration suivante :

« 1° Sans aucun doute, personne plus que « moi n'a eu en main un plus grand nombre « d'originaux de la Reine, car la correspondance « que j'ai publiée de la Reine avec sa mère « l'Impératrice ne contient pas moins de « trente-six lettres originales, auxquelles vien- « dront s'ajouter un certain nombre d'autres, « provenant de la correspondance avec ses « frères, les deux empereurs Joseph et Léopold, « que je publierai prochainement.

« 2° Sans contredit, personne ne connaît « davantage l'écriture de la Reine que moi, « ainsi que l'on peut facilement le comprendre.

« 3° Je déclare que les lettres qui me sont « produites par M. le comte d'Hunolstein, imi- « tent si parfaitement l'écriture de la Reine, « dans la seconde période de sa vie, que je ne « pourrais, sur le moment, décider si elles sont « vraies ou si elles sont fausses ; bien plus, je

« déclarerais vraie telle ou telle de ces lettres « qui me serait présentée isolément.

« 4° En ce qui concerne les lettres des années « 1770-1774, je déclare que l'écriture ne s'ac« corde pas avec celles dont je me suis servi à « Vienne, et, en conséquence, je ne les tiens pas « pour vraies.

« 5° Pour les autres lettres de 1774-1792, l'é« criture est, ainsi que je l'ai dit, ressemblante « à s'y méprendre, à ce point que je ne voudrais « pas les déclarer toutes fausses, et que j'aurais « besoin d'au moins deux mois pour pouvoir « exprimer une opinion à leur égard.

« 6° Comme la correspondance de la Reine, « que j'ai entre les mains, ne va que jusqu'à la « mort de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse « (1780), il me serait difficile de formuler un « jugement sur les lettres de Marie-Antoinette « postérieures à cette époque, parce que tous « les éléments de comparaison me manquent.

« 7° Enfin, ajoute M. d'Arneth, si réellement, « Monsieur le Comte, vous aviez été surpris, il « ne faudrait pas en être étonné, car l'imitation « serait faite avec une si rare habileté, que je me

« fusse moi-même laissé tromper si je n'avais « pas eu en main les lettres de la Bibliothèque « impériale. »

Je certifie que la conférence ci-dessus s'est passée ainsi qu'il est ici indiqué.

Signé : J. Töpfer.

Munich, le 29 septembre 1865.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, d'une heure à deux heures, eut lieu une conférence entre M. le comte d'Hunolstein et M. le professeur de Sybel; ce dernier donne les explications suivantes :

« 1° Avant la publication de M. d'Arneth, je « n'avais pas le moindre doute sur l'authenticité « de la correspondance de la reine Marie-An- « toinette, publiée par M. le comte d'Hunol- « stein; bien plus j'avais recommandé à mes « amis l'achat de cet intéressant ouvrage. Per-

« sonne, pas même le critique le plus clair-
« voyant (Scharfsinnigste), n'aurait pu avoir
« auparavant de motifs de douter de l'authen-
ticité.

« 2° Depuis la publication de M. d'Arneth,
« ma manière de voir fut modifiée, en ce sens
« que j'accorde maintenant qu'un certain nom-
« bre de lettres, surtout de la seconde période,
« sont probablement vraies.

« 3° Quoique je tienne aujourd'hui encore les
« autres pour fausses, cependant, par la pro-
« duction des pièces, je me suis convaincu que
« ces lettres ont été imitées d'une manière si
« parfaite, que le savant même le plus clair-
« voyant (Scharfsinnigste), et le critique le plus
« scrupuleux, auraient pu facilement être
« trompés.

« 4° Afin de pouvoir obtenir une décision défi-
« nitive sur ce point, je pense que M. le comte
« d'Hunolstein devrait soumettre ces lettres à
« une commission d'enquête à Paris et à Vienne,
« et je me soumets volontiers à faire connaître,
« dans ma publication, son jugement, lors
« même qu'il me serait contraire. »

Je certifie que tel a été le résultat de l'entrevue avec M. de Sybel.

Signé : J. TÖPFER.

Munich, le 29 septembre 1865.

Ainsi qu'on peut le voir, le sens des deux déclarations est presque identique, et elles s'accordent parfaitement toutes deux, quoique en maintenant les opinions préexistantes. Toutes deux admettent que les lettres, si elles ont été imitées, l'ont été si parfaitement qu'on pourrait s'y méprendre.

Qu'il me soit permis, en présence de ces déclarations faites par des hommes les plus honorables, qui ont attaqué ma publication en la taxant de contrefaçon, de reprendre leurs paroles et d'en tirer les conséquences qui me semblent en découler.

M. le chevalier d'Arneth déclare que les lettres que je lui ai produites « imitent si parfai-
« tement l'écriture de la Reine, dans la seconde
« période de sa vie, qu'il ne pourrait, sur le

« moment, décider si elles sont vraies ou si « elles sont fausses : bien plus, qu'il déclare- « rait vraie telle ou telle de ces lettres qui lui « serait présentée isolément. »

En vérité ! et qu'il me pardonne cette exclamation. — Pourquoi donc alors déclarer fausses toutes celles de mon recueil ?

Il est vrai qu'il dit que mes lettres de 1770-1774 ne s'accordent pas avec celles dont il s'est servi à Vienne. Il déclare fausses celles de mon recueil comprises entre ces années. Mais je me permettrai de lui faire cette objection :

Puisque vous êtes presque tenté d'admettre comme vraies les lettres de mon recueil de la seconde période (1774-1792), pourquoi n'admettez-vous pas aussi comme telles celles de la première époque, qui leur sont parfaitement semblables ? Parce que mes lettres de la première époque ne ressemblent pas à celles que vous avez eues entre les mains.

Mais je pourrais répondre que, si les lettres, déniées par vous, de la première époque de mon recueil, ressemblent parfaitement à celles de la seconde époque du même recueil, qui, de

votre propre aveu, seraient si parfaitement imitées qu'on ne peut décider si elles sont fausses; « que vous les prendriez pour vraies si elles « vous étaient présentées isolément, » on ne comprend pas facilement que, de deux choses qui se ressemblent, l'une puisse être arguée de faux et l'autre tenue pour vraie. De deux choses l'une : ou il faut condamner toutes les lettres des deux périodes, ou il faut les admettre toutes comme vraies, car elles se ressemblent toutes, et à tel point *qu'une personne qui a vu* les lettres des deux collections déclare que celles de ma collection sont tellement semblables en tous points à celles de la collection Arneth, qu'il serait impossible, si elles étaient confondues, de les distinguer aux simples caractères extérieurs.

La différence qui existe entre les lettres de la première période de mon recueil et celles de la période correspondante du recueil d'Arneth ne peut pas infirmer la vérité des miennes, car il faudrait pour cela prouver que la Reine avait eu pour ces deux périodes des écritures différentes.

D'ailleurs, et comme pour confirmer mon dire, M. le chevalier d'Arneth déclare que, n'ayant eu entre les mains que des lettres de la Reine, écrites avant l'année 1780, il ne peut former un jugement sur les lettres postérieures à cette époque, tous les éléments de comparaison lui manquant.

Pourquoi alors, encore une fois, les déclarer fausses?

M. le chevalier d'Arneth termine sa déclaration en disant que « si, en réalité, j'ai été sur« pris, je ne devrais pas être étonné d'avoir été « induit en erreur, parce que l'imitation aurait « été faite avec une telle habileté, qu'il s'y se« rait lui-même laissé tromper. »

La déclaration de M. de Sybel n'est pas moins explicite sur la parfaite ressemblance des pièces que je lui ai soumises, avec celles qu'il pense devoir être vraies, et, comme M. le chevalier d'Arneth, il admet que les pièces produites approchent tellement de la vérité qu'on pourrait s'y méprendre.

Il a lui-même tenu ces pièces pour vraies, avant la publication du recueil d'Arneth, et ce

n'est que par suite des différences qu'il trouve entre les deux recueils, qu'il admet les unes et rejette les autres, pensant qu'il y a incompatibilité entre les deux.

Mais je me permettrai de demander à M. de Sybel pourquoi, puisqu'il accorde que mes lettres ont été si parfaitement imitées, que le savant le plus clairvoyant, le critique le plus scrupuleux aurait pu s'y tromper, pourquoi lui-même en ce moment ne se tromperait-il pas, en déclarant mes lettres fausses?

Lorsque des hommes compétents, des experts habitués depuis longtemps à comparer les caractères des écritures, viennent affirmer l'authenticité de mes lettres, que M. de Sybel rejette si légèrement, il est permis de douter de son infaillibilité et de donner la préférence au témoignage des hommes spéciaux.

Non, je le répète, après la lecture de ces lettres, après avoir tenu en main les originaux, si on les déclare faux, il n'y a plus d'autographes, il n'y a plus de lettres transmises des temps passés qui soient vraies ; il faut condamner les lettres de Mme de Sévigné, ce charmant

modèle de style épistolaire, il faut rejeter tous les mémoires, car tous sont faits sur des manuscrits anciens ; il ne faut plus écrire le passé ; l'histoire est impossible.

III

Mais nous avons des points de comparaison certains, des documents irrécusables qui viennent établir la parfaite concordance de l'écriture et prouver la vérité de mes autographes.

Ainsi nous pourrons citer, entre autres, une lettre autographe de la Reine à Mme la comtesse de Messey, abbesse de Bouxières, du 24 janvier 1785. Cette lettre, qui porte la signature *Marie Antoinette*, et qui se trouve entre les mains de Mme la comtesse de Laugiers-Villars, petite-nièce de l'abbesse de Bouxières, n'est jamais sortie de la famille et ne peut faire l'objet d'un doute. Tout dans cette lettre, pour l'écriture, le style, est parfaitement semblable à celles de ma collection, et prouve qu'elles sont toutes d'une seule et même main.

Aux Archives de France, il existe également une lettre autographe, non signée, de la Reine à son frère, du 8 septembre 1791, qui présente tous les mêmes caractères et la plus parfaite similitude avec les miennes.

Peut-on nier la valeur de ces documents? Peut-on contester leur authenticité?

D'abord la lettre adressée à Mme la comtesse de Messey, abbesse de Bouxières, conservée depuis le temps dans la famille, encadrée et gardée religieusement par elle;

Puis la lettre de la Reine, de 1791, à son frère, apportée aux Archives de France en 1809; — conservée depuis ce temps dans cet établissement, elle n'a quitté les archives de Vienne que pour entrer dans celles de Paris, d'où elle n'a plus bougé.

Si ce ne sont pas là des garanties de vérité, d'authenticité, il est impossible d'en trouver ailleurs, et il faut renoncer à admettre l'authenticité d'aucun document.

Mais, outre la lettre de la Reine à son frère, il existe encore aux Archives de France, dans le même carton, une liasse intitulée : *Extraits*

d'une lettre de la Reine; — cette lettre, adressée au comte de Mercy, porte la date du 16 août 1791 et commence par ces mots :

« On me parle de l'honnêteté des personnes... »

Or je possède en entier, en double et en originaux de la main de la Reine, cette même lettre, qui a été faite ainsi en double pour être expédiée par des voies différentes, et à laquelle cette copie des Archives vient donner une nouvelle et irréfragable preuve d'authenticité.

En effet, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le certificat ci-joint (1), les pièces qui composent le dossier dont je viens de parler, ont été expédiées de Vienne à Paris en 1809-1810 et *se trouvent aux Archives depuis cette époque*. Mais les copies que *l'on ne peut récuser* n'ont pu être faites que sur les originaux, et les originaux eux-mêmes ont dû exister et se trouver à Vienne, à cette époque et antérieurement.

L'existence de la lettre est donc ainsi démontrée par l'existence des copies. Une autre preuve

(1) Voir, en tête de ce Mémoire, la lettre de M le marquis de Laborde.

vient encore confirmer l'authenticité de cette lettre de mon recueil. En effet, puisque l'on ne conteste pas à Vienne l'existence d'une lettre de Marie-Antoinette, rapportée dans un recueil français, et par ce seul motif, que cette lettre, qui leur manque à Vienne, se trouve mentionnée à leur catalogue avec cette phrase finale : *Mon sang coule dans les veines de mon fils et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse*, on doit également admettre la mienne qui est dans un cas absolument semblable, puisqu'elle est également mentionnée dans un registre de nos Archives, qui, lui aussi, était à Vienne antérieurement, avec cette phrase initiale : *On me parle de l'honnêteté des personnes.* — Les deux cas sont complétement analogues, et l'on ne peut admettre une de ces lettres, sans admettre également l'autre.

Si on conteste que les vrais originaux soient entre mes mains, il faut au moins les produire, car ils doivent exister, ou avoir existé quelque part. — On ne peut supposer qu'ils soient à Vienne, car ils auraient vu le jour dans ces derniers temps, où tout ce qui se rattache à

la Reine Marie-Antoinette excite tant d'intérêt. On ne peut également pas présumer qu'à l'époque où une partie des Archives de Vienne fut expédiée à Paris, ces pièces aient pu se trouver dans les archives de Vienne, car, s'il en eût été ainsi, elles eussent fait partie des mêmes envois, et eussent été expédiées avec les autres.

On peut donc admettre comme très-vraisemblable que ces originaux ont dû être enlevés des Archives viennoises, peu avant l'entrée des Français à Vienne, par quelqu'un qui aura profité de ce moment de trouble et de confusion pour s'approprier ces documents historiques.

Ainsi il n'y a pas moyen de contester que cette lettre de 1791, que je possède, est l'original même.

Profitant d'une erreur commise par moi dans l'application d'une date à une lettre *non datée*, mes adversaires rejettent de mon recueil, comme apocryphe, cette lettre qui, dans les premières éditions, a été mise d'abord en 1775, puis en 1778, en raison de la difficulté de préciser l'année, car elle porte simplement 16 *août*, sans autre désignation. Ils prétendent trouver

entre certains passages de cette lettre et ceux d'une lettre de la correspondance allemande des contradictions et des impossibilités.

Avec un peu de bienveillance, ils auraient cependant pu remarquer que le millésime, mis par moi entre parenthèses, conformément à l'avis que j'ai donné en tête du volume, n'était qu'une application de date, une appréciation plus ou moins juste de ma part, et qui ne pouvait en rien atteindre la lettre elle-même. Ils pouvaient critiquer mon inexpérience *dans l'art de vérifier les dates;* mais ils n'avaient aucun motif de mettre la lettre même en doute, et il suffit, pour faire tomber toutes les apparentes contradictions, toutes les prétendues impossibilités, de comparer les dates et les faits.

Mais d'abord établissons que la lettre de mon recueil n'est pas du 16 avril, comme l'a indiqué à tort M. Feuillet, mais bien du 16 *août*, date que je maintiens parce que c'est celle qui se trouve sur l'original *que je possède.*

Maintenant, pour bien faire comprendre les faits et la portée des attaques, il est bon de citer les passages des lettres des différentes

correspondances, entre lesquels mes adversaires prétendent trouver des contradictions et desquels ils déduisent des impossibilités.

Dans la lettre de mon recueil, du 16 *août*, on trouve ce passage : *Ma bonne maman connaît Élisabeth par tout ce que lui en a dit mon frère Joseph.* D'où l'on peut conclure que la lettre est postérieure au départ de l'empereur.

Puis cet autre passage : « J'ai demandé au « Roi s'il ne trouverait pas à propos de devan- « cer pour elle le temps de lui donner une « maison » (à Mme Élisabeth), afin qu'elle ne songe plus à s'enterrer aux Carmélites, — également clairement attribuable à une époque où la Reine n'avait encore aperçu aucun symptôme de grossesse.

Dans une lettre de la correspondance allemande, du 19 avril 1778, nous voyons que Marie-Antoinette fait à sa mère la confidence du changement survenu dans son état; et, le 5 mai, elle écrit également à sa mère :

« Mes espérances continuent à être bonnes; « on les croit si sûres, que l'on commence à « nommer la maison d'Élisabeth, dont l'éduca-

« tion ne pourrait se *continuer avec celle de mes* « *enfants.* »

C'est de la comparaison entre ces différents passages, que nos adversaires prétendent faire naître des contradictions et des impossibilités pour la lettre de notre recueil; mais il suffit d'un simple rapprochement des faits et des dates, pour démontrer que ces passages ne s'excluent pas, qu'ils sont au contraire parfaitement en concordance avec les faits et les époques auxquels ils se rapportent.

Et d'abord, en ce qui concerne la grossesse de la Reine, nous pouvons préciser à peu de chose près l'époque à laquelle elle a commencé, par la date de la naissance de la jeune princesse, qui eut lieu le 19 décembre 1778, ce qui fait remonter le commencement de la grossesse vers le milieu de mars 1778.

Puis, quant au séjour de Joseph II en France, il est facile d'en préciser le terme, car son départ eut lieu le 31 mai 1777.

Quelle impossibilité y a-t-il donc à ce que Marie-Antoinette ait écrit, le 16 *août*, dans cette période comprise entre le départ de son

frère (31 mai 1777) et le milieu de mars 1778 (date de sa grossesse), dans cette longue période de 10 mois, pendant laquelle elle n'avait, je le répète, aperçu encore aucun symptôme de grossesse :

D'abord, non pas qu'elle avait décidé le Roi à donner une maison, mais bien « qu'elle avait « demandé au Roi s'il ne trouverait pas à propos « de donner une maison à Mme Élisabeth ; »

Puis, relativement à son frère Joseph, à ce qu'elle ait dit dans la même lettre : « Ma bonne « maman connaît Élisabeth par tout ce que lui « en a dit mon frère, » puisque le départ de l'Empereur avait eu lieu le 31 *mai* 1777.

Comment peut-on soutenir qu'entre le passage de la lettre du 16 *août*, où la Reine parle de donner une maison à Mme Élisabeth, en termes généraux qui indiquent qu'elle n'était pas grosse, et les passages des lettres du recueil allemand du 19 *avril* 1778, où elle annonce sa grossesse, et du 5 mai suivant où elle la confirme, en ajoutant : « Mes espérances sont « bonnes, et on les croit si sûres, que l'on « commence à nommer la maison d'Élisabeth,

« dont l'éducation ne pourrait se continuer « avec celle de mes enfants; » comment peut-on soutenir qu'il y a contradiction entre ces trois lettres aux endroits cités?

Les deux passages relatifs à Mme Élisabeth, écrits à deux époques et dans des positions complétement différentes, répondent aux circonstances dans lesquelles la Reine se trouvait, et concordent avec les dates où les divers faits se sont produits.

Dans la lettre du 16 août, la Reine parle et agit à l'égard de Mme Élisabeth, sans aucune préoccupation personnelle.

Dans la lettre du 5 mai 1778, au contraire, elle parle de Mme Élisabeth, d'une manière plus personnelle, en raison du changement survenu dans sa position. — Quoi de plus simple et de plus naturel!

Pourquoi donc cette lettre du 16 *août*, arguée de faux si légèrement, si arbitrairement par nos adversaires, ne serait-elle pas du 16 août 1777, époque à laquelle Joseph II était déjà parti, et où la Reine n'était pas encore grosse?

Par cette explication si simple, par ce

seul rapprochement des faits et des dates, l'impossibilité disparaît, et toute cette argumentation de nos adversaires tombe d'elle-même.

IV.

Continuant ce système d'attaques, M. Geffroy croit encore trouver une contradiction dans un passage d'une lettre de mon recueil, du 11 mai 1774, de la Reine à sa mère, où elle dit : « Je presse beaucoup le Roi de se faire ino« culer avec ses frères, » mis en regard de cet autre passage du recueil allemand, d'une lettre de l'Impératrice, qui, parlant du même sujet, écrit à sa fille Marie-Antoinette, le 1er juin 1774 : « Dieu soit loué que vous n'ayez en rien con« tribué à la décision. »

Il est d'abord bon de constater que l'Impératrice était partisan de la mesure en principe, ainsi qu'on peut s'en convaincre, par le paragraphe entier relatif à ce sujet :

« Vous pouvez vous imaginer mes inquié-

« tudes sur la situation du Roi; autant je suis « pour l'inoculation qui m'a conservé trois fils « et six petits-enfants, autant je suis en peine « que, dans le plus fort des chaleurs, et sur les « trois frères en même temps, on l'entreprend; « Dieu soit loué que vous n'ayez en rien con- « tribué à la décision *quoique la plupart des « lettres vous l'attribuent.* »

Ainsi donc, d'une part, Marie-Thérèse ne témoigne son opposition à ce qui s'est fait qu'au point de vue de la responsabilité qui pourrait peser sur sa fille, si l'opération ne réussissait pas dans les circonstances particulières où elle avait eu lieu... D'autre part, on peut présumer, par ce passage même, que Marie-Antoinette en était elle-même partisan, à ce point que l'opinion publique lui attribuait la détermination et la décision prises à cet égard par la famille royale.

Mais, dans une autre lettre du recueil allemand, écrite par Marie-Antoinette à sa mère, le 19 avril 1778, quatre ans plus tard, on trouve ces lignes qu'il est fort utile de rapporter parce qu'elles peuvent servir à faire voir quelles

étaient, en général, les idées de la Reine au sujet de l'inoculation :

« La Reine de Naples m'a écrit pour m'an-« noncer l'inoculation du Roi. *Je suis ravie « qu'il ait pris ces précautions contre cette af-« freuse maladie.* »

Voilà donc la Reine qui, en 1774, est réputée avoir été l'auteur de la décision relativement à la mesure prise par la famille royale ;

Et la voici, en 1778, qui s'exprime en termes si clairs et si chaleureux, qu'il est permis de penser qu'elle ne s'est pas bornée à un sentiment intérieur et qu'elle a dû chercher, à l'occasion, à le faire partager.

Ce sentiment de satisfaction est exprimé par elle sans réserve, et on trouve dans ses paroles la conviction la plus grande de la haute importance de la mesure, suite de longues réflexions sur ce sujet.

On peut donc regarder comme certain que Marie-Antoinette a, dès l'abord, été très-partisan de l'inoculation, puisque l'opinion publique allait jusqu'à lui attribuer la décision de l'opération, et que, plus tard, on voit qu'elle-

même s'est exprimée en termes tels, qu'il est supposable qu'elle ne s'est pas bornée à rester dans le silence et l'abstention.

Il n'y a en vérité aucun motif logique de vouloir contester la lettre de mon recueil, puisque tout concourt à prouver que son contenu est d'accord avec les faits, avec les sentiments de la Reine.

Arrivant à la série des lettres se rapportant à l'affaire du collier, les détracteurs de la correspondance française contestent l'authenticité de certaines lettres de mon recueil, par ce premier motif que « le ton d'exaltation qui y règne est « en contradiction avec l'indignation *sobre* et « *contenue* dont sont empreintes les lettres du « même temps publiées par M. d'Arneth. »

Quant à moi, qui ne puis admettre le recueil de M. d'Arneth, comme seul et incontestable type du style de Marie-Antoinette, je n'admets pas non plus les conséquences et les inductions que l'on peut tirer d'un prétendu disparate qui existerait dans les autres correspondances.

Répondant à cette première objection, je dirai qu'en ce qui concerne la prétention de lais-

ser Marie-Antoinette calme en face d'un outrage aussi sanglant que celui, qu'elle recevait par l'arrêt solennel qui acquittait les personnes qui avaient cherché le plus à la noircir, il ne faudrait pas supposer à la fille de Marie-Thérèse de sang dans les veines pour admettre qu'elle ne ressentit pas grandement un tel affront ; il ne faudrait pas connaître la nature humaine, pour supposer qu'elle resta calme en face de cette humiliation, et qu'elle n'a pas exprimé vivement son indignation.

Qu'elle ait écrit avec moins d'exaltation dans certains moments et à certaines personnes, cela se conçoit à merveille, et la différence, s'il y en a une réellement, s'expliquerait d'elle-même, ainsi que chacun peut le sentir.

L'exaltation a ses hauts et ses bas.

Mais une autre objection est faite contre une lettre de mon recueil, en date du 1er septembre 1786, dans laquelle la Reine témoigne toute son indignation du jugement que vient de prononcer le parlement dans l'affaire du collier. Or, dit-on, la vraie date de l'arrêt du parlement est le 31 mai 1786, et dès lors ne peut se concilier

avec celle de la lettre; donc la lettre est fausse.

Cette manière de conclure est par trop radicale, et il faudrait, pour qu'elle fût exacte, prouver que Marie-Antoinette, dans le premier mouvement d'indignation qu'elle éprouvait, n'a pas pu se tromper en écrivant, n'a pas pu écrire un mot, une date pour une autre; — il est vrai que, prévoyant peut-être cette objection, nos adversaires ont eu soin de présenter la Reine comme peu agitée par cet événement, comme ne le prenant pas tellement à cœur, qu'elle en fût troublée, et ils sont ainsi facilement arrivés à pouvoir dire qu'elle n'a pas pu, à la faveur du trouble où devait être son esprit, commettre un tel *lapsus calami*. Mais ce système ne peut tenir contre les faits, contre l'évidence, contre la nature même des choses.

La Reine a dû être extrêmement troublée de cet événement, qui la compromettait si gravement, et a pu l'être au point de pouvoir faire une faute d'écriture et mettre un mot pour un autre.

D'ailleurs, on se trouve ici entre deux

suppositions, si on condamne la lettre. — De deux choses l'une : — ou c'est la Reine qui s'est trompée dans la date, ou c'est le faussaire, — pas de milieu ; eh bien ! en suivant votre raisonnement, — cet homme adroit, ce faussaire émérite, qui, suivant les déclarations de MM. de Sybel et d'Arneth, doit être un homme habile et capable au moins d'éviter les fautes grossières ; cet homme qui, d'après vous, aurait recomposé une série considérable de lettres, inventé, forgé ces lettres sur des documents du temps, sur la gazette que vous citez avec complaisance ; cet homme, pour dater une lettre de sa composition, de son invention, n'aurait pas eu la vulgaire prudence, le vulgaire bon sens de s'assurer des dates et des événements, pour éviter de tomber dans cette faute grossière de dater du 1er septembre une lettre qu'il aurait dû dater du 1er juin, par exemple.

Jusqu'où va l'esprit de système et de critique ! Suivant le besoin de la cause, on fait de ce faussaire, tour à tour, un homme capable de recomposer toute une correspondance après

coup, et un imbécile qui ne sait pas même feuilleter un dictionnaire des dates!

Je le répète, nous ne pouvons pas sortir de ce dilemme : ou c'est Marie-Antoinette qui a commis l'erreur, au milieu de sa vive préoccupation d'esprit, ou c'est le faussaire calme, le faussaire à froid, ayant son temps et ses ressources.

Lequel est le plus probable?

Non, — vous direz ce que vous voudrez, la lettre est vraie... la date seule est fausse.

Mais ici, d'ailleurs, nous pouvons rappeler ce que nous avons dit de la lettre de la Reine, de 1785, à l'abbesse de Bouxières, et invoquer, à l'appui de notre lettre, la parfaite conformité de l'écriture avec celle des pièces reconnues vraies.

Mais avant de continuer l'examen des différentes attaques dont les lettres de notre recueil sont l'objet de divers côtés, et puisque l'un des arguments principaux dont se sont servis nos adversaires pour nier l'authenticité de ces pièces, a été la comparaison avec les pièces du recueil allemand, que l'on a pris sans conteste et sans discussion pour type et pour

modèle, excluant et condamnant tout ce qui ne lui était pas strictement conforme, il est bon cependant d'examiner la valeur de cet argument, et d'aborder un peu cette question des Archives de Vienne.

Il est certain qu'il y a de quoi éblouir le public, lorsqu'on invoque le titre d'*archives privées de l'empereur d'Autriche*, lorsqu'on met sous ce patronage des pièces que l'on veut produire.

Sans vouloir nier absolument la valeur de ces archives, puisque à l'abri de ce titre pompeux on veut condamner ma correspondance; puisqu'on l'a traitée d'œuvre de faussaire, — qu'il me soit permis de rechercher dans les faits, quel a dû être, quel a été le sort des archives autrichiennes, simplement depuis 1809-1810; quelle condition leur a été faite et quelles vicissitudes elles ont pu et dû subir; partant, quelle certitude et quel degré de confiance elles peuvent inspirer.

Il est incontestable que les temps de guerre, de troubles, à plus forte raison, des défaites, ne sont pas favorables à la conservation des

monuments publics, et surtout des richesses qu'ils peuvent renfermer. C'est toujours dans ces époques fatales que disparaissent les objets précieux, que s'éparpillent les bibliothèques.

Nous en avons fait la triste expérience en 1831 ; nous avons vu la riche bibliothèque de l'archevêché dépecée et jetée par feuillets et en morceaux à la Seine, et disparaître avec le palais lui-même.

Eh bien ! à l'époque dont nous parlons, l'Autriche vaincue subissait la loi du vainqueur ; ses armées se retiraient devant les armées françaises, laissant le pays et la ville de Vienne en leur pouvoir.

Qu'on relise les histoires et les mémoires sur cette époque, tels que ceux de Raguse, Rovigo, Montgaillard, Norvins, Pelet, etc., et l'on se fera une idée de l'état de désorganisation où se trouvaient la ville de Vienne, sa population, ses administrations.

En effet, lorsque les bourgeois de Vienne se hasardaient à faire à Napoléon, pour sauvegarder leur responsabilité, des observations timides au sujet des bois coupés dans les forêts

impériales, et en recevaient cette réponse :

« Que si l'empereur François lui-même était « à Vienne, il faudrait bien qu'il trouvât du bois « pour chauffer les malheureux ; »

Quand les magistrats de la ville impériale venaient demander à l'Empereur, qui le leur refusait, de ne pas faire sauter les fortifications de leur ville ;

Quand on entendait les détonations des fourneaux chargés de poudre qui projetaient dans les airs les murs des remparts de Vienne; quand la ville, enfin, était dans l'effroi et la consternation ; — pense-t-on que l'on pût répondre de la parfaite conservation des propriétés publiques dans un semblable moment?

Et ici nous avons différents documents officiels qui, venus de différents côtés et d'époques bien éloignées, viennent se corroborer les uns les autres, et concorder avec les faits historiques.

En premier lieu, l'attestation des Archives dont nous avons déjà parlé, nous démontre deux choses : d'abord le fait bien certain que de nombreux envois de papiers provenant des

Archives de Vienne ont été faits de cette ville à Paris.

Puis, que ces envois ont eu lieu vers la fin de 1809, époque depuis laquelle ces papiers se trouvent aux Archives de France; et ce fait acquiert un nouveau degré de certitude, si l'on se reporte aux événements militaires de cette campagne et aux circonstances qui ont accompagné l'occupation de Vienne par les troupes françaises, après la bataille de Wagram. L'armée française victorieuse, maîtresse de la ville, presque du sort de la monarchie autrichienne; l'empereur Napoléon établi, avec son quartier général, à Schœnbrunn; ses généraux occupant les palais de l'aristocratie viennoise; partout des autorités françaises, pendant plus de six mois, dictant des lois à tout l'empire d'Allemagne, rétablissant l'ordre dès l'abord, et faisant cesser l'anarchie qui régnait dans la ville depuis la défaite de l'armée du prince Charles et la retraite de ses troupes.

Il y eut, en effet, avant l'entrée des troupes françaises, au milieu de l'inquiétude et de l'anxiété générales des esprits, un moment de trouble et de désordre dans la ville de Vienne

et dans toutes les branches de l'administration. Pendant ce moment d'anarchie il est difficile de supposer que tous les employés archivistes soient demeurés bien fidèlement à leur poste, et que les Archives elles-mêmes aient été bien gardées et respectées.

Il est au contraire plus que probable qu'au milieu du trouble et de la confusion inséparables de semblables événements, des mains infidèles ont pénétré dans ces archives, en ont enlevé les pièces les plus importantes; et s'il n'en avait pas été ainsi, d'où viendrait que le nombre de pièces concernant la Reine, et qui ont été transportées en France, est relativement si petit?

Mais l'attestation des Archives se trouve, avons-nous dit, confirmée par différents documents officiels du temps; nous citons les principaux.

On voit en effet que, pendant l'occupation française, des mesures ont été prises pour s'assurer des papiers des Archives autrichiennes, et un ordre de l'empereur Napoléon, daté du camp impérial de Schœnbrunn, 9 octobre 1809, ordonne que :

« L'intendant général nommera une com- « mission qui sera chargée de *parcourir les ar-* « *chives et dépôts de papiers autrichiens*, et « *d'enlever tout ce qui contiendrait des rensei-* « *gnements* curieux ou des documents histo- « riques relatifs à l'Alsace, à la Lorraine, à la « Franche-Comté, ou qui concerneraient soit « l'Espagne ou tout autre pays et allié de la « France. »

Puis, dans le traité de paix, signé à Vienne le 14 octobre, on trouve encore à l'article VIII cette stipulation :

« Les titres domaniaux, *archives*, les plans et « cartes de pays, villes, forteresses cédés, se- « ront remis dans l'espace de deux mois, après « l'échange des ratifications. »

Croit-on que la remise de tous ces papiers, titres, archives, plans n'ait pas donné lieu à des recherches, à des inventaires, à des investigations, et qu'en vertu de la cession qui était faite à la France par ce traité de paix, de toutes ces pièces des archives, les commissaires français chargés de l'exécution de cette clause n'aient pas fait de recherches dans ces archives ; et

n'est-il pas évident que s'ils n'ont trouvé qu'un si petit nombre de pièces, c'est parce qu'il y avait eu beaucoup de papiers enlevés avant leur arrivée ?

En présence de ces faits qui prouvent clairement que les archives de Vienne n'ont pas toujours été respectées et ne sont pas si intactes qu'on veut nous les représenter, qu'au contraire elles ont subi bien des vicissitudes, bien des dérangements, des éparpillements et infailliblement aussi bien des soustractions : on se demandera si les pièces produites récemment par M. d'Arneth méritent cette confiance aveugle dont on les a entourées dès l'abord sur la foi de l'armoire privée de l'empereur d'Autriche, et si par ce seul fait qu'elles se trouvent à Vienne, elles ont le privilége *exclusif* de l'authenticité.

On a assez longtemps usé et abusé, contre nous qui n'avions pas d'armoire impériale privée à invoquer, de la difficulté de prouver l'origine de nos lettres, d'indiquer leur provenance première, pour que nous demandions à notre tour si les lettres des Archives de Vienne ont toujours eu une existence si calme et si im-

muable, un état civil si bien tracé, qu'on puisse, en tout et toujours, les citer comme type et seul modèle.

On se demandera si, par suite des troubles inséparables de l'occupation, il n'a pu y avoir ni confusion ni substitution de pièces; et puisqu'on a taxé d'œuvre de faussaires la collection française, on aura le droit de demander pourquoi ce travail de faussaire n'aurait pas pu se pratiquer aussi bien à Vienne qu'à Paris; car, encore une fois, les Archives de Vienne n'ont pas toujours été si bien gardées que les détracteurs de la correspondance française veulent le prétendre, et elles ont dû, au contraire, subir infailliblement des pertes.

C'est ce que les hommes les plus compétents eux-mêmes, à Vienne, ne peuvent contester, et ce qui ressort du fait suivant raconté par M. d'Arneth, qui prouverait que, depuis longtemps déjà, des lettres de Marie-Antoinette circulaient à Vienne dans le public. M. d'Arneth rapporte que, vers le temps où l'attention publique commença à être vivement éveillée par les différentes publications rela-

tives à la Reine, un bouquiniste de Vienne vint le trouver et lui dit qu'il avait eu précédemment en sa possession un certain nombre de lettres de la Reine, qu'il avait vendues à un homme qu'il ne connaissait pas ; qu'il le regrettait, maintenant qu'il voyait que ces documents avaient plus d'importance qu'il ne le supposait, et qu'il aurait préféré les céder à un compatriote plutôt qu'à un étranger.— D'où pouvaient provenir ces pièces, si ce n'est des Archives viennoises ?

La disparition de certaines pièces, que nos adversaires eux-mêmes admettent, mais à laquelle ils donnent des causes plus ou moins arbitraires, s'explique tout naturellement par le concours des circonstances indiquées plus haut et rentre parfaitement dans la logique des faits.

« Les lettres publiées par lui (M. d'Arneth),
« dit M. Geffroy, ont été conservées à Vienne,
« dans les papiers du chef de la famille impé-
« riale d'Autriche, depuis qu'elles y ont été
« adressées.

« Quelques-unes manquent, il est vrai, soit

« parce que Marie-Thérèse les a détruites ; soit « parce qu'elle les a envoyées à Joseph II si « leur contenu devait l'intéresser, mais en ce « dernier cas l'Impératrice a fait copier ces « lettres par son secrétaire Pickler ; ce sont là « des copies d'un caractère tout à fait authen- « tique. »

On dirait, à entendre M. Geffroy, qu'il était aux côtés de Marie-Thérèse, lorsqu'elle dictait sa correspondance à son secrétaire, tant il met d'assurance à affirmer ce fait qui ne repose sur rien de certain, qui n'est qu'une pure et gratuite supposition de sa part; dans le but constant de détracter les lettres de notre correspondance française, il dit, au sujet des manques et des lacunes dans la correspondance de l'Impératrice, que les manques viennent de ce que Marie-Thérèse déchirait ses lettres. Encore une fois, comment le sait-il? Il dit aussi que « les lettres ont été « conservées à Vienne, dans les papiers du « chef de la famille impériale d'Autriche depuis « qu'elles y ont été adressées ; » mais c'est, je le répète, une assertion toute gratuite de sa part; et c'est précisément ce qui paraît fort con-

testable, car il serait difficile de concilier les faits rappelés plus haut, avec la parfaite conservation des Archives autrichiennes. Ces archives ont été visitées, fouillées, puisque le traité de paix du 14 octobre, précédemment l'ordre du jour de l'Empereur les livrent à la France, en ordonnent le transport à Paris, où nous voyons par l'attestation qu'elles arrivent vers la fin de 1809.

Mais sans cela, comment expliquerait-il les lacunes, tant dans la correspondance de la Reine que dans celles de l'Impératrice, lacunes qui n'existent, en réalité, que parce que M. Geffroy veut nier l'existence, entre nos mains, d'un certain nombre de ces lettres.

C'est en poursuivant le même système d'inductions, établissant des prémisses dont il tire des conséquences forcées, qu'il traite d'apocryphe une lettre de mon recueil à la date du 7 décembre 1791, parce que, dit-il, cette lettre, qui se trouve aussi dans le recueil allemand, sous la date du 16 décembre, contient des passages différents pour le fond et pour la forme, de la lettre allemande :

Il prétend que Fersen qui correspondait avec Gustave III, pour l'instruire des événements ainsi que des dispositions de la Reine, avait, dans une lettre au roi de Suède, datée du 1er janvier 1792, cité quelques fragments de cette même lettre de Marie-Antoinette, tandis que dans ma lettre, qui contient aussi les mêmes passages, on aurait comblé les lacunes de Fersen par des phrases insignifiantes, et omis la finale de deux lignes chiffrées, alors que dans la lettre de Vienne les mêmes lacunes contiennent des détails intéressants.

Ainsi M. Geffroy prétend, d'abord : que c'est sur la lettre de Vienne que Fersen a fait ses extraits ;

Puis : que c'est sur ces extraits que la lettre de mon recueil a été fabriquée ; il ajoute :

« Cette dernière lettre de Marie-Antoinette à
« Mercy, je la retrouve entière dans le second
« volume d'Arneth, avec la date du 16 dé-
« cembre. »

Et il s'écrie triomphant :

« N'est-il pas évident que la lettre insérée
« dans ce dernier recueil (celui de M. d'Hu-

« nolstein) a été fabriquée à l'aide de la lettre « de Fersen qui est à Stockholm ? Y a-t-il une « hypothèse au monde qui puisse autoriser « une autre explication ! ! »

Voilà bien l'accusation !

Eh bien ! examinons. C'est sur la lettre de Fersen, dites-vous, qui se trouve aux archives de Stockholm, que l'on aurait fabriqué la lettre de mon recueil, du 7 décembre 1791 ; mais, d'abord, entendons-nous. La lettre de Fersen ne contient pas la lettre entière de Marie-Antoinette, mais bien des passages de cette lettre : ce serait donc à l'aide de ces passages isolés, que le faussaire aurait dû refaire la lettre entière ; recomposer, refaire une lettre, en tout semblable, moins les phrases citées, à celle publiée dans le recueil allemand, qu'il ne pouvait pas connaître !

Singulière coïncidence, il faut l'avouer. En vérité, on ne saurait assez admirer l'habileté d'un tel homme qui, sur des fragments d'une lettre, rebâtit la lettre entière, et qui la fait semblable à une lettre de Vienne qu'il n'a pas connue.

Cet homme aurait été bien habile et aurait

eu le don de la divination, de seconde vue, à un degré merveilleux!

Mais laissons là ces raisons générales; entrons un peu dans les détails et reprenons l'accusation, point par point, telle qu'elle est formulée.

Et d'abord, en ce qui concerne la première assertion, qui veut que ce soit sur la lettre d'Arneth que Fersen ait fait ses extraits :

Si nous ouvrons le volume d'Arneth, qu'y voyons-nous? Et si nous comparons la lettre de la Reine avec les extraits de Fersen, que trouvons-nous ?

Nous trouvons qu'entre la lettre d'Arneth et les extraits il existe des différences considérables; qu'il y a entre les deux plus de 31 mots et tournures de phrases complétement différents: et que l'on ne veuille pas mettre ces divergences sur le compte d'une négligence d'écrivain. Ce système ne serait pas admissible, car il est certain au contraire que Fersen a mis la plus scrupuleuse exactitude à reproduire fidèlement les expressions de la Reine pour donner au Roi, ainsi qu'il le dit lui-même, une idée plus précise des sentiments de la Reine.

Comment M. Geffroy peut-il donc prétendre que Fersen s'est servi de la lettre de la Reine, rapportée par d'Arneth, pour en donner des fragments, puisque de la comparaison entre cette même lettre d'Arneth et les extraits, il ressort des différences si considérables !

Comment expliquer ces différences autrement qu'en admettant la seule chose possible, que ce n'est pas la lettre d'Arneth qui a servi à faire les extraits, mais que Fersen a eu un autre original entre les mains : quel est cet original?

Arrivant au second point, examinons la valeur de cette assertion de M. Geffroy : que la lettre du 7 décembre 1791 de mon recueil est une pure compilation, faite sur les extraits de Fersen, et que : « les quatre fragments de Stock« holm, y sont reproduits intégralement; » puis encore cette demande qu'il s'adresse :

« Comment expliquer ces parfaites ressem« blances ? »

Si M. Geffroy avait examiné, avec un peu moins de prévention et avec un esprit de critique plus sérieux, cette partie de la question, il n'aurait pas émis une telle assertion, ni fait

une telle demande; — car ces parfaites ressemblances n'existent pas, ainsi qu'on peut s'en convaincre très-facilement par une simple comparaison entre les extraits de Fersen et les lettres des deux recueils.

Cette comparaison amène en effet un résultat des plus curieux et absolument contraire aux assertions de mon contradicteur, ainsi qu'on le voit par le tableau suivant des divergences et des concordances qui existent entre les mêmes passages des trois recueils. Ainsi on trouve imprimé dans :

FERSEN.	ARNETH.	D'HUNOLSTEIN.
Une *meilleure* position	Une *autre* position	Une *autre* position
Je ne *lui* parlerai pas	Je *ne* parlerai pas	Je *ne* parlerai pas
J'apprends *toute part, tant ici*	J'apprends *de toute part, tant d'ici*	J'apprends *de toute part tant d'ici*
De *ne se point* mêler	*De ne point se* mêler	De *ne point se* mêler
Auraient *bien* lieu	Auraient lieu	Auraient lieu
Que cette trame nfernale *parte d'ici*	Que cette trame infernale ne *part encore d'ici*	Que cette trame infernale ne *part d'ici*
Le plus grand *de tous les dangers*	Le plus grand *danger de tous*	Le plus grand *danger de tous*
N'aura plus que la honte, et le reproche aux yeux	N'aura plus que la honte et le reproche, *à se faire* aux yeux	N'aura plus que la honte et le reproche, *à se faire* aux yeux
Bonheur que j'eusse à *vous* revoir	Bonheur que j'eusse *à revoir*	Bonheur que j'eusse *à revoir*

Si M. Geffroy s'était donné la peine de faire cette comparaison, il n'aurait pas parlé de *cette parfaite ressemblance*, et il n'aurait pas non plus prétendu que la lettre de ma collection est une compilation des extraits de Fersen; car il lui aurait sauté aux yeux, chose remarquable, que ce sont précisément les passages de la lettre de mon recueil qui divergent des extraits de Fersen, tandis qu'ils sont au contraire en parfaite concordance avec la lettre du recueil allemand.

En vérité, il aurait fallu au faussaire qui aurait dû se servir des extraits de Fersen pour refaire ma lettre, plus que toute la perspicacité humaine; il aurait fallu un vrai miracle pour que, à chaque divergence, il ait trouvé le même mot de la lettre d'Arneth, qui jusqu'alors était restée enterrée dans les archives de Vienne!

Mais comme il est impossible d'admettre un miracle, il ne resterait plus d'autre ressource à M. Geffroy, que d'abandonner sa première assertion, et de prétendre maintenant que ma lettre a été fabriquée sur celle d'Arneth. Malheureusement, il s'est enlevé à lui-même cette ressource, car il a trop insisté sur la différence

entre les deux recueils pour qu'il puisse reprendre ce système.

Il serait du reste absurde de supposer que le faussaire, s'il avait eu connaissance de cette lettre d'Arneth, ne l'eût pas copiée textuellement, et y eût fait des changements, soit dans les phrases, soit dans les mots.

Comment donc expliquer ces ressemblances si frappantes, et ces divergences non moins remarquables entre les lettres des deux recueils?... L'explication est très-simple, et ressort des dates mêmes.

La lettre de mon recueil a été écrite par Marie-Antoinette, et de sa main, le 7 décembre 1791, mais n'a pas été envoyée, parce que la Reine craignait de se compromettre. Elle la fit recopier le 16 décembre suivant *pour plus de précaution*, comme elle le dit elle-même, par une personne étrangère, en y ajoutant quelques passages, omettant une phrase ou changeant un mot, suivant ses sentiments du moment, et suivant les événements survenus dans les 9 jours écoulés.

Ainsi s'explique, tout naturellement, l'importance des phrases ajoutées.

De tout ceci, quelle conséquence faut-il tirer? Il faut tirer cette conséquence, que la lettre du 7 décembre de mon recueil est la source et l'origine de la lettre du 16 décembre.

En voulons-nous d'autres preuves ?

Ouvrons M. Geffroy, —qu'y trouvons-nous ? — Nous trouvons qu'en ce qui concerne les passages omis par Fersen dans sa lettre au roi de Suède, M. Geffroy les a indiqués, pages 211, 223, par des points. — Ainsi, après les mots : *mes intérêts sont réunis*, — il a mis des points, pour indiquer que sur l'original dont Fersen s'est servi, il a omis un passage.

Or, si nous consultons la lettre du recueil d'Arneth, nous voyons qu'il n'y a aucun passage omis, et qu'après le mot : *réunis*, suit immédiatement la phrase : *Blümendorf doit déjà*, etc.; mais, par contre, en lisant la lettre de mon recueil, on voit qu'entre les mots : *réunis* et *Blümendorf*, il y a une phrase entière, *omise par Fersen.*

Quelle est donc, je le demande, la lettre qui a dû servir à Fersen à faire ses extraits? — Quelle est celle qu'il a dû avoir entre les mains, pour faire sa lettre au roi de Suède?

La mienne ou celle d'Arneth?

Tout le monde fera la réponse. En effet, les différences entre les extraits de Fersen et le texte d'Arneth, différences d'autant plus sensibles qu'elles portent sur quelques lignes seulement; et ce fait que, là où Fersen indique par des points des passages omis, il ne s'en trouve aucun d'omis dans Arneth, tandis que, au contraire, précisément dans ma lettre, ces passages indiqués par des points dans Fersen, existent, — l'indiquent suffisamment.

Qu'y a-t-il de plus clair? — Quelle preuve veut-on de plus que Fersen n'a pas connu la lettre d'Arneth, qu'il ne l'a pas eue entre les mains?

Est-il encore possible de soutenir que ce sont les extraits de Fersen qui ont servi à fabriquer la lettre de mon recueil? Ma lettre, je le ré-

pète, diffère en trop de points des *extraits* de Fersen, et s'accorde trop, au contraire, avec la lettre d'Arneth, pour qu'on continue à soutenir cette thèse; comment expliquerez-vous cette concordance, si vous donnez à ma lettre, pour origine, les extraits de Fersen? Direz-vous que c'est le hasard qui a fait que le faussaire, en fabriquant ma lettre avec les extraits de Fersen sous les yeux, a reproduit presque chaque mot de la lettre d'Arneth?

Ce hasard serait un vrai miracle, il faut en convenir. Maintenant, comment expliquer les concordances, et, d'un autre côté, les différences sensibles qui existent entre ma lettre et celle de M. Arneth?

La date des deux lettres lève la difficulté. — La Reine a écrit la première fois le 7 décembre, puis, dans la crainte d'être trahie, a gardé sa lettre pendant 9 jours, l'a fait recopier par une main étrangère, avec quelques changements et modifications que les événements avaient pu faire naître dans son esprit, et a envoyé cette copie.

C'est la lettre de mon recueil qui est l'original, — la copie est à Vienne.

V.

Avant de terminer, nous avons aussi à dire quelques mots au sujet de certains passages d'un écrit de M. Feuillet de Conches, qu'il ne nous est pas possible de laisser passer sans observation.

M. Feuillet dit : « Qu'il avait ignoré jusque-« là (avant ma publication) l'existence entre « mes mains de tant de lettres de l'infortunée « Reine... Que l'alarme le prit et qu'il dut « craindre que je ne lui fisse perdre le fruit de « ses efforts et de ses recherches de vingt « années. »

Il peut paraître étrange que M. Charavay, marchand d'autographes, qui avait eu, au moins momentanément, les pièces entre les

mains, et qui depuis longues années était en relations d'affaires avec M. Feuillet de Conches, ne lui en ait pas donné connaissance, ne les lui ait pas au moins montrées, ne les lui ait pas mises sous les yeux, avant de me les vendre, alors qu'il savait fort bien que M. Feuillet, possesseur d'un grand nombre de documents importants sur la Reine et la famille royale, ne pouvait manquer de trouver dans ces lettres un grand intérêt à tous les points de vue; car, M. Feuillet le dit lui-même :

« Tel curieux recherche-t-il, plus particuliè-
« rement, la correspondance d'un siècle ou d'un
« personnage, l'intérêt éveillé des marchands
« les fera bien vite tourner vers ce pôle. Tout ce
« qu'ils rencontreront dans sa spécialité, comme
« ils le disent, ils l'arrêteront au passage et le
« lui porteront à l'envi.

« Il en sera de même à l'égard de tout autre
« curieux qui aura d'autres goûts. Comment,
« par exemple, presque tous les dessins, presque
« toutes les esquisses peintes de Prudhon, exé-
« cutés pour tant d'amateurs divers, ont-ils

« semblé de nos jours s'être donné rendez-vous « chez M. Marsille? L'explication est bien sim- « ple : il a poursuivi son idée unique, et il a « conquis, à force de persévérance et d'argent. « Je possède neuf cents lettres de la marquise « de Maintenon, adressées à cinquante corres- « pondants différents; j'en ai quinze cents de « Voltaire, écrites à plus de cent correspondants, « tant français qu'étrangers et même souverains. « La communauté de possession rapprochée de « la diversité d'origine.

« Or la question des lettres de Marie-Antoi- « nette est identique. »

On ne comprend pas, d'ailleurs, d'où auraient pu naître chez M. Feuillet, les craintes que ma publication vînt lui faire perdre le fruit de ses efforts et de vingt années de recherches; car puisqu'il nous dit que ces pièces lui étaient inconnues, il ne pouvait en redouter l'effet, comme, d'un autre côté, puisqu'elles n'étaient pas le produit de ses efforts, ni de ses recherches, comment pouvait-il craindre de perdre le fruit d'efforts et de recherches qu'il n'avait pas

faits? On n'éprouve de préjudice que par la perte des objets qui vous appartiennent, de ce qui est à soi ou sur quoi on prétend des droits antérieurs ou actuels.

Le coq n'a pas chanté.

M. Feuillet, par une note qui, dans la forme, est un simple énoncé de faits, et, dans le fond, un reproche, fait observer que de nombreux emprunts ont été faits à sa publication par M. d'Arneth; mais M. Feuillet ne réfléchit pas qu'il a agi de même à l'égard de ma publication, à laquelle il a pris un nombre considérable de lettres, et que le même reproche peut lui être adressé. — Quant à M. d'Arneth, il n'a publié ces lettres, si nous sommes bien informé, que pour bien constater que lui aussi en possède les originaux; — où sont les vrais? Ce qui peut paraître étrange, c'est que M. Feuillet qui a pris, à Vienne, copie de ces lettres, ainsi que cela ressort de sa signature qu'on voit apposée au dos du registre, en aurait aussi les originaux.

VI

Je donne ici, dans cette quatrième édition, plusieurs fac-simile de lettres de la Reine, pendant la période de 1770 à 1792, d'après lesquels on sera à même de juger quelle a été son écriture, depuis l'année de son mariage. On a beaucoup discuté cette question de l'écriture, et l'on a varié sur l'époque à laquelle elle a été formée, mais en invoquant surtout, comme argument sans réplique, les fac-simile du recueil allemand, et entre autres celui d'une lettre de la jeune princesse, du 9 juillet 1770, où l'écriture est à peine formée, l'orthographe nulle, les caractères irréguliers et les lignes sans rectitude.

Dans la même intention, on a recherché le degré d'instruction de la jeune Marie-Antoinette à cet âge, et, à l'aide des Campan, des Vermond, etc.... on a voulu voir et prouver

qu'elle ne savait pas écrire. Et cependant cette princesse qui était, il est vrai, bien jeune à cette époque, cette princesse, que l'on cherche à rabaisser et à amoindrir, savait déjà couramment, si ce n'est très-purement, plusieurs langues; elle parlait l'allemand, l'italien, le français, le latin (1); elle avait suivi un cours d'histoire avec l'abbé Métastase, son professeur, qui lui avait enseigné, avec succès, la littérature italienne.

Elle n'était donc pas si retardée qu'on le prétend; elle avait, au contraire, des connaissances qu'on n'a pas toujours à cet âge. Il serait, je l'avoue, difficile de concilier cet ensemble de leçons, ce degré d'instruction où elle était arri-

(1) « L'archiduchesse Antoinette, future épouse de Monseigneur le Dauphin, commença, le 2 de ce mois, à recevoir les compliments sur son prochain mariage. Ce jour-là, les gardes nobles allemandes et hongroises eurent l'honneur de baiser, à cette occasion, les mains de S. A. R. L'après-midi elle accorda le même honneur à l'Université, qui se rendit à la cour, ayant à sa tête le recteur, précédée des massiers, et dont les différents membres étaient dans trente carrosses attelés de deux chevaux chacun. Le recteur prononça un discours latin, et S. A. R. y répondit dans la même langue. »

(*Journal politique.*)

vée, avec l'absence totale, on peut le dire, d'instruction calligraphique que lui suppose le fac-simile du recueil allemand. Comment admettre que Marie-Thérèse, en vue d'un mariage prochain pour sa fille, n'ait pas fait soigner davantage cette partie de son éducation, ne lui ait pas fait apprendre à écrire au moins lisiblement, au moins régulièrement? L'Impératrice pouvait, en effet, prévoir le temps, à courte échéance, où sa fille, suivant un usage ancien dans les maisons royales, devrait elle-même, et de sa main, écrire à son futur époux, pour ratifier le consentement de sa mère et envoyer le sien.

Dans plusieurs occasions, en effet, ces sortes de demandes officielles en mariage d'une princesse étaient accompagnées ou précédées d'une autre demande personnelle, pour tenir de la jeune princesse elle-même, pour avoir de sa main son consentement à l'union que ses parents avaient ratifiée.

Il serait, dans ce cas, difficile d'admettre que Marie-Antoinette ait écrit au Dauphin de l'écriture reproduite par le fac-simile qui nous

occupe, et l'on ne peut pas non plus supposer que sa mère, l'Impératrice, ait jamais laissé partir un pareil griffonnage.

On sera donc amené à conclure, ou que Marie-Antoinette n'a pas écrit au Dauphin, ce qui est contredit par l'autographe que je possède d'elle et par la logique, ou, qu'ayant écrit, elle l'a fait d'une autre écriture que celle que lui prête le recueil allemand; et ainsi ma lettre est confirmée.

Un argument que l'on a aussi fait valoir contre la première période de la correspondance, pour soutenir que l'écriture de la Reine n'a été formée qu'à partir de 1774, est tiré des diverses signatures que l'on a recueillies d'elle, dans les archives de Versailles et autres résidences, et desquelles il résulterait, prétend-on, que son écriture n'était pas, à cette date, conforme à celle des lettres des années correspondantes de notre recueil. Cet argument ne nous paraîtrait pas, à lui seul, concluant; car on sait combien l'écriture peut varier pour les gens du monde, lorsqu'ils ont à donner leur signature dans les

circonstances officielles et d'apparat, ce qui a lieu ordinairement debout et en présence d'une société nombreuse. La main n'est jamais sûre et l'écriture doit varier.

Cette diversité que l'on croit remarquer entre diverses signatures de la Reine, n'est donc pas une raison pour nous d'admettre, comme M. Feuillet l'a fait dans un intérêt de défense étroite et peu réfléchie, que l'écriture de Marie-Antoinette, pour cette première période, n'a pas été la même que pour la seconde. M. Feuillet a fait ainsi bon marché d'une partie importante des lettres de la Reine, jetant, en quelque sorte, par dessus bord, la partie de la cargaison qui n'était pas sienne, pour alléger son propre bâtiment, sans s'apercevoir qu'il donnait de la sorte raison aux adversaires de la correspondance, qui ne manquent pas de profiter de cette défaillance, de cet abandon égoïste d'une partie importante de la collection, pour conclure au rejet de la totalité. Et d'ailleurs cette date, qu'il fixe un peu arbitrairement au changement d'écriture de la Reine, est-elle assez

bien établie pour pouvoir être sérieusement acceptée sans conteste? — peut-on dire que la Reine a réformé subitement son écriture en 1774, et a pris celle qui est admise pour la seconde période? En effet, si l'on compare, dans le recueil d'Arneth, les lettres dont il donne les fac-simile pour cette année, on est surpris de voir succéder à l'écriture encore informe que suppose la lettre d'avril 1774, l'écriture formée qu'on connaît généralement, que tous les documents officiels nous font voir et qu'il reproduit également en fac-simile dans la lettre du mois de décembre suivant. Il faudrait donc admettre que c'est entre le mois d'avril et le mois de décembre 1774 que la Reine a changé et réformé son écriture...

Mais une telle réforme suppose de longues heures passées à son bureau, de nombreuses copies, faites et refaites, du même sujet, pour se former la main, — un temps assez considérable employé à tracer des lignes, former des lettres et faire des compositions.

Et quelle année choisit-on pour cela? — Pré-

cisément cette même année de la mort du roi Louis XV, précisément dans cette année, l'époque où il mourut, et où le commencement du nouveau règne devait donner à la jeune Reine mille préoccupations diverses, et lui laisser à peine le temps d'écrire au galop des lettres à sa famille.

Croit-on que cette époque était bien choisie pour apprendre à écrire, pour prendre un maître d'écriture, et pour faire des exercices de calligraphie? D'ailleurs, il n'y a au sujet de ce changement d'écriture que deux suppositions possibles : ou Marie-Antoinette a réformé rapidement sa main, ou ses progrès ont été lents. — Contre la première hypothèse, nous venons de faire voir l'invraisemblance d'une pareille réforme, au temps et à l'époque qu'on veut lui assigner. Et quant à la seconde, il n'y a qu'à comparer les écritures des fac-simile pour se convaincre de l'invraisemblance d'un changement progressif, puisqu'il y a similitude parfaite entre les écritures de 1773 et celles de 1774.

Non, cette époque que, pour le besoin du moment, M. Feuillet a voulu choisir et assigner au changement d'écriture de la Reine, n'est nullement prouvée, et ne peut être admise sur les seuls arguments qu'il fait valoir.

Dans un semblable procès littéraire qui s'instruit rétrospectivement à près de quatre-vingts ans de distance, alors que le souvenir des faits individuels fait défaut, et que les mille et un coins de la vie intime des personnages, leurs actes, leurs pensées, leurs intentions échappent en grande partie; alors que l'on n'a plus que de rares points de repère pour s'orienter dans ce dédale ; lorsqu'il s'agit de ressusciter un personnage, d'interpréter sa pensée, de le faire penser, parler, agir, de retrouver ses actes, de découvrir le mobile de ses actions à travers les nombreuses contradictions des mémoires du temps, et les critiques non moins embarrassées des écrivains modernes, la partie est belle à l'attaque, à la critique.

Il lui est facile, à la faveur de l'obscurité qui règne sur les détails d'une époque déjà recu-

lée, de poser des objections, de trouver des contradictions, de faire naître des incompatibilités, et de condamner sans appel des pièces dont le seul tort est de ne pouvoir répondre à toutes les objections, satisfaire à tous les *mais* qui se sont produits.

On veut trouver des conséquents,—là où il ne doit peut-être pas y en avoir ; — de la suite, — là où il n'y a que des — *à bâtons rompus.*

On veut, avec le *plan par terre*, reconstruire et refaire les plus minces détails d'ornementation d'une architecture capricieuse, qui, bien que formant un ensemble, ont dû varier cependant, suivant l'idée et le goût de l'architecte.

Avec un tel système de dénigrement, on ne laisserait subsister aucun monument de l'histoire.

Quant à nous, fort de notre conviction, et mis en quelque sorte en demeure de faire connaître les raisons de cette conviction, ne méconnaissant pas, d'ailleurs, la tâche ingrate et ardue qui nous incombait, en présence d'at-

taques dirigées par des hommes habiles et experts dans la controverse littéraire et la critique, nous avons hésité à nous mesurer avec eux ; aussi n'a-t-il rien moins fallu que la crainte de paraître, par notre silence, passer condamnation sur ces attaques et admettre ces critiques, pour nous décider à entreprendre cette tâche, seul contre tous. Il ne nous a pas paru que nous dussions abandonner une cause qui nous paraissait juste, parce que nous étions seul à la défendre, ni garder le silence en face de nos adversaires, parce que ce sont des hommes éminents et capables.

Nous pensons avoir répondu aux critiques les plus saillantes dont un certain nombre de lettres de notre correspondance ont été plus spécialement l'objet; mais nous n'avons pas cru devoir suivre nos adversaires dans toutes leurs attaques, dont plusieurs nous ont paru être basées sur des appréciations, des opinions personnelles, auxquelles on pouvait en opposer de contraires, bien plus que sur des faits démontrés et acquis.

Ainsi : si nos adversaires prétendent que le

ton des lettres françaises n'est pas celui qu'a dû avoir la Reine, on peut leur répondre la même chose à l'égard des lettres allemandes. S'ils se fondent sur ce qu'il aurait existé du froid entre les deux sœurs, pour soutenir que Marie-Antoinette n'a pas entretenu une correspondance régulière et suivie avec sa sœur Marie-Christine, on répondra que ce froid, s'il a existé, n'a pas pu durer longtemps, et que les deux princesses, pour ainsi dire porte à porte, ont dû s'écrire fréquemment. S'ils croient tirer une preuve que les deux sœurs ne se sont pas écrit, de ce fait qu'on n'a pas trouvé trace de leur correspondance dans les archives de Saxe-Teschen, on répondra que c'est précisément parce que cette correspondance était ailleurs, qu'on ne l'a pas trouvée là où on la supposait.

Nous ne prétendons pas, cependant, avoir répondu à toutes les objections, levé tous les doutes, satisfait à toutes les questions.

Comment faire revivre tout un passé que les contemporains eux-mêmes n'ont ni connu ni compris complétement?

Mais nous pensons que nos adversaires n'ont pas eu davantage la clef de ce passé qu'ils se vantent d'avoir éclairci et qu'ils ont peut-être contribué à obscurcir en soulevant des doutes sans motifs suffisants.

Nous n'espérons pas rallier à notre opinion tous ceux qui ont attaqué l'authenticité de nos lettres; il nous suffira d'avoir fait voir sur quelles bases peu certaines sont fondées la plupart de leurs attaques. Si nos réponses n'ont pas enlevé toutes les incertitudes sur tous les points, nous avons du moins repoussé les principales allégations qu'on nous opposait, et suffisamment démontré que la correspondance de Marie-Antoinette, que nous avons livrée au public, est une œuvre sérieuse, dont l'origine, dont l'authenticité ne peuvent être sérieusement contestées.

Aujourd'hui comme au premier jour, notre conviction est complète à cet égard.

COMTE PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN.

CORRESPONDANCE

DE

MARIE ANTOINETTE.

A M. LE DAUPHIN.

Monsieur le dauphin et cher frère, je vous remercie des expressions si pleines de bienveillance que vous employez envers moy, j'en suis bien profondément touchée et honorée et je sens tout ce que tant de bontés de votre part m'impose d'obligations; l'exemple et les leçons de ma glorieuse et tendre mère m'ont élevée à l'accomplissement de tous mes devoirs, et avec

l'aide de Dieu j'espère par tous mes efforts me rendre digne de la nouvelle destinée qui m'est faite. — Vous voulez bien demander que mon consentement à votre choix accompagne celui de l'impératrice reine et vous avez besoin, dites-vous, de me tenir aussi de moy même; je peux vous répondre, puisqu'elle m'y autorise, que j'ai reçu avec autant de plaisir que de respect les ordres de ma mère, vous trouverez en moy une épouse fidelle et dévouée n'ayant d'autres pensées que de mettre en pratique les moyens de vous plaire, de mériter votre attachement et de me montrer la digne fille de votre auguste ayeul. C'est dans ces sentiments bien sincères que je me plais à me dire, monsieur le dauphin et cher frère,

Votre bien affectionnée et devouée sœur,

MARIE ANTOINETTE.

Vienne, ce 27 mars 1770[1].

[1] A cette époque Marie-Antoinette n'avait que quinze ans.

(Fin avril 1770)

MADAME MA CHÈRE MÈRE,

Je ne quitte pas sans une vive émotion et un serrement de cœur la dernière ville frontière de votre empire; avant de traverser les derniers états qui me séparent de ma nouvelle patrie je demande à couvrir vos mains de mes baisers et vous remercier comme je le sens pour toutes les bontés maternelles dont vous m'avez entourée. L'image de ma bonne mère, de toute ma famille, de mes bonheurs d'enfance me sera toujours présente en même temps que vos conseils seront toujours devant mes yeux; — j'arriverai sans expérience dans un pays nouveau qui m'a adoptée sur votre nom, je tremble à l'idée que je ne répondrai pas à l'attente; le peu que je pourrois valoir c'est à vous que je le devrois, mais maintenant je sens que je n'ai pas assez profité de vos leçons si tendres; que vos bontés me suivent, je vous en conjure, je les mérite par le respect profond et l'amour sans bornes que je vous porte. —

Adieu, mes frères et sœurs, pensez à la jeune françoise et aimez la, — j'offre tous mes baise-mains et respects fidelles à ma bonne maman.

MARIE ANTOINETTE.

(Commencement de mai 1770)

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE [1].

Ma chère Christine, la seule à qui j'ose parler à cœur ouvert, je suis arrivée à Augsbourg aussi navrée que la dernière fois que je vous ai écrit. Adieu, bonne sœur, adieu! je suis trempée de larmes, je ne les ai essuyées que pour écrire à notre bonne mère en quittant les frontières de l'empire; pourquoi l'affliger, que diroit elle si elle me sçavoit plustôt disposée à rebrousser chemin qu'à courir à l'exil? Oui, l'exil; destinée cruelle que celle des filles du trône, qui ne peuvent guères se marier qu'aux extrémités de la

[1] Mariée au duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas autrichiens.

terre; elle avoit bien raison, notre sœur de Naples, quand elle disoit qu'on la jetoit à la mer. J'étois entourée de soins, de tendresses d'une famille que j'adorois, et je vais à l'inconnu; enfin il faut me taire, car notre mère ne peut avoir consenti à ce qui seroit mon malheur: elle m'a dit tant de bien de Mr le dauphin. Pardonnez moy, aimez moy, et laissez moy pleurer et vous embrasser en même temps.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 16 may (1770)[1].

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE.

Je me suis échappée du grand cercle dans ma grande toilette de mariée pour m'acquitter de la promesse formelle que j'avois faite à ma chère maman de lui écrire ce mot tout de suite après que la messe de mariage auroit été célébrée.

Je suis dauphine de France; déjà, à genoux en présence de celui qui dispose de tout, j'ai

[1] Cette lettre a été reproduite par M. Feuillet dans les *Causeries d'un Curieux*.

beaucoup pensé aux bons conseils et aux bons exemples de ma chère maman, je l'embrasse avec respect en la priant de me continuer ses bontés.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 24 may 1770.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Comment voulez vous, chère bonne Christine, que je vous donne des détails? J'ai commis une imprudence en vous en promettant. — Je suis tellement étourdie et bouleversée que je ne sçais à quoi entendre. Il se fait autour de moy un bruit et une agitation que je ne dois pas apercevoir pour ne pas paroître comme vous le dites empruntée; — je me tiens de mon mieux et je me laisse faire, ce qui me gêne c'est que tout le monde me regarde comme une bête curieuse et ne me quitte pas des yeux.

Les grandes scènes ont commencé au Rhin,

on m'a conduite dans une île où j'aurois été bien heureuse d'être un peu seule comme Robinson pour me recueillir, mais on ne m'en a pas laissé la liberté; on m'a comme emportée dans une maisonnette dont un côté étoit censé l'Allemagne, l'autre la France, à peine m'a-t-on laissé le temps de faire une prière et de penser à notre bonne chère maman et à vous tous mes bien aimés du petit cabinet; les femmes se sont emparées de moy — m'ont changée des pieds à la tête. — Après cela sans me laisser respirer on a passé dans une grande salle, on a ouvert le côté de France, et l'on a lu des papiers; c'étoit le moment où mes pauvres dames devoient se retirer, elles m'ont baisé les mains et ont disparu en pleurant. Dieu! que j'avois envie de les embrasser!

Alors on m'a présenté ma maison françoise, et j'ai quitté mon île pour entrer dans Strasbourg — du canon, des cloches, plus de bruit que n'en mérite votre petite sœur. J'ai logé à la cathédrale, et les présentations, avec des compliments à perte de vue ont commencé. Je m'en suis tirée en dauphine un peu novice, mais cela

n'a pas mal fait. Après le grand couvert il y a eu une fête très folle à Bacchus qui étoit dansée par des vignerons ou des tonneliers qui prenoient toutes sortes d'attitudes avec leurs serpettes et leurs cerceaux, et puis après comédie, illuminations, concerts, bals et encore des compliments. J'aurois donné tout cela pour un peu de paix et de repos; il y avoit cependant des moments bien agréables, c'est quand des processions de jeunes filles venoient m'apporter des bouquets, il y auroit eu de quoi paver toutes les cours de la burg [1]. —

A Nancy, je n'ai pas manqué d'aller voir nos sépultures de famille et je me suis rappelé que nous répétions ensemble ce vers d'Esther: — J'irai pleurer au tombeau de mes pères. C'est à un endroit qu'on appelle le Pont de Berne dans la forêt de Compiègne, que j'ai vu le roy et Mr le dauphin mon seigneur et maître, qui étoient venus à ma rencontre, — notre chère bonne mère vous aura dit comme j'ai été reçue. — Mr le dauphin ressemble beaucoup

[1] Du château.

à son portrait, et pour vous faire endêver je vous dirai que le roy a dit que je suis mieux que le mien.

Au château de la Muette où l'on s'est rendu après avoir couché à Compiègne, le roy m'a remis une magnifique parure, et puis il est parti pour Versailles avec toute la famille royale et m'a laissée à la Muette où j'ai couché. C'est le seul moment où j'ai pu penser à moy même et me donner le plaisir de causer en idée avec vous tous, que je vous ai embrassée et serrée bien fort.

Enfin le 16 je suis arrivée à Versailles à 10 heures, et le roy qui est venu tout de suite me voir m'a entretenue bien longtemps avec une tendresse extrême, il est très bon et c'est impossible de ne pas l'aimer.

Je pense bien, chère bonne sœur, que vous ne vous attendez pas à ce que je vous raconte de point en point la cérémonie du mariage, j'étois si émue que tout s'est passé comme un éclair et que j'ai regardé sans le voir ce qu'on m'a apporté de belles choses en cérémonie; il s'agit bien de parures pour moy, trop de sentiments

me serrent le cœur, j'ai trop de souvenirs qui se combattent; mes nouveaux devoirs me donnent trop à penser pour que je songe à autre chose. Adieu, chère bonne sœur, je vous embrasse comme autrefois, vous et votre mari; priez pour moy et embrassez vous à mon intention.

Mr le dauphin vient de me faire cadeau d'un livre d'heures qu'on lui a présenté et qui est tout rempli de superbes vignettes dessinées à la main par un peintre de Lyon; je ne sors pas du brouhaha des fêtes, on m'en annonce encore une. Adieu encore.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 2 juin 1770 [1].

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE.

La journée de mon mariage avoit bien commencé, je n'avois pas oublié ce que ma chère maman nous disoit si souvent en famille que la joie du peuple fait les vraies fêtes des princes,

[1] Reproduite dans les *Causeries d'un Curieux*.

je me réjouissois de voir se préparer une vraie fête publique, quand tout à coup, au moment de la cérémonie, il a éclaté un orage si affreux qu'il a chassé tout le monde des jardins. Le soir les illuminations ont été noyées et cela a empêché toutes les réjouissances. Nous avons été bien plus malheureux encore à Paris le 30, au feu d'artifice des fêtes de la ville ; la foule étoit si grande qu'il y a eu des accidents horribles, des centaines de personnes écrasées. Nous demandons coup sur coup des rapports, mais je crains bien qu'on ne nous dise pas tout, nous aurons beaucoup à faire pour faire oublier ces affreux malheurs, et j'aurois besoin des conseils de ma chère maman pour m'affermir et me rendre digne de cette tâche difficile. Mr le dauphin est désespéré et n'a pas été en arrière de son devoir, moy je n'en dors plus et j'ai toujours devant les yeux cette foule de victimes dont nous avons été l'occasion ; le roy et toute la famille royale redoublent de bonté pour moy, mais je suis inconsolable, je redoute beaucoup le jour où Mr le dauphin et moy ferons notre entrée publique dans Paris.

Je demande pardon à ma chère maman du ton si triste de cette lettre, mais ces malheurs sont mon unique pensée ; j'ai besoin de m'appuyer sur le cœur de ma chère maman et d'être assurée qu'elle me permet de lui dire tout et que personne ne l'aime avec plus de respect et de tendresse que moy.

MARIE ANTOINETTE.

L'abbé[1] m'a été très utile dans toute la catastrophe.

Versailles, ce 13 juin 1770.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

J'ai reçu ce matin votre lettre de Presbourg, ma chère bonne sœur, et j'en ai été bien heureuse, il m'a semblé un instant être au milieu de vous. Je sens encore vos joues sur les miennes, et si je n'étois étourdie par le tourbillon et le souvenir toujours présent des malheurs de Paris, je ne pourrois m'empêcher de rire des plaisanteries et saillies de l'empereur que vous

[1] L'abbé de Vermond.

me rappelez, il se moquoit de la dauphine en biscuit de pâte tendre, la voilà déjà en or et en bronze; les médailles que vous a envoyées Mr le dauphin vont vous arriver. — Nous n'avions plus rien à donner aux pauvres familles victimes, Mr le dauphin et moy nous avions donné tout ce que nous devions avoir de longtemps; le roy est venu à notre secours; j'apprends tous les jours quelque malheur nouveau, on nous avoit beaucoup caché.

Vous me demandez si j'ai déjà vu l'établissement des filles nobles de Saint-Cyr, c'est une des premières choses dont j'avois parlé, j'étois très curieuse de voir cette maison si célèbre, elle ne me paroît pas très favorite aujourd'hui; je l'ai visitée en détail il y a une huitaine de jours avec Mr le dauphin, ses frères et la petite farouche Elisabeth qui deviendra très gentille et ne quitte pas ma main. On ne jure là que par Louis XIV et par madame de Maintenon, la supérieure nous a montré l'endroit où les pen sionnaires jouaient les pièces de Racine devant le roy, et les élèves nous ont donné le divertissement d'une petite pièce en musique; si je

pouvois oublier que je suis dauphine de France, j'aurois lieu de m'en souvenir, car la pièce étoit encore sur mon mariage, il y avoit de jolies voix et ça été vraiment très charmant, — toutes ces jeunes filles avec leurs ceintures avoient l'air d'oiseaux de toutes couleurs qui ne demandoient qu'à s'envoler, il y en avoit une qui vous ressembloit, et notez que c'est elle qui chantoit le mieux. — Au retour, le roy a eu la complaisance de me demander le récit de tout ce que j'avois vu, et il m'a parlé à ce propos avec une grande bonté; il s'est informé de nos établissements d'éducation de jeunes filles, je lui ai dit tout ce que je savois, et ça été une occasion pour lui de dire toutes sortes de bien sur notre bonne mère, j'ai appris alors que les filles du roy n'ont pas été élevées à Saint-Cyr mais dans un couvent très loin en province où elles faisoient le plus souvent tout ce qui leur plaisoit et n'avoient rien appris, elles savent cependant beaucoup de choses, mais elles l'ont appris depuis.

Hier a été un grand jour, la fête Dieu, la procession a-t-elle été très belle à Presbourg?

Depuis le grand bal du comte de Mercy et ses distributions de pain et de vin au peuple en l'honneur de mon mariage, il y a eu encore une grande fête chez l'ambassadeur d'Espagne; heureusement que l'on commence à en sortir, ça m'excède et j'ai besoin de respirer et de parler d'autre chose. Il pleut des poésies, et mon bibliothécaire, car le roy m'a donné un bibliothécaire, auroit fort à faire s'il ramassoit tous les vers françois et italiens qu'on fait sur mon mariage. Ma vie est sans autres incidents, Mr le dauphin parle très peu, il est timide, très peu démonstratif, mais il est bon pour tout le monde; il n'y a pas cercle régulier chez le roy, je suis très souvent avec ma tante Victoire, c'est moy qui me suis donné la charge d'arroser les fleurs de sa fenêtre, quand il y a cercle de famille on est plutôt sérieux et triste que gai, il y a cependant des jours que le roy dit des choses aussi agréables que j'en ai jamais entendu, mais en général il ne parle pas.

Il y a quinze jours que l'on doit avoir à Vienne Mr de Stainville qui aura parlé de moy. Adieu, ma chère Christine, je vous embrasse sur vos

deux joues vous et le bon duc, je félicite Mr le coadjuteur[1].

MARIE ANTOINETTE.

Marly, ce 28 juin 1770.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère bonne sœur, si je suis une dauphine en pâte tendre je suis aussi une Diane chasseresse, et sa majesté l'empereur et Mr le coadjuteur sauront que j'ai chassé le daim ces jours derniers, il est vrai que je n'ai pas sur la conscience de lui avoir fait aucune blessure; Mr le dauphin chasse comme un ancien de l'ordre teutonique. Sachez aussi qu'on me dédie des livres, mon bibliothécaire va être occupé. — Il y a icy assez de quoi lire, et comme les affaires sont très peu nombreuses je lis, ou Mr le dauphin me fait la lecture, ou je fais de la musique;

[1] L'archiduc Maximilien, son frère, né le 8 décembre 1756, depuis électeur et archevêque de Cologne et évêque-prince de Munster.

j'ai là sur la table un abrégé de l'histoire d'Angleterre par un abbé Millot, j'en ai lu et cela m'a intéressée, j'avois vu auparavant quelques parties de l'histoire de France par le même qui ne m'ont pas plu, tant le commencement surtout est obscur et ennuyeux; pour bien connoître l'histoire de ce pays j'ai demandé un livre sur les familles.

Je n'aime pas beaucoup la musique françoise, elle a quelque chose de vuide qui m'étonne; avant de quitter Versailles j'ai entendu un petit garçon de 9 ans qui a composé des sonates assez jolies et les a jouées très habilement sur le clavecin, il a joué aussi bien plusieurs morceaux d'autres auteurs, je me suis amusée à lui donner des morceaux allemands, et il en a essayé un à livre ouvert et s'en est très bien tiré; si quelque bon musicien d'Allemagne protégé par l'impératrice reine vient icy adressez le moy.

Adieu, vous allez trouver que ma lettre est bien vuide comme je trouve la musique françoise, mais je vous ai promis de vous faire vivre avec moy, et quand il n'y a pas d'événements je

n'en peux pas imaginer, je vous embrasse tendrement tous, et en particulier le bon duc.

MARIE ANTOINETTE.

Compiègne, ce 27 aoust 1770.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Je suis icy depuis la fin du mois dernier comme je l'ai dit à ma chère maman, et je me reproche de ne pas avoir été assez respectueuse pour lui écrire plus d'une fois ce mois cy; ma vie, quoique je n'aie rien à faire, est cependant très affairée, elle ne ressemble en rien à ce qu'elle étoit à Vienne ou à Schœnbrunn, la vie de famille icy est encore une représentation, et on ne peut pas se laisser aller et s'écouter vivre, mais je suis décidée à me faire à tout. J'ai voulu suivre le conseil de l'empereur et j'ai chargé l'abbé de me procurer des notes sur les familles du pays afin de parler à chacun comme il convient; j'ai eu la preuve de l'avantage d'un pareil soin il y a deux jours, je devois recevoir le com-

pliment du duc de Villequier, je me suis fait donner de bons mémoires sur sa famille et je lui ai parlé en conséquence, il a été flatté au dernier point et en avoit les larmes dans les yeux, — le roy en a été satisfait parce qu'il a du goût pour le duc. — Du reste, ma chère maman sait qu'on n'a pas icy des plaisirs bien variés, la soirée quand il y a jeu est très fatigante, je m'observe le plus que je peux pour ne froisser personne et je ne suis pas certaine qu'il en soit toujours de même envers moy, mais je me méfie de mon jugement, le roy est si bon, Mr le dauphin est si poli à mon égard que je suis heureuse; nous avons de temps en temps la comédie qui est quelquefois assez amusante, ce qui m'a le plus divertie jusqu'icy a été une pièce appelée Rose et Colas que je voudrois voir représenter devant ma chère maman pour la distraire de ses grandes affaires, c'est très gai, très réjouissant, — j'entre dans ces détails d'enfant puisque votre bonté m'y a engagée à mon départ. — Il y a une surintendance de la musique du roy qui passe pour habile mais qui amuse peu, — avant hier à la fête du roy qui est aussi celle de Mr le dauphin

on a fait exécuter sur le violon des symphonies qui ne m'ont pas beaucoup charmée. Je voudrois un peu de musique allemande, mais je n'ose pas trop vanter notre Gluck de peur de contrarier, et j'attends une occasion pour en glisser.

Il y a eu cercle des ambassadeurs et j'ai entretenu M. de Mercy; je suis fâchée de n'avoir pas l'occasion de le voir plus souvent, un homme aussi sensé et dévoué qui connoît si bien la cour, seroit d'un bon conseil, des mots qu'il m'a dit m'ont beaucoup appris. —Que ma bonne mère me pardonne si je lui avoue que j'ai des instants de noir que j'ai de la peine à secouer, — je m'en veux et je prends le dessus — cela tient sans doute au changement d'existence et à mon éloignement de mes anciennes tendresses, je me reporte sans cesse au temps où vous daigniez nous admettre près de vous et me dire de ces mots qui sont aujourd'hui comme mon évangile. Je demande à ma chère maman la permission de lui baiser bien respectueusement les mains, j'embrasse mes sœurs et frères.

Marie Antoinette.

Le 17 j'ai assisté particulièrement à une messe des morts en commémoration de mon bon père, ma tante Victoire étoit avec moi.

Versailles, ce 13 septembre 1770.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Je suis retournée à Saint-Cyr il y a quelques jours pour donner le voile à une demoiselle pensionnaire très intéressante, la cérémonie a été aussi touchante que possible; j'ai toujours été effrayée de cette vie qui sépare à jamais du monde, il faut pour s'y résigner une grâce bien grande, et en prenant part à la cérémonie je me demandois si c'étoit une morte dont je clouois la bière, elle avoit bien une autre pensée et elle avoit l'air d'une ange qui épouse J. C. Je suis sortie de là très émue et très édifiée. Je n'ai pas été quitte des émotions de ce genre, j'en ai eu une autre plus forte encore, car quelques jours après je suis allée au couvent des carmélites de Saint-Denis pour donner le voile à ma tante

madame Louise qui fera profession l'année prochaine — la cérémonie a été très imposante. ma tante avoit la sérénité d'une sainte, le nonce y représentoit le pape, il y avoit un concours considérable d'évêques et une affluence de spectateurs extraordinaire qui donnoit à la solemnité quelque chose de frappant. Ce qui pour moy a fait contraste c'est que le soir au cercle de famille où le roy nous a appelés il n'a jamais été plus gai et plus parlant, lui qui le plus souvent ne dit pas un mot.

On m'a parlé d'un projet de mariage d'une demoiselle de Choiseul avec le marquis de l'Aubépine, je mettrai volontiers ma signature au bas du contrat. Je me recommande toujours aux prières de ma chère maman et je lui baise les mains avec respect, il y a très longtemps que l'empereur ne m'a écrit, je l'embrasse néanmoins, est il maintenant à Schœnbrunn?

Marie Antoinette.

———

Versailles, le 29 septembre (1770).

A SA SOEUR MARIE CHRISTINE.

Et vous aussi, ma chère Christine, vous m'abandonnez; que sont devenues vos belles promesses? Notre bonne mère seule m'a écrit ces jours derniers, mais le grand empereur est perdu dans ses méditations et m'oublie. Nos santés sont bonnes en ce moment, Mr le dauphin a eu un petit accès de fièvre et je ne vous en parle que parce qu'il n'y paroît plus. Je suis dans un moment de noir, je me suis demandé pourquoi, et je n'ai pas pu me répondre; c'est d'autant plus mal que, bien qu'il y a déjà quatre mois que je suis dauphine pâte tendre, je n'en suis pas encore à la fin des compliments sur ce sujet. Figurez vous qu'on vient de présenter au roy et à nous tous, un tableau où je figure dans un bouquet de toutes sortes de fleurs; je suis placée au beau milieu d'une rose, rien que cela, et le tableau est tout rempli de broderies d'or et

aussi d'attributs rappelant l'alliance des deux couronnes. Le roy s'en est amusé et moy j'ai été forcée de trouver cela joli et très ressemblant, et le peintre est parti très heureux.

Je voudrois bien qu'on en finît avec toutes ces fadeurs. J'ai été bien autrement satisfaite d'un joli souper que la duchesse de Mazarin nous a donné à Chailly. C'étoit superbe et d'une prodigalité surprenante, avec un air de fête dont nous sommes revenus enchantés. C'est une Durfort-Duras qui est très singulière et qui a l'air d'une Calypso.

Adieu, ma chère Christine, vous n'en aurez pas davantage aujourd'hui, néanmoins, je vous embrasse de tout mon cœur et fais mes compliments à votre mari.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, le 5 octobre (1770).

A SA SŒUR L'ARCHIDUCHESSE AMÉLIE,

DUCHESSE DE PARME [1].

Ma chère bonne Amélie, je vous remercie de ce que vous m'écrivez sur l'état de Mr le dauphin. Son accès de fièvre n'a plus reparu. Cette attention est d'autant plus aimable de votre part que vous êtes dans un état à songer avant tout à vous même. J'ai voulu vous en écrire, malgré ma lettre d'avant hier; nous avons été bien intéressés, Mr le dauphin et moy, à regarder le beau livre que nous a remis de votre part le comte d'Argental sur les fêtes de votre mariage; les estampes sont très bien faites. J'ouvrirai souvent ce livre là pour me retrouver avec vous. L'Italie, comme me le répétoit si souvent le bon Métastase, est toujours le pays des arts.

Notre vie icy est le mouvement perpétuel, quand il y a ce qu'on appelle appartement et

[1] Mariée, le 27 juin 1769, à Don Ferdinand, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

jeu. Le roy continue à être très bien pour moy ; la petite maladie de Mr le dauphin l'avoit d'abord rendu sombre, sa convalescence l'à tout ouvert, et il s'est montré très affectueux et gai. Nous partons demain avec le roy, Mad. Adélaïde, Mad. Victoire et Mad. Sophie pour Choisy d'où je vous écrirai pour avoir de vos nouvelles et vous dire combien je suis heureuse d'être tante.

Je trouve que vous n'entrez pas dans assez de détails sur votre vie à Parme. Faites moy donc vivre avec vous.

Adieu, chère bonne, je vous embrasse de tout mon cœur; non seulement je ne trouve pas mauvais que Mr le Duc m'embrasse, je le lui rends en bonne sœur. J'ai reçu ce matin une lettre de Christine; la grande duchesse de Toscane et son mari sont à Schœnbrunn avec le duc de Courlande et ne partiront pas avant d'avoir assisté à la fête de notre chère maman. Faites bien mes compliments à Monseigneur le duc de Parme.

Marie Antoinette.

Versailles, ce 27 décembre (1770).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Ce sera, je n'en doute pas, pour votre souvenir comme il en est pour mon cœur, mal finir l'année que d'apprendre que les rumeurs dont je lui avois parlé depuis longtemps se sont réalisées. Le roy a remercié le duc de Choiseul, et le ministre s'est retiré dans la Touraine à sa terre. Même compliment a été fait au duc de Choiseul Praslin; j'ai été bien émue de cet événement, car Mr de Choiseul a toujours été un ami de notre famille et m'a toujours à l'occasion donné de bons avis, on a beau être dauphine de France on n'en est pas moins quoi qu'on fasse une étrangère; je ne sais si je me trompe, mais autour de moi on a l'air de s'en souvenir, et si le bon duc s'en souvenoit c'étoit pour m'indiquer en quelques petits mots souvent indirects mais pas équivoques, les moyens de le faire oublier; je lui suis redevable et je ne suis pas ingrate, il est si

difficile de contenter tout le monde. Je finis par où j'aurois dû commencer, je prierai ma chère maman d'agréer tous mes souhaits respectueux pour la nouvelle année; c'étoit une fête bien douce pour nos cœurs, pour le mien en particulier, quand nous nous pressions à cette occasion là pour lui baiser les mains et lui demander sa bénédiction. Donnez la moi, ma très chère mère, ne me ménagez pas vos conseils pour me soutenir dans les pas difficiles et conservez moi vos bontés. Mr le dauphin écrit à ma chère maman.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 3 janvier 1771.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Bonjour bon an, ma chère duchesse; j'ai été si fort absorbée par les cérémonies du jour de l'an que je n'ai pu vous écrire, je vous embrasse d'abord ainsi que votre bon duc et puis je vous fais mon compliment sur notre future belle

sœur[1], j'en fais mes baisemains à l'auguste Ferdinand. J'aurois voulu vous avoir avec moy dans la tribune à la cérémonie de l'ordre du St Esprit, le c^te d'Artois a été d'abord reçu chevalier de St Michel, le nouveau chevalier marchant devant le roy s'est rendu processionnellement à la chapelle en habit de novice ce qui lui alloit très bien; il y a eu plusieurs réceptions, — le roy en manteau avec le grand collier de l'ordre et celui de la Toison d'Or, étoit tout à fait imposant et majestueux, M^r le dauphin a bien représenté sous son grand costume, M^r d'Artois a été reçu chevalier du St Esprit par le roy, et quoiqu'il eut un peu l'air d'un page qui tient son sérieux, il s'est conduit à merveille; — après, M^r le chevalier a reçu nos compliments comme un empereur romain, et nous n'avons pu venir à bout de le faire rire. — Sur un mot du roy j'ai commencé le mois dernier à donner dans mon appartement des petits bals toutes les semaines jusqu'au carême; ils sont charmants, j'en ai

[1] Marie-Béatrix d'Este, fille du duc de Modène.

donné la direction à madame de Noailles qui est d'une sévérité exemplaire sur les détails à être ennuyante; toute la famille royale, les princes du sang et les principaux de la cour y figurent. Adieu, chère bonne sœur, je vous embrasse bien tendrement.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 7 janvier (1771).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

C'est avant hier seulement, ma chère Christine, que j'ai reçu votre lettre. J'ai sur le champ ordonné à une de mes femmes qui est très intelligente, de faire exécuter votre double commande. Vous aurez une poupée avec les étoffes de Lyon, et le joaillier sera bientôt à l'œuvre pour les dessins que je me ferai montrer. Je presserai la besogne quoique le mariage ne soit

pas prochain. Je commanderai aussi un présent pour mon compte.

Donnez moy des détails sur cette petite Modène, notre future belle sœur. Il me tarde de voir apparoître l'étoile Joséphine. Monsieur de Provence tient la tête encore plus haute depuis qu'il sait que son mariage a été déclaré par le roy de Sardaigne et que sa fiancée en a reçu les compliments officiels. Il glisse sur ses pointes, mais sans se dérider davantage. Monsieur d'Artois, toujours monté en gaieté, et qui a un mot sur tout, a déclaré qu'il veut aussi enlever une Sabine; or, on attend icy la bonne princesse Christine de Saxe, dont vous connoissez la figure; Monsieur de Provence lui a dit que c'étoit son fait et lui a conseillé de l'enlever, ce qui a redoublé les rires; le roy lui même n'a pu s'empêcher de faire comme nous.

Madame d'Helmstadt ne m'a pas encore fait demander à me présenter la comtesse d'Hunolstein que vous me nommez; je la recevrai bien par amour pour vous et pour sa famille.

Adieu, adieu, chérissime sœur, je vous aime bien tendrement.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 14 février 1771.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Vous devez être en ce moment dans les plus fortes gelées et la cour peut se donner le plaisir du traîneau; on a pris icy ce plaisir de temps en temps, et les repas qui ont suivi ont été fort agréables, Mr le dauphin s'y est montré plus gai qu'à l'ordinaire. Les comtes de Gothland [1] et d'Enland sont icy de tout, depuis plusieurs jours ils soupent chez le roy et ils ont

[1] Le prince royal de Suède, qui devint roi le même mois, sous le nom de Gustave III.

assisté à mon bal; ils ont encore soupé chez le roy à Marly et on leur prépare une chasse; la princesse de Saxe Christine [1] arrive aujourd'hui. — C'est le duc de S[t] Mégrin qui a été désigné pour aller recevoir à la frontière ma nouvelle belle sœur [2] et qui la conduira à Fontainebleau; nous avons encore du temps, car rien n'est prêt de part ni d'autre et la maison de madame de Provence n'est pas encore désignée; ce sera pour le mois de may. J'ai lu encore plusieurs mémoires sur les familles, mais en ce moment je n'ai guère de temps pour faire aucune lecture. Je n'ai que très peu de livres allemands, et mes seuls ouvrages italiens sont ceux de mon cher abbé Metastasio, celui de tous mes maîtres qui prenoit le plus de zèle et de plaisir à m'appprendre quelque chose; il y a icy beaucoup trop d'étiquette pour que l'on vive de la vie de famille, le roy est toujours ce que je l'ai trouvé à mon arrivée, très bon pour moy, mais il reste en son particulier et il a rarement grand couvert; tous les membres de la fa-

[1] Tante maternelle de Louis XVI, abbesse de Remiremont.

[2] Louise de Savoie.

mille font de même, et quoiqu'on habite dans le même palais on est loin de se réunir tous les jours; ma tante Adélaïde m'intimide un peu, heureusement que je suis favorite de ma tante Victoire qui est plus simple; on voit le roy au moment où il sort, un éclair; — pour la tante Sophie elle n'a pas changé, c'est au fond, j'en suis sûre, une âme d'élite, mais elle a toujours l'air de tomber des nues, elle restera quelquefois des mois sans ouvrir la bouche, et je ne l'ai pas encore pu voir en face; je fonde quelque bonne espérance sur l'arrivée de madame de Provence, ce sera une compagnie de mon âge. O ma bonne mère, combien vous me manquez! je vous demande pardon de cette lettre et je termine vite pour que l'abbé la puisse porter à Mr de Mercy qui a un courrier, et je prie ma chère maman de me permettre de lui baiser icy les mains avec bien de la tendresse.

MARIE ANTOINETTE.

Il paroît que Mr de Buffon dont on me faisoit lire le beau livre sous vos yeux est au plus mal.

———

Versailles, ce 15 may 1771.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Enfin, ma chère Christine, le mariage du comte de Provence est accompli d'hier, tout s'est passé à peu près comme pour moy, la maison françoise de la princesse est allée la recevoir à la frontière, le marquis de Chauvelin s'est rendu jusqu'à Briare pour la complimenter; dès que le roy eut été instruit de la marche de madame de Provence il s'est mis en route avec nous tous pour Fontainebleau, le lendemain on est parti en grand cortége pour l'entrevue, on a rencontré la comtesse assez loin de Fontainebleau, le roy l'a reçue avec une tendresse toute paternelle et tout de suite il l'a présentée à Mr de Provence qui l'a saluée à la joue, puis M^r le dauphin, moy et mes tantes en avons fait autant; elle paroissoit ravie et très émue de notre accueil, elle a eu pour moy une attention toute particulière et elle m'a embrassée deux fois; la terrible épreuve de la première vue ne paroît pas lui avoir été défavorable du côté de

Mr de Provence, c'est l'essentiel, il n'en est pas de même du côté de Mr le dauphin qui ne la trouve point bien du tout et lui reproche d'avoir des moustaches; elle a de bien beaux yeux mais avec des sourcils très épais et un front bas chargé d'une forêt de cheveux qui lui donnent un air dur dont elle n'a pas le caractère, elle est au contraire douce et timide; décidément Mr de Provence en a l'air très épris; — on est rentré à Fontainebleau et les présentations ont commencé. Je plains la pauvre enfant car je me rappelle l'année dernière, en arrivant elle m'a dit à part qu'elle comptoit beaucoup sur mon amitié et sur mes conseils, du reste elle se tire à merveille des difficultés. On a été après cela à Choisy où elle a reçu les parures, — nous sommes repartis tout de suite pour Versailles avec le roy, excepté madame de Provence qui n'est arrivée icy qu'hier matin pour la célébration du mariage; je continuois à la plaindre, il y avoit cercle des ambassadeurs et des compliments interminables. Demain elle aura le corps de ville de Paris, elle n'échappera rien; nous aurons le matin une conversation qu'elle m'a

demandée. Adieu, chère duchesse, dites à votre mari que je ne l'oublie pas, je le charge de vous embrasser pour moy.

MARIE ANTOINETTE.

A propos, les princes de Suède dont vous me parlez sont déjà de l'histoire ancienne, le prince royal passoit icy pour un homme de grande intelligence qui avoit beaucoup étudié ; tous deux jouissoient pleinement de leur incognito, ils circuloient sans gêne et visitoient les académies, les savants et les artistes.

Versailles, ce 8 juillet 1771.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

J'ai appris avec bien de la peine, ma chère sœur, que mon protégé est au nombre des personnes blessées par l'éclat d'une bombe ou

d'un tonneau de poudre au camp de Laxenbourg, c'est aussi celui de l'Empereur, et je vais lui en écrire avant son départ pour la Hongrie.

Notre premier séjour sera à Compiègne; la sœur du pauvre Hackenberg y est dans un emploi, ce sera pour moy une occasion de lui faire du bien.

Monsieur le dauphin a eu hier un petit mouvement de sang qui m'a alarmée beaucoup, comme nous entrions dans le bois de Satory. Il avoit défendu d'en parler, je l'ai fait savoir en particulier par un exprès au médecin de service qui m'a rassurée; il n'y paroît pas aujourd'hui, mais je crains que M^r le dauphin ne soit trop dur pour lui même. Notre vie est icy fort monotone, je n'ai nul goût pour le jeu et on joue beaucoup. Ma correspondance doit se ressentir de cette monotonie. Je ne veux pas cependant laisser partir les courriers sans vous dire un petit bonjour.

A ce moment entrent Clotilde et Élisabeth que je vais emmener à la promenade; je suis une mère de famille. Je vous embrasse de tout mon

cœur. Donnez moy de bonnes nouvelles de l'Impératrice-reine dont je baise respectueusement les mains.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 7 décembre 1771.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Je vous remercie du fond du cœur de votre si bonne lettre et de vos bons conseils, je n'ai pas oublié ceux que vous m'avez donnés avant mon départ, je les ai mis en écrit pour ne les point perdre de vue. — Je crois avoir réussi auprès du roy, il est pour moy d'une bonté dont je suis toute heureuse. Je ne me suis pas encore bien rendu compte des vrais sentiments des tantes qui sont tantôt démonstratives, tantôt froides et piquantes, peut être je les juge mal; — pour les sœurs de Mr le dauphin elles sont toujours

les mêmes : Clotilde[1] est la douceur même, raisonnable, avenante et un sourire de bonté sur les lèvres ; Élisabeth n'est pas un caractère méchant, mais plutôt entier et rebelle, elle a sept ans et gagne beaucoup, et l'on surprend chez elle des traits de sensibilité qui sont charmants. Monsieur est un homme qui se livre peu et se tient dans sa cravate, je n'ose pas parler devant lui depuis que je l'ai entendu à un cercle reprendre pour une petite faute de langue la pauvre Clotilde qui ne savoit où se cacher. Le comte d'Artois est léger comme un page et s'inquiète moins de la grammaire ni de quoi que ce soit ; — reste madame du B.[2] dont je ne vous ai jamais parlé, je me suis tenue devant la *foiblesse* avec toute la réserve que vous m'aviez recommandée ; on m'a fait souper avec elle et elle a pris avec

[1] Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière, née le 23 septembre 1759, mariée le 27 août 1775 au prince de Piémont, depuis roi de Sardaigne sous le nom de Charles-Emmanuel IV, morte en 1802.

[2] Madame du Barry.

moy un ton demi respectueux et embarrassé et demi protection, je ne me départirai pas de vos conseils dont je n'ai pas même parlé à Mr le dauphin qui ne peut la souffrir mais n'en marque rien par respect pour le roy; — elle a une cour assidue, les ambassadeurs y vont et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée; j'ai sans faire semblant d'écouter entendu dire sur cette cour des choses curieuses, on fait foule comme chez une princesse, elle fait cercle, on se précipite, et elle dit un petit mot à chacun, elle règne; il pleut dans le moment où je vous écris, c'est probablement qu'elle l'aura permis; au fond c'est une bonne personne. — La cour icy, quoi qu'on en ait, est plutôt triste que gaie, il y a des étiquettes très ennuyantes; je vis heureuse du reste et Mr le dauphin est fort poli pour moy et fort attentif. Il a écrit ces jours derniers à ma bonne maman, il me parloit l'autre jour, malheureusement un peu en l'air, de vous aller voir avec moy à Vienne, mais je crois que le roy ne nous laisseroit pas partir, il me dit sans cesse qu'il a besoin de sa fille pour l'aider à vivre. — Adieu,

madame ma chère mère, souffrez que je vous baise bien respectueusement les mains et que je me recommande à vos bontés.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 8 mars 1772.

A SA SOEUR MARIE CHRISTINE.

Oui, ma chère Christine, ma vie est toujours la même; mes petits bals continuent, j'en ai eu un le 3, la veille j'avois été avec Mr le dauphin, ma belle sœur Provence et mes beaux frères, chez ma dame d'honneur qui avoit fait danser jusqu'au matin. Les invitations à mes bals sont très restreintes; c'est toujours pour moy une bonne occasion de voir Mr de Mercy et de parler de Vienne, et j'en profite. La dernière lettre que j'ai reçue de l'Impératrice-reine étoit d'une bonté qui m'a beaucoup touchée; je crains bien que les occupations multipliées qu'elle s'impose

ne prennent sur sa santé. La dernière indisposition qu'elle a éprouvée ne pouvoit venir que de là.

Il est difficile de bien s'entendre sur des choses en dehors de l'étiquette avec Mad. de Noailles, et j'ai trouvé moyen d'organiser autrement un petit service de renseignements sur d'honnêtes familles. J'ai marié dernièrement deux jeunes filles sur lesquelles j'avois des informations bien touchantes. On ne se fait pas d'idée comme le menu peuple renferme des qualités et des vertus cachées, et il y a de ces pauvres bonnes gens auxquels il ne manque que le grand jour pour en faire des exemples, tant il y a de traits qui les honorent.

Donnez moy beaucoup de détails sur vous, ma chère bonne sœur, et sur votre mari; vous savez combien je vous aime tous les deux.

J'ai appris avec bien du chagrin la mort de la princesse Liechtenstein; le prince François va devenir un bien riche héritier.

MARIE ANTOINETTE.

Compiègne, ce 2 aoust 1772.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je n'ai qu'un instant pour vous écrire avant le courrier; je me réjouis à penser, ma chère sœur, que cette lettre vous surprendra à Schlosstroff au milieu du bonheur qu'y porte la présence de notre bonne mère l'Impératrice-reine; que vous êtes heureuse et combien je voudrois être avec vous! Dites à ma chère maman que je lui baise les mains et que je suis devenue françoise comme elle m'a dit qu'il étoit de mon devoir de le devenir, mais que pourtant j'ai un bon petit coin éternel pour ma famille et mon pays de naissance; je me transporte bien souvent à votre cercle, je converse avec mes frères et sœurs, je m'incline devant les belles maximes et les gronderies de l'Empereur, et je dispute le prix de la course dans les grandes allées à monseigneur le coadjuteur; je le battois joliment à ce jeu là;

aujourd'hui madame ne fait plus de folies, madame est grave et ne rit plus; — et l'étiquette donc, si je ne la respectois pas je me ferois des affaires. Laissez moy ma petite place à votre couvert et souffrez que je m'installe bien pour écouter avec délices notre bonne mère et vous dévorer tous des yeux. Adieu, chère sœur, chargez vous de dire à chacun tout ce que mon cœur contient pour vous tous de tendresse qui ne finira qu'avec ma vie; bonsoir, Mr le duc, je vous aime comme un bon frère.

Marie Antoinette.

Compiègne, ce 26 aoust 1772.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

J'ai reçu la précieuse lettre, ma chère sœur, je l'ai lue et relue; à la bonne heure voilà une

attention charmante, tout le monde qui signe après les bonnes paroles de notre chère maman; j'en avois une joie qui me rendoit folle, votre petit mot à part m'a beaucoup plu, vous êtes une ange; j'ai appris avec bonheur les détails du séjour de notre bonne mère à Schlosstroff et j'ai été bien touchée. qu'on se soit ainsi souvenu de moy, pour comble de surprise j'ai reçu en même temps une lettre de la reine de Naples qui me dit des choses très réjouissantes, je vous fais copier sa lettre; j'ai baisé la fleur cueillie pour moy par maman et j'en ai fait poser tout de suite de pareilles sous mes fenêtres; vous me dites que c'est un emblème, mais hélas! il n'y a pas d'apparence du tout.

La lettre m'est arrivée au milieu de la fête de S^t^. Louis, les ambassadeurs et les ministres étrangers ont eu cercle pour rendre leurs respects au roy et j'ai entretenu Mr de Mercy que j'ai remercié de m'avoir si vite envoyé la lettre; les réceptions ont été ce qu'elles sont et seront à jamais. Le roy part demain pour aller coucher à la Muette, nous l'accompagnerons jusqu'à Saint Denis et nous nous rendrons directement à

Versailles; je ne sais à quoi cela tient, le roy est triste et a l'air ennuyé, il avoit cependant très bonne mine; Mr le dauphin se porte très bien, il a chassé beaucoup et j'ai assisté à des massacres affreux dans la cour du château à la lueur des flambeaux, on me riroit au nez si je disois tout haut que ces plaisirs sont d'indignes cruautés, les chiens acharnés m'ont fait penser à ce morceau de Jésabel que vous déclamiez si bien.

Adieu, chère Christine, je vous embrasse tendrement et j'envoye mon cœur à tout le monde.

Marie Antoinette.

Versailles, ce 8 septembre 1772.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Vous me reprochez, ma chère Christine, de ne plus vous parler de mes jeunes belles sœurs Clotilde et Élisabeth, il est vrai que je n'en ai pas eu l'occasion; leur éducation n'étant pas encore finie, elles sont confiées à une dame, madame de Marsan, et comme elles ne sont ni

des Fontainebleau ni des Compiègne je les vois moins dans la belle saison, je les vois beaucoup quand je suis à Versailles ; madame, c'est à dire Clotilde, est toujours ce qu'elle a été, une très aimable enfant, souriante, ouverte qui veut plaire à tous et réussit à se faire chérir de tout le monde, à treize ans elle est aussi raisonnable que si elle en avoit 20 ; Élisabeth se forme, elle a huit ans et demande beaucoup de ménagements et d'adresse pour son éducation ; Mr de Provence qui voit des gens de lettres et qui trouve moyen de savoir tout a su en détail ce qui s'est passé à une grande fête que le prince de Soubise a donnée le mois dernier aux deux enfantes à son château de St. Ouen, on a joué à des petits jeux, et enfin on a introduit celui des grâces et celui du gáge touché, il y avoit là un abbé qui a fait des vers pour la petite madame ; Mr de Provence a réussi à s'en procurer une copie et me les a donnés, je vous les envoye, il n'a pas manqué de s'amuser à en faire rougir la pauvre petite qui rougit pour un rien ; on fait beaucoup pratiquer à toutes deux les exercices religieux, elles vont à Saint

Cyr, Saint Denis, elles vont dans les couvents, il y en a un où Élisabeth vouloit assister à l'office avec le costume de novice, mais on n'a rien trouvé à sa taille, ce qui l'a fort mortifiée; elles m'ont raconté qu'elles ont eu le mois dernier une petite fête à la communauté de l'enfant Jésus fondée hors Paris par cet ancien curé de S^t. Sulpice [1] qui étoit si singulier, on n'y élève que des personnes de condition, les dames sont nobles avec des filles du commun pour le service, les élèves ont chanté le salut et ont donné ensuite aux princesses le divertissement d'un concert; une chose m'a frappée dans leur récit, c'est un détail de caractère, Clotilde enchantée de la fête a baisé toutes ces dames à la joue l'une après l'autre, tandis qu'Élisabeth ne leur a donné que sa main à baiser. — Adieu, chère sœur, je vous baise sur les deux joues.

MARIE ANTOINETTE.

un jour ne sçachant que faire
le jeune époux de Psyché,
les ris, les jeux, et leur mère
jouoient au gage touché.

[1] L'abbé Languet.

Amour faillit, pour son gage
on luy fit chercher longtemps
objet qui fût l'assemblage
des grâces et des talents;
toute la troupe céleste
crut faire peine à l'enfant,
il est, dit elle, un peu leste
pour choisir bien sensément.
mais le dieu content dans l'âme,
parcourant tous les humains,
jeta les yeux sur madame
et chacun battit des mains.

Fontainebleau, ce 26 octobre 1772.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, toute la famille royale s'est réunie pour fêter hier le roy et célébrer le cinquantième anniversaire de son sacre à Reims, il a été d'une gaieté charmante et il se sentoit, disoit il, si rajeuni de vingt ans qu'il voulut danser avec moy un pas de menuet, gaieté bien inaccoutumée chez lui; il a pris occasion de là pour nous raconter des anecdotes de sa jeunesse

qui nous ont fort divertis. Puisse notre bonne mère qui fait si glorieusement le bonheur de l'empire nous appeler autour d'elle en une circonstance pareille. Sauf cet incident qui a mis tout le monde en joie, notre vie est très monotone, dites moy donc ce que c'est que les changements qui s'opèrent dans l'organisation du chapitre des chanoinesses de la princesse de Savoie Liechtenstein. Adieu, chère bonne sœur, il faut vous habituer à mes petits billets comme je m'habitue à vos dix lignes, je vous embrasse bien tendrement.

MARIE ANTOINETTE.

Grande nouvelle, voilà qu'il me pousse deux dents de sagesse, elles n'ont d'autre mérite que d'exercer ma patience en me faisant beaucoup souffrir. —

Versailles, ce 27 juillet (1773).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je pars pour Compiègne, ma chère Christine,

seulement dans trois jours, je m'attendois à avoir de vous une lettre, je n'en ai point et j'en suis toute chagrine, on m'avoit tant promis de m'écrire toutes les semaines ; il me faut du temps pour me faire à mon changement de position, on m'accable de bons traitements, on me dit toutes sortes de douceurs, mais c'est cela qui me fait peur parce que je me demande comment je pourrai répondre à tant de bonne opinion. Il n'est point bien de ne pas m'écrire quand vous avez à me soutenir, à me donner des nouvelles de vous, de votre mari, de notre bonne mère, de toute la famille ; je ne suis pas tout à fait une enfant abandonnée, on a bien des attentions pour moy et il y a tant de fêtes, d'allers et de venues, que j'en suis étourdie, mais cela ne me suffit pas, j'ai besoin de savoir qu'on ne m'a pas jetée à la mer, comme disoit Charlotte, et qu'on pense un peu à moy. M[r] le dauphin a eu un très gros rhume avec de la fièvre, je suis restée icy pour lui tenir compagnie, et sans être inquiette j'ai été troublée de cela. Quand mon seigneur a été mieux, il y a huit jours, le roy est parti avec mes tantes pour Compiègne, mes beaux frères les y

avoient devancés ; les deux enfants ne seront pas du voyage ; pour moy je n'ai pas le temps de me mal porter, je vous embrasse en grondant, ma sœur Elisabeth est une paresseuse, elle ne m'a pas écrit une seule fois, promettre et tenir sont deux.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 17 novembre 1773.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, nous sommes en possession de madame la comtesse d'Artois [1]; tout s'est passé comme pour madame de Provence, le roy nous a emmenés au devant d'elle jusqu'au même endroit, c'est à dire au bas de la montagne de Buron, à une certaine distance de Fontainebleau ; le comte et la comtesse de Provence avoient été à sa rencontre beaucoup plus loin. On est revenu de conserve à Fontainebleau, et le mariage a été célébré hier icy, c'est le vieux maréchal de Riche-

[1] Marie-Thérèse de Savoie.

lieu qui étoit de service comme premier gentilhomme de la chambre du roy en exercice. Ma nouvelle belle sœur est toute petite de taille, avenante de figure et fraîche comme une rose, avec un nez qui n'en finit pas, mais tout cela compose un ensemble agréable, souriant, qui plaît. Je ne sçais si je me trompe, mais il me semble que je m'entendrai bien avec elle comme je m'entends avec Provence; elle m'avoit écrit de Lyon une petite lettre très affectueuse qui m'a gagné le cœur. — A mesure que le temps marche je cherche à me rendre mieux compte de ma situation, et j'ai suivi le conseil de notre bonne mère de montrer de l'ouverture toujours et point de susceptibilité; les usages établis et l'étiquette sont venus bien souvent ruiner tout cela, je n'ai malheureusement personne à qui je puisse m'ouvrir sur une foule de détails qui par le nombre et le retour continuel des ennuis deviennent des affaires; le grand mal c'est que le roy dont la présence adouciroit et concilieroit bien des choses, vit tout à fait en son particulier, il est toujours le même pour moy quand je le vois; M^r^ le dauphin n'est pas moins bon, il est religieux,

attaché comme personne à ses devoirs, mais il est ferme par nature et il n'est pas de ces caractères qui consentiroient à entrer dans ce genre de détails pour se faire une règle de conduite, il va droit son chemin sans s'inquietter du reste; la confiance ne se commande pas, il faut qu'elle lui vienne.

Ne parlez point de cela à notre bonne chère maman, elle me croiroit malheureuse et s'affligeroit à tort. — Je voudrois effacer ce que je viens d'écrire, mais ce qui est dit est dit. Adieu, ma chère Christine, je vous embrasse avec bien de la tendresse.

MARIE ANTOINETTE.

Brûlez ma lettre.

Versailles, ce 11 décembre 1773.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Un petit rhume me retient à la chambre, ma chère Christine, j'en profite pour causer avec vous

et vous envoyer un correctif à ce que je vous ai écrit l'autre jour. J'ai imaginé avec les femmes de mes deux beaux frères de faire table commune quand nous ne mangeons pas en public, j'en ai fait la proposition à M^r^ le dauphin qui a trouvé la chose à son gré, et ainsi nous sommes toujours six à table au dîner et au souper, l'appartement du comte de Provence étant plus commode, on s'y réunit d'ordinaire, j'ai voulu avoir aussi ma part pour le souper et madame d'Artois nous a beaucoup amusés en demandant aussi d'avoir le tour des honneurs. Cela répand entre nous une confiance et une gaieté dont tout le monde se ressent, le comte d'Artois hazarde pendant les repas des folies que le comte de Provence appelle des entremets; quand nous avons quitté la table, il y a des jours qu'il redouble de gaieté et fait éclater d'un si gros rire M^r^ le dauphin qu'il nous en fait tous éclater en larmes, Mr de Provence dit que mon mari a le rire homérique; nous faisons des invitations, ma tante Victoire a bien voulu accepter avant hier, et le souper a été charmant. Je m'applaudis beaucoup de mon idée qui a eu le mérite de rendre M^r^ le dauphin plus at-

tentif pour moy et d'amener une intimité plus grande entre mon ménage et celui de mes belles sœurs, nous formons vraiment une famille, ce qui nous permettra de nous mieux entendre pour éviter les inconvénients vis à vis du père commun.— Je suis enchantée d'apprendre que notre frère Maximilien va venir en France.

Je n'ai point entendu dire qu'il y eût dans ce pays une quantité de ces bohémiens dont vous me parlez, comme il y en a en Hongrie et dans le reste de l'Allemagne, qui mettent le pays à contribution, on seroit icy très sévère pour eux s'ils commettoient des désordres; il y a sur ces gens là des histoires abominables, je suis heureuse de savoir qu'on prend des mesures contre eux, il me semble me souvenir d'avoir entendu dire à l'impératrice reine qu'elle songeoit à faire prendre les enfants pour les faire élever et à donner des cantonnements aux parents, c'étoit à l'époque où on a appris que sous prétexte de représenter des mystères de la Genèse ils avoient commis des horreurs dans une gorge de montagne contre un de vos courriers; Eve lui donnoit sa bénédiction pendant qu'Adam et le diable le dévali-

soient. Adieu, je vous embrasse avec bonheur et tendresse.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 25 février 1774.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Et vous aussi, ma chère sœur, vous vous divertissez, j'ai pris intérêt à votre Lammerfest pour laquelle Noverre a fait des merveilles; j'ai continué à donner mes bals du mardi, de temps à autre la comtesse de Noailles en a aussi le lundi, j'y danse avec mes beaux frères et belles sœurs, très peu de monde est invité aux miens, j'ai, bien entendu, le comte de Mercy, le comte et la comtesse de Viry et autres premiers dans les ambassades; la princesse de Saxe Christine — un joli nom — n'a fait qu'un très court séjour; j'ai eu plusieurs personnes que j'avois vues à

Vienne, il y a même eu des fois qu'il se trouvoit tant de mes anciennes connoissances de Vienne que je me suis cru encore avec vous. Nos repas en commun ont continué toujours aussi agréables, c'est maintenant une fondation réglée. — Il nous étoit venu aussi une idée folle bien amusante, qu'il avoit été convenu de tenir très secrète de peur que le roy n'y mît opposition, tout innocent que c'étoit : c'étoit de jouer rien qu'entre nous des comédies toutes portes closes, ceci convenu il nous falloit un auditoire, Mr le dauphin qui étoit enrhumé ou plustôt qui ne vouloit pas être du nombre des acteurs, s'est proposé et on a décidé à l'unanimité que le rôle d'auditeur seroit pour les enrhumés; non, il est impossible de s'amuser davantage et de reprendre plus drôlement son sérieux que notre auditoire qui tenoit sur une chaise, les trois quarts du plaisir pour nous étoient dans le travestissement; la comtesse de Provence avoit des inventions uniques, son mari qui savoit toujours ses rôlés par cœur savoit aussi ceux des autres et nous servoit de souffleur quand nous bronchions; tout à coup nous avons eu des raisons de craindre

d'être découverts et nous avons cru prudent de renoncer à nos plaisirs de pensionnaires, je crois que nous aurons demain notre dernière représentation, c'est bien dommage, dit Mr le dauphin car mon frère d'Artois auroit fini par devenir capable de bien gagner sa vie dans les amoureux à la Comédie françoise et à la foire. Gardez tout cela pour vous, on pourroit nous prendre pour des foux quand nous sommes des sages. Adieu, chère Christine, je vous embrasse comme je vous aime, ne m'oubliez pas auprès de Mr le duc.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 26 avril 1774.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Enfin, ma chère Christine, voilà un grand triomphe, nous avons eu le 19 la première représentation de l'Iphigénie de Gluck, j'en ai été transportée, on ne peut plus parler d'autre chose, il reigne dans toutes les têtes une fermen-

tation aussi extraordinaire sur cet événement que vous le puissiez imaginer, c'est incroyable; on se divise, on s'attaque comme s'il s'agissoit d'une affaire de religion; à la cour, quoique je me sois prononcée publiquement en faveur de cette œuvre de génie, il y a des partis et des discussions d'une vivacité singulière, il paroît que c'est bien pire encore à la ville; j'avois voulu voir Mr Gluck avant l'épreuve de la représentation et il m'avoit développé lui même le plan de ses idées pour fixer comme il l'appelle le vrai caractère de la musique théâtrale et le faire rentrer dans le naturel : si j'en juge par l'effet que j'ai éprouvé il a réussi au delà de ses désirs, Mr le dauphin étoit sorti de son calme et il a trouvé partout à applaudir, mais comme je m'y attendois, à la représentation s'il y a eu des morceaux qui ont transporté, on avoit l'air en général d'hésiter, on a besoin de se faire à ce nouveau système après avoir eu tant l'habitude du contraire; aujourd'hui tout le monde veut entendre la pièce, ce qui est un bon signe, et Gluck se montre très satisfait, je suis certaine que vous serez heureuse comme moy de cet événement.

Adieu, chère sœur, je n'ai pas besoin de vous dire combien je vous aime, il y a trop longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles et vous savez que je ne peux m'en passer. Gluck m'a écrit quelques morceaux de sa musique que je chante sur le clavecin. Adieu encore.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 30 avril (1774).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Le roy a été pris à Trianon d'une grande indisposition avant hier, il avoit une fièvre continue, un mal de tête insupportable avec des envies de vomir très fréquentes, on l'a ramené hier icy et le mal n'a fait qu'augmenter, plusieurs saignées n'ont amené que peu de calme, et la petite vérole s'est déclarée, il l'a déjà eue une fois; toute la famille royale est dans l'émoi et dans le frisson, j'en suis malade et M^r le dauphin est immobile de crainte. Je vous demande

pardon de ne pas en écrire plus long; ô ma chère maman, je devrois écrire des volumes, mais je suis trop émue, je la tiendrai au courant chaque jour et je me recommande à ses bontés en lui baisant les mains.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 5 may (1774).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MAMAN,

Le mal a fait encore des progrès, au mieux du 30 après l'application des vésicatoires, avoit succédé un accroissement du mal auquel on s'attendoit, la marche de l'éruption, à ce qu'on nous dit, a été régulière, mais les nuits n'ont pas été bonnes, la dernière surtout a été mauvaise, il y a eu redoublement de fièvre et même un peu de délire, on est atterré; mes tantes montrent un dévouement admirable, et malgré tout ce qu'on a pu leur dire sur la contagion inévitable, elles n'ont pas voulu quitter d'un instant le lit du

roy. Que Dieu nous vienne en aide! je vous baise les mains avec respect et nous recommande tous aux prières de ma chère maman.

MARIE ANTOINETTE.

———

Ce 8 may (1774).

MA CHÈRE MÈRE VÉNÉRÉE,

Hier de très bon matin le roy a demandé le viatique qui lui a été apporté par le cardinal grand aumônier, toute la famille royale, les princes et princesses du sang, toute la cour et les ministres accompagnoient le saint sacrement; après cette émouvante cérémonie tout le monde fondoit en larmes et ne trouvoit pas une parole, les émotions de la matinée n'ont pas eu un mauvais effet sur le malade, et la journée a été assez calme, le redoublement de la fièvre est revenu le soir et s'est prolongé dans la nuit, ce matin il est plus grand encore et le délire a recommencé; à l'heure où j'écris les accidents sont un

peu calmés. J'embrasse avec tendresse ma chère maman ; le roy a deffendu à Mr le dauphin de l'approcher, il a fait la même deffense pour moy et toute la famille royale, on se regarde les uns les autres sans se voir.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 10 may (1774).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Que Dieu veille sur nous! le roy a cessé d'exister dans le milieu du jour, depuis la matinée du 8 son état n'avoit fait qu'empirer, hier il a demandé l'extrême onction qu'il a reçue dans des sentiments de piété admirable; il avoit conservé toute sa connoissance et sa présence d'esprit pendant toute sa maladie avec un courage inouï. Mon Dieu, qu'allons nous devenir, Mr le dauphin et moy nous sommes épouvantés de reigner si jeunes. O ma bonne mère, ne ménagez pas vos conseils à vos malheureux enfants.

MARIE ANTOINETTE.

Choisy, ce 11 may 1774.

A SON FRÈRE JOSEPH.

Je compte beaucoup sur votre tendresse, mon cher frère, dans la grave circonstance où je me trouve; je ferai toujours mon devoir, mais j'ai besoin de le bien connoître, le roy est trop occupé du sien pour entrer dans les détails et je prévois qu'il sera conduit à me laisser à moy même. — Si notre bonne mère veut bien me donner des conseils et si vous y joignez les vôtres, ce secours de votre expérience me servira de guide, je vous le demande à mains jointes; je n'aspire qu'à être digne de ma famille et du pays qui m'a adoptée avec tant d'indulgence; je viens de passer quatre années bien heureuses, mais un avenir nouveau s'ouvre tout rempli d'écueils, priez pour moy et aidez-moy. Je vous embrasse comme je vous aime, de tout mon cœur.

MARIE ANTOINETTE.

Choisy, ce 11 may (1774).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Dans la première hâte de l'événement je vous ai écrit un mot bien rapide, j'avois à peine une minute avant de partir pour icy; aujourd'hui nous sommes abîmés de fatigue sans avoir bougés et plus émus que le jour même, la mort du roy nous lègue une tâche d'autant plus effrayante que Mr le dauphin est resté tout à fait étranger aux affaires, le roy ne lui en parlant jamais. — Nous avions beau nous attendre à l'événement devenu inévitable depuis deux jours, le premier moment a été attérant, et nous n'avions pas plus l'un que l'autre de parole. Quelque chose me serroit à la gorge comme un étau; — vous dire combien nous avons été bouleversés seroit impossible, le roy est tout à fait remis et fait bonne contenance par devoir, mais toute cette fermeté là ne tient pas, et après avoir écrit des lettres et donné des ordres, il ne peut s'empêcher de venir de temps en temps pleurer avec moy, j'ai des moments de frisson, j'ai

comme peur et lui me disoit tout à l'heure qu'il étoit comme un homme tombé d'un clocher. — Nous perdons un père qui étoit naturellement bon et à qui pour ma part je suis bien redevable, car il n'est pas de douceurs que je n'en aie reçue, seulement je ne dirois qu'à vous, ma chère maman, qu'il étoit très défiant et nous traitoit un peu trop en enfants; il étoit personnellement très bien pour moy, mais on s'apercevoit trop dans les fêtes de la cour que ce n'étoit pas pour nous qu'elles se donnoient. — Il paroît que dès sa première attaque il avoit senti qu'il étoit perdu, et s'il a eu de temps à autre des espérances c'étoient des éclairs, aussi a-t-il pris bien vite des dispositions pour ne pas être gêné dans ses derniers devoirs religieux, on l'a vu par la disparition de la comtesse du Barry, il l'avoit vue à ce qu'on dit une dernière fois dans la soirée du 4; — toujours est il qu'on ne la revit plus depuis et qu'elle s'étoit retirée dans une maison de M[r] d'Aiguillon. — Le 7 à trois heures du matin le roy demanda son confesseur qui resta longtemps avec lui et montra en cela beaucoup de courage et de dévouement.

— La petite vérole du roy était d'un très mauvais caractère et très contagieuse, — il en avoit parlé avec les médecins et sans attendre leur réponse il avoit expressément interdit à Mr le dauphin et à ses frères l'entrée de sa chambre; — il s'étoit fâché au premier abord contre mes tantes en les voyant insister pour rester auprès de lui, mais elles continuèrent sans mot dire avec une telle fermeté à remplir les fonctions de gardes malade qu'il finit par se laisser faire; — le délire qu'il a eu à plusieurs reprises a très peu duré et il a rendu son dernier soupir en pleine connoissance, ce qui est horrible à penser car il avoit une peur affreuse de la mort et il a dû souffrir plus qu'un autre; — il paroît que la veille du dernier jour il se voyoit tomber en lambeaux, jugez! De l'avis de tout le monde notre départ avoit été fixé aussitôt que le roy auroit cessé d'exister, et vers quatre heures nous étions tous partis pour icy. — Comme on s'attend à ce qu'il ait inévitablement donné sa maladie à mes tantes, on a pris la précaution de les installer dans le petit château à part de nous, si le mal éclate leur âge donne-

roit à craindre pour elles ; — j'ai une telle appréhension de ce mal que je presse beaucoup le roy de se faire inoculer avec ses frères, ce sera un bien bon exemple qui sauvera bien du monde. —

Le roy qui ne parle pas n'a point dit un mot sur le choix d'un ministère, il ne me semble point disposé à garder Mr d'Aiguillon, l'âme damnée de la comtesse du Barry et qui a trop de penchant pour la Prusse ; — j'ai mis en avant le nom de Mr de Choiseul qui seroit bien pris du pays, mais on ne m'a pas répondu, on ne paroît pas lui être favorable et je ne sais qui sera désigné si ce n'est pas lui, je reviendrai à la charge dans un moment plus opportun ; je présume que le roy attend le rétablissement de ma tante Adélaïde avec laquelle peut être il s'est déjà entendu, s'il en étoit ainsi c'en seroit fait pour Mr de Choiseul et ça seroit Mr de Machaut.

Le roy a fait enfermer la comtesse du B. avec injonction de ne lui laisser voir personne jusqu'à nouvel ordre, il arrive d'étranges rapports sur la famille de cette femme.

Je prie ma chère maman de me permettre de

lui baiser les mains avec toute l'affection que je lui porte et tout mon respect.

MARIE ANTOINETTE.

Choisy, ce 13 may (1774).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, j'ai écrit avant hier à l'impératrice reine pour lui donner quelques détails que j'avois appris autour de moi. — Le dévouement de mes tantes a été vraiment exemplaire, et elles auront infailliblement pris la petite vérole du roy qui étoit mortelle, je crains beaucoup pour elles et mon mari est très inquiet, — nous avons très fréquemment de leurs nouvelles car elles sont dans le même palais où elles occupent un pavillon séparé, — mes belles sœurs et les enfantes se portent parfaitement et sont hors de toute portée du mal comme nous. Nous vivons en famille et on commence à se rasseoir un peu. — La comtesse du B. a été renfermée dans une

abbaye pour un certain temps, comme elle étoit dans la confidence de toutes les affaires, le roy veut qu'elle en perde la suite en restant à l'écart et soit hors d'état de commettre des indiscrétions nuisibles. — Il paroît que si c'étoit une vilaine femme ce n'étoit pas au fond une femme méchante, et le roy se propose de la traiter doucement quand il sera temps qu'elle sorte. Sa famille est pire qu'elle, elle a pour beau frère un franc fripon qui spéculoit sur elle et continue à faire des siennes et a profité de l'absence de la comtesse pour la dévaliser, il est en fuite. — Je ne sais qui m'a fait remettre sans se nommer un mémoire très singulier qui semble un vrai roman très vilain sur toutes les intrigues de cette famille, on eût mieux fait de garder cela ou de l'envoyer au roy plutôt qu'à moy; je le lui ai remis sur le champ. — Vous verrez, me dit-il, que ce sera de quelqu'un de ses courtisans, du reste cela m'étoit en partie connu et ne me fera pas changer de conduite par respect pour mon grand père, la maltraiter quand elle est dans la peür et par terre auroit un air de vengeance qui seroit indigne de la royauté. — Il n'y a que trois

jours que le roy est mort, et il pleut déjà chez le roy des mémoires de grands politiques qui indiquent des réformes toutes indispensables sous peine de la chute de la monarchie.—Adieu, chère Christine, je voudrois bien vous embrasser autrement que sur ce froid papier, pourquoi ne feriez-vous pas un petit voyage icy. J'embrasse le bon duc. — Mon Dieu, moy reine si jeune, j'en suis toute effrayée.

MARIE ANTOINETTE.

La Muette, ce 18 may 1774.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Que je vous dise un petit bonsoir avant de me coucher, ma chère sœur. La petite vérole s'étant déclarée très vivement chez mes tantes Adélaïde et Sophie, le roy nous a fait tout de suite quitter Choisy et nous venons de nous installer icy, ma tante Victoire qui est restée avec elles n'a pas encore été atteinte, mais elle ne peut y

échapper, il est même extraordinaire qu'elle n'ait pas été la première atteinte car elle prend ce genre de maux très fortement et l'année dernière à pareille époque elle a eu une rougeole terrible.— La princesse Christine de Saxe vient de m'écrire de son abbaye de Remiremont une lettre fort touchante, c'est encore celle qui a fait du roy défunt le plus bel éloge entre tout ce que j'ai lu et entendu, — comme il y a des ingrats! — Le roy a donné l'ordre de dresser un édit par lequel il fait remise du droit de joyeux avénement et je renonce pour ma part au droit de ceinture de la reine, voilà j'espère de quoi nous faire aimer, il est impossible d'être animé de meilleures intentions que mon mari, il tâche de faire pour le mieux, il est préoccupé à faire peur, étudie sans cesse ce qu'il doit faire pour être digne de sa tâche et améliorer, il travaille tant qu'à peine si je le vois. Adieu, ma chère Christine, je vous embrasse du fond du cœur ainsi que le bon duc, priez pour nous.

MARIE ANTOINETTE.

La Muette, ce 31 may 1774.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, la maladie de mes tantes après avoir traversé toutes les phases dangereuses, est arrivée à son terme, elles sont tout à fait sauvées, encore quelques jours et leur rétablissement sera complet. — Le roy est très joyeux de l'issue de cet incident menaçant. — L'édit qui fait remise du droit de joyeux avénement paroît, le roy a voulu se donner le plaisir d'en rédiger lui-même le préambule, je vous l'envoye. Adieu du cœur.

MARIE ANTOINETTE.

Marly, ce 24 juin (1774).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, le 18 de ce mois le roy, ses frères et madame la comtesse d'Artois ont été inoculés de la petite vérole sur un enfant très beau

choisi par les médecins, la fièvre s'est déclarée, tous les symptômes sont heureux, tout va au mieux, succès complet. — Cette courageuse détermination a produit sur la cour et sur le peuple un effet immense. — En hâte, le courrier part, je vous embrasse en courant.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 27 juin 1774.

A SON FRÈRE JOSEPH.

Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher frère, et je la lis et relis, je vous remercie de ce que vous m'écrivez de fraternel, déjà je m'étois dit ce que vous me dites sur la conduite à tenir, mais vos conseils sont trop courts, j'ai besoin de choses plus développées; vous voulez pour m'en dire davantage que j'entre dans des détails particuliers et confidentiels et à cœur ouvert sur le caractère du roy. C'est quelque chose de bien délicat à écrire, je ne sais pas s'il est possi-

ble d'être meilleur que lui et d'avoir en tout une conscience plus sévère. Il n'a pas d'autre pensée, j'en suis sûre, que de faire du bien, mais par quels moyens? je ne sais ce qui lui roule dans l'esprit, il ne s'en ouvre pas tout à fait et il est très agité. Je ne peux pas dire qu'il me traite en dessous et en enfant, et qu'il aie de la défiance pour moy, au contraire, il lui échappoit l'autre jour un long discours devant moy et comme s'il parloit à lui même, sur les améliorations à introduire dans les finances et dans la justice, il disoit que je devois l'aider, que je devois être la bienfaisance du trône et le faire aimer, qu'il vouloit être aimé. Mais il n'a pas énuméré ses moyens d'action, soit qu'il ne les aie pas encore combinés, soit qu'il les garde pour ses ministres; il leur écrit beaucoup; c'est au vrai un homme qui est tout en lui, qui a l'air d'être fort inquiet de la tâche qui lui est tombée tout à coup sur la tête, qui veut gouverner en père. Comme je ne veux pas le blesser, je ne le questionne pas trop. Il fait tout aussi bien de ne pas me consulter, je suis plus embarrassée que lui et je suis déterminée à suivre le conseil de notre bonne

maman, c'est à dire d'aller tout droit devant mon chemin et de profiter de toutes les occasions de faire bien. — Vous me parlez des obstacles et de ce que vous appelez des eccueils, eh! mon Dieu! je le sais bien, il y en a, mais je suis trop jeune pour les connoître; c'est ce que je vous ai demandé de me dire; je n'étois pas tout à fait à mon aise dans la famille royale, je crois avoir remarqué qu'on voyoit trop en moi une étrangère qui avoit contrarié des projets de domination, j'ai fait mon possible pour me tirer d'affaire, mais je ne suis pas sûre qu'on m'aie su gré de mes efforts. Je me suis faite cependant françoise le plus que j'ai pu, je n'ai soutenu que des françois. Écrivez moi, écrivez moi, vous le devez à votre sœur et à mon amitié; je vous embrasse du plus sincère et profond de mon cœur en suppliante qui veut être satisfaite dans ce qu'elle demande.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 25 janvier (1775).

A SA SOEUR MARIE CHRISTINE.

Sœur chérie, vous devez être depuis bien des jours loin de Presbourg et vous être tous réunis à Vienne, autour de l'Impératrice-reine, dans le salon de famille. Je m'y transporte en idée et je vous arrive en surprise, je vous embrasse avec toute sorte de tendresse et je prie Monseigneur Albert, qui ne m'a pas écrit depuis si longtemps, de me permettre de lui faire une belle révérence après avoir baisé la main de ma bonne maman et salué avec respect Sa Majesté l'Empereur.

Je ne demanderois pas mieux que de recevoir les compliments que depuis le commencement de ce mois la reine de Naples a si bien mérités, mais il n'y a pas d'apparence, et j'aime mieux qu'on ne m'en parle pas.

On s'amuse icy beaucoup, on danse, on joue sans craindre les loups, comme vous me dites qu'on en est infesté en Hongrie. Je ne lis rien, je ne fais rien de mes dix doigts et cependant

je suis occupée au point de ne savoir où prendre une minute.

Adieu, chère Christine, chargez vous de rendre à chacun ce qui lui revient et surtout baisez la main à notre chère maman pour moy. Mon Dieu, comme je vous serre tous en idée sur mon cœur! Bonjour, Mr le duc.

MARIE ANTOINETTE.

Choisy, ce 8 octobre 1775.

A SON FRÈRE JOSEPH

Laissez moy vous dire, mon cher frère, que vous êtes bien cruel avec vos lettres de reproches, elles me causent trop de chagrin au milieu de toutes les difficultés qui m'entourent. Avant de quitter ce château pour nous établir à Fontainebleau avec toute la famille royale, y compris Monsieur et Madame de retour de leur voyage du mariage de Clotilde, je veux causer avec vous une bonne fois sur cela. — Il faut être loin comme vous l'êtes pour vous arrêter

un instant à des propos tels que ceux dont vous me parlez; quel crédit, mon Dieu, accorder à des chansons? Icy tout se chante et si on se préoccupoit de pareilles sottises, ce seroit prendre au sérieux ce dont les auteurs eux mêmes ne se soucient guères et dont ils ne se souviennent même plus le lendemain : on ne vivroit pas; — il y a des choses plus graves que cela. — L'année dernière le roy et moy nous avons été mis sur la voie d'abominables libelles préparés contre moy et encore mouillés de la presse. — On a découvert que c'étoit une spéculation de fripon qui nous donnoit à nous mêmes ce dont il étoit l'auteur; — la chose qui me frappe le plus c'est l'obstination de certaines gens à me représenter comme une étrangère toujours préoccupée de sa patrie et françoise à contre cœur; c'est indigne, toutes mes actions prouvent que je fais mon devoir et que mon devoir est mon plaisir. C'est égal, les mauvais propos courent et les choses les plus simples deviennent de gros péchés. — L'autre jour n'y a-t-il pas un insensé qui m'a fait demander pour lui et une dame la permission de visiter *mon petit Vienne?* il appe-

loit ainsi mon Trianon, ce qui m'a fait découvrir que j'avois contre moi une coterie dont la malveillance accréditoit le bruit que j'avois ainsi débaptisé le présent que m'a fait le roy; — des escrocs et des intrigantes tournent autour des avenues du château, — pouvons nous être responsables de leurs menées? — L'indignation du roy quand il apprend des choses de cette nature par les ministres et par le lieutenant de police dépasse la mienne, mais la plupart du temps comment y remédier? en faire du bruit seroit ajouter au scandale. — Soyez de loin, mon cher frère, aussi indulgent et juste que le roy est bon pour moy; son estime est ma protection; mais enfin quelque chose que vous ayez à m'écrire, écrivez toujours, j'aime mieux des reproches que le silence. — J'ai besoin de bons conseils et d'avis, ne me les ménagez pas, car je sais qu'après tout ils partent de votre amitié et tendresse. Je vous embrasse quoique vous m'ayez fait bien pleurer. —

Marie Antoinette.

Ce 26 novembre (1775).

A SON FRÈRE JOSEPH.

Je vous l'ai déjà dit, mon cher frère, il n'y a rien de bien exact dans ce qui vous a été rapporté; notre position avec le duc d'Orléans est toujours la même et on a eu bien tort de vous nommer comme on l'a fait Mr le duc de Chartres qui n'est nullement un mauvais joueur. Tout ce qui se fait de contes à Paris sur les Fontainebleau est inimaginable; la cour y est fort grosse, cela est vrai, et l'usage en France est en outre de laisser entrer tout le monde pour la table ronde, mais ce que l'on vous a mandé n'en est pas moins déraisonnable. Depuis 8 jours je n'ai vu personne étant indisposée.

Vous savez combien le roy est parfait pour moy, et il n'agit que d'après son cœur quand il est question de vous; je ne fais des vœux si ardents pour personne que pour vous, mais vous comprendrez que je ne sois pas libre aujourd'hui sur les affaires qui concernent la France; vraisemblablement je serois fort mal venue à

m'en mêler, surtout sur une chose qui n'est pas acceptée au Conseil. On y verroit foiblesse ou ambition. Enfin, mon cher frère, je suis maintenant françoise avant d'être autrichienne, et en cela je ne fais que me conformer aux conseils que vous m'avez laissés par écrit; c'est le moyen de conserver l'estime et l'amitié du roy. Quant à l'affaire de votre protégé elle est faite.

J'apprends à l'instant que vous avez reçu ma lettre du 20 du mois dernier, j'en suis charmée, je voudrois multiplier les occasions de vous écrire et surtout de recevoir de vos lettres, je n'en aurai jamais assez pour vous exprimer les sentiments d'amitié et d'attachement que je vous porte pour la vie. Je vous embrasse de tout mon cœur en sœur dévouée.

Marie Antoinette.

AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III [1].

Monsieur mon frère et cousin, avec un chef

[1] Cette lettre portait pour suscription dans nos premières éditions : *Au duc de Saxe-Teschen*. Nous y faisons

tel que vous la nouvelle chevalerie effaceroit bientôt l'ancienne; je ne recevrai jamais d'hommage qui me flatte davantage; les commencements de votre règne en assurent la gloire et la prospérité, sa durée fera le bonheur de vos peuples et la joie de vos amis. C'est le vœu et le sentiment bien sincère de votre bonne sœur et cousine,

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 26 février 1776.

Marly, le 10 juin (1776).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Mr de Mercy me fait savoir seulement à l'instant l'envoi subit d'un courrier qui est un gentilhomme voyageur de passage qu'il ne peut retenir. Je répondrai au long par le prochain

le changement indiqué dans l'ouvrage de M. Feuillet, qui doit mieux savoir que personne à qui elle est adressée, puisqu'il a vu cette lettre dans les Archives du ministère des affaires étrangères à Stockholm. Seulement, ce qui est étonnant, c'est que l'original que je possède, m'ait été procuré à Paris.

ordinaire à la dernière lettre que vous avez bien voulu m'écrire; j'ai trop peu de minutes aujourd'hui.

Je me suis empressée de communiquer votre désir au roy qui a été disposé à faire sur l'heure ce qui est agréable à ma chère maman. Il a fait appeler Mr de Vergennes qui a répondu qu'une chose de cette nature alloit de soi, et qu'elle étoit trop dans l'intérêt des deux nations pour ne pas avoir déjà été faite d'office depuis huit jours.

Merci de vos souhaits, madame ma très chère mère, mais, hélas! on me devance icy comme à Naples et à Parme. La comtesse d'Artois est entrée dans son septième mois de grossesse. Je suis dans la main de Dieu et je m'étourdis le plus que je peux; j'en ai besoin, car ce n'est pas être reine de France que de ne pas avoir les honneurs d'un dauphin.

Je prie ma chère maman de me permettre de lui baiser les mains bien respectueusement.

MARIE ANTOINETTE.

Marly, ce 10 juin (1776).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Nous sommes depuis avant hier icy, ma chère Christine; ce n'est pas une résidence très bien organisée, elle a été fort négligée depuis Louis le Grand. Nous avons laissé à Versailles le comte d'Artois qui a la rougeole, et Madame y est restée pour tenir compagnie à la comtesse d'Artois, de sorte que ce Marly n'est pas très gai. J'attends ce soir Élisabeth et je pense que Madame sera icy après demain, ce qui va nous réveiller.

Comme je vous écrivois cette lettre, Mr de Mercy m'envoye la vôtre, je vais donc vous adresser ces mots à Parme puisque vous ne serez même plus à Turin et serez sûrement auprès de notre sœur Amélie. Il y a bien longtemps qu'elle ne m'a écrit, reprochez le lui de ma part. La comtesse d'Artois est entrée dans son septième mois de grossesse. J'écris aujourd'hui même à notre chère bonne mère l'Impératrice-

reine. Si j'avois des enfants, comme je leur apprendrois à l'aimer!

Adieu, chérissime sœur.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 26 aoust 1776.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère Christine, je remettrai au comte ma lettre écrite à la course, parce que le roy m'a fait annoncer qu'il me va venir chercher pour essayer une promenade. Je ne me suis pas trouvée à mon aise d'un passage à Choisy, et j'en suis revenue avec une fièvre tierce qui m'a un peu fatiguée; je ne vous en parle que parce que je suis beaucoup mieux.

La comtesse d'Artois est accouchée depuis le commencement du mois d'une fille et a continué à se bien porter. Cet événement a répandu la joie dans toute la famille royale et j'y ai bien pris part.

Les nuages, qui, de temps à autre, ont passé

sur le château, n'ont jamais eu de durée. Je me suis toujours étudiée à me faire aimer à force d'indulgence et d'attentions. Ce n'est pas toujours chose facile au milieu de tant d'intérêts différents. Le roy n'aime pas le bruit des susceptibilités et il a des coups de boutoir contre ceux qui en font. Le comte d'Artois est très fier de ses enfants, sa femme est fort douce, Mad. de Provence est toute pleine d'amabilité et d'imaginations gaies et elle est très fière de son mari; à moy seule manque quelque chose, mais il faut savoir attendre et bénir la volonté de Dieu.

Mes pensées les plus tendres sont à vous, et je vous embrasse du fond de mon cœur.

Marie Antoinette.

Fontainebleau, ce 1er novembre 1776.

A SA SŒUR L'ARCHIDUCHESSE ÉLISABETH.

C'est vrai, ma chère bonne Élisabeth, j'ai beaucoup tardé à vous écrire, j'avois bien un petit peu de rancune contre votre ancien

silence. Enfin votre gentille petite lettre m'a enchantée, vous m'avez beaucoup amusée avec votre description d'attelages de petits chevaux lapons. Elle m'a rappelé notre ancien Lilliput dont la lecture nous a tant diverties dans le temps. Ce cabriolet de bois pétrifié m'a paru digne d'un conte de fée; il faut avouer que vous en êtes une avec vos récits, vous y réussissez à merveille et votre plume prend le galop comme les petits chevaux de Laponie. Merci donc, chère Élisabeth, je voudrois en avoir qui puissent faire cent lieues à l'heure, j'irois vous voir à Vienne et vous embrasser comme je vous aime.

Adieu, chère petite sœur, je vous aime tout plein.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, le 19 avril 1777.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Je savois l'empereur arrivé à Strasbourg dès le 9, il nous est arrivé hier. Je ne peux vous

exprimer quelle joie sa présence m'a causée, il me sembloit en l'embrassant que je vous serrois tous sur mon cœur; le roy l'a reçu en véritable frère, avec une effusion et une franchise de bonheur auxquelles il a dû être sensible. Je l'ai conduit tout de suite chez les princes et les princesses de la famille royale. Malheureusement le comte de Mercy est malade. Le roy est étonné et affligé que mon frère n'accepte pas un logement au château, mais il s'y est refusé obstinément sous le prétexte d'une liberté que nous ne songions pas à lui ôter et d'un incognito qui sera respecté autant qu'il lui plaira. Enfin, si je ne le tiens pas tout à fait, j'en jouirai du moins souvent.

Le comte de Belgiojoso fait demander les lettres, je ferme vite celle ci en vous baisant les mains avec respect et en vous priant de me garder vos bontés et vos tendresses.

Marie Antoinette.

Ce 3 mai 1777.

A SA SOEUR MARIE CHRISTINE.

L'emp : s'est obstiné comme je vous l'ai dit, ma chère Christine, à ne pas vouloir prendre sa résidence au château, il loge dans un hôtel garni [1], mais il soupe avec nous ; le mois dernier je l'ai conduit à une représentation d'Iphigénie en Aulide à l'Opéra de Paris, il s'étoit enfoncé au fond de la loge, mais à un morceau décisif je l'ai pris par le bras et l'ai forcé à se laisser voir, alors il a été reçu avec acclamations du public et il est sorti très enthousiasmé de sa réception et du succès de notre bon Gluck. — Il est toujours le même, il fait des observations très justes sur tout ce qu'il voit et il donne des conseils comme personne n'en sait donner ; des fois, il faut l'avouer, il y met une forme un peu brusque, ce qui fait perdre à ses grandes idées leur effet. Ma chère maman ne trouveroit pas mauvais si je lui tenois ce langage, elle connoît mieux que personne mon frère et moy même, et

[1] L'hôtel de Tréville, rue de Tournon.

elle sait toute l'admiration que j'ai pour lui et tout le prix que j'attache à ce qu'il ait un plein succès à la cour comme il le mérite. Le roy le regarde avec amitié, et comme il est très timide et peu parlant il l'écoute volontiers, mais quand notre frère lui donne de ces coups de critique il se borne à sourire et se tait; l'autre jour cependant il n'a pu garder le silence sur certains principes de gouvernement développés par l'emp : contre le clergé, le roy a repris un à un ses arguments avec une précision, une fermeté et un sang froid qui nous ont tous étonnés et qui ont rendu la continuation d'un pareil sujet impossible. — Chaque pays a ses habitudes et ses besoins, disoit il en finissant, il est possible, ce dont je doute, que votre système soit applicable dans d'autres états, mais nous sommes en France et c'est un pays où les importations étrangères, en matière de gouvernement, n'ont pas l'air de beaucoup réussir. — Toutes ces picoteries de conversation n'ont en rien diminué l'amitié que mon mari porte à mon frère, et je suis sûre que la discussion de l'autre jour n'a pu que rehausser mon mari dans l'opinion de l'emp : — Le roy

n'est pas démonstratif, mais il aime de tout cœur, — pour moy, je l'avoue, j'étois particulièrement satisfaite de son triomphe. — Mon frère reproche surtout à mon mari de ne pas visiter les provinces de son royaume pour se rendre compte de leurs besoins, le roy lui a répondu qu'il n'auroit pas demandé mieux que de voyager en France avec son gouverneur et ensuite depuis son mariage, mais que le roy ne l'avoit pas jugé à propos, il avoit eu même un instant l'idée d'aller à Vienne et le roy lui a répondu qu'il ne vouloit pas se séparer de lui ni de moy ; — il a la pensée de visiter les provinces une fois qu'il sera tout à fait au courant des affaires, attendu qu'on profite davantage quand on sait plus, et il a voulu d'abord que ses frères plus heureux que lui fissent ce voyage en commençant par les ports et villes de leur apanage, et lui rendent un compte détaillé de ce qu'ils auront vu. Oh ! si un jour je pouvois aller vous embrasser et embrasser notre bonne mère, quel bonheur après tant d'années passées loin de vous. — Je me sens françoise jusqu'aux ongles, il faut avoir les vertus de son état; la nation est

excellente, les critiques et oppositions de mon frère ne font que me renforcer encore dans ces idées, car je vois les choses d'assez près pour juger qu'on ne demande qu'à bien faire. Adieu, ma chère sœur, je vous serre sur mon cœur et me rappelle au souvenir de votre excellent mari.

Marie Antoinette.

Versailles, ce 19 may 1777.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

L'empereur continue à être bien reçu à Paris, ma chère Christine; il nous a raconté avant hier à souper qu'une séance de l'académie françoise lui a été consacrée, il y a eu des lectures de beaux esprits, et il a été traité tout à fait comme un des membres de l'académie. Il a déjà visité celle des sciences, il parcourt les bibliothèques, tous les établissements publics, il s'enquiert de tous les objets intéressants de Paris et n'a pas encore fini ses excursions; de mon côté je le retiens le plus que je peux, car il a amené une animation singulière dans nos après

soupers, et nous avons tous deux de bien agréables entretiens sur notre bonne mère et sur vous dont je profite beaucoup; il a causé et plaisanté avec une bienveillance très grande avec Élisabeth qui est maintenant charmante de caractère et fort grandie. Je crois qu'il ne partira que vers le 30 de ce mois pour parcourir la France, il m'a promis de m'écrire de toutes les grandes villes et de revenir dans quelques années, voilà une chose que je lui rappellerai.

Ma vie intérieure est toujours la même, je suis forcée de me soumettre à l'usage des dîners publics, qui m'est odieux et auquel je n'ai pu me faire depuis si longtemps, mais je me retire sur les soupers en famille, je les maintiens le plus que je peux afin d'établir la vie d'intimité. — Allez, ma chère sœur, c'est une tâche difficile, et plus je vais et plus je soupçonne que ma tante Ad. ne m'a pas encore pardonné d'être venue lui enlever la position qu'elle occupoit avant mon arrivée; ses grands moyens la font écouter, mais elle trouve que ce n'est pas assez. J'ai travaillé auprès du roy à assurer une maison aux trois sœurs au lieu de la boîte exiguë où elles

vivoient, je n'ai pas la certitude qu'on m'en ait su gré, elle surtout; ma tante Victoire avoit une bonté maternelle pour moy que j'ai vue souvent se raviver, mais on diroit qu'elle a fini par être entraînée par les deux autres. — Rien ne me fera me départir de ma conduite empressée pour mes deux belles sœurs mariées et j'éviterai toujours tout ce qui pourroit donner de la méfiance, mais si le ton de supériorité de Monsieur, devenu le premier personnage du royaume après le roy n'a pas tout à fait passé à sa femme, il semble à l'user qu'elle a au fond du cœur quelque chose qu'elle ne dit pas. J'ai causé de tout cela bien particulièrement avec notre frère, et il a tant d'esprit et de raison qu'il me guide au mieux; je suis heureuse qu'il ait en général approuvé jusqu'icy ma manière d'agir et je lui demanderai encore des conseils et avis. —

Non, mais taisez vous, voilà ma réponse, mais tout maintenant fait espérer le contraire. —

L'étiquette extérieure est souvent bien gênante, mais le roy veut que je m'y conforme par dignité, et cela se comprend; c'est l'étiquette de la chambre et toute intérieure qui m'est

odieuse, il y a des détails qui m'obsèdent, si je vous voyois j'en aurois long à vous dire là dessus. On croit qu'il est bien facile de faire la reine, on a tort, les assujettissements sont innombrables, comme si le naturel étoit un crime; mais le roy qui me laisse faire en général, ne veut pas autoriser formellement des réformes, un ruban icy, des barbes et des plumes là plutôt qu'ailleurs. et la monarchie seroit perdue pour certaines gens; je suis bien gênée de tous ces jougs.

Adieu, ma chère Christine, je suis chagrine de ne pas avoir eu depuis bien longtemps des nouvelles de notre bonne mère; Mr le coadjuteur est par trop sombre et monseigneur François taciturne à mon égard. Adieu encore, si je savois un autre moyen de vous prouver mon amitié que de vous embrasser icy je l'employerois; que votre mari trouve mon souvenir sous votre couvert.

Marie Antoinette.

Versailles, ce 27 aoust 1777.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE.

J'ai appris avec bien de la joye l'heureux accouchement de ma sœur de Naples, combien j'envie son bonheur! Je suis toute surprise de n'avoir pas eu de ses nouvelles depuis bien longtemps, elle qui étoit si exacte à m'écrire, j'avois quelquefois une lettre d'elle par semaine sur ses querelles et ses raccommodements; je lui pardonne son silence, car je sais combien je suis moy même le plus souvent empêchée d'écrire, quelque bonne envie que j'en aie. Je ne m'occupe pas comme vous de grandes affaires, ma chère maman, et cependant je n'ai une minute pour rien, tant il y a de devoirs de représentation de tout genre à remplir. —

J'ai eu plusieurs fois des nouvelles de l'empereur pendant son voyage en France, mais point depuis son retour auprès de vous; le roy lui a fait promettre de revenir et m'a plusieurs fois reparlé de lui avec beaucoup d'estime. Je m'étonne que M[r] de Mercy ne vous ait pas envoyé l'ordonnance concernant les mendiants;

ce sujet a en effet occupé le roy, il a même été se promener incognito dans les rues de Versailles et de Paris pour juger des choses par lui même.

Le comte[1] et la comtesse de Viri sont retournés à Turin laissant bien des regrets icy. — Je prie ma chère maman de me pardonner cette lettre si laconique, le roy me vient chercher pour aller avec moi à mon Trianon, il apprend que c'est à vous que j'écris, et il me charge de vous baiser bien respectueusement les mains, il fait aussi ses amitiés à mon; frère je prie ma chère maman de me permettre d'imiter icy de tout point le roy mon seigneur.

MARIE ANTOINETTE.

Le 16 aoust (1778[2]).

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Je viens d'avoir un long entretien avec le roy sur Élisabeth, il est irrité, chagrin et bien em-

[1] Ambassadeur de Sardaigne.

[2] Reproduite dans les *Causeries d'un Curieux*, avec cette date, que nous avons substituée à celle de 1775 que portaient les éditions précédentes.

barrassé. Ma bonne maman connoît Élisabeth par tout ce que lui en a dit mon frère Joseph et par ce que je lui en ai dit moy même. A mon arrivée en France j'avois trouvé en elle une petite sauvage que rien ne pouvoit apprivoiser, brusque, rude, emportée et volontaire à faire peur, indocile à toutes les remontrances; il n'y a qu'une mère[1] qui auroit pu adoucir ce caractère là dans les premiers temps; on avoit beau donner une entière autorité aux dames gouvernantes, ce ne pouvoit être la même chose, à peine si elle avoit connu sa mère. Cependant elle avoit un bon fond et, ce qui rassuroit, beaucoup de sensibilité, il n'y avoit que manière de diriger tout cela. Son obstination pouvoit devenir caractère et sa fierté un bon point de direction, et comme elle étoit sensible on pouvoit lui faire comprendre l'avantage et le bonheur d'être aimée. Le roy lui a parlé sur son caractère avec patience et douceur et plus souvent avec humeur, et comme on a vu que la douceur avoit plus de succès, on a cessé de la ca-

[1] Sa mère, Marie-Josèphe de Saxe, mourut le 13 mars 1767; elle-même est née le 3 mai 1764.

brer; les gouvernantes ont usé suivant les circonstances de l'affabilité et de la froideur, elles ont fait parler la religion et l'émulation en l'associant à Clotilde qu'elle aimoit tendrement, enfin on a si bien réussi qu'on a été trop loin. Dès que Clotilde a été mariée, elle n'a cessé de pleurer comme une Madeleine, elle est devenue sombre, retirée en elle, elle s'est jetée dans la piété la plus forte et elle a fini par demander au roy de se mettre en religion aux carmélites; cela afflige beaucoup le roy, elle avoit fait d'abord de cette idée un grand secret, mais il y avoit trop d'yeux autour d'elle pour que le secret ne me soit pas parvenu; je l'ai emmenée à mon Trianon pour lui causer seule à seule, et malgré sa fermeté apparente il m'a semblé qu'il y auroit encore remède. Le roy ayant été averti d'une autre part comme j'allois lui en parler, il m'avoit dit qu'il prétendoit bien qu'il n'en seroit rien avant sa majorité, et il le lui a fermement signifié quand elle s'est ouverte. J'ai demandé au roy s'il ne trouveroit pas à propos de devancer pour elle le temps de lui donner une maison, cela absorbera sa pensée,

et comme elle auroit plus qu'aujourd'hui les moyens de faire du bien, elle ne songeroit plus à s'enterrer. L'idée a paru bonne au roy qui compte en user.

Adieu, madame ma très chère mère, tout va bien pour votre fille qui vous baise bien respectueusement les mains et vous prie instamment de lui conserver vos bontés.

Marie Antoinette.

Versailles, ce dimanche (fin décembre 1778).

Madame ma très chère mère, j'aurois bien voulu pouvoir dès le premier moment vous écrire moi même pour vous annoncer mon heureux accouchement, mais le roy, mon bien aimé roy, s'est acquitté de ce devoir avec tant de bonheur auprès de moy qu'il a fait les choses mieux que je ne les aurois faites; je ne lui ai pas donné un dauphin, mais la pauvre petite[1] qui est venue

[1] Marie Thérèse, depuis duchesse d'Angoulême, née le 19 décembre 1778.

ne m'en sera pas moins chère, un fils ne m'eût pas appartenu, elle sera toujours auprès de moi, elle m'aidera à vivre, me consolera dans mes peines et nous serons heureuses à deux. Elle est icy à mes côtés qui ne demanderoit qu'à me tendre ses petits bras et à me sourire. Le roy est pour moi d'une attention de mère et il ne cesse de parler du plaisir que vous aurez éprouvé à la naissance de sa fille, elle est très forte et bien portante. J'ai failli périr en la mettant au monde, comme vous l'a écrit le roy ; je pense que ce cruel usage de remplir la chambre des reines en un pareil moment par la foule du peuple sera aboli. Les couplets de chanson pleuvent, en voicy un que le roy m'a apporté hier :

> pour toi, France, un dauphin doit naître
> une princesse vient pour en être témoin,
> sitôt qu'on voit une Grâce paroître
> croyez que l'Amour n'est pas loin.

Je reporte tout mon bonheur à vous, ma bonne chère maman, et je vous prie de bénir ma fille et moi et de me permettre de vous baiser bien respectueusement et bien tendrement les mains.

MARIE ANTOINETTE.

Trianon, ce 14 avril 1779.

MADAME MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Je me suis établie icy depuis deux jours avec le roy et madame Élisabeth, pour achever de me rétablir, mes belles sœurs me tiennent compagnie, je pense voir aussi mes tantes avant leur départ pour leur château de Bellevue; je ne peux que m'applaudir d'avoir pris ce parti, la verdure est charmante et le calme parfait, il y a eu beaucoup d'améliorations introduites dans mes jardins, et c'est vraiment un parterre enchanteur, mes serres commencent à devenir magnifiques et j'y fais entretenir une quantité de plantes rares; celles que vous m'avez envoyées ont prospéré au delà de toute attente et j'en ai donné des plants au jardin du roy, j'ai des chrysanthèmes d'une beauté éblouissante et des variétés de roses innombrables dont mon jardinier est si fier que les gens du métier viennent les étudier sur place. —

Ma fille prend des forces, et en ma qualité de mère je suis persuadée qu'elle est la plus belle

enfant du royaume ; le roy est de cet avis, et je suis sûre que ma chère maman en seroit également, je lui baise bien respectueusement les mains pour moi et pour ma fille. — Le roy affirme qu'elle lui a souri, moi je trouve qu'elle ne fait encore que la moue, mais une moue si gentille qu'on peut s'y tromper.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 8 décembre 1780.

À SON FRÈRE JOSEPH.

Laissez moi vous embrasser, mon bon et très cher frère, dans mon désespoir à la nouvelle de la mort de notre mère bien aimée, notre âme, notre gloire, si sensible, si tendre, si bonne, la mère de ses peuples et qui se reprochoit le sommeil comme autant de dérobé au devoir de faire le bien. J'en ai été anéantie et fort malade. Je ne peux me reconnoître et cesser de pleurer, ma pauvre petite qui étoit sur mon lit me deman-

doit dans son langage pourquoi je pleurois, je lui ai fait croiser les mains en prononçant le nom de sa grand maman qui veille là haut sur nous après nous avoir été de si bon conseil et de si grand exemple. Pour vos peuples, mon cher frère, c'est un bonheur que vous soyez à Vienne, mais pour moi je suis désolée au fond du cœur de ne pas vous avoir auprès de moi comme il y a trois ans, j'aurois eu tant de douceur à parler avec vous d'elle, de vous, de nos frères, de nos sœurs! j'en ai bien besoin. Je ne peux me séparer de la lettre qu'elle a dictée pour moi avant de mourir; quelle bonté de cœur de penser ainsi à moi en un pareil moment, cela est fait pour me grandir et me rendre meilleure. Elle me recommande de travailler de toutes mes forces au retour de la paix; ah oui, je le voudrois bien si j'avois quelque part aux affaires. Vous avez été satisfait de notre marine, elle a trouvé une occasion de très bien faire dans cette guerre, et l'élan du peuple est tel qu'il ne seroit guères possible en ce moment de le retenir; je ne parle pas de moi qui tout en me réjouissant des succès de la France pense, tout à fait comme vous,

que mon métier est d'être royaliste, mais auprès de moi on est au fond, croyez le, tout à fait du même avis, on a cédé par nécessité politique.

Le roy a été très bon pour moi dans notre malheur, il n'y a pas de tendresse qu'il ne m'ait montré; cela l'a fait parler de vous, mon très cher frère, avec une affection et une estime dont j'ai été bien touchée; vous avez pu juger par vous même de sa loyauté et de sa fidélité à sa parole, vous pouvez compter sur lui comme il compte sur vous. Nous avons entre nous un voisin bien turbulent qui a fait à notre mère bien du mal quand il l'a pu, il en feroit volontiers aux enfants. Je sais que vous êtes trop clairvoyant pour vous laisser prendre à ses finesses. Le roy vous écrit aujourd'hui, j'aime à espérer que vous serez content de ses sentiments. Adieu, mon bon et cher frère, embrassez pour moi toute notre famille, personne ne vous aime plus du fond du cœur que moi.

MARIE ANTOINETTE.

Samedi (1780).

(AU COMTE DE MERCY.)

Je vous communique, monsieur le comte, copie de la lettre de l'empereur mon frère, vous verrez que ses sentiments sont tout à fait d'accord avec ceux du roy, il n'est pas plus consolable que moy de la perte affreuse que nous avons faite et il est bien digne du sang qui coule dans nos veines.

Adieu, monsieur, vous savez quels sont tous mes sentiments pour vous.

MARIE ANTOINETTE.

Copie, de la main de Marie-Antoinette, d'une lettre de son frère Joseph au roi Louis XVI à l'occasion de la mort de Marie-Thérèse.

Le 6 décembre 1780.

Monsieur mon frère, trop sensible à l'affreuse

et irréparable perte qui avoit anéanti toutes les facultés de mon âme, je n'ai eu, dans le premier moment, que la force de vous écrire un mot, actuellement un peu remis je profite avec intérêt de l'arrangement amical dont nous convînmes de bouche de nous écrire parfois librement et franchement. Privé de l'usage des noms si doux de fils, de père et d'époux, je ne puis plus chercher de satisfaction que dans l'amitié. Jugez donc combien m'est chère celle de votre majesté qui, par des vérités aussi heureusement que généralement reconnues, fera toujours l'avantage et la convenance de nos états, mais bien plus encore ma satisfaction personnelle par l'attachement sincère que je vous ai voué, cher frère, ainsi que l'estime que méritent votre caractère, cette volonté constante et efficace d'opérer le bien, enfin toutes les belles qualités dont vous donnez par vos actions les preuves les plus réelles. Ce seroit affoiblir l'avantage de nos liens reconnus par les deux nations, que de faire étalage de preuves et d'arguments lorsque personne ne peut plus en douter, et que la vérité des avantages mutuels a déjà été et est actuellement cons-

tatée par les occasions. Soyez persuadé, mon cher frère, que c'est par conviction que je suivrai les principes de mon auguste mère. La franchise et la sincérité constituent mon caractère, comme vous vous en serez facilement aperçu par mes propos et mes actions; je n'agirai pas autrement en politique, et toute petite finasserie est aussi répugnante à mon caractère qu'au dessous de la monarchie à laquelle je suis préposé; comptez donc qu'il n'y aura jamais de variation dans ma façon d'agir et encore moins dans mes sentiments à votre égard. Tout ce que je désire, c'est que vous suiviez exactement mes faits pour me juger après eux, je suis bien sûr que vous ne les trouverez jamais en contradiction avec mes paroles, malgré toutes les absurdités que mon cher voisin Frédéric pourra encore inventer et débiter, soit de ma prétendue partialité pour l'Angleterre, soit de mes projets d'agrandissement, de destruction du système germanique, et d'union de tous les évêchés d'Allemagne dans des coadjuteurs et évêques de ma famille; assuré de la droiture de mes démarches, je ne me vengerai pas même de ces impostures, je les dé-

ments continuellement par les faits et je méprise cette pitoyable façon d'agir et d'en donner à garder à toute l'Europe. C'est d'après ces principes et en ne suivant que le vœu de mon cœur, que je forme les vœux les plus sincères pour que vos succès dans la guerre présente répondent entièrement et promptement aux soins infatigables que vous portez. J'ose me flatter que V. M. voudra être persuadée de l'intérêt tout particulier que je prends à tout ce qui la regarde, et je désire vous convaincre en toute occasion de la sincérité de mes sentiments avec lesquels, en vous embrassant tendrement, je suis pour la vie, etc.

Ce 26 février 1781.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je me porte à merveille, ma chère sœur, et je ne sais quel frileux a pu répandre les nouvelles dont vous me parlez; on a froid, on en est quitte pour se chauffer comme on peut, si l'on ne sait pas se chauffer comme en Alle-

magne, du moins on ne patine pas dans les galeries, d'ailleurs, je me suis fait de petits appartements très jolis, très habitables et que vous trouveriez sûrement parfaits et à votre goût; aucun de mes enfants n'est malade ni même enrhumé, du reste je vous remercie de votre intérêt toujours si digne d'une sœur.

Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la franc maçonnerie pour ce qui regarde la France, elle est loin d'avoir icy l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe par la raison que tout le monde en est, on sait ainsi tout ce qui s'y passe, où donc est le danger? On auroit raison de s'en alarmer si c'étoit une société secrète de politique, l'art du gouvernement est au contraire de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir; on y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante, ce qui fait dire au roy que les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas; ce n'est nullement une société d'athées déclarés puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches; on y fait beaucoup de charités, on élève les enfants des

membres pauvres ou décédés, on marie leurs filles, il n'y a pas de mal à tout cela. Ces jours derniers la princesse de Lamballe a été nommée grande maîtresse dans une loge, elle m'a raconté toutes les jolies choses qu'on lui a dites, mais on y a vidé plus de verres encore qu'on y a chanté de couplets, on doit prochainement doter deux filles ; je crois après tout que l'on pourroit faire du bien sans tant de cérémonies, mais il faut laisser à chacun sa manière, pourvu qu'on fasse le bien qu'importe ! Adieu, je vous embrasse en sœur.

MARIE ANTOINETTE.

(1781 [1]).

A SON FRÈRE JOSEPH.

Il m'est bien agréable, mon cher frère, de vous savoir bien portant à Bruxelles, dans ce moment cy ma santé est fort bonne, celle du roy est meilleure encore, entretenue par un grand

[1] Le voyage de l'empereur dans les Pays-Bas autrichiens était terminé au mois d'août.

exercice ; il s'occupe beaucoup des affaires et je ne l'ai jamais vu tant écrire. Mr Necker a donné sa démission, j'ai fait tout mon possible pour la lui faire retirer mais inutilement, il n'avoit pu s'entendre avec un ministre sur les finances de la marine, et il a été très blessé de ne pas avoir été écouté ; il avoit désiré les entrées au conseil tandis qu'on n'a voulu lui accorder que celles de la chambre, son amour propre a été très froissé, et il ne veut absolument rien entendre. Je vous avoue que je suis très peinée dans ce moment cy et que j'aurois été heureuse d'amener à un accommodement.

Soignez bien votre santé et mandez m'en des nouvelles, vous savez, mon cher frère, avec quelle tendresse je vous aime.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 21 novembre 1781.

A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

L'indisposition du bon Mr de Penthièvre me fait une vive peine, ma chère Lamballe, le roy

en est fort affligé et envoye savoir de ses nouvelles. Qui ne seroit aimé si ce n'est la vertu? Je ne m'étonne pas que vous soyez tombée malade, je me serois plutôt étonnée du contraire, je vous ai toujours dit que vous ne vous ménagiez pas assez. Comment seroit on surpris que vous souffliez dans vos doigts dans une saison aussi avancée à la campagne, moi je grelotterois si je n'étois pas dans mon lit. Ne revenez pas tout de suite, soignez vous, soignez Mr de Penthièvre, et puis je vous embrasserai cent fois, d'abord pour l'amour de mon fils[1], ensuite par amour pour vous qui passez si bien votre temps à chanter Mr le dauphin pour vous guérir. Mais le roy trouve que vous manquez de mémoire et que vous chantez autrement les couplets des poissardes, et là dessus il ma répété celui cy que vous ne savez pas bien.

ne craignez pas, cher papa,
d'voir augmenter vot famille,
le bon Dieu z y pourvoiera,

[1] Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né le 22 octobre 1781, mort à Meudon le 4 juin 1789.

faites en tant qu'Versailles en fourmille,
i eut il cent Bourbons cheux nous,
i a du pain, du laurier pour tous.

Adieu, ma chère Lamballe, je trouve toujours que vous êtes bonne et aimable, que de près ou de loin vous êtes une amie vraie, tendre et sensible, je vous rends bien tout cela.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, ce 28 novembre 1781.

AU PRINCE DE KAUNITZ.

Prince de Kaunitz, je n'avois pas besoin de la preuve nouvelle que vous me donnez de votre attachement pour le reconnoître, les services que vous ne cessez de rendre à la monarchie d'Autriche vous ont depuis longtemps donné des droits à mon souvenir et vous ont assuré mon affection; j'ai été fort touchée des félicitations que vous m'adressez à l'occasion de la naissance de monsieur le dauphin, cet événement met le comble à la joie du roy et à la mienne, un seul regret, mais bien profond, l'ac-

compagne, c'est que ma vénérée mère de glorieuse mémoire n'ait pas assez vécu pour donner ses bénédictions à son petit fils; puisse-t-il être digne d'elle et de son père. Adieu, monsieur de Kaunitz, continuez d'être le fidèle et digne serviteur de l'empire et d'aimer ceux qui vous sont attachés.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 22 janvier 1782.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère bonne sœur, je vous remercie de tout votre intérêt à l'occasion de mon dauphin. Je suis allée hier à Paris en cette occurrence avec le roy et nous y avons été reçus à merveille.

Je me porte très bien, mais il n'en est pas de même de toute la famille royale : on diroit qu'il a plané sur nous un mauvais ange, la maladie n'a pas quitté le seuil du palais depuis le mois dernier. La comtesse d'Artois avoit été fort mal

d'une fièvre scarlatine, quand il s'est déclaré une autre fièvre de mauvais caractère; elle a demandé à être administrée; sur l'avis du médecin et l'ordre du roy je me suis chargée d'abord de l'en détourner, mais comme le mal continuoit, il a bien fallu céder à sa demande. Elle est mieux aujourd'hui, mais pas encore bien vaillante. Je vous ai parlé souvent de la tante Sophie qui, de sa nature, est triste et toujours étonnée; elle est plus triste que jamais : elle a eu une syncope qui l'a forcée à tenir le lit et j'ai voulu faire auprès d'elle l'office de sœur de charité; elle, qui ne m'avoit jamais regardée en face, s'est tournée tout à coup de mon côté, les yeux fixes, murmurant des paroles que je n'ai pu comprendre d'abord, tant elle étoit accablée; j'ai compris ensuite qu'elle s'applaudissoit d'avoir de la foi et qu'elle passoit ses nuits sans sommeil à prier pour le roy, pour moy et pour la famille royale. Elle a parlé fort longtemps sur ce ton en fort bons termes et avec de ces expressions fatales de mourante qui vont au cœur. Je suis sortie d'auprès d'elle touchée au delà de tout comme si je quittois une agonisante, et cependant elle n'a

qu'une indisposition qui semble sans importance. Le roy m'a dit qu'elle a eu des syncopes de cette nature très fréquemment et qu'elle passera de ce monde en l'autre dans un de ces accès de foiblesse. Il me semble effectivement qu'on a toujours en soi quelque chose qui nous avertit de notre fin, et je ne serois pas éloignée de croire que la tante Sophie a un intime pressentiment de décadence.

Adieu, sœur adorée, vivez, vivez pour que je vous aime.

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, le 10 may (1782).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Sœur chérie, vous êtes vraiment trop bonne de tant vous occuper de ma santé, elle est excellente à présent, et vous vous êtes trop inquiétée. Quand on est un peu éloigné l'une de l'autre, les nouvelles arrivent presque toujours ou trop

tôt ou trop tard, elles alarment trop vite ou rassurent de même. J'en veux à l'ambassadeur de vous avoir alarmée. Mon catarrhe a été en effet violent; j'avois eu un coup d'air sur ma terrasse et il s'en étoit suivi un érysipèle au visage très désagréable; tout cela a cessé et il n'y paroît plus du tout. Le roy se porte bien, il fait beaucoup d'exercice quand il ne peut pas chasser, ce qui entretient sa santé.

Un courrier vient d'apporter la nouvelle de l'heureux accouchement de la reine de Naples; vous vous en réjouissez sans doute en même temps que nous : notre nièce a été appelée Marie Amélie; j'avois cru qu'elle s'appelleroit Marie Thérèse du nom de l'Impératrice-reine.

Mad. de Provence a eu de la princesse de Piémont des nouvelles du séjour du grand duc et de la grande duchesse de Russie à Turin, qui seront ici dans une huitaine de jours. Il paroît que le grand duc a beaucoup plu par des manières ouvertes et franches. Clotilde aime infiniment la grande duchesse qui est aussi fort aimable et veut toujours l'être. La lettre qu'a reçue Provence est très longue et pleine de curieux

détails que je ne vous envoye pas, puisque nous allons pouvoir juger par nous mêmes. Il y a bien longtemps, bien longtemps que je n'ai eu de nouvelles de l'empereur.

Adieu, chérissime sœur, mes pensées et mes vœux à votre mari.

MARIE ANTOINETTE.

(1782.)

A M. LE COMTE DE MERCY.

La reine prie monsieur de Mercy de voir Mr de Baratinsky et de lui dire que le roy allant mardi à St Hubert, il n'y aura pas de souper dans les cabinets ni même dans la semaine, mais que la reine désirant voir Mr et madame la comtesse du Nord [1] avant mercredi, avoit imaginé de leur proposer à dîner à Trianon mardi,

[1] Le grand-duc de Russie, plus tard Paul Ier, est venu à Paris avec sa femme Marie de Wurtemberg, sous le titre de comte du Nord, en mai et juin 1782.

si le temps le permet et qu'ils n'ayent rien à faire, elle les prévient en même temps, que le roy n'étant pas icy, ce sera avec ses dames seules qu'elle les recevra, ainsi qu'ils voyent s'ils ne veulent amener avec eux que madame de Benkendorff et M[r] de Kourakin; comme c'est sans aucune cérémonie ou personne, les autres seront tous généralement priés le jour où l'on donnera à souper à Trianon à M[r] le comte du Nord. La reine prie M[r] de Baratinsky de répondre bien franchement sur ces articles, elle se charge après la réponse d'écrire une lettre à madame la comtesse du Nord pour lui mander tout ce qui a été décidé.

Ce 16 juin 1782.

A SON FRÈRE JOSEPH.

Mon cher frère, vous avez su par les feuilles publiques qui disent si bien le vrai et le faux, la réception que nous avons faite au grand duc de Russie et à la princesse de Würtenberg

sa femme — j'ai fait de mon mieux pour les recevoir dignement. — Le grand duc a beaucoup plu au roy, par sa simplicité, il paroît fort instruit et il se déride assez volontiers tout en gardant devant sa suite une réserve étudiée ; — la grande duchesse ne se départ pas d'une certaine roideur froide, elle décide volontiers et aime à faire valoir ce qu'elle sait et le fait à tout propos. — Il est impossible de mieux parler le françois qu'ils le font tous deux — le grand duc connoissoit le nom et les ouvrages de tous nos écrivains, et il leur a parlé comme à des connoissances, quand ils lui ont été présentés. La politique cruelle de la czarine a ressorti singulièrement dans un mot du grand duc au roy qui lui avoit demandé s'il étoit vrai qu'il n'y avoit pas dans toute sa suite une seule personne sur qui il pût compter. Ah bien, s'écria-t-il, je serois bien fâché qu'il y eût auprès de moi le moindre caniche fidèle à ma personne dans ma suite, ma mère l'auroit fait jeter à l'eau avant que nous ayons quitté Paris. Ce qu'il y a de singulier c'est qu'il n'étoit pas seul avec le roy quand il a tenu ce propos. — J'ai donné aux princes un

souper comme à vous dans mon Trianon avec illuminations. Vous savez mon aversion pour le cardinal de Rohan à qui je n'ai pas parlé depuis son retour de Vienne, concevez vous qu'il ait eu l'impudence de se glisser dans les jardins à mon inçu à la faveur d'un homme de service, et il se présenta plusieurs fois en ma présence. J'ai été très offensée de cette audace sans exemple et dont cet homme seul est capable. — Adieu, mon cher frère, j'espère que vous ne vous ressentez plus de votre indisposition. — Que n'êtes vous icy, la cour est très gaie en ce moment, elle vous donneroit de la distraction, vous êtes toujours présent à mes yeux.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 16 juillet 1782.

A LA GRANDE-DUCHESSE DE RUSSIE

MARIE DE WURTEMBERG.

Madame ma sœur, j'ai reçu avec une bien

particulière satisfaction la lettre que vous m'avez adressée, le roy a été aussi fort touché de celle de monsieur mon frère le grand duc ; vous avez laissé icy un souvenir ineffaçable et nous félicitons l'empire de Russie de l'espoir de vous posséder un jour comme souverains, j'aimerois à avoir une occasion de vous le prouver. — Il y a dans vos personnes une grâce et une amabilité qui feront le bien général dans votre pays, et les lumières du grand duc en feront un prince accompli. — Jouissez de la vie, madame ma sœur, puisque vous êtes entourée de tous ses charmes, et rappelez vous que vous n'avez laissé icy que des amis. Je prie Dieu qu'il me fournisse de nombreuses circonstances de me rappeler à votre souvenir et à celui de monsieur le grand duc et de vous exprimer tous mes sentiments de haute estime et d'inaltérable amitié. Votre bonne sœur et amie,

MARIE ANTOINETTE.

Versailles, le 21 juillet (1782).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Vous avez su, ma chère Christine, le départ du comte et de la comtesse du Nord; le roy a voulu leur dire adieu une nouvelle fois, et toute la famille royale est allée les rencontrer à Choisy. Après avoir visité la Bretagne et la Normandie, ils se rendront dans votre gouvernement par Ostende. Nos adieux ont été fort affectueux et ils se sont montrés tous les deux très sensibles à l'accueil qu'ils ont reçu. La cour a été enchantée du grand duc qui est très affable, instruit, bien renseigné, et qui avoit toujours quelque chose d'aimable à dire. Il étoit fort entouré des gens de lettres à cause des goûts de l'impératrice qui avoit icy des relations si assidues avec eux. Le roy n'a pas remarqué cependant qu'il eût adopté des opinions exagérées, du moins il s'est montré fort réservé à cet égard. Au fond, il a l'air d'un homme ardent et impétueux qui se contient et il s'est trahi par quelques paroles. Je

n'ai su que bien imparfaitement l'effet qu'il a produit à Vienne. Pour la grande duchesse, c'est une belle personne qui a aussi une affabilité infinie; comme son mari, elle n'est étrangère à rien, elle est remplie de connoissances, mais je vous avoue tout bas qu'elle paroît trop vouloir en faire montre. Cependant, elle a laissé généralement une excellente impression, et si je ne me trompe, elle a le cœur bon.

Ils ont vu Paris dans les plus petits détails et comme ne l'ont jamais vu les gens du pays qui remettent toujours au lendemain. Depuis qu'ils sont partis, il nous revient de tous côtés sur eux des traits qui leur font honneur et des anecdotes sans nombre; c'est à qui rapportera un de leurs mots. Du reste, vous jugerez vous même de ces voyageurs dans peu, et je serai curieuse d'en avoir votre opinion.

Adieu, ma sœur chérie, est-ce que votre mari n'est point à Bruxelles?

MARIE ANTOINETTE.

Ce 20 avril 1783.

A LA GRANDE-DUCHESSE DE RUSSIE

MARIE DE WURTEMBERG.

Madame ma sœur, j'ai voulu vous donner une marque particulière de mon souvenir et de mon amitié, et j'ai fait exécuter par les premiers artistes de la manufacture de Sèvres une toilette que je vous prie d'accepter comme un foible gage de sentiments qui ne s'altéreront jamais, j'ai donné mes soins personnels à ce petit meuble et je serai heureuse s'il vous est agréable autant que j'ai de plaisir à vous l'offrir. Votre portrait m'a été remis fort fidèlement, j'en ai fait l'un des ornements de mon cabinet. Il est précieux à bien des titres puisqu'il vient de vous et qu'il est fort ressemblant. — Vous trouverez sur des pièces de la toilette le portrait du roy et le mien. Il y a déjà un an que vous avez paru parmi nous, il me semble que vous y êtes encore tant votre souvenir est vivant. — Le roy qui garde de vous, madame ma sœur, des sen-

timents d'admiration dévouée m'a chargée d'être auprès de vous son interprète. Adieu, madame ma sœur, soyez toujours persuadée de mon estime, de mon attachement et de mon amitié.

Votre bonne sœur et amie,

MARIE-ANTOINETTE.

Fontainebleau, ce 16 novembre 1783.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je suis bien aise, ma chérissime sœur, que notre frère Maximilien soit rétabli, et de retour de Frendenthal. Pour moy, vous vous êtes trop alarmée de ma fausse couche du jour de la Toussaint, j'étois déjà arrivée à mon troisième mois de grossesse, mais ce n'étoit qu'un faux germe; je n'ai pas éprouvé les accidents qui auroient pu en résulter, j'ai à en remercier Dieu.

Je ne peux guère vous répondre sur tout ce

que l'on rapporte des carpes de nos bassins d'icy; on raconte tant d'histoires merveilleuses que je n'en crois rien, on nous donne cependant tout cela comme paroles d'évangile, mais aucune carpe n'a encore écrit son histoire et nous ne saurons la vérité sur ces bassins, que quand un poisson savant nous aura fait ses confidences. J'ai envoyé ce matin à manger de votre part à toutes ces centenaires, aucune n'a parlé.

Adieu, chère sœur, je vous envoye les étoffes de Lyon et les barbes que vous avez désirées, et je vous embrasse bien tendrement et de tout mon cœur.

Les tantes Adélaïde et Victoire dont vous me parlez ne seront plus demain icy, elles m'ont fait leurs adieux et partent pour le château de Bellevue.

Marie Antoinette.

Versailles, ce 25 décembre 1784.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, je suis arrivée sans trop d'indispositions au sixième mois de ma grossesse[1], j'ai craint un instant dans les premiers mois d'éprouver l'affreux accident qui m'a causé tant de douleurs il y a cinq ans, mais tout s'est bien passé; Dieu veuille que tout succède ainsi jusqu'à la fin. Si c'est une fille, un de ses noms sera le vôtre, si c'est un garçon, il sera duc de Normandie. — Ma fille qui a six ans fait beaucoup de progrès, elle a le caractère un peu difficile et d'une fierté excessive, elle sent trop qu'elle a du sang de Marie Thérèse et de Louis le Grand dans les veines, il faut qu'elle s'en souvienne pour être digne de son sang, mais la douceur est une qualité aussi nécessaire et aussi puissante que la dignité, et une nature orgueilleuse.

[1] Louis XVII est né le 27 mars 1785.

éloigne les affections; le dauphin qui a passé de deux mois ses trois ans est beaucoup plus délicat et plus colère, mais on pourra le conduire par la sensibilité et le raisonnement. Adieu, ma chère sœur, j'embrasse tout ce qui vous entoure et je vous envoye toutes mes tendresses.

MARIE ANTOINETTE.

Samedi (1785).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, l'abominable affaire est toujours la préoccupation générale, tout le monde m'en parle; le malheureux cardinal a beau chercher à sauver son honneur, il n'y réussira pas. Son impudence et son audace ont rencontré beaucoup d'écueils quoiqu'elles aient été fort secondées. Votre gouvernement me seconde, j'en suis assurée, en retrouvant

la femme qui a joué[1] la scène du jardin et qui est réfugiée chez vous. — Donnez, je vous prie, les ordres les plus sévères là dessus. — Mr le dauphin joue à côté de moi avec ma fille et ils se portent à souhait, — les voilà en contestation et ils me demandent de les juger, je ne sortirai donc pas des tribunaux. — Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse avec tendresse.

MARIE ANTOINETTE.

Mardi (mars 1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je suis bien heureuse, ma chère sœur, que vous soyez maintenant mieux informée sur l'affreuse affaire ; vous vous souvenez de l'audace qu'il[2] montra à Vienne et de l'incroyable irrévérence qu'il mit un jour à traver-

[1] La fille Doliva.
[2] Le cardinal de Rohan.

ser en habit de chasse une procession de la fête Dieu — un dignitaire de l'église! — Il a montré dans le procès la même insolence. Il m'avoit bravée devant le roy lui même. Cet homme avoit les mœurs dépravées, et la femme Lamotte étoit dans une situation abjecte auprès de lui; il y a en toute cette affaire une profondeur de machination qui échappe au parlement. Les mémoires, les démentis se succèdent, et l'on n'y voit pas plus clair. Un accommodement raisonnable n'est pas possible, ce malheureux est allé jusqu'à prétendre qu'il a eu un rendez-vous avec moi dans un bosquet de Versailles et a obtenu mon assentiment verbal formel pour l'acquisition du collier; l'audace avec laquelle il soutient ce dire a mis le roy hors de lui et m'auroit rendue malade de dégoût si je n'avois besoin de lutter et de garder toutes mes forces pour soutenir de si cruels assauts; je n'avois pas encore vu les lettres de change, je les ai demandées, elles sont absurdes, et la signature mal imitée porte *Marie Antoinette de France*. Le roy, moi, M[r] de Breteuil, tout le monde se de-

mande comment un grand aumônier de France, un homme qui ne passe cependant pas pour un imbécile a pu être aveuglé à ce point. Aussi ne peut on se persuader que sur ce point il soit de bonne foi. Je me reproche d'avoir attaché trop d'importance à cette sale intrigue, car il n'y a rien de plus bas, de plus ignominieux. Mr Target qui est l'avocat du cardinal prépare, dit-on, un mémoire; c'est un honnête homme, mais il fait son métier, et Dieu sait les beaux mensonges qu'il va nous débiter; il y a un mémoire de ce charlatan de Cagliostro et un autre d'un bourgeois d'Arras, cela est dans ce moment l'objet de toutes les conversations. Le roy regarde comme impossible que la vérité ne se fasse pas jour.

Adieu, ma bonne sœur, votre amitié est ma consolation, je me souviens que votre sang qui coule dans mes veines est celui de Marie Thérèse. Notre mère est toujours présente à mes yeux, et vous n'apprendrez de moy rien qui ne soit digne d'elle.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 27 mars (1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ma chère sœur, on a arrêté à Genève, un nommé Villette qui a joué un grand rôle dans l'abominable affaire et qui, dit-on, va jeter de grandes lumières; ce nouvel incident retarde la publication du mémoire de l'avocat Target. On s'arrache tous ceux qui paroissent, je suppose que l'abbé ne manque pas, comme je le lui ai ordonné, de vous les envoyer. Je n'entends parler autour de moy par les politiques que de la nécessité de se méfier de la jalousie que les travaux de Cherbourg inspirent aux anglois, et il y en a qui parieroient volontiers qu'après avoir armé différents bâtiments sous différents prétextes ils tomberont à l'improviste sur ces travaux qui leur donnent de l'ombrage. Je trouve tout cela absurde et par trop invraisemblable, quelque méfiante que je sois; le roy a à Londres un ambassadeur qui aime peut être trop les chansons, mais qui est trop bien averti

pour ne pas avoir les yeux ouverts et sentir ce qu'il faut sentir. Mais vous savez ce que sont les politiques, ils mettroient tout en feu et changeroient tous les matins la carte de l'Europe. Mon gros Normandie a été fort enrhumé, encore un jour et il sera bien tout à fait; il y a icy des giboulées qui bouleversent tout, on ne sait sur quoi compter.

Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse et vous prouve la vive affection que je vous porte en vous écrivant le plus que je puis.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 6 avril (1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Madame ma très chère sœur, le lieutenant de police assure qu'il a des raisons de croire qu'il y a dans le public plusieurs copies manuscrites du mémoire de Target en faveur du cardinal, et

qu'il seroit possible que les prétentions de l'ordre des avocats empêchent l'impression de ce mémoire; on ne veut pas en permettre la publicité sans qu'il ait passé sous les yeux de la censure, et l'ordre des avocats prétend avoir le droit d'écrire sans se soumettre à ce tribunal. Les cris contre le baron de Breteuil augmentent tous les jours; il n'y a pas de désordre que dans les affaires de justice, en Picardie les gardes du corps de quartier par delà ont eu une querelle vive avec le parterre de la comédie, plusieurs d'entre eux ont sauté dans le parterre l'épée à la main, ils ont tué deux hommes et blessé une 15e. Une de mes femmes qui a un de ses frères compromis dans cette folie est venue se jeter à mes pieds pour obtenir qu'il soit relâché. Je désirerois bien l'aider, mais le roy veut un exemple et il faut que les coupables soient livrés à la justice ordinaire pour être jugés selon toute la rigueur des loix.

Mr le dauphin est auprès de moi en ce moment et vous embrasse; conservez moi votre amitié et votre attachement, j'en ai bien besoin; il est bien malade.

Je vous écrirai la suite de la triste affaire.

MARIE ANTOINETTE.

L'état du roy de Prusse préoccupe beaucoup icy et doit beaucoup préoccuper à Vienne ; on regarde sa mort comme imminente, je suis assurée que vous avez les yeux ouverts de ce côté.

Samedi (1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Ne me blâmez point, ma chère sœur, je suis assez à plaindre ; je ne me donne pas pour une personne très habile, mais on m'accorde en général un jugement solide, et du premier abord je vois les choses à peu près comme il faut les voir ; ce n'est pas à moi qu'il faut imputer la grande publicité que vient d'avoir cette affaire. Je désirai, dès le principe, que le roy punît lui même l'indécente conduite de ce cardinal par

la démission forcée de sa charge et par l'exil; Mr de Breteuil quoique dévoué à mes intérêts, ne m'a point secondée à cet égard, et le roy, toujours esclave des formes, a voulu renvoyer cette intrigue à son parlement. J'ai cru devoir insister, j'ai représenté le chagrin qu'on alloit donner par tout cet éclat à une famille importante; on m'a répondu qu'il falloit cette publicité pour intimider à jamais les faussaires, et le roy m'a rappelé à plusieurs reprises les fausses lettres de change de madame de Villiers qui dans le temps osa prendre mon nom. Je n'ai point lu ce factum dont vous me parlez et cependant j'ai suivi avec attention la marche d'une si grande affaire; puisque ce mémoire vous paroît digne d'être approfondi, rendez moi le service de me l'envoyer, on l'aura soustrait à mon regard pour m'épargner après toutes les épreuves auxquelles j'ai été mise. Je n'ai jamais vu cette femme de Lamotte; c'est à ce qu'il paroît une intrigante de la plus basse espèce qui a une certaine tournure avec un air cavalier; on dit qu'elle a été rencontrée deux ou trois fois dans mes petits escaliers de la cour des princes, c'est

apparemment un jeu concerté pour tromper ses dupes et faire accroire qu'elle étoit reçue dans mes cabinets. Le duc de Nivernois m'a raconté à cette occasion qu'une intrigante de Paris avoit fait sa fortune en venant, deux fois par semaine, s'asseoir sur les marches de ce même escalier, du temps de madame de Maintenon : un jour ayant trouvé le salon de cette dame ouvert, elle eut la hardiesse d'y pénétrer, et n'y voyant personne, elle s'avança jusque sur le balcon qui fait saillie vers la place d'armes et prouva par cette effronterie qu'elle avoit la faveur de madame de Maintenon. Nous sommes entourés icy de gens de cette espèce, et le roy m'a dit : Si l'escroquerie du collier et les lettres de change de ces Lamotte ne sont point punies par un arrêt des plus solennels, au premier jour on imitera ma propre signature et quelque intrigant fera des édits en mon nom. Notre sœur de Naples vient de me demander mon portrait. Elle me parle de ma beauté, quel langage pour une sœur, — mais enfin elle parle avec une tendresse qui me touche, mais je lui ai dit avec franchise qu'elle doit se mettre en garde contre de pareilles exagé-

rations. J'ai fait venir Sicardi au château de la Muette tout près de Paris, je lui ai donné quatre séances et je pense que ce portrait sera le dernier pour lequel je poserai véritablement. Le vôtre, si délicieusement peint à la gouache d'après Roslin est là devant moy sur ma table. Votre lac est, dit-on, une chose charmante, je voudrois bien le voir, et le sillonner deux ou trois fois par jour dans vos jolies nacelles, mais soyez donc reine pour n'être plus maîtresse de vous même! Ah! ma chère sœur, que nous étions plus heureuses auprès de notre bonne mère; qu'elle étoit bonne et grande. Je me vois toujours auprès d'elle ou sur ses genoux dans le grand salon de la Burg où Joseph nous pinçoit. Ma chère sœur, vos lettres sont bien aimables à lire, j'ai lu votre dernière plus de vingt fois. M^r le dauphin a couvert de baisers les quatre lignes que vous lui avez consacrées. Son esprit est digne du vôtre, son cœur est exactement le mien. Il a fait une chute que l'on nous a trop longtemps cachée. Je ne sais si ma tendresse s'alarme trop vite, mais il me semble que la santé de cet enfant dépérit. Mon Dieu, ma sœur,

que deviendrois-je s'il falloit après l'avoir vu souffrir courir le risque de le perdre! Dites, je vous prie, à votre aimable prince que jamais il n'accorda ses souvenirs et ses amitiés à personne qui en fût plus digne et plus enchantée que moi. Mes enfants vous baisent les mains, et moi, ma sœur, je vous embrasse.

MARIE ANTOINETTE.

Mr le duc de Normandie a les yeux un peu moins fendus que Mr le dauphin, ils n'en seront pas moins agréables. Son frère l'aime de passion, si on le laissoit faire, il passeroit ses journées auprès de son lit ou de son berceau. Puissent-ils s'aimer toujours de même! Puisque vous le désirez, je vais ordonner qu'on exécute pour vous un portrait bien ressemblant de mon gros duc de Normandie. Lorsqu'il aura atteint sa quinzième année, je veux qu'il voyage en Allemagne, sa première visite sera pour Bruxelles, et je suis bien assurée que vous l'embrasserez de bon cœur. Vous lui mon-

trerez ce lac dont je suis toute occupée à cause de vous, et il me racontera les merveilles de votre beau jardin. Je lui aurai fait apprendre la fable que nous récitions dans le cabinet aux peintures,

Il dira j'étois là, telle chose m'advint,

Nous y croirons être nous mêmes.

Adieu, mon aimable et bien bonne sœur, que j'aurois de plaisir à passer mes journées avec vous. Souvent mon cœur est gonflé de tristesse, et personne icy n'est capable de comprendre ou d'écouter mes chagrins; mon âme étoit née pour les douceurs de la vie intérieure et de l'amitié. Mais je suis la femme d'un roy, et vous et moi, ma sœur, nous avons autour de nous des ennemis voilés ou des amis plus respectueux que sincères.

Ne cessez jamais de m'aimer, vous l'avez promis à notre mère mourante; vous le devez à l'amitié bien tendre que je vous porte.

Ce 10 avril 1786.

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je suis beaucoup plus contente, madame ma chère sœur, de l'état de Mr le dauphin, il ne tousse plus autant. Je vous remercie de tout l'intérêt que vous avez pris à sa maladie. Ce sont des accès de fièvre double tierce. J'ai passé la nuit auprès de lui, ce qui lui a fait dire toutes sortes dè tendresses quand il n'étoit pas très abattu. Merci de votre dernier petit mot que je reçois à l'instant. Il m'a chargée de vous embrasser pour lui ; il a été fort difficile de le soigner, mille choses ne sont point à entreprendre sur lui tant il est délicat.

Les radotages du public semblent traiter plus favorablement le cardinal que dans le principe, et le lieutenant de police a dit au roy que beaucoup de gens s'accordent à le croire plus dupe que fripon. Comment les raisonnables pourroient-ils adopter cette opinion, comment accepter dans ses déclarations les impossibilités

matérielles qui répugnent au bon sens? n'est-ce pas la plus impudente invention que cette entrevue mystérieuse où cet homme auroit reconnu ma personne dans une créature lui présentant une rose? Au surplus les confrontations cheminent de manière que, je l'espère, la fin de cette abominable affaire ne se fera pas attendre.

On me vient chercher pour M^r le dauphin. Adieu, à demain, je vous embrasse.

MARIE ANTOINETTE.

Pour vous distraire je vous envoye la chanson dont vous m'avez parlé, je l'ai fait chercher par le lieutenant de police : on chante tout icy, grands et petits, le bon comme le mauvais; je fais la copie moi même par discrétion, la chanson est sur l'air sacré o filii.

voicy venu le temps pascal,
que dites vous du cardinal,
apprenez moy s'il chantera, alleluia.

le saint père l'avoit rougi,
le roy de France l'a noirci,
le sénat le savonnera, allé.

à Versailles comme à Paris
tous les grands et tous les petits
voudroient élargir Oliva, allé.

Planta du fond de sa prison
demande grâce au fier baron
qui lui dit qu'il y restera, all.

de Valois le crime insensé,
par un collier a commencé,
un collier le terminera, all.

pour Detienville au teint vermeil,
à la Grève un coup de soleil
sur l'épaule le frappera, all.

que Cagliostro soit africain,
qu'il soit maltois, juif ou chrétien,
à l'affaire que fait cela? all.

voilà l'histoire du procès
qui de Paris cause l'accès,
nous dirons quand il finira, all.

Ce 17 avril (1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Merci, ma chère sœur, je n'éprouve plus d'inquiétude sur la santé de Mr le dauphin, il n'a pas été à beaucoup près aussi mal que votre amitié l'avoit cru et que je l'avois craint moi même, il est beaucoup mieux depuis trois jours, il se promène en voiture et reprend ses forces, Dieu merci. Je vous envoye les étoffes les plus nouvelles de Lyon; que je voudrois vous voir parée de tout cela! Je viens d'envoyer à notre sœur de Naples une cargaison de poupées coiffées et habillées, c'étoit superbe.

Je suis fatiguée des discussions des politiques sur l'effet que doit produire la mort du roy de Prusse[1]; il est mieux dans ce moment, mais si affoibli qu'il est bien difficile qu'il résiste longtemps. Le physique a succombé chez lui, mais la force et l'énergie de son âme s'est, dit-on, sou-

[1] Arrivée la même année, le 17 août.

tenue dans les plus grandes crises, elle a paru même s'augmenter dans ces moments souvent plus critiques pour les héros que pour les hommes ordinaires. J'ai toujours eu peu de goût pour sa personne; son immoralité affichée a beaucoup nui aux mœurs, rien n'étoit sacré pour lui et on a raconté de lui devant moi des barbaries qui font horreur. Il nous a fait à tous bien du mal par ses prétentions à se faire l'arbitre de l'Europe, il a eu la rage d'entreprendre contre ses voisins et de leur faire payer les frais de son ambition, mais il a été un roy pour son pays et un trouble fête pour les autres. Comme filles de Marie Thérèse nous ne pouvons le regretter et ce n'est pas la cour de France qui fera son oraison funèbre.

Adieu, ma chère sœur, mes enfants vous baisent les mains et je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE ANTOINETTE.

---

7 juillet (1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

C'est bien vrai ce que vous me dites, ma chère amie, tout le monde se fait médecin et il n'y a pas que les vieilles bonnes femmes qui prétendent avoir leur panacée; figurez-vous, ma bonne Christine, que j'allois justement vous donner un remède quand j'ai reçu votre petit mot, cela a renversé toute ma pharmacie et je me tais. Je me bornerai donc à vous embrasser de tout mon cœur et à vous prier de m'envoyer fréquemment de vos nouvelles; si vous me laissez dans l'inquiétude, je serai chagrine et colère et je ne vous aimerai plus.

MARIE ANTOINETTE.

Trianon, ce 29 aoust (1786).

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je viens à peine de vous quitter, ma chère comtesse de Bely, que, les lèvres encore chau-

des de nos adieux, je veux vous embrasser de nouveau. Écrivez moi tout de suite comment vous avez fait votre voyage et comment vous êtes arrivés à Bruxelles; le bon duc n'étoit pas à son aise en partant, et je lui en veux un peu d'avoir voulu se mettre en route dans cet état malgré nos vœux. Je vais m'asseoir sur ce banc où nous allions vous et moi causer, ma bonne chère Christine, et renouveler autant qu'il est en moi ce bonheur, en y rêvant; ma fille veut arroser elle même le petit parterre de vos fleurs préférées, ce sera pour elle vous respirer, et je donnerai votre nom au premier beau chrysanthème qui réussira. Je n'ai point, comme vous vous y étiez attendue, reçu ce matin de nouvelles de l'empereur; je le crois maintenant revenu de Hongrie. Encore une fois donnez moi de vos nouvelles; le roy n'a pas tari sur vous depuis votre départ, et votre nièce qui est si peu parlante tarit moins encore. Je vous embrasse du fond du cœur.

Marie Antoinette.

Ce 1er septembre (1786)

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Je n'ai pas besoin de vous dire, ma chère sœur, quelle est toute mon indignation du jugement que vient de prononcer le parlement pour qui la loy du respect est trop lourde; c'est une insulte affreuse, et je suis noyée dans des larmes de désespoir. Quoi, un homme qui a pu avoir l'audace de se prêter à cette sotte et infâme scène du bosquet, qui a supposé qu'il avoit eu un rendez-vous de la reine de France, de la femme de son roy, que la reine avoit reçu de lui une rose et avoit souffert qu'il se jetât à ses pieds, ne seroit pas, quand il y a un trône, un criminel de lèse majesté, ce seroit seulement un homme qui s'est trompé! C'est odieux et révoltant; plaignez moi, ma bonne sœur, je ne méritois pas cette injure; moi qui ai cherché à faire tant de bien, qui ne me suis souvenue que j'étois fille de Marie Thérèse, que pour me montrer ce qu'elle m'avoit recommandé en m'em-

brassant à mon départ, françoise jusqu'au fond du cœur, être sacrifiée à un prêtre parjure, à un intrigant impudique! quelle douleur! mais ne croyez pas que je me laisse aller à rien d'indigne de moi, j'ai déclaré que je ne me vengerois jamais qu'en redoublant le bien que j'ai fait. Je n'ai pas besoin de vous dire que le roy est indigné, il exile le cardinal à la Chaise Dieu, et Cagliostro est chassé de France. Adieu, mes enfants se portent bien, nous vous embrassons tous et vous serrons sur notre cœur.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 24 mars 1787.

A SON FRÈRE JOSEPH.

On m'annonce, mon cher frère, que par exception un courrier va partir tout à l'heure venant de Londres, je n'ai que le temps de vous embrasser et de vous remercier de votre der-

nière lettre à laquelle je répondrai bien longuement par une occasion très prochaine.

Que vous dire de notre assemb : des notables? Je n'en augure rien de bon, cela agite les esprits et peut mener beaucoup trop loin. On est à peu de chose près au même point que les premiers jours, on a mis sur le tapis une foule de questions auxquelles je ne comprends rien et personne pas grand chose; après bien des débats l'impôt sur la terre a été renvoyé pour les dernières ass : les gabelles, les aides, les barrières de l'intérieur, que sais-je? mais l'ass : a perdu infiniment de temps à épiloguer le dernier discours de M. de Calonne à qui on n'accorde pas grande confiance, mais méfiance à part on s'occupe plus de diriger contre lui des batteries que de faire le bien de l'état. Le roy est décidé à laisser aux notables le temps et la liberté de tout peser et de tout dire, bien entendu qu'il se conduira ensuite d'après sa volonté et son cœur à qui je me fie plus qu'aux discours des parleurs qui font le diable sur les priviléges. Je ne crois pas que l'assemb : puisse finir à la Pentecôte et je ne sais ce que cela produira ; rien de bon, je le

crains, voilà la vérité. Adieu, mon cher frère, conservez moi votre amitié que je mérite par la tendresse que je vous porterai toute la vie.

MARIE ANTOINETTE.

(Fin juillet 1787.)

Vous avez pris la peine de faire mes commissions, monsieur, il est bien juste au moins que je vous dise où nous en sommes; le lit de justice est pour lundi, le g : d : s[1] : est convenu de donner sa démission tout de suite après, vous connoissez mes sentiments sur cette démission qui quoique fâcheuse devenoit nécessaire. Adieu, monsieur, comptez toujours sur l'estime et la confiance que je vous ai vouée pour la vie.

[1] Garde des sceaux.

(1787.)

A M. LE COMTE DE MERCY.

La reine prie Mr de Mercy de dire à Salieri[1] qu'il fasse copier quelques morceaux de son opéra, nommément le duo, et qu'il les lui porte samedi à midy, elle sera bien aise de faire de la musique avec lui. La reine prie Mr de Mercy, en même temps, de lui donner de ses nouvelles, elle espère qu'il ne se ressent plus de son incommodité.

(1788.)

Jusqu'à présent, Mr de M : n'a parlé à Mr N[2] : que comme de lui même. Par sa lettre d'hier il marque que ce sera aujourd'hui qu'il recevra une réponse définitive, que Mr N : s'occupe pourtant de l'état actuel des finances, apparem-

[1] Salieri vint à Paris en 1784 et 1787, et fit représenter successivement ses opéras des *Danaïdes* et de *Tarare*.

[2] Necker, lorsqu'il fut chargé pour la seconde fois du ministère des finances.

ment pour voir ce qu'il pourra faire. Mr de M: avant de recevoir la réponse définitive pourroit dire que jusqu'à présent il n'a parlé que comme de lui même, mais qu'à présent il sait que le roy est informé de la négociation et qu'il l'approuve, qu'il désire remettre Mr N : à la tête des finances, que celui cy entrera au conseil et sera absolument libre dans sa partie, que le roy pense qu'après une opération fâcheuse, mais qui étoit nécessaire dans les circonstances, quelque chose que Mr N : propose, elle ne pourra qu'être approuvée dans le public et qu'il fera renaître la confiance; que le roy est fermement résolu de tenir les états à l'époque indiquée, et de concerter avec eux les moyens de remplir le déficit et d'empêcher qu'il ne se renouvelle; que le roy ne pourroit pas s'engager préalablement à la rentrée des parlements, mais qu'il s'occupe de cet objet pour la fin des vacances en conservant le bienfait au peuple par le rapprochement de la justice; si Mr N : pensoit qu'on peut faire encore des retranchements, il peut être sûr que rien ne coûtera au roy de ce qui le regarde personnellement.

Ce 3 aoust 1788.

AU COMTE DE MERCY.

Pour des nouvelles je ne peux vous en mander de nouvelles, tout est toujours dans le même état. Les états généraux paroissent sûrs pour le courant de l'année prochaine; le roy vient de faire publier une loterie de douze millions pour aller au secours des malheureux ruinés par les orages affreux qui ont dévasté 50 lieues de pays; le roy se montre toujours le meilleur des pères, mais parmi ses enfants il y a toujours bien des fous; voilà tout ce que je peux vous dire. J'ai été fort inquiète réellement de la santé de ma fille, sa fièvre tierce a été opiniâtre, et j'ai veillé deux nuits auprès de son lit, le roy étoit avec moi toute une nuit, la pauvre petite nous a dit des choses si tendres qu'elle nous en a fait pleurer; elle est mieux maintenant, elle a été un peu à l'air qui lui a fait du bien. Adieu, monsieur le comte, vous savez quels sont mes sentiments pour vous.

MARIE ANTOINETTE.

Voilà un brouillon de lettre à écrire à l'assemblée pour l'affaire des domaines, je vous prie de me mander si vous croyez que le roy doive écrire lui même ou par un de ses ministres, il me semble aussi que si le roy écrit lui même, il faut que ce soit d'une manière plus concise, qu'il dise une phrase de plus sur le lieu de naissance d'Henry quatre et un mot de respect pour les biens de l'église dont il ne vouloit faire qu'une fondation pieuse; enfin je vous prie de m'arranger quelques idées, il seroit pressant d'envoyer le papier ce soir d'une manière ou d'autre.

Ce 24 juillet 1789[1].

(A MADAME DE TOURZEL[2].)

Mon fils a quatre ans, quatre mois, moins deux jours. Je ne parle pas ni de sa taille ni de son extérieur, il n'y a qu'à le voir; sa santé a

[1] Cette lettre a été déjà publiée par MM. de Goncourt, de Vielcastel et de Lescure.

[2] Gouvernante des enfants de France.

toujours été bonne, mais même au berceau on s'est aperçu que ses nerfs étoient très délicats et que le moindre bruit extraordinaire faisoit effet sur lui; il a été tardif pour ses premières dents, mais elles sont venues sans maladies ni accidents, ce n'est qu'aux dernières et je crois que c'étoit à la sixième, qu'à Fontainebleau il a eu une convulsion, depuis il en a eu deux, une dans l'hiver de 87 ou 88, et l'autre à son inoculation, mais cette dernière a été très-petite; la délicatesse de ses nerfs fait qu'un bruit auquel il n'est pas accoutumé lui fait toujours peur, il a peur par exemple des chiens parce qu'il en a entendu aboyer près de lui. Je ne l'ai jamais forcé à en voir parce que je crois qu'à mesure que sa raison viendra ses craintes passeront; il est comme tous les enfants forts et bien portants, très étourdi, très léger et violent dans ses colères, mais il est bon enfant, tendre et caressant même, quand son étourderie ne l'emporte pas; il a un amour propre démesuré qui en le conduisant bien peut tourner un jour à son avantage; jusqu'à ce qu'il soit bien à son aise avec quelqu'un il sait prendre sur lui et même

dévorer ses impatiences et colères pour paroître doux et aimable; il est d'une grande fidélité quand il a promis une chose, mais il est très indiscret, il répète aisément ce qu'il a entendu dire, et souvent sans vouloir mentir il y ajoute ce que son imagination lui a fait voir : c'est son plus grand défaut et sur lequel il faut bien le corriger; du reste, je le répète, il est bon enfant, et avec de la sensibilité et en même temps de la fermeté, sans être trop sévère, on fera de lui ce qu'on voudra; mais la sévérité le révolteroit, car il a beaucoup de caractère pour son âge, et pour en donner un exemple, dès sa plus petite enfance le mot pardon l'a toujours choqué, il fera et dira tout ce qu'on voudra quand il a tort, mais le mot pardon il ne le prononce qu'avec des larmes et des peines infinies. On a toujours habitué mes enfants à avoir grande confiance en moy, et quand ils ont eu des torts à me le dire eux mêmes, cela fait qu'en les grondant j'ai l'air plus peinée et affligée de ce qu'ils ont fait que fâchée; je les ai accoutumés tous à ce qu'un oui ou un non prononcé par moy est irrévocable, mais je leur en donne toujours une raison à la

portée de leurs âges pour qu'ils ne puissent pas croire que c'est humeur de ma part. Mon fils ne sait pas lire et apprend fort mal, mais il est trop étourdi pour s'appliquer; il n'a aucune idée de hauteur dans la tête et je désire fort que cela continue, nos enfants apprennent toujours assez tôt ce qu'ils sont.

Il aime sa sœur beaucoup et a bon cœur, toutes les fois qu'une chose lui fait plaisir, soit d'aller quelque part ou qu'on lui donne quelque chose, son premier mouvement est toujours de demander pour sa sœur de même; il est né gai, il a besoin pour sa santé d'être beaucoup à l'air, et je crois qu'il vaut mieux le laisser jouer et travailler à la terre sur la terrasse que de le mener promener plus loin, l'exercice que les petits enfants prennent en courant et jouant à l'air est plus sain que de les forcer à marcher, ce qui souvent leur fatigue les reins.

Je vais à présent parler de ce qui l'entoure.

Trois sous gouvernantes, mesdames de Soucy belle mère et belle fille, et madame de Villefort.

Madame de Soucy la mère, fort bonne femme, très instruite, exacte, mais mauvais ton.

La belle fille, même ton, point d'esprit; il y a déjà quelques années qu'elle n'est plus avec ma fille, mais avec un petit garçon elle n'a point d'inconvénients, du reste elle est très fidèle et même un peu sévère avec l'enfant.

Madame de Villefort est tout le contraire, car elle le gâte; elle a au moins aussi mauvais ton et plus même que les autres; celle cy n'est pas aimée des autres, mais à l'extérieur toutes sont bien ensemble.

Les deux premières femmes toutes deux fort attachées à l'enfant, mais madame Lemoine, une caillette et bavarde insoutenable contant tout ce qu'elle sait dans la chambre, devant l'enfant ou non, cela est égal.

Madame Neuville a un extérieur agréable, de l'esprit, de l'honnêteté, mais on la dit dominée par sa mère qui est très intrigante.

Brunier le médecin a ma grande confiance toutes les fois que les enfants sont malades, mais hors de là il faut le tenir à sa place, il est familier, humoriste et clabaudeur. L'abbé d'Avaux

peut être fort bon pour apprendre les lettres à mon fils, mais du reste il n'a ni le ton ni même ce qu'il faudroit pour être auprès de mes enfants, c'est ce qui m'a décidée dans ce moment cy à lui retirer ma fille; il faut bien prendre garde qu'il ne s'établisse hors les heures des leçons chez mon fils, c'est une des choses qui a donné le plus de peine à madame de Polignac, et encore n'en venoit elle pas toujours à bout car c'étoit la société des sous gouvernantes ; depuis dix jours j'ai appris des propos d'ingratitude de cet abbé qui m'ont fort déplu.

Mon fils a huit femmes de chambre, elles le servent avec zèle, mais je ne peux pas compter beaucoup sur elles : dans ces derniers temps il s'est tenu beaucoup de mauvais propos dans la chambre, mais je ne saurois pas dire exactement par qui; il y a pourtant une madame Belliard qui ne se cache pas sur ses sentiments, et sans soupçonner personne on peut s'en méfier; tout son service en hommes est fidèle, attaché et tranquille.

Ma fille a à elle deux premières femmes et sept femmes de chambre; madame Brunier, femme

du médecin, est là, elle, depuis sa naissance, la sert avec zèle; mais, sans avoir rien de personnel à lui reprocher, je ne la chargerois jamais que de son service, elle tient du caractère de son mari, de plus elle est avare et avide des petits gains qu'il y a à faire dans la chambre.

Sa fille, madame Freminville, est une personne d'un vrai mérite, quoiqu'âgée seulement de 27 ans, elle a toutes les qualités d'un âge mûr; elle est à ma fille depuis sa naissance et je ne l'ai pas perdue de vue, je l'ai mariée, et le temps qu'elle n'est pas avec ma fille, elle l'occupe en entier à l'éducation de ses trois petites filles; elle a un caractère doux et liant, est fort instruite et c'est elle que je désire charger de continuer les leçons à la place de l'abbé d'Avaux, elle en est fort en état, et puisque j'ai le bonheur d'en être sûre je trouve qu'elle est préférable à tout, au reste ma fille l'aime beaucoup et y a confiance.

Les sept autres femmes sont de bons sujets, et cette chambre est beaucoup plus tranquille que l'autre; il y a deux très jeunes personnes,

mais elles sont surveillées par leurs mères, l'une à ma fille, l'autre près madame Lemoine. Les hommes sont à elle depuis sa naissance, ce sont des êtres absolument insignifiants, mais comme ils n'ont rien à faire que le service, et qu'ils ne restent point dans la chambre par delà, cela est assez égal.

Ce 26 juillet (1789).

A SON FRÈRE JOSEPH.

Le départ du courrier me surprend, mon cher frère, je m'en rapporte à ce qu'il vous porte de moi, j'ai à peine la force de vous écrire, les scènes d'horreur dont nous avons été témoins et dont vous n'êtes sûrement que trop instruit m'ont navré le cœur et je ne puis que me taire sur la douleur que j'en ressens; je souhaite que le calme renaîtra bientôt, l'arrivée de Mr Neck : apportera, je l'espère, la paix. La justice et la raison de tous les bons, et il en

reste encore, mettront du baume sur la plaie qu'ont faite les perturbateurs, mais, hélas! je ne suis point tranquille, il s'en faut, et il est inutile de vous en dire les tristes raisons. —

J'ai écrit hier à ma sœur de Naples; adieu, je vous embrasse du fond du cœur.

Ce 9 octobre (1789).

AU COMTE DE MERCY.

J'ai reçu, monsieur le comte, votre lettre d'hier, vous n'avez pas besoin de me dire votre douleur et je n'exprimerai pas ce que je sens; il me suffit d'être sûre que vous avez apprécié tout ce que j'éprouve. Je ne me découragerai sûrement pas plus que vous, mais l'âme a un furieux travail à faire pour supporter les peines du cœur et pour renfermer tout ce que l'on sent. Pour m'armer de courage je n'en suis pas davantage rassurée sur les suites du plus hor-

rible de tous les attentats[1]. J'ai vu la mort de près, on s'y fait, monsieur le comte. Le roy a une grâce d'état, il se porte aussi bien que si rien n'étoit arrivé; mais, grand Dieu, quelle est notre position, la tête s'y perd et le cœur est déchiré. Le roy ne paroît être occupé en ce moment qu'à chercher à me soutenir et à me faire m'oublier moi même; nous avons du moins la consolation d'être entourés de bons, fidèles et dévoués serviteurs et d'un ami et conseil tel que vous, et je jouis de cette assurance; tout ce que je désire aujourd'hui est de savoir le r. posé tranquille, mon métier à moi est de lui être agréable, mais je vois l'avenir bien en noir.

Adieu, je compterai toute ma vie sur la continuation de vos sentiments.

MARIE ANTOINETTE.

[1] 5 et 6 octobre 1789.

(Janvier 1790.)

AU COMTE DE MERCY.

Voici ma lettre pour l'empereur, monsieur le comte, je me borne à lui parler de sa santé et de la nôtre, vos dépêches parleront assez d'affaires. Voici le jour de l'an passé tranquillement. J'ai écrit ce matin à Monsieur pour lui mander simplement que, voulant suivre mon plan de ne me mêler de rien et de ne voir personne, je le prie de dire à Mr de Levis que je ne peux pas le recevoir; je ne me suis permis ni plainte ni réflexion, j'imagine ce soir j'aurai une explication, je suis décidée à tenir ferme à mon idée, et surtout ne pas me compromettre dans mes réponses.

Je vous préviens que le roy verra les ambassadeurs mercredi, jour des Roys, au lieu de jeudi. Adieu, monsieur le comte, tous mes sentiments vous sont trop connus pour que vous puissiez en douter un moment.

Ce samedi matin.

Ce 26 février 1790[1].

A SON FRÈRE JOSEPH.

Mon cher frère, la situation des choses, je le reconnois avec vous, est très mauvaise, et votre dernière lettre apprécie très juste les dangers que nous courons ; vous craignez que je ne me fasse encore trop d'illusions, j'en ai bien peu. On est à côté de moi très résigné à accepter une part très modeste, pour mon compte je ne ferois pas si bon marché du pouvoir du trône; plus on accorde aux factions, plus elles se montrent exigeantes, nous en avons la preuve chaque jour; je me suis beaucoup entretenue à ce sujet avec le comte de M.[2] et il partage entièrement ma manière de voir. L'assemblée est le foyer du mal, elle tend à s'emparer de tous les pouvoirs et à annihiler complétement le roy, il m'avoit semblé qu'on auroit dû essayer de composer avec les meneurs et de les gagner. Le premier et le

[1] L'empereur Joseph ne lut pas cette lettre; il était mort le 20 de ce mois.

[2] Le comte de Mercy.

plus dangereux de tous est Mir. [1] dont je vous ai déjà parlé, mais son immoralité inspire une telle horreur et on a fait un tel portrait de lui aux journées des 5 et 6 octobre dont il a été le fauteur et meneur, qu'on ne sauroit se déterminer à avoir de près ni de loin aucun rapprochement avec cet homme; il y a d'ailleurs une grande difficulté qui seroit insurmontable, fût on décidé à se rapprocher de lui, il faudroit, pour qu'il y eût ensemble dans les actes, que les ministres soient secrètement d'accord avec lui, sans cela il y auroit de continuels tiraillements, des contradictions qui détruiroient tout le lien qu'on auroit voulu ménager; mais Mr N. ne consentiroit jamais et Mr de la F [2]. qui a un grand pouvoir sur le peuple gêneroit aussi beaucoup par son orgueil et son inimitié pour M. Il faut donc y renoncer ou renverser M. N., ce qui est impossible; nous avons reçu de quelques bons esprits dévoués des mémoires. Mr Moun [3]. qui quitté l'assemblée après les journées d'Oc-

[1] Mirabeau.
[2] Lafayette.
[3] Mounier.

tobre et qui a cherché à se consulter avec Mr de K., et Berg [1]. qui est icy un homme très estimé, ont indiqué des expédients mais trop absolus et qui n'ont pas persuadé à côté de moi. Une ois que la nation a tâté d'un gouvernement à l'anglaise la tête lui tourne de souveraineté et il faudroit une main bien ferme pour contenir. D'après tout ce que je vois et entends dire les partis sont aujourd'hui bien plus séparés qu'ils ne l'ont jamais été, et c'est entre eux une guerre à mort. L'éloignement du duc d'Orléans [2] n'empêche pas que son parti ne gagne tous les jours du terrain; on veut à toute force du nouveau, l'ancien est regardé comme ennemi, et la royauté avilie n'est plus en fait qu'une magistrature comme une autre.

Voilà, mon cher frère, notre affreuse situation. On veut à côté de moi l'accepter nettement et l'on pense que l'orage passera, Dieu le veuille! J'en reviendrai toujours à la pensée de faire des tentatives sur les meneurs de l'ass.

[1] Bergasse.

[2] Le duc d'Orléans était en Angleterre depuis le 14 octobre 1780.

Adieu, mon très cher frère, mes enfants vous baisent les mains et je vous embrasse avec tendresse.

MARIE ANTOINETTE

Ce 26 may 1790.

(AU COMTE DE MERCY.)

Voici les lettres pour mon frère, je vous remercie de tous vos soins, les nouvelles qui nous viennent du dehors me chagrinent, on n'aboutit à rien. Icy les affaires m'occupent et m'attristent encore plus. Tous les jours de nouveaux obstacles, la grande question de la paix et de la guerre n'étoit pas encore terminée hier; Paris a l'air d'être tranquille, mais je voudrois voir les départements formés et tranquilles en activité, je voudrois voir les lois achevées, je voudrois que tous ceux qui perdent au nouveau régime réfléchissent qu'ils perdront encore plus s'ils ne se consolent pas, je voudrois qu'on aime la patrie et le repos public plus que les intérêts de la fortune et de l'amour propre, je voudrois bien des choses et je ne puis rien. Adieu.

Ce 29 may 1790.

AU DUC DE GUICHE.

J'ai été bien touchée, monsieur, de votre lettre, j'espère que votre sœur vous en a bien assuré. Quelque plaisir que nous aurons toujours à voir auprès de nous un être aussi fidèle que vous, nous sentons bien que la position de vos affaires peut exiger de vous une plus longue absence; vous pouvez bien compter sur moy pour vous faire avertir si vous aviez le moindre service à rendre, et je me flatte toujours de vous revoir bientôt avec le brave et respectable corps avec lequel vous êtes éloigné; notre vie entière ne pourra suffire pour leur prouver notre reconnoissance, c'est à l'Europe entière, c'est à la postérité à juger de leur dévouement, de leur fidélité et de leur courage; vous êtes bien heureux, mais bien digne d'être à leur tête. Quel beau moment que celui où nous serons tous réunis; je ne finirois pas si je voulois vous exprimer tout ce que je sens, embrassez madame

de Guiche pour moy. Je tâche de savoir autant que je peux des nouvelles de vos petites filles, j'espère voir encore une fois votre fils; il est bien juste que nous nous occupions des enfants de ceux qui ne sont malheureux que pour nous, et par trop de dévouement à nos personnes.

Nos dragons vont assez bien, assurément si ils vouloient suivre l'exemple de leur colonel, ils seroient tous bien zélés et bien fidèles.

Dites à votre belle mère de ma part, qu'il m'est impossible de lui écrire par cette occasion, que j'ai reçu sa lettre, et que par la première personne sûre qui partira je lui dirai combien je l'aime. J'aurois bien voulu écrire aussi à madame de Guiche sur la mort de madame de Pienne, mais j'espère qu'elle connoît assez mon cœur pour ne pas douter de tout mon intérêt. Adieu, monsieur, le roy me charge de vous dire mille choses de sa part, ne doutez jamais de tous les sentiments d'attachement et d'intérêt que je vous ai voués pour la vie.

Jeudi (juin 1790).

(AU COMTE DE MERCY.)

La réponse de Mr N.[1] exige l'attention la plus sérieuse, je crois, monsieur le comte, qu'il ne faut pas la mander avant que nous nous soyons vus; venez à 4 heures un moment, je m'en vais le faire dire à Mr de L. M.[2]; faites donc des projets. Adieu, monsieur le comte.

MARIE ANTOINETTE.

Tenez, monsieur le comte, plus je réfléchis à la démarche préparée[3], plus il s'élève de doutes dans mon esprit, il faut absolument les dissiper, j'en ai une sorte d'horreur, malgré moi.

[1] Necker.

[2] Le comte de Lamarck.

[3] La Reine fait probablement ici allusion à son entrevue avec Mirabeau.

1[er] juillet 1790.

Mémoire[1] *écrit tout entier de la main de la Reine.*

Le duc d'Orléans reviendra-t-il à Paris? c'est ce qu'il est inutile d'approfondir.

Faut-il l'empêcher d'y venir? comment le traiter s'il revient? voilà seulement ce qu'il faut examiner. L'empêcher d'y revenir seroit une fausse mesure parce qu'elle seroit impuissante: d'abord, ce seroit s'y prendre bien tard, en second lieu de tous les obstacles que l'on mettroit à son retour il n'en est aucun capable de l'arrêter s'il avoit un parti pris, et c'est toujours une grande faute d'ordonner, quand on n'est pas sûr de l'obéissance. Enfin ces obstacles pouvant être regardés par le peuple comme une persécution de la cour, changeroient le retour du prince en victoire contre les ministres; — ces obstacles créeroient des dangers dans un événement qui par lui même n'en a aucun. Ceci sera plus facile à démontrer en examinant la conduite qu'il

[1] Ce mémoire a été rédigé par Mirabeau.

conviendra de tenir dans le cas de son retour. — L'ancien parti du duc d'Orléans n'existe plus, outre que les circonstances et les prétextes ne sont plus les mêmes, ce parti cherchoit un chef, et ce prince n'est plus qu'un fantôme. — Le parti connu sous le nom de jacobins n'a jamais été celui du duc d'Orléans, c'est cependant le seul qui le puisse rechercher, le seul sur lequel il pût chercher un appui. Or cette probabilité, la seule où l'on doive s'arrêter, indique parfaitement la conduite qu'il faut tenir. — Traiter assez bien le duc d'Orléans pour qu'il n'ait pas le droit de se plaindre de la cour, ou l'anéantir, parce que c'est lui ôter tout moyen de se jeter dans un parti. — Si en continuant d'avoir des liaisons avec la cour, il se jetoit dans les jacobins, son influence seroit beaucoup moindre parce que son parti s'en défieroit. — Si les jacobins l'adoptoient malgré de telles liaisons, ce parti se perdroit lui même dans l'opinion des démocrates, outre que le prince n'est pas assez délié pour savoir contenter son parti, si on ne lui fournit pas à la cour des prétextes de se plaindre; — dans tous les cas, si n'ayant aucun

prétexte de se passer de la cour, il se jetoit en forcené dans le parti des démocrates, on lui ôteroit, en le ménageant, le seul mérite qu'il peut avoir, celui d'un prince persécuté; la mesure que l'on indique a encore deux autres avantages : le prince à la cour sera un embarras de plus pour la F.[1]; — ces deux ennemis en présence l'un de l'autre se contiendront mutuellement. — D'un autre côté, on ne sait pas assez jusqu'à quel point dans les événements que l'anarchie nous prépare, il sera nécessaire de présenter pour drapeau le nom d'un prince de la famille royale et de l'enlever aux factieux. Une conduite mesurée est donc encore nécessaire sous ce rapport. — Elle l'est d'autant plus qu'une persécution apparente sembleroit aujourd'hui l'ouvrage de la F., et donneroit pour amis au premier tous les ennemis du second, et que les esprits s'aigriroient de plus en plus; qu'on donneroit un chef au parti qui est sans chef, que la F. deviendroit plus que jamais celui de la cour, — et par cela même tout retour à un meil-

[1] Lafayette.

leur ordre de choses seroit impossible. — Les ménagements que l'on indique ne sont d'aucun danger. Le duc d'Or: est méprisé des provinces, on y connoît son incapacité, sa légèreté. Paris connoît son immoralité; que craindre d'un tel homme? — La seule précaution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner des forces qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affoiblir, le ménager, c'est le tuer lui et son parti. J'hésite d'autant moins à donner ce conseil qu'il sera toujours temps de changer de conduite selon les circonstances, mais dans ce premier moment je crois que le roy devroit se borner à dire : Je vous vois, je vous verrai avec plaisir, mais je désire que votre nom ne soit plus dans la bouche des factieux. —

Cette marque de bonté du roy l'enchaînera; sa paix avec la cour ôtera aux jacobins toute apparence de s'en emparer; — la crainte de perdre ses apanages dans un bouleversement total le retiendra, et si la F. éprouve un embarras de plus je ne vois pas grand mal à cela.

Ce 7 juillet (1790).

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Mon cher frère, Mr de M.[1] vous a sans doute fait connoître après combien d'incertitudes nous nous sommes déterminés à faire parler à M.[2] J'avois cherché un moyen qui m'a longtemps échappé, il me falloit une personne sûre et bien posée qu'il ne pût pas déjouer. Je m'en étois ouverte à Flachsl[3] : qui ne trouva rien à m'indiquer il y a trois mois. Enfin la personne la plus propre à une pareille négociation, le comte de Lam.[4] s'est rencontré sous ma main et je l'ai employé sur le champ, il paroît qu'il étoit avec M. pendant la plus grande partie des funestes journées d'octobre de l'année dernière et il m'a affirmé que M. loin d'y avoir pris aucune part s'étoit montré dans cette circonstance exaspéré

[1] Le comte de Mercy.
[2] Mirabeau.
[3] Flachxlanden.
[4] Le comte de Lamarck.

contre. J'avois besoin de cette assurance pour me décider, le frisson me restoit encore malgré cette affirmation qui cependant devoit être une certitude vu le caractère de celui qui parloit. M.[1] a été mis d'abord en rapport avec le comte de M.[2] qui m'a dit en avoir été complétement satisfait et a même ajouté que depuis longtemps M: dégoûté de la marche des affaires se sentoit en disposition de s'entendre avec la cour et s'attendoit à des ouvertures de ce genre, qu'on pouvoit voir d'ailleurs par ses travaux dans l'ass. qu'au fond il avoit toujours été l'homme des principes monarchiques. L'accord a été bientôt conclu. M: a fait remettre au roy des mémoires d'un très bon esprit et absolument royaliste, j'aurois voulu vous en envoyer une copie ou des extraits, mais le roy les a gardés tous. Malheureusement tout s'est passé à l'insu des ministres et cela ne marche pas comme il seroit désirable, cependant on a bon espoir à côté de moi que tout s'arrangera avec le temps, quand surtout l'ass: sera bien persuadée de la sincérité du roy. Du reste

[1] Mirabeau.

[2] Le comte de Mercy.

nous recevons des mémoires des partis divers et on pense auprès de moi emprunter à chacun de ces conseils pour mieux combiner sa conduite; après la lecture de plusieurs mémoires de M[1] : un surtout très fort, on a trouvé qu'il seroit à propos qu'il me vît pour prendre des instructions générales; j'avoue que le frisson d'horreur me reprit plus que jamais à cette idée, mais comme en le voyant on pouvoit résumer en une demi heure beaucoup d'idées dont il faudroit rechercher le détail en cent lettres éparses, et qu'on pouvoit s'entendre et se concerter sur toutes choses une bonne fois pour toutes, j'ai consenti à une entrevue secrète. J'ai donc vu le monstre ces jours derniers avec une émotion à être malade, mais que son langage a bien vite contrebalancée sur le moment, c'étoit à Saint-Cloud il y a quatre jours. Le roy étoit auprès de moi et a été fort content de M. qui lui a paru de la meilleure foi et tout à fait dévoué. On croit tout sauvé. La première condition du plan de M : est notre éloignement avec toute notre famille hors de Paris, non pas à l'étranger, mais en France.

[1] Mirabeau.

Je vous tiendrai au courant des détails de l'exécution de ce projet qui est trop grave pour ne pas demander une prudence extrême et un secret absolu. Aussi cette lettre, comme les autres, vous arrivera par une voie *da noi conosciata.*

Adieu, mon cher frère, mes enfants vous baisent les mains et moi je vous embrasse bien tendrement.

Ma fille est une bien grande consolation pour moi.

---

9 juillet (1790).

Second Mémoire[1] *écrit tout entier de la main de la Reine.*

J'ignore si c'est à l'insu du roy et de la reine que La F: adresse directement au congrès de Belgique Mr Dumourier escorté de ce Lasonde dont le commandant de la garde parisienne [2] a

[1] De Mirabeau.

[2] Lafayette.

fait depuis plusieurs mois son jockey politique, — et certes il étoit difficile de le choisir dans un genre plus bas et plus pervers. Ce que je sais c'est que Mr Dumourier est parti ou part aujourd'hui, et que si c'est à l'insu des Tuileries, l'envoi d'un maréchal de camp de quelque mérite, — employé actuellement, si je ne me trompe, à Cherbourg, — son envoi, dis-je, avec une commission pour ainsi dire avouée puisque c'est au congrès qu'il est adressé, est l'acte le plus tranchant d'un maire du palais qui veut décidément passer aux yeux des étrangers, pour être le maître de tout et de tous. — Que si les Tuileries le sachant ont cru devoir me le cacher, ou ont oublié de me le dire, je profite de cette double supposition pour faire observer :

Que, dans la première, je ne puis donner que de mauvais conseils si je ne suis qu'à demi avisé, et plus encore si je suis induit en erreur ; — que dans la seconde, je ne pourrai jamais être vraiment utile qu'alors que l'on me tiendra soigneusement au courant ou plutôt que l'on m'aura mis à même de tout découvrir à temps. — Je ne doute pas que si Mr le duc d'Orl., contre toute

vraisemblance et toute décence, s'abstient de revenir[1], ce ne soit l'effet de la lettre du roy qui lui donne ce faux fuyant, et qu'ainsi l'imprudence de cette lettre dont la publication sera d'un mauvais effet, toute insignifiante qu'elle soit, ne doive être imputée à l'inspiration de Mr de la F: et par conséquent ne doive passer pour un acte de maire du palais d'un autre genre, et d'autant plus fâcheux qu'il constate aux yeux de tous, la prépondérance du visir et l'impuissance du maître. — Ceci me ramène à ce que j'ai eu l'honneur de dire à la reine avec quelque énergie, mais peut être trop de brièveté, savoir que tout étoit perdu si elle se concentroit dans un *veto* qui ne fait qu'ajouter à l'indécision du roy, au lieu de se déterminer à lui donner toujours l'impulsion; je vais citer un exemple récent des conséquences de cet ordre de choses. — Je ne puis pas m'empêcher de croire que mon conseil d'avant hier, relativement à la convocation d'un comité de l'ass. nationale étoit salutaire et d'une bonne politique

[1] Le duc d'Orléans rentra à Paris le 11 de ce mois.

sous tous les rapports. Mais il est évident qu'une pareille mesure devoit être presque subite, et que le moment en est déjà pour ainsi dire passé. Or si le roy étoit accoutumé, dans les occasions importantes, à ne point consulter sur une décision arrêtée par la reine, nous aurions eu un succès, au lieu d'une inquiétude de plus. Chaque individu n'a qu'une mesure d'attention et de volonté : — le roy et la reine, tracassés par une délibération qui ne se réalise pas, apportent *moins* d'activité et d'énergie à celles qui devroient se réaliser. — Encore une fois, tant que la reine n'aura pas auprès du roy un habile agent de son influence secrète, et surtout, tant que l'un et l'autre n'auront pas dans le ministère, un homme avec lequel ils puissent conférer chaque *jour* d'une manière abandonnée, et qui n'ait d'autre intérêt, d'autre gloire et presque d'autre sûreté que la restauration de l'autorité légitime, on fera plus ou moins de fautes, on en épargnera plus ou moins, on se défendra avec plus ou moins de talent, mais le roy et la reine ne seront que des prisonniers timides, toujours obligés de composer avec leur geôlier, toujours hors d'état

d'instruire par eux-mêmes leurs juges, toujours à la merci des insurrections, des menées de l'ambition, ou de la démagogie.

Ce 16 juillet (1790).

(AU COMTE DE MERCY.)

J'ai reçu vos lettres ce matin, monsieur le comte, je n'ai que le temps de vous le dire, car D: part à l'instant. Je n'ai rien à ajouter de bon à ce que je vous ai mandé sur les nouvelles publiques, elles ne sont pas bonnes dans ce moment, il règne de grandes divisions dans l'ass: ; on s'y bat à coups de pistolet, j'ai horreur de cela, des législateurs ne doivent pas s'égorger. Paris souffre beaucoup et se plaint. On désire la fin, on la demande. Dieu nous donne l'ordre et la paix! Adieu. --

---

Ce 16 aoust (1790).

(AU COMTE DE MERCY.)

Vous aurez aujourd'hui un grand papier et une petite lettre, monsieur le comte, notre vie a été trop uniforme pour que j'ai rien à vous dire; l'indisposition du roy a cessé depuis qu'on a employé le quinquina, il y répugnoit en ayant été fort remué la dernière fois, mais cela l'a soutenu d'une grande force, la fièvre a tout à fait disparu, et maintenant il a sur ses genoux sa petite fille qui lui a dit des choses si folles qu'il a pensé en mourir de rire. Cette vie là est bien bonne après les inquiétudes. Adieu. —

MARIE ANTOINETTE

Ce 22 octobre 1790.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Nous voilà retombés dans le chaos et dans toutes nos défiances. — M.[1] avoit fait remettre

[1] Mirabeau

quelques notes un peu vives mais raisonnées sur la nécessité de prévenir les usurpations de l'ass : et de ne pas lui laisser lancer un décret déclarant sa compétence à la nomination des ministres ; il avoit proposé plusieurs noms et le roy étoit disposé à examiner la question, quand à propos de troubles survenus sur une escadre, il a prononcé un discours de violent démagogue à épouvanter les honnêtes gens. — Voilà encore nos espérances toutes renversées de ce côté, le roy est indigné et moy désespérée. —Il a écrit à un de ses amis[1] en qui j'ai beaucoup de confiance et qui est un galant homme très-dévoué, une lettre explicative que l'on m'apporte à l'instant et qui me semble fort peu de nature à rien expliquer ni excuser.— Cet homme est un volcan qui mettroit le feu à un empire, comptez donc sur lui pour éteindre l'incendie qui nous dévore ! il aura fort affaire avant que nous ayons repris en lui confiance. — Au fond le roy sent lui-même l'opportunité de s'opposer aux envahissements de l'ass : qui ne tend à rien

[1] Le comte de Lamarck.

moins qu'à annihiler complétement le pouvoir royal, mais comment faire goûter ses avis quand d'un autre côté on donne dans les excès incendiaires. — Cependant un bon avis est toujours bon de quelque côté qu'il vienne et j'insiste auprès de l'archevêque pour qu'il parle. — Lam.[1] défend Mir : et soutient que s'il a parfois des par de là, comme il dit, il est de bonne foi pour la monarchie et fidèle, et qu'il réparera cet écart de son imagination où son cœur n'est pour rien ; voilà ce que le roy ne voudra pas croire, je l'ai vu hier fort irrité. — Lam. dit qu'il ne doute pas que Mir : a cru bien faire en parlant ainsi pour donner le change à l'ass. et trouver plus de crédit dans des circonstances plus graves encore. Oh mon Dieu ! si nous avons commis des fautes nous les avons bien expiées.

Adieu, mon cher frère, j'aurai ces jours cy une occasion providentielle qui vous portera tout ce que je vous aurai écrit. — Je vous embrasse bien tendrement pour mes enfants et pour moy.

[1] Le comte de Lamarck.

Ce 27 octobre 1790.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Mon cher frère, je peux vous envoyer encore l'extrait d'un nouveau mémoire de qui vous savez. — Il insistoit beaucoup sur le changement total du ministère, on n'a plus voulu s'y décider, on s'est borné à nommer un nouveau ministre de la marine. — Voici le mémoire ; est il plus avantageux que le roy soit forcé dans le choix d'un nouveau ministère, ou qu'il devance le vœu de l'ass : ? c'est ainsi que la question est posée par ceux qui conseillent d'attendre le décret ; — mais je l'énonce d'une autre manière : est il plus avantageux de laisser rendre que de prévenir un décret qui donne un nouveau droit au corps législatif sur le pouvoir exécutif, qui mettra les ministres dans une dépendance beaucoup plus forte de l'ass : nationale et les rendra les esclaves d'une majorité, même passagère, même incertaine, toutes les fois qu'ils n'auront pas l'air de la gouverner ? Il est singu-

lier que ceux qui font ces objections — car moi je ne les fais point — conseillent précisément de laisser rendre un pareil décret. — Pourquoi ne pas le prévenir, s'il doit être si funeste dans leurs principes? pourquoi ne pas l'empêcher aujourd'hui, puisque ce seroit peut être l'empêcher pour toujours? — Je sens que nous raisonnons sur des bases différentes, et c'est pour cela que je ne viens pas facilement à bout de persuader ceux qui pensent que l'époque d'un mécontentement général n'est point éloignée, que l'opinion publique peut à chaque instant tout renverser, que la coalition du pouvoir exécutif avec l'ass : seroit un obstacle au retour de l'opinion publique et que le roy ne doit agir que forcément pour ne paroître rien approuver. — Mais si rien de tout cela n'est vrai, les conseils que l'on donne au roy sont évidemment dangereux. — Or voici ce que j'offre de démontrer : aucun effort humain ne renversera jamais les bases de la constitution, — on pourra le tenter, mais la presque universalité de la nation les soutiendra, et pour son intérêt et pour celui du monarque. — D'où il suit que si un méconten-

tement quelconque capable de produire des changements utiles dans la constitution doit éclater, ce sera précisément lorsque le roy sera coalisé avec la majorité de l'ass : nationale, car alors les esprits bien intentionnés voyant dans cette réunion une barrière impénétrable contre le despotisme, croiront pouvoir sans péril façonner leur liberté, détruire l'anarchie, et corriger les abus des nouvelles loix. — Alors la confiance ayant repris son cours naturel, le retour de l'opinion tournera au profit d'une autorité qui aura cessé d'inspirer des craintes ; — c'est sous ce rapport que j'ai montré la nécessité d'un nouveau ministère qui pût être regardé comme l'ouvrage de la majorité de l'ass : et que cette même majorité s'obstineroit à soutenir. Celui qu'on est sur le point de nommer ne sera tel, qu'autant que les choix de Mr de la Fayette seront absolument écartés, car il est évident que le ministère de cet homme qui n'a plus qu'un petit nombre de sectateurs, qui plus que jamais s'affiche pour le club de 89, qui sacrifie tout au petit nombre d'amis qui lui sont restés fidèles, et que l'on sait ne vouloir former un ministère

provisoire, que pour attendre l'instant où ses amis pourront y prendre place, et réunir avec lui tous les pouvoirs du royaume, — jamais, dis-je, un ministère choisi par cet homme n'auroit la majorité de l'ass : — c'est des Jacobins qu'il faut recevoir l'impulsion, non d'une manière ostensible. Je connois mieux ce que le roy doit à sa dignité, mais indirectement, et telle est la liste que j'ai donnée.

Il avoit donné une liste entière. On demandoit Rochambeau à la guerre, dans le seul but de mieux prouver son incapacité et de le perdre irrévocablement. On indique pour les affaires étrangères de Moustier, homme lourd, mais sage et sûr, et un comité des finances. Son avis est que, si l'on fait tomber les choix sur les chefs jacobins, ils seroient forcés de composer; et s'ils ne tenoient pas, ils seroient perdus, eux et leur parti. Il lui importoit surtout que pas un seul des choix de la Fa. ne fût accepté. Ce qu'il redoutoit le plus n'étoit pas qu'un ministère jacobin donnât la fièvre républicaine à tout le royaume si on mêloit cet élément avec une section différente du parti populaire, sa raison

étoit que le démagogue le plus enragé, une fois au timon des affaires, verroit de plus près les maux de l'État et reconnoîtroit la nécessité de consolider le pouvoir royal.

Adieu, mon cher frère; je vous embrasse du fond du cœur.

Ce 9 novembre (1790).

A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Je ne peux résister au plaisir de causer avec vous un instant, mon cher cœur; je n'ose pas vous écrire longuement, parce que le médecin m'a défendu toute application, mais je veux me forcer, car vous êtes ma consolation. Votre lettre m'a fait bien plaisir et peine à la fois, j'y ai vu combien vous m'aimez, mais vous ne voulez pas vous soigner, et cela me chagrine. Tenez, ma chère Lamballe, je me fâcherai tout de bon avec vous; ma santé est assez bonne, celle de mes enfants est excellente, ils sont presque toujours avec moi et m'occupent beaucoup; le dauphin a l'humeur plus facile, il n'est plus si colère, ma fille est très aimante, la pauvre petite

voudroit vous voir. Mr de Penthièvre a été un peu malade, mais les dernières nouvelles étoient très bonnes. Je suis bien triste et affligée de l'état des affaires, quoiqu'elles paroissent prendre une meilleure tournure, mais on ne peut se flatter de rien, car je ne vois dans nos amis mêmes que des caractères sans solidité et qui ne savent tenir contre les moindres violences des méchants.

Adieu, mon cher cœur, vous savez si je vous aime et si jamais je peux changer.

MARIE ANTOINETTE.

---

14 novembre 1790.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Mon cher frère, voilà déjà dix jours que l'on me cache l'arrivée à Paris ou la prochaine arrivée de cette misérable femme Lamotte qui s'étoit réfugiée en Angleterre; un mémoire de Mir : m'en a instruite. Il est évident que cette femme ne peut avoir eu d'elle-même l'idée de reparoître, ç'auroit été courir un risque très grave, puisqu'elle est sous le coup d'une con-

damnation infamante, si elle n'étoit pas appuyée par le parti des scélérats. — Qui croiroit à l'effronterie de Mr de Lafayette, assez osé pour demander l'ordre d'arrêter cette créature comme s'il y avoit à délibérer là-dessus et à prendre des ordres quand il s'agit de faire exécuter la loy contre une condamnée qui s'y est soustraite. — Mir : a très bien parlé à ce sujet; il pense que c'est une intrigue dont le duc d'Orléans est l'auteur. — Je n'en sais rien, mais c'est bien possible, car c'est une âme inique qui est vouée à la F. Des ordres formels sont donnés, le garde des sceaux a donné sur le champ des instructions au Châtelet. — Je suis très satisfaite du zèle de Mir : — Il a écrit sur cette sale menée une seconde note encore plus forte que la première, où il discute le cas où mes ennemis voudroient remettre cette femme sur la scène comme un instrument de leur vengeance. La simple révision de son procès seroit déjà une injure sanglante. — Je vous envoie la copie du mémoire de Mir : on fait toutes les recherches, elles ont été stériles jusqu'à ce moment; — on pense qu'elle change très souvent de logement

pour dépister; — du reste, les mesures sont bien prises. — Mir : a demandé itérativement à me voir de nouveau. — Vu sa dernière conduite, j'y aurois été disposée, mais je suis trop mal entourée, trop surveillée, et je crains trop une imprudence pour en braver les conséquences qui seroient si funestes. — Au milieu de toutes les commotions et des intrigues, nous nous portons assez bien, et mes enfants, qui sont très affectueux, sont ma consolation. — Adieu, mon cher frère, depuis 8 jours j'épie une occasion. — Vous savez si je vous aime avec tendresse.

Ce 27 décembre 1790.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Oui, mon cher frère, notre situation est affreuse, je le sens, je le vois, et votre lettre a tout deviné. La nature humaine est bien méchante et monstrueuse, et cependant cette nation, j'en ai eu des preuves singulières, n'est pas mauvaise au fond; son défaut est d'être trop mobile; elle a des élans généreux qui ne se soutiennent pas,

elle se laisse enflammer comme un enfant et mener, et une fois égarée on lui feroit commettre tous les crimes, sauf à se repentir avec des larmes de sang; il est bien temps quand le mal est fait! Vous me rappelez que j'avois considéré les États généraux comme un foyer de trouble et l'espoir des factieux. Ah! depuis ce temps-là nous avons fait bien du chemin. Je suis journellement abreuvée d'injures et de menaces. A la mort de mon pauvre cher dauphin[1], la nation n'a pas seulement eu l'air de s'en apercevoir. A partir de ce jour là le peuple est en délire, et je ne cesse de pleurer ou de dévorer des larmes. Quand on a subi les horreurs des 5 et 6 octobre, on peut s'attendre à tout. L'assassinat est à nos portes; je ne puis paroître à une fenêtre, même avec mes enfants, sans être insultée par une populace ivre à qui je n'ai jamais fait le moindre mal, bien au contraire, et il se trouve assurément là des malheureux que j'aurai secourus de ma main. Je suis prête à tout événement, et j'entends aujourd'hui de sang-

[1] Louis, dauphin, né en 1781, mort le 4 juin 1789.

froid demander ma tête. Mes chagrins s'augmentent, mon cher frère, de l'état de votre santé. Je ne saurois vous dire combien j'ai été touchée de la bonne longue lettre que vous m'avez écrite de votre lit de souffrance; je reconnois bien là votre cœur et je vous remercie de toutes mes forces, mais pardonnez moi, je vous en conjure, si je continue à me refuser à votre conseil de quitter. Songez donc que je ne m'appartiens plus; mon devoir est de rester où la Providence m'a placée, et d'opposer mon corps, s'il le faut, aux poignards des assassins qui voudroient arriver jusqu'au roy. Je serois indigne du nom de notre mère, qui vous est aussi cher qu'à moy, si le danger me faisoit fuir loin du roy et de mes enfants.

Les travaux trop nombreux auxquels vous vous êtes livré vous ont épuisé, mon cher frère; retrouvez vos forces dans le repos, je vous en supplie, et faites moy souvent donner de vos nouvelles, car je ne veux pas que vous vous donniez vous même cette fatigue. Comment vous ferai-je arriver cette lettre? Je l'ignore. Je me méfie de tout ce qui m'entoure. J'espère avoir demain ou

après une occasion sûre. Je vous embrasse, mon cher frère, avec bien de la tendresse.

Ce 14... (1790).

(AU COMTE DE MERCY.)

Je vois, monsieur le comte, qu'en répondant à gg, il faut accabler d'éloges, mais ne rien dire de bien positif, car il y a telle circonstance où nous pourrions être bien aises de retirer cette correspondance à nous même, et il ne faut pas se lier d'avance les mains.

Vous serez peut être étonné que je vous renvoye sitôt vos papiers, mais comme le commandeur part demain pour Brux, j'ai pensé que c'étoit une bonne occasion pour écrire plus tôt et plus sûrement. Je joins icy une note de Mir. pour vous faire voir ce qu'il y a à penser du douloureux effort que je me devois. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne vous faire aider de personne pour lire la note de M. Adieu.

(1790)

(AU COMTE DE MERCY.)

Je pense, monsieur le comte, que le courrier, tout nécessaire qu'il est à envoyer, peut très bien être différé jusqu'à lundi au soir, parce que lundi matin arrive la poste de Vienne, et dimanche celle d'Espagne, et que ces deux postes nous mettront peut être dans le cas d'envoyer à Turin, alors nous ferions d'une pierre deux coups. Si la poste n'apporte rien, vingt-quatre heures de retard sur une pareille distance sont peu de chose.

Adieu, monsieur le comte, vous savez quelle est pour vous mon estime.

MARIE ANTOINETTE.

(1790.)

(AU COMTE DE MERCY.)

•Voici la lettre au roy de Sardaigne, le roy ne l'a pas fermée pour que vous puissiez la lire. Je crois qu'elle rentre tout à fait dans le projet qui a été entendu. Mandez le moi; bonjour, monsieur le comte.

Le 7 ..... (1790).

A MADAME DE POLIGNAC.

Il y a trop de difficultés à faire tenir une lettre, ma tendre amie, pour que je puisse espérer que des envois nombreux réussissent. Tenons nous en donc aux petits mots pour lesquels se présentent des occasions sûres comme celle ci. Combien je suis heureuse de vous savoir en sûreté; ici c'est la mort en perspective, l'insulte, la menace, les grossièretés les plus infâmes à chaque instant du jour. Aimez moi et tenez vous en à ce que je vous ai écrit le 28 du mois dernier; toute autre mesure seroit insensée.

Je vous embrasse et vous aime. C'est peu vous écrire, mais c'est déjà beaucoup dans la situation où nous sommes.

MARIE ANTOINETTE.

---

20 janvier 1791.

AU COMTE DE MERCY.

Voulez-vous bien, Mr le comte, envoyer ces deux lettres par la poste, l'une à Vienne et l'autre à Inspruck.

J'espère que vous avez reçu la mienne par Mr de Gontreuil; j'avoue que j'ai un grand désir d'apprendre son arrivée. Le paquet que je vous y annonce n'est point encore parti d'icy; j'aime mieux retarder, pour qu'il vous arrive sûrement.

Le jeune D : est revenu ces jours-ci de Vienne; il m'a apporté des lettres de mon frère et de mes sœurs, où j'ai reconnu toute leur amitié. Mais il y a quelques faits qu'il m'a dits verbalement et dont je vous prie de vous éclaircir pour moi. *D'abord, mes parents ont compté que nous les rejoindrions à Francfort, et nous y attendoient même de jour en jour. Je ne peux croire ce fait; mon frère a eu l'air de croire que mon courage étoit éteint, que je me laissois entièrement conduire par la F : et Mont*[1] : Nous sortons tous d'un sang trop noble pour qu'aucun de nous puisse soupçonner l'autre d'une telle bassesse; mais il y a des moments où il faut savoir dissimuler, et ma position est telle et si unique que pour le bien même il faut que je change mon caractère franc et indépen-

[1] Montmorin.

dant. Enfin, l'emp : l'a chargé de nous dire positivement *qu'il nous croyoit dans le plus grand danger icy, qu'il nous invitoit à en sortir promptement, qu'alors on pourroit bien compter sur lui, mais que si la Constitution se consolidoit, même avec des changements quelconques, nous étions perdus, parce que lui même seroit entraîné par les autres puissances à tomber sur la France.* Pour le premier article, je suis de son avis; mais il faut sortir sûrement et être assuré qu'on ne peut pas nous ramener. Pour le second, je doute fort que l'emp. ait tenu ce langage; il est trop sage pour ne pas sentir que, même si on le voudroit, il y a des points sur lesquels il est impossible et peut être fâcheux de revenir.

Il paroît par mes lettres et par ce que m'a dit le petit D : que mon frère d'Italie[1] ne sera pas reçu à Vienne; je le désire fort; ce voyage ne peut que me compromettre de toute façon, puisque celui qui veut l'entreprendre y va sans notre aveu, et que tous ses alentours et amis ne cessent de dire des horreurs de moi.

[1] Le comte d'Artois.

Faites de cette lettre l'usage que vous voudrez, mais je désirerois savoir exactement les commissions que l'on avoit données pour moi; tout ce qui est souligné icy sont les mots qu'on m'a dits. Je ne vous charge pas de faire mon apologie; vous connoissez depuis longtemps le fond de toute mon âme, et jamais le malheur n'y pourra faire entrer la moindre idée vile ni basse; mais aussi ce n'est que pour la gloire du roy et de son fils que je veux me livrer en entier, car tout le reste que je vois icy m'est en horreur, et il n'y en a pas un dans aucun parti, dans aucune classe, qui mérite qu'on fasse la moindre chose pour lui.

Je suis inquiète de l'extrême fatigue que vous éprouvez. Faites-moi dire quelquefois de vos nouvelles par Blümendorff; je suis très-contente de son zèle pour mon service. Dans peu vous recevrez encore une lettre de moi; je voudrois en multiplier les occasions, et je n'en aurai jamais assez pour vous exprimer les sentiments d'estime, d'amitié et d'attachement que je vous ai voués pour la vie.

Ce 20 janvier.

J'apprends à l'instant que vous avez reçu ma lettre du 11; j'en suis charmée. Je n'aime point le nombre de François qui vous arrivent, cela commence déjà à donner de l'ombrage icy. Par des lettres particulières, j'ai été avertie que les princes levoient dans l'empire des légions, ce n'est point de notre aveu, et cela ne peut servir qu'à nous compromettre et à arrêter nos projets, qu'il est bien essentiel qu'ils ne sachent qu'au moment même et pas avant.

Ce 4 mars (1791).

A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Je ne peux résister au désir de profiter de l'occasion qui se présente pour vous écrire un mot, mon cher cœur. Les circonstances présentes occupent trop mon âme pour que je n'aie pas été très-sensible à votre lettre et à votre douce amitié; vous êtes de ces cœurs qui ne

changent jamais et que les malheurs rendent encore plus affectueux. Soyez bien assurée, ma chère Lamballe, que mon amitié pour vous est inaltérable, et que jamais je ne peux changer. Je ne vous parle point des affaires d'icy; vous savez tout ce qui se passe. Il est impossible de sortir sans être insultée une douzaine de fois en une heure, aussi je ne vais plus à la promenade, et je reste quelquefois dans ma chambre des journées sans penser à changer. Adieu, ma tendre amie, je vous embrasse de toute mon âme; écrivez-moi par des occasions sûres.

Marie Antoinette.

Ce 20 mars 1791.

AU COMTE D'ARTOIS.

J'espère, mon cher frère, que mes tantes vous auront parlé de moy et vous auront dit et bien prouvé que ce n'est pas ni manque d'amitié ni manque de confiance qui fait que nous avons été si longtemps sans vous écrire. Ma

sœur a dû vous parler aussi pour moy du voyage que vous vouliez faire à Vienne ; si vous m'aviez consultée, je vous en aurois dissuadé ; mais croyez que jamais je n'eusse écrit à d'autres que vous pour vous en empêcher ; votre frère, quoique se portant mieux, n'est pas encore en état de vous écrire et me charge de vous dire que, ne sachant rien de vos projets présents, nous ne pouvons entrer en aucune discussion avec vous ; mais, d'après les bruits sur les démarches de Mr le prince de Condé, nous vous conjurons de ne pas vous livrer à des projets dont la réussite est au moins douteuse, et qui vous exposeroient sans nous servir. Comptez, mon cher frère, que, dès que les circonstances le permettront, nous vous ferons part de ce qu'il sera possible de faire ; mais, dans tout état de cause, nous croyons intéressant que vous restiez ou vous êtes [1] pour être à portée des provinces méridionales, et les diriger lorsque les circonstances permettront d'agir. Adieu, mon cher frère, la difficulté et le peu d'usage d'écrire comme

[1] A Turin.

cela m'empêchent de vous en dire davantage, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE ANTOINETTE.

L'homme qui porte cette lettre est sûr et fidèle, montrez la au roy de Sardaigne.

Ce 14 avril (1791).

AU COMTE DE MERCY.

J'ai reçu toutes vos lettres, monsieur le comte, et si j'ai tardé à vous répondre, c'est que j'attendois une occasion sûre; j'ai déjà envoyé ce que je vous écris par Mr de Crussol en clair, je profite maintenant d'une autre voie, je vais essayer de répondre à tous les articles de votre dernière lettre en chiffres. Il paroît que je me suis bien mal expliquée ou qu'on m'a bien mal comprise à Vienne quand on me répond qu'aussi longtemps que l'on ne sera pas en lieu de sûreté, aucune tentative étrangère ne peut devenir efficace, la moindre démonstration deviendroit même d'un danger effrayant. Hé! avons nous jamais de-

mandé qu'on fît la moindre chose avant que nous ne le jugions nous-même à propos et convenable ? Mais pour cela et pour toute notre règle de conduite, je n'ai cessé de demander une réponse positive, et c'est celle qu'on ne me donne pas. Si nous pouvons parvenir à sortir de Paris et arriver dans une ville forte, et que nous réclamions, de là, les secours de l'empereur sur nos frontières, pouvons nous y compter, oui ou non ? Sans cette assurance préalable, il n'y a rien à entreprendre icy ; mais pour m'expliquer encore plus clairement, nous ne demandons ni ne demanderons à aucune puissance (à moins d'un événement pressant) de faire entrer de leurs troupes dans ce pays cy. Nous désirons seulement qu'au moment où nous serions dans le cas de les réclamer, nous puissions être assurés que les puissances voudront bien avoir des troupes sur leurs frontières bordant la France, en assez grand nombre pour servir de soutien et de ralliement à tous les gens bien intentionnés et mécontents qui voudroient nous rejoindre, mais qui par l'éloignement ou d'autres causes ne pourroient pas arriver jus-

qu'à nous. La Suisse et la Sardaigne sont très bien disposées, mais elles ne peuvent rien sans l'accord des grandes puissances. Vous savez la réponse de l'Espagne; je l'ai mandée à mon frère par le courrier même qui passoit pour aller à Vienne, il m'a répondu le 14 mars par la même occasion et pas un mot sur l'Espagne, ce qui fait que l'ambassadeur m'ayant demandé avec empressement la réponse, je n'ai pu lui rien dire : cela est d'autant plus fâcheux que si sa cour n'est pas de bonne foi, elle saisira le prétexte de l'indifférence de l'empereur pour ne rien faire, et si elle est bien intentionnée, sa lenteur naturelle ne sera que prolongée par le silence de Vienne.

Point de doute que la continuation de la guerre des Turcs et des Russes ne soit fâcheuse pour toute combinaison politique de l'Europe : la conduite de l'Angl. dans ce moment prouve bien ses vues et ses projets. Je crois comme vous qu'il seroit bien fait de s'assurer de cette puissance, mais il est impossible de traiter avec elle avant d'avoir pris un parti décisif par la crainte même que, par sa mauvaise volonté, elle ne

trahisse notre secret vis à vis de nos plus grands ennemis dans ce pays cy. Mais nous allons nous occuper d'y avoir une personne sûre, qui tâche de bien connoître toutes les dispositions du cabinet et qui ne parlera et ne traitera qu'au moment même où nous sortirons d'icy, pour obtenir au moins la neutralité de cette cour, par quelques sacrifices même si cela étoit nécessaire; nous préférerions d'employer pour cela Barthélemy [1] qui est déjà sur les lieux, et qui, par sa place, peut parler à tout le monde; mais est il assez sûr et fidèle, et attaché à la bonne cause? Je n'en sais rien, vous le connoissez, mandez moi ce que vous en pensez. Les deux points dans votre lettre, qui sont l'évasion possible à exécuter et un lieu pour se retirer, sont ce qu'il y auroit de moins difficile à ce que je crois, en y mettant de la précaution et se livrant avec prudence à des hasards inévitables; pour le troisième où il est question d'un parti considérable de troupes fidèles, d'une province dévouée et d'une somme suffisante pour passer deux ou

[1] Successivement envoyé en Suisse, en Suède et en Angleterre.

trois mois, je ne doute pas qu'une fois hors d'icy et nous montrant, notre parti ne soit très considérable, composé tant de gens bien intentionnés que de mécontents, et de ceux que la peur ramènera à nous. Pour les troupes, c'est à Mr de Bouillé à s'en assurer, et il croit ainsi que nous, que le roy se montrant en ramèneroit beaucoup. Il ne s'agit donc que d'en avoir un noyau, et je crois qu'il l'a à peu près rassemblé. La province d'Alsace me paroît devoir nous servir d'asile, et du lieu où nous serons il sera très aisé de s'y retirer si la nécessité y étoit; quant à l'argent c'est la grande difficulté et pourtant sans lui rien ne peut s'entreprendre. Il faudroit quatorze à quinze millions pour les premiers mois, mais où les trouver? n'y auroit il pas moyen de faire quelque emprunt en Hollande sous le nom de plusieurs particuliers, et sous le prétexte d'acheter des biens nationaux? Voyez si vous pourriez trouver quelqu'un pour cela, nous chercherons en Angleterre d'en trouver de la même manière. J'ai parlé à Laborde[1], non pas

[1] M. de La Borde, ancien premier valet de chambre de Louis XV, était fermier général.

dans le sens que je vous dis là, car je crains sa femme et ses indiscrétions; mais, comme désirant trouver de l'argent pour avoir des fonds pour la législature prochaine. Il s'y est refusé, non pas pour moi, mais pour les affaires du roy, croyant que la liste civile ne pourroit pas suffire aux intérêts, il m'a dit en même temps qu'il avoit déposé deux millions en Angleterre pour moi. Ils pourront peut être servir en cas de besoin. Il y a d'autres mouvements d'argent qu'on nous propose icy sur les arriérés des départements; on pourroit toujours les avoir sous le prétexte de la législature prochaine et ils nous serviront au besoin. Voici le moment où l'on parle de cette nouvelle législature, nous pensons, le roy et moi, qu'il est essentiel de ne pas la laisser arriver, et que la manière dont on voudra consolider cette monstrueuse constitution, avant de se séparer de celle cy, nous servira suffisamment de prétexte de prendre un parti fort et seul convenable à notre position. C'est pour l'instant que nous le pourrons, qu'il faut réunir toutes nos forces et tous nos moyens; la composition n'est plus possible avec ces gens cy.

Voici toutes mes réflexions; j'y ajouterai une dernière : les puissances étrangères et surtout l'emp. nous disent toujours d'attendre, mais le pouvons-nous? Le mal augmente chaque jour, l'opinion est aujourd'hui au point où elle peut être, elle n'ira plus qu'en déclinant; la Suisse et la Sardaigne se méfieront et se dégoûteront si on les fait trop attendre; dans l'intérieur du royaume les provinces bien intentionnées, voyant qu'on les leurre toujours et qu'on ne fait rien, prendront leur parti et s'arrangeront le moins mal possible pour elles avec le régime actuel, et les François enfin qui sont hors d'icy feront peut-être quelques sottises qui, en les perdant, peuvent nous mettre dans une position de laquelle nous ne pourrons plus tirer aucun parti.

Répondez-moi promptement, surtout sur ce que nous devons attendre ou non, en cas que nous sortions d'icy. C'est au mois de juillet que l'ass : doit finir; il faut que notre parti soit pris avant, pour tous les événements. Je répondrai à votre lettre du 5 avril par la même occasion.

Adieu. Amitié, confiance et reconnoissance

sont trois sentiments gravés dans mon cœur pour vous et pour ma vie.

Conservez-moi ces lettres que je serai bien aise de revoir.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 20 avril 1791.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Je prépare ces petites notes au fur et à mesure, mon cher frère, sauf à vous les envoyer bien tard à cause de la rareté des occasions. Le roy et moy nous avons été l'objet de nouvelles violences de la part de la populace dans la journée d'avant-hier. Nous étions montés en voiture avec nos enfants pour nous rendre à Saint-Cloud, quand une foule furieuse est accourue et nous a empêchés, avec des vociférations, de sortir des Tuileries. Le maire de Paris et la Fay: n'ont jamais pu parvenir à dissiper l'attroupement. Nous sommes restés près de deux heures ainsi, ne pouvant ni avancer ni rétrograder.

Tout ce qu'on nous a dit d'insultes et de grossièretés pendant ce temps là est inimaginable. Il a bien fallu de guerre lasse remonter au palais. Les enfants ont été durant cette scène de violence très-raisonnables, mais ils en ont été ensuite malades. Nous nous sommes rencontrés, le roy et moy, dans la même pensée qu'il falloit en finir avec un pareil état de choses, et prendre le parti dont nous vous avons parlé. Attendez vous donc à quelque soudain voyage, tout va être préparé, et je vous rendrai compte jour par jour des événements autant que les occasions le permettront. La chose est hérissée de difficultés effrayantes, mais notre situation est tellement intolérable qu'il vaut mieux tout, que de s'y résigner. Mes enfants pleuroient encore tout à l'heure de ne pouvoir aller à l'air. Les pauvres innocents, s'ils savoient l'horrible vérité!

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse avec bien de la tendresse.

Ce 30 avril 1791.

AU COMTE DE MERCY.

Ni moi ni personne, monsieur, ne pourroit répondre à vos objections, mais qu'y faire, il n'y a qu'à laisser aller, puisqu'on ne peut empêcher. Voici mes lettres.

J'ai été fort occupée de ce que vous m'avez mandé sur la banqueroute. Heureusement elle me paroît, ainsi qu'à beaucoup de gens, impossible à faire, à moins d'un bouleversement pareil à celui d'un tremblement de terre. Songez donc à la quantité immense d'assignats répandus, et qui le seront encore; chaque porteur d'assignat est intéressé à ce que son papier soit bon; j'ai horreur de ces assignats qui nous ont fait beaucoup d'ennemis, mais enfin ils existent et je raisonne dans l'état présent des choses. Depuis toutes les affaires je me suis mise au courant de bien des détails, j'ai vu par exemple le produit immense de l'impôt seul de l'enre-

gistrement. Mont[1]. me disoit encore ce matin qu'il avoit déjà rapporté 5 millions par mois, et que les patentes seroient d'un bien autre rapport, etc. Les dépenses sont vraiment diminuées. Au train dont vont les choses, j'entendois dire hier au roy que s'il y avoit un déficit, plutôt que de ne pas payer les créanciers de l'État on pousseroit à l'ass : à ne plus payer les frais du culte, et chaque religion feroit vivre ses prêtres comme en Angleterre. Vous voyez, monsieur le comte, que la banqueroute est bien difficile; il faut que je ne sois pas la seule à penser ainsi puisqu'on me dit que les effets montent tous les jours.

Cela n'empêche pas que nous ne soyons dans un très-triste, très-cruel moment, et que ce moment ne puisse être fort long. Adieu. J'attends une lettre de vous.

[1] Montmorin.

Ce 6 may 1791.

(AU COMTE DE MERCY.)

Notre position est affreuse, et telle que ceux qui ne sont pas à portée de la voir, ne peuvent pas s'en faire d'idée; il n'y a plus qu'une alternative icy pour nous, surtout depuis le 18 avril, ou faire aveuglément tout ce que les factieux exigent, ou périr par le glaive, qui est sans cesse suspendu sur nos têtes. Croyez que je n'exagère point les dangérs; vous savez que mon opinion a été, autant que je l'ai pu, la douceur, le temps et l'opinion publique; mais aujourd'hui tout est changé; ou il faut périr, ou prendre un parti qui seul nous reste. Nous sommes bien loin de nous aveugler au point de croire que ce parti même n'a pas ses dangers, mais s'il faut périr, ce sera au moins avec gloire, et en ayant tout fait pour nos devoirs, notre honneur et la religion. Les derniers excès qui se passent encore icy pour l'affaire d'Avignon : les droits des souverains qui sont violés, le pape qu'on a brûlé publiquement, la menace de brû-

ler successivement tous les autres souverains à commencer par l'emp. et le roy d'Espag., tout nous fait une loi de quitter et de fuir un lieu, où par notre silence et notre impuissance nous donnons une approbation tacite à de pareilles horreurs; je crois les provinces moins corrompues que la capitale; mais c'est toujours Paris qui donne le ton à tout le royaume; on s'aveugleroit beaucoup, en espérant que les événements du 17 et 18, quelque horribles qu'ils soyent, produisent quelques commotions dans les provinces. Les clubs, les affiliations mènent la France d'un bout à l'autre; les honnêtes gens et les mécontents (quoique en grand nombre) ou fuient leur pays, ou se cachent, parce qu'ils ne sont pas les plus forts et qu'ils n'ont pas de point de ralliement; ce n'est que quand le roy pourra se montrer librement dans une ville forte, qu'alors on sera étonné du nombre de mécontents qui paroîtront, et qui jusqu'icy gémissent en silence; mais plus on tardera, moins on aura de soutien. L'esprit républicain gagne chaque jour dans toutes les classes, les troupes sont plus tourmentées que jamais, et il n'y au-

roit plus aucun moyen de compter sur elles si l'on tardoit encore; l'opinion publique est à son terme et plus elle ira, plus elle décroîtra à présent; le désir naturel à l'homme de chercher la tranquillité, la persuasion où l'on est jusqu'à présent que nous ne voulons rien faire, et puis la vente des biens nationaux; on peut compter, en retardant, que chaque assignat va faire un révolutionnaire dans la crainte d'y perdre par un nouvel ordre de choses. Je suis affligée que vous n'ayez pas pu trouver de l'argent en Hollande; il nous est absolument nécessaire d'en trouver, et nous en cherchons de tout côté; si nous en trouvions comme nous désirons, qu'il soit au Pays-Bas et par icy, mandez moi quels sont les banquiers auxquels on pourroit s'adresser soit à Bruxelles, ou dans une autre ville qui soit à notre portée quand nous serons une fois hors d'icy. La maison Walquirse est plus que suspecte, les liaisons et la conduite de Mr Édouard icy, son intimité avec son cousin, doivent toujours éloigner de lui tout ce qui peut avoir rapport à nous. Il faut se méfier beaucoup de Laborde, ce n'est pas que j'aie à m'en plaindre

pour moi, mais il est tellement subjugué par ses enfants, et surtout sa femme, qui est entièrement dans la révolution, sans s'en douter; il est venu, il y a quelques jours, chez moi, député par son fils et consorts, me conjurer d'être bien dans la révolution, qu'elle étoit consommée, qu'il n'y avoit plus que ce parti à prendre, et surtout de me livrer franchement aux jacobins, que leurs chefs, Duport, son fils et Barnave n'étoient pas si mal intentionnés qu'on le croyoit; il m'a surtout fait l'éloge du dernier dont il paroît enchanté; j'ai comme de raison approuvé tout ce qu'il m'a dit, mais j'ai vu par là combien il falloit même se défier d'un bon homme. Il m'a tant pressée, il y a un mois, de lui donner mes diamants pour les vendre, qu'il a bien fallu lui dire que je les avois fait mettre en sûreté hors de ce pays cy, à présent il veut encore les vendre où ils sont, je crois que cela seroit inutile dans le moment et qu'au contraire il y a telle occasion où ils pourront servir de ressource en les mettant en gage. Je l'engagerai à vous en écrire, et en lui répondant un refus, ou même lui écrivant, vous, comme si je vous en

avois parlé, demandez lui un peu de détail sur mon argent; il m'a dit l'avoir envoyé en Angleterre avec deux millions à lui, qui me sont destinés si jamais j'en avois besoin; si on pouvoit attirer tout cet argent à Bruxelles, ce seroit au moins une ressource. Voyez dans votre sagesse ce que vous pouvez faire sur cela. Je vais répondre à votre résumé, — un mot encore avant.

Nous avons bien réfléchi à Mr Barthélemy, à la fidélité et les inconvénients que nous pouvons trouver en lui, et nous nous sommes décidés à envoyer à Londres un homme sûr et sur lequel nous pouvons compter, pour s'informer d'abord de l'esprit et des intentions dans lesquels est Mr Barth.; et il ne lui parlera, qu'autant qu'il en sera assuré ; nous lui avons donné des instructions par écrit, qui ne chargent Mr Barthélemy, pour le moment, que de nous bien informer des dispositions de la cour de Londres, de son influence dans l'Europe, et surtout icy, et de ses intentions envers nous et nos alliés. Au cas que nous puissions entreprendre quelque chose, nous le chargeons de nous mander, au cas où il seroit possible par les voies de négo-

ciations d'obtenir sa neutralité parfaite, en lui faisant des avantages de commerce ou des sacrifices de possessions aux Indes ou aux Antilles; de quel genre pourroient être ces avantages; mais tout ce que nous lui mandons n'est encore que pour nous mettre au fait, car nous croyons qu'il seroit du plus grand danger de négocier avec cette cour, avant d'être en liberté et sûreté, aussi nous le prévenons qu'il n'aura d'autres instructions qu'alors. Résumons nous, vous posez deux questions : 1° Est il possible ou utile d'attendre? Non, par l'exposé de cette lettre je vous en prouve assez l'impossibilité; j'y ajouterai encore, que si les princes et réfugiés de ce pays cy, quoiqu'ils n'aient pas de moyens véritables, peuvent une fois soupçonner qu'on les abandonne tout à fait, ils se livreront à des partis désespérés qui, en les perdant, nous exposeront à des dangers qui d'après la journée du 18, sont plus que prouvés possibles, ou s'ils réussissent, nous serions entièrement sous leur joug. Quant à l'utilité d'attendre, ce ne seroit qu'en pouvant compter sur une nouvelle législature; l'exaltation de toutes les têtes, la ma-

nière dont les factieux eux mêmes sont partagés sur cette nouvelle assemblée, tout semble présager que les plus grands troubles et malheurs en seroient encore la suite.

2° En supposant la nécessité d'agir promptement, est on sûr des moyens d'évasion, d'un lieu de retraite, et d'un parti assez fort pour se soutenir au moins pendant deux mois par ses propres forces? J'ai déjà répondu plusieurs fois, et nommément par ma lettre du mois de février, à cette question; il est plus que probable que le roy, une fois sorti d'icy et en lieu de sûreté, aura et trouvera bientôt un parti très-fort; les moyens d'évasion ne peuvent exister que par la fuite la plus prompte et la plus secrète; il n'y a même que quatre personnes qui ont notre secret, et ceux que nous comptons emmener avec nous ne le sauront qu'au moment. Aucun de nos gens ne nous suivra, et ce n'est qu'à trente ou trente-cinq lieues d'icy que nous trouverons quelques troupes pour protéger notre marche, mais pas assez pour nous faire reconnoître jusqu'au lieu de notre destination, qui est toujours Montmédy, place forte et près de la frontière.

Nous attendons des nouvelles d'Espagne; nous écrirons tout de suite à Turin quand nous aurons le dernier mot de Madrid.

Quant aux troupes, les dix ou douze mille Autrichiens que nous demandons à Luxembourg, Arlon et Virton, disponibles d'abord que nous les réclamerions, je conçois très bien toutes les répugnances politiques que l'emp. auroit à faire entrer ses troupes en France de sa propre volonté, et combien cela pourroit exposer ses États, vis à vis de ses ennemis personnels; mais réclamés par son beau-frère, son allié, dont la vie, l'existence et l'honneur sont en danger, je crois le cas très différent. Quant au Brabant, il faut compter qu'il ne sera jamais tranquille tant que ce pays cy ne sera pas remis dans un autre ordre de choses, c'est donc même pour lui que mon frère travaillera en nous accordant ce secours, qui nous devient d'autant plus précieux que ces troupes là serviront d'exemple, et même à contenir celles cy. C'est dans cette vue que la personne dont je vous ai parlé dans ma lettre chiffrée, les demande : pour le temps, il est impossible de passer les derniers jours du mois. Vers

ce temps là j'espère que nous aurons la réponse positive de l'Espagne, mais jusqu'au moment même de notre départ, il faut faire tout ce qu'on exige de nous, et même avoir l'air d'aller au devant. C'est peut être une manière et la seule pour les endormir et sauver notre vie. L'homme qui vous porte cette lettre est sûr et intelligent; c'est le beau-frère de madame Campan, mais ni l'un ni l'autre de ceux que je charge du duplicata ne savent le contenu de celle cy; vous pouvez me répondre par lui de la même manière; il n'a rien autre à faire et attend vos ordres. Mandez moi aussi si vous savez, par les François qui sont avec vous, si les princes ou les nobles comptent faire quelque chose, s'ils en ont les moyens et le désir. Il seroit bien précieux que nous puissions les devancer dans nos projets; une démarche même manquée de leur part, nous perdroit absolument et nous ôteroit tout moyen d'évasion et d'agir.

Ce 7 juin 1791.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

J'ai à vous remercier, mon cher frère, de l'empressement avec lequel vous avez répondu à ma lettre. Le porteur a fait diligence. J'espère que ni vous ni moi nous ne nous sommes trompés, et qu'il est aussi attaché et sûr qu'il paroît zélé. Je n'ose pas vous écrire longuement, mais j'ai besoin de vous dire combien je partage votre avis sur le jeune homme dont vous me parlez. Vous aurez de la peine à l'empêcher d'agir; je rends justice à sa bonne volonté, mais je lui voudrois plus de prudence personnelle et moins de laisser-aller pour les avis emportés de tous ceux qui l'entourent. Il y a à Coblentz trop d'intrigues et nulle intelligence de la situation réelle de la France et des véritables intérêts du roy et de sa famille; c'est un foyer au milieu duquel je n'aime pas à voir un jeune homme aussi bouillant; mais vous pouvez compter sur sa bonne foi, car c'est un bon cœur et un bon parent. Je

vous répète que toute démonstration seroit funeste; c'est une chose affreuse qu'on ne puisse pas contenir la fougue de Mr de Condé; elle nous expose cruellement dans l'état actuel des esprits; il est prudent de ne rien dire de confidentiel au Cte d'A[1] sur ce que vous savez, car son zèle le porteroit à s'ouvrir à ses entours.

Je fonde quelque espérance sur le projet, et votre ami[2], une fois en liberté, pourra faire des conditions au lieu d'en recevoir; sa cause est juste, et c'est celle de tous les honnêtes gens qui, malheureusement, sont trop timides. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse et je compte sur tous vos sentiments, comme vous pouvez compter sur les miens.

MARIE ANTOINETTE.

Mon mari et mes enfants se portent bien et ont beaucoup de courage au milieu de tous nos maux.

[1] Le comte d'Artois.

[2] Louis XVI.

Ce 14 (août 1791).

AU COMTE DE MERCY.

Je suppose, monsieur le comte, puisque vous ne m'avez parlé de rien, que qui a dû partir est parti, ou du moins qu'il n'y a pas de difficulté; mais si cela n'est pas fait, l'arrivée d'hier doit presser le départ. J'avoue que j'aimerois mieux que ce fût lui qui se chargeât de l'affaire, qu'un autre. S'il ne le veut pas, je crois que son cousin y seroit très propre; il vient de terminer le mieux possible, vu les circonstances, certaine affaire importante.

J'ai renvoyé la lettre de d'H.; je n'ai point vu les paquets dont Mr de Cer. parle; d'ailleurs on peut lui dire avec vérité que nous nous occupons de l'objet en question.

Puisqu'on lui offre des éclaircissements, il faut qu'il en demande; cela peut nous être utile par la suite.

J'ai vu la lettre de l'abbé L.[1], qui raisonne

[1] Louis.

fort juste à mon avis ; il y a plusieurs jours que cette idée me trotte par la tête, et j'avois fait à ce sujet un projet que je joins icy et sur lequel je voudrois avoir votre avis. Adieu, conservez moi votre amitié et votre attachement.

Ce 16 aoust 1791[1].

AU COMTE DE MERCY.

On m'assure de l'honnêteté des personnes qui se chargent de cette lettre, et qu'elle vous arrivera sûrement; j'en profite pour entrer avec vous dans des détails de notre position qui est affreuse, et vous faire deux ou trois questions auxquelles il est nécessaire que vous trouviez moyen de répondre promptement. Si Mr de S. part, comme je le présume, demain, je vous enverrai cette même lettre en clair, l'occasion étant plus sûre encore que celle d'aujourd'hui, la dernière lettre ayant été perdue. Notre position : nous sommes au moment où l'on apportera cette constitution à l'acceptation; elle est par elle même

[1] Déjà publiée dans la *Revue rétrospective*.

si monstrueuse qu'il est impossible qu'elle se soutienne longtemps; mais pouvons nous risquer de la refuser dans la position où nous sommes? non, et je vais le prouver : je ne parle pas des dangers personnels qu'il y auroit à courir; nous avons trop prouvé, par le voyage que nous avons entrepris il y a deux mois, que nous ne calculons pas nos personnes quand il s'agit du bien général; mais cette constitution est si mauvaise par elle même, qu'elle n'aura et ne peut avoir de consistance que par la résistance qu'on y opposera. Il s'agit donc de garder un milieu en sauvant son honneur, et qui puisse nous laisser en mesure que tout le monde revienne à nous, le peuple s'entend, quand une fois il sera désaveuglé et lassé. Pour cela je crois qu'il est nécessaire, quand on aura présenté l'acte au roy, qu'il le garde d'abord quelques jours, car il n'est censé le connoître que quand on le lui aura présenté légalement, et qu'alors il fasse appeler les commissaires pour leur faire, non pas des observations ni des demandes de changements, qu'il n'obtiendroit peut être pas, et qui prouveroient qu'il approuve le fond de la chose, mais qu'il

déclare que ses opinions ne sont point changées, qu'il montroit dans sa déclaration du 20 de juin l'impossibilité où il étoit de gouverner avec le nouvel ordre de choses, qu'il pense encore de même; mais que, pour la tranquillité de son pays, il se sacrifie, et que, pourvû que le peuple et la nation trouvent le bonheur dans son acceptation, il n'hésite pas à la donner, et la vue de ce bonheur lui fera bientôt oublier toutes les peines cruelles et amères qu'on a fait éprouver à lui et aux siens. Mais si l'on prend ce parti, il faut y tenir, éviter surtout tout ce qui pourroit donner de la méfiance, et marcher en quelque sorte toujours la loi à la main. Je vous promets que c'est la meilleure manière de les en dégoûter tout de suite. Le malheur, c'est qu'il faudroit pour cela un ministère adroit et sûr, et qui en même temps eût le courage de se laisser abîmer par la cour et les aristocrates, pour les mieux servir après, car il est certain qu'ils ne reviendront jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux-mêmes. On nous dit, et les frères du roy mandent chaque jour, qu'il faut tout refuser et que nous serons soutenus. Par qui? Il me semble que

les puissances étrangères ne font pas de grands efforts pour venir à notre secours. L'Espagne, même par les lettres qu'elle a écrites à mes frères, a l'air de vouloir se retirer honnêtement en proposant des choses infaisables. Le silence profond de l'emp. envers moi, l'impossibilité où il est peut être, vu les affaires du nord, de se mêler des nôtres; l'Angl., qui ne cherchera jamais qu'à leurrer d'espérance tous les côtés pour les tenir plus sûrement désunis; la Prusse, qui ne calcule que ses propres intérêts dans tout cecy, tout enfin prouve que, si nous devons attendre des secours, ils ne sont pas prochains au moins. Dans cette position, pouvons nous risquer un refus qui donneroit, par l'espèce de déchéance, une force majeure aux factieux et au parti républicain? et il ne faut pas croire qu'alors nous serions libres; au contraire, nous serions plus étroitement et plus fortement gardés. Si les puissances ne viennent pas dans le moment à notre secours, il ne nous reste donc plus que le parti des princes et des émigrants. Mais combien peut-il nuire, parce que seuls ils ne pourront que faire une chose partielle; et si même (ce qui n'est pas

à présumer), ils ont un avantage réel, nous retomberions sous leurs agents dans un esclavage nouveau et pis que le premier, puisque, ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous en tirer; ils nous le prouvent déjà, en refusant de s'entendre avec les personnes qui ont notre confiance, sous le prétexte qu'ils n'ont pas la leur, tandis qu'ils veulent nous forcer de nous livrer à Mr de Calonne, qui, sous tous les rapports, ne peut pas nous convenir, et qui, je crains bien, ne suit en tout cecy que son ambition, ses haines particulières et sa légèreté ordinaire, en croyant toujours possible et fait, tout ce qu'il désire; je crois même qu'il ne peut que faire tort à mes deux frères, qui, s'ils n'agissoient que d'après leurs cœurs seuls, seroient sûrement parfaits pour nous. Voicy les nouvelles qui nous viennent du dehors : d'icy à un mois toutes les puissances seront réunies; il paroîtra un manifeste qui sera soutenu d'une grande force. Je désirerois bien que cette première nouvelle fût vraie, mais je ne puis la croire, puisque ni vous ni personne ne nous l'ont mandée. Je crois même que, dans ce moment cy, l'ass.

est tellement divisée qu'un manifeste bien rédigé seroit fort heureux, et que les chefs, qui voient depuis huit jours qu'ils ont absolument le dessous, seroient plus aisés à amener à un accommodement raisonnable.

Une chose à remarquer, c'est que, dans toutes ces discussions sur la constitution, le peuple ne s'en mêle pas, et ne s'occupe que de ses affaires particulières en voulant cependant toujours une constitution et point d'aristocrates. Une seconde nouvelle est, que *Monsieur* va être reconnu par les puissances régent du royaume, et le comte d'Artois, lieutenant général. Cette nouvelle est par elle même si folle et si absurde, qu'elle ne peut provenir que de quelques têtes françoises.

Mais sur tout cela, je voudrois bien avoir une réponse de vous. J'apprends dans l'instant que la constitution est finie à un rapport près des comités, qui le sera après demain; vraisemblablement on l'apportera tout de suite au roy, il est affreux de ne rien savoir de positif et de raisonnable des dispositions du dehors. Quant à l'acceptation, il est impossible que tout être

pensant ne voie pas que quelque chose qu'on fasse nous ne sommes pas libres; mais il est essentiel que nous ne donnions pas de soupçon sur cela, aux monstres qui nous entourent. Mandez moi donc où en sont les troupes, et les dispositions de l'empereur : en tout état de cause, les puissances étrangères peuvent seules nous sauver. L'armée est perdue, l'argent n'existe plus, aucun lien, aucun frein, ne peut retenir la populace armée de toute part, les chefs mêmes de la révolution quand ils veulent parler d'ordre ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons. Ajoutez à cela que tout le monde nous trahit, les uns par haine, les autres par foiblesse ou ambition; enfin, je suis réduite à craindre le jour où on aura l'air de nous donner une sorte de liberté : au moins, dans l'état de nullité où nous sommes, nous n'avons rien à nous reprocher. Vous voyez mon âme tout entière dans cette lettre, je peux me tromper, c'est le seul moyen que je voie encore pour pouvoir aller. J'ai écouté, autant que je le peux, des gens des deux côtés, et c'est de tous leurs avis que je me suis formé le mien,

je ne sais pas s'il sera suivi : vous connoissez la personne à laquelle j'ai affaire, au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement, la fait changer sans qu'elle s'en doute, c'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre; enfin, quoi qu'il arrive, conservez moi votre amitié et votre attachement, j'en ai bien besoin, et croyez, quel que soit le malheur qui me poursuit, je peux céder aux circonstances, mais jamais je ne consentirai à rien d'indigne de moi; c'est dans le malheur qu'on sent davantage ce qu'on est, mon sang coule dans les veines de mon fils, et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie Thérèse. Adieu.

MARIE ANTOINETTE.

Si vous pouvez garder cette lettre, je serai bien aise de la ravoir un jour.

—

Ce 17 (août 1791).

AU COMTE DE MERCY.

Je vous renvoie, monsieur le comte, de la besogne pour Blum [1]. J'en ai assez lu pour voir que la seule dépêche vraiment intéressante est celle du 7, et encore ne l'est-elle guère, et ce ne pourra être que par le premier courrier que nous aurons une solution quelconque; je ne vous parle pas des affaires intérieures, monsieur le comte, Mr C. vous mettra au fait de tout, et les choses ne vont pas assez bien pour qu'on ait du plaisir à rabâcher. Je sais que malheureusement vous n'avez pas encore eu grand chose à me mander, mais néanmoins je voudrois un peu être au courant, car encore une fois, nos dépêches ne disent rien, et le chiffre que vous avez avec l'abbé peut suffire pour l'ordinaire, de plus je vous en envoie un nouveau pour les grandes occasions. Je m'en vais me coucher les yeux un peu fatigués, mais pour épargner les vôtres vous n'aurez le paquet que demain. Adieu.

[1] Blumendorff.

Du 21 aou st (1791 [1]).

(AU COMTE DE MERCY.)

J'ai arrêté ma lettre au moment de partir, parce que l'abbé Louis arrivoit et m'a appris (par M. de Montmorin s'entend) votre voyage à Londres, ce qui me donnera le loisir de préparer une copie en clair. J'espère et désire fort avoir de vos nouvelles, car la lettre ministérielle, que l'abbé a rapportée, ne me suffit pas pour mes intérêts. Il me paroît qu'en se louant fort de vous il ne trouve pourtant pas son voyage fort heureux; il craint beaucoup la coalition des puissances, et est parvenu à ce que je crois à inspirer la même crainte à ceux des chefs qui l'ont proposé et envoyé; mais jusqu'à présent cela ne les porte qu'à une grande humeur, et je crains beaucoup que ne se sentant plus la force de réparer le mal ni de se soutenir, ils ne quittent brusquement la partie et nous laissent seuls dans l'embarras; d'icy à quelques jours j'aurai des nouvelles plus détaillées de leurs

[1] Déjà publiée dans la *Revue rétrospective*.

opinions, j'aurois bien voulu attendre pour vous les écrire, mais l'occasion qui porte celle-cy part demain. C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la charte au roy, il y répondra à peu près comme je vous le mande au commencement de ma lettre[1]; ce moment est affreux, mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance totale de ce qui se passe dans l'extérieur? il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter; pour cela, il est essentiel que les François, mais surtout les frères du roy, restent en arrière, et que les puissances réunies agissent seules : aucune prière, aucun raisonnement de notre part ne l'obtiendra d'eux; il faut que l'emp. l'exige, c'est la seule manière dont il puisse, et surtout moi, me rendre service. Nous avons à nous méfier de tous côtés, à l'intérieur et au dehors; les méchants font leur métier en faisant le mal, mais les honnêtes gens ont si peu

[1] Voir la lettre du 16 août.

de courage, de tenue et de concert qu'ils deviennent souvent aussi dangereux : ils prêtent le flanc à toutes sortes d'intrigues, ils se laissent pénétrer, ils sont toujours disposés à des concessions qui demain leur en feroient arracher d'autres, et le pis c'est qu'ils ne s'attachent qu'aux détails, et ne voient pas plus loin qu'au jour le jour. Voilà pour l'intérieur, mais au dehors c'est aussi peu rassurant : vous connoissez par vous même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrants; les ingrats, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions, et seuls nous servions tous leurs intérêts[1]. Je n'accuse pas les frères

[1] LETTRE AUTOGRAPHE DE LOUIS XVI
au prince de Condé, au sujet de l'émigration.

21 aoust 1791.

Mon Cousin, une immense révolution s'est faite dans votre patrie. Cette révolution n'est autre chose que l'anéantissement d'une foule d'abus amoncelés depuis des siècles par l'ignorance du peuple, le pouvoir excessif du clergé, le despotisme des ministres abusant du nom des roys, et par l'erreur de tous. Aujourd'hui tout est changé, ces abus n'existent plus, et il s'est élevé sur leurs ruines,

du roy, je crois leurs cœurs et leurs intentions purs, mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront après nous avoir perdus les premiers. Le comte d'Artois est parti le 12 pour Vienne, son frère a une lettre de lui

une constitution qui a pour base l'égalité et la liberté, et régénère tout à la fois la nation, la monarchie et mon autorité. La nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits, plus de despotes que la loy, plus d'organes que des fonctionnaires publics dont je suis le permier. Voilà l'abrégé de la révolution. Ce nouvel ordre de choses a dû nécessairement déplaire à ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté leurs avantages personnels liés à l'ancien gouvernement. Plusieurs même ayant manifesté dès l'ouverture des états généraux des sentiments opposés au régime actuel, ont cru devoir sortir du royaume au moment de l'explosion. Le mouvement et les désordres inséparables des commencements d'une révolution ont pu rendre leur conduite excusable; il eût été sans doute plus noble et plus grand au lieu de s'exiler ainsi de sa patrie, d'en partager la gloire et les périls, et de garder au moins le poste de citoyen; mais quelque motif qu'on ait eu, quelque fondées qu'aient pu paroître les craintes, il ne doit plus en exister aujourd'hui, il n'est plus de prétexte. La France est organisée, l'ordre renaît, les loix s'exécutent, et tous les citoyens sont mis sous leur sauvegarde. Tous les François indistinctement doivent donc rentrer dans le royaume. Qu'ils prennent de la constitution françoise l'idée que j'en ai pris moi même, qu'ils ces-

du même jour, où il ne lui parle pas de ce voyage, nous l'avons appris par des lettres particulières; quel est le but de cette course? je ne peux pas l'imaginer; pourvu que l'empereur ne se laisse pas encore aller à quelque extrava-

sent d'avoir des doutes injurieux et criminels sur mes intentions. J'ai adopté la constitution et je la maintiendrai de tout mon pouvoir. Et pourquoi ne l'aurai-je pas adoptée? Elle prévient les malheurs inévitables que tôt ou tard auroient amenés les abus de l'ancien régime. Elle fait le bonheur du peuple, elle fait le mien.

Qu'ils reviennent donc dans leurs foyers ces exilés volontaires, et c'est à vous, mon cousin, à leur donner le premier exemple. C'est à vous surtout, que la calomnie a peint comme un ennemi de l'État, comme un rebelle prêt à porter dans son pays le fer et la flamme, à faire oublier vos erreurs par un acte éclatant de soumission à ma volonté, à la volonté générale, à la loy. Rentrez donc dans le sein d'une patrie qui vous tend les bras, venez y jouir de tout le bonheur qu'elle nous promet.

Revenez, au lieu d'ennemis, vous ne trouverez que des frères. Je vous l'ordonne au nom de la nation et au mien, je vous en conjure par le lien qui nous unit et le sang qui coule dans nos veines. La loy a parlé, obéissez, ou craignez les suites funestes d'une imprudente illusion. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Louis.

gance qu'on exigera de lui; enfin, mandez lui toujours ce que je vous mande dans l'autre page. Je finis pour ne pas trop grossir le volume. Adieu.

Ce 26, je reprends encore icy ma lettre; les occasions ont manqué l'une après l'autre, mais pour cette fois cy, j'espère qu'elle vous arrivera sûrement : la personne qui veut bien s'en charger, a trouvé aussi des moyens de me faire tenir vos réponses, il nous en écrira.

La journée d'hier s'est passée comme toutes celles que nous passons depuis deux mois, et dans un silence de la part du peuple vraiment affligeant; c'est la semaine prochaine qu'on doit apporter au roy l'acte constitutionnel, le rapport que j'ai lu, et que Mr de Beaumetz doit faire avant à l'assemblée, est un tissu d'absurdités, d'insolence, et d'éloge pour l'assemblée; ils ont mis la dernière main à leurs outrages, en donnant une garde au roy. Il n'est plus possible d'exister comme cela. Il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous. Il est impossible, vu la position icy, que le roy refuse son acceptation; croyez que la chose doit être bien vraie puisque

je le dis, vous connoissez assez mon caractère pour croire qu'il me porteroit plutôt à une chose noble et pleine de courage, mais il n'en existe point à courir un danger plus que certain. Nous n'avons donc plus de ressource que dans les puissances étrangères, il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours, mais c'est à l'empereur à se mettre à la tête de tous, et à régler tout. Il est essentiel que, pour première condition, il exige que les frères du roy et tous les François, mais surtout les premiers, restent en arrière et ne se montrent pas. Vous ne sauriez croire à quel degré on est irrité icy contre l'aveuglement des seconds qui ne voyent la France que là où ils sont, et quant aux frères du roy, c'est nous qu'on voit en eux, quoiqu'ils n'en fassent qu'à leur tête. Je vous assure que les choses sont à un point aujourd'hui qu'il vaudroit mieux être roy d'une seule province que d'un royaume aussi vicié et désordonné que celui cy. Je tâcherai d'envoyer, si je puis, des notes à l'empereur sur tout cecy, mais en attendant, mandez toujours ce que vous croirez nécessaire, pour bien lui prouver qu'il n'y a plus de ressource qu'en lui,

et que notre bonheur, notre existence, celle de mon enfant, dépendent de lui seul, et de la prudence et de la célérité de ses moyens. Adieu. — Je n'ai point encore reçu les opinions des chefs comme je vous l'avois annoncé, ils se restreignent toujours dans les idées vagues, et ont l'air de craindre de s'engager.

Ce jeudi 22 (août 1791).

A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Je suis heureuse, ma chère Lamballe, de vous savoir en sûreté dans l'état affreux de nos affaires; ne revenez point; je sais bien que votre cœur est fidèle, et je ne veux pas que vous reveniez : je vous porte à tous malheur. Il est essentiel à ma tranquillité que mes amis ne se compromettent pas; car ce seroit se perdre sans nous être utiles. N'ajoutez pas à mes inquiétudes personnelles, l'inquiétude pour ce que j'aime. Les frères du roy sont malheureusement entourés d'ambitieux et de brouillons, qui ne peuvent que nous per-

dre, après s'être perdus eux-mêmes, car ils ne veulent pas écouter ceux qui ont notre confiance, sous prétexte qu'ils n'ont pas la leur, et les émigrants armés sont ce qu'il y a de plus triste en ce moment; je vous avoue que, malgré tout mon courage, je serois heureuse de succomber si je n'avois pas mes pauvres enfants et mon mari qui, au milieu de tout cela, a une sérénité inouïe. Autour de nous, ce n'est que fourberie, astuce et menterie; je prévois une dissolution totale de la France; je pleure sur ma famille, sur mes amis et non sur moy même. Dans la ville, il y a continuellement du train, et cependant le bon peuple nous rend justice, mais il se tait, baisse la tête et ne sait pas se compter. Les scélérats sont forts de cette foiblesse. Ah! si l'on comprenoit combien nous aimons le peuple, comme on rougiroit des maux qu'on nous fait souffrir; mais il ne sera pas possible de tirer un parti quelconque des bonnes dispositions.

Adieu, mon cher cœur, aimez moy comme je vous aime.

MARIE ANTOINETTE.

(Août 1791.)

AU COMTE DE MERCY.

Comme je vous l'ai dit, monsieur le comte, il paroît que mon frère d'Italie[1] ne sera pas reçu à Vienne; je vous en ai dit mon avis. Il m'est encore revenu hier des nouvelles par un de ces hommes dévoués sur lesquels je ne comptois pas; on n'est pas mieux pour moy auprès de lui, qu'on ne l'est icy. J'ai eu des détails à me révolter et à me faire pleurer; c'est vraiment inexcusable. Voulez vous bien, monsieur le comte, envoyer ces trois lettres : celle pour Inspruck est très urgente. Voicy les espèces de mémoires que j'ai reçus; renvoyez les moy quand vous les aurez lus; mais employez une occasion sûre. — Adieu.

(Août 1791.)

Voicy mes lettres, monsieur; quoique celle à

[1] Comte d'Artois.

l'emp. soit longue, je n'ai pas eu le courage d'entrer dans tous les détails de tout ce qui se dit et passe icy. Je n'en dis qu'un mot, et je lui mande que, sûrement, vous lui écrirez les détails. Vous connoissez, monsieur le comte, mes sentiments sincères et invariables pour vous.

Ce samedi matin.

(Août 1791.)

L'abbé vous a écrit hier au soir, monsieur le comte, et vous a marqué mon désir. Je crois plus que jamais que le moment presse, et qu'il est bien essentiel qu'il accepte. Le roy est bien franchement de mon avis, et vient de m'apporter un papier de sa main avec ses idées dont je vous envoie copie; votre prudence décidera de l'usage qu'elle en peut faire. Adieu, monsieur, je vous attends toujours demain à neuf heures du matin.

Ce dimanche matin.

Ce 3 septembre 1791 [1].

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Qu'il y a longtemps mon cher frère, que je n'ai pu vous écrire, et cependant mon cœur en avoit bien besoin. Je sais toutes les marques d'amitié et d'intérêt que vous ne cessez de me donner; mais je vous conjure, par cette même amitié, de ne pas vous laisser compromettre en rien pour nous; il est certain que nous n'avons de ressource qu'en vous. Voici un mémoire qui pourra vous montrer notre position au vrai, et ce que nous pouvons et devons espérer de vous. Je connois très bien l'âme des deux frères du roy; il n'y a pas de meilleurs parents qu'eux, je dirois presque de frères, si je n'avois pas le bonheur d'être votre sœur. Ils désirent tous deux le bonheur, la gloire du roy uniquement, mais ce qui les entoure est bien différent. Ils ont tous fait des calculs particuliers pour leur fortune et leur ambition. Il est donc bien intéressant que vous puissiez les contenir, et surtout, comme

[1] Déjà publiée, ainsi que le *Mémoire* suivant, dans la *Revue rétrospective*.

Mr de Mercy doit déjà vous l'avoir mandé de ma part, d'exiger des princes et des François en général de se tenir en arrière dans tout ce qui pourra arriver soit en négociations, soit que vous et les autres princes et puissances fassiez avancer des troupes. Cette mesure devient d'autant plus nécessaire que le roy, allant accepter la constitution, ne pouvant faire autrement, les François du dehors se montrant contre son acceptation seroient regardés comme coupables par cette race de tigres qui inondent le royaume, et bientôt ils nous soupçonneroient d'accord avec eux. Or il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que de l'accepter, d'inspirer la plus grande confiance; c'est le seul moyen pour que le peuple, revenu de son ivresse, soit par les malheurs qu'il éprouvera dans l'intérieur, soit par la crainte du dehors, revienne à nous en détestant tous les auteurs de ses maux. Je vous remercie, mon cher frère, de la lettre que vous m'avez écrite. Elle étoit parfaitement dans le sens que je pouvois désirer, et elle a fait un bon effet, car ceux à qui je me suis crue obligée de la faire voir, ont paru ou ont cru devoir paroître

contents. Mais qu'il m'en a coûté pour vous écrire une lettre de ce genre ! Aujourd'hui, qu'au moins ma porte est fermée, et que je suis maîtresse dans ma chambre, je puis vous assurer, mon cher frère, de la tendre et inviolable amitié avec laquelle je vous embrasse, et qui ne cessera qu'avec ma vie. Le roy, qui vous embrasse, se porte bien, ainsi que ses enfants et moi. Dites mille choses pour moi à ma belle-sœur; j'embrasse vos enfants.

(1701.)

Mémoire en entier écrit de la main de Marie Antoinette et envoyé à son frère Léopold, empereur d'Autriche.

Il dépend de l'emp : de mettre un terme aux troubles de la révolution françoise ; il n'y a plus de moyens de conciliation. La force armée a tout détruit, il n'y a que la force armée qui puisse tout réparer. Le roy a tout fait pour éviter la guerre civile, et il est encore bien per-

suadé que la guerre civile ne peut rien réparer, et qu'inévitablement elle doit achever de tout détruire. Les chefs de la révolution sentent bien que leur constitution ne peut pas tenir : elle est soutenue par les intérêts personnels de tous ceux qui dominent dans les départements, les municipalités et les clubs. Une partie du peuple est trompée et suit l'opinion de ceux qui dominent, mais tous les hommes instruits, les bourgeois tranquilles, et en général le plus grand nombre des citoyens dans tous les états, sont craintifs et mécontents. S'il survient une opposition des puissances, si leur langage est raisonnable, si leurs forces réunies sont imposantes, et s'il n'y a point de guerre civile, on ose assurer qu'il se fera dans toutes les villes une révolution générale, et que le retour à l'ordre n'éprouvera point de difficultés. Mais s'il y a une guerre civile, les puissances, avec toutes leurs forces, ne domineront que dans les lieux où seront leurs armées. Les provinces éloignées seront dans la division, ceux qui auront été opprimés voudront se venger, ceux qui ont dominé sentiront bien qu'ils doivent tout risquer, on fera des massacres pour

se venger, on fera d'autres massacres pour gagner vingt quatre heures et se donner le temps de s'enfuir. Tout le monde est en armes, ce sera l'état le plus déplorable, celui qui porte le crime et le meurtre dans l'intérieur des maisons, et qui fait qu'aucun citoyen n'est sûr de vivre un jour. Voilà ce que le roy doit et veut épargner à son peuple au risque de sa couronne et de sa vie. Voilà ce que désirent les chefs de la révolution, et surtout les républicains qui, dans la guerre civile, ont plus d'espérances et de ressources. Toute la force armée des puissances ne pourra prévenir les fureurs d'un peuple armé, dont les chefs de partis fomentent les erreurs par les craintes, et qui servira, sans le savoir, les haines et les vengeances personnelles. L'entreprise ne sera pas alors l'affaire d'un moment, on leur cédera sans doute là où seront les armées, on sera partout en trouble et en guerre. Faudra-t-il détacher des troupes dans toute la France? c'est là chose impossible. Seront ce des troupes françoises? Elles se diviseront elles mêmes dans les différents partis. Seront ce des troupes étrangères? Faudra-t-il en faire passer

des détachements à l'extrémité du royaume, ou dans les provinces de l'intérieur? Quelles peines, quelles dépenses et quelle perte de temps; et ce seroit dans ces envois séparés qu'on pourroit consommer plus d'hommes. Ce n'est pas là l'intention de l'empereur; et c'est ce qui doit arriver infailliblement si l'on soulève une guerre civile, ou si on la trouve établie; cette guerre, une fois établie, la guerre étrangère ne la fera pas cesser, voilà pourquoi le roy n'a jamais voulu consentir aux projets formés pour l'entrée des princes. Quelles que fussent leurs relations et leurs espérances, il a senti que leur entreprise feroit éclater la guerre civile, et que la guerre civile une fois allumée, ne seroit pas éteinte de longtemps. Le roy ne veut ni la guerre civile seule, ni la guerre civile avec la guerre étrangère. On propose une régence, le roy s'y refuse; quel en seroit l'effet? Les princes donneroient des ordres et des défenses aux départements et aux municipalités; l'Assemblée nationale donneroit des ordres contraires. Les princes nommeroient des emplois dans l'armée, ils attireroient une partie des régiments; l'autre

partie seroit pour l'Assemblée autorisée par le nom du roy; l'Ass: nommeroit à des emplois comme les princes. Des régiments se trouveroient dans des villes éloignées, dans l'intérieur du royaume, loin des lieux où la force armée étrangère peut contenir les mouvements. La division seroit dans les provinces, dans les villes, dans toutes les parties du royaume. La guerre seroit d'homme à homme dans chaque état; il y auroit partout des combats, des pillages, des massacres.

Il ne faut pas détruire la révolution pour en faire une autre; que d'emplois, de grâces donnés dès le premier moment en vertu de ces nouveaux pouvoirs; que d'actions de la part de toutes les parties intéressées pour séduire le peuple et l'armée! Que sera ce si l'armée, attachée aux princes, est aliénée du roy? Ce n'est pas leur intention; mais les intérêts personnels une fois mis en mouvement, ne s'arrêteront point dans leurs projets. Le roy ne doit pas laisser compromettre sa puissance par la même entreprise qui doit la lui rendre.

On peut dire, on a peut être dit que les puis-

sances ne peuvent réclamer que les droits des princes de l'empire et qu'elles ont besoin d'une réquisition faite avec autorité pour aller plus loin. On dit : le roy n'est pas libre, il ne peut faire une réquisition par lui même; il n'y a qu'un régent qui puisse les requérir avec autorité; le roy n'est pas libre, la régence est ouverte par sa captivité, c'est le cas de nécessité. A quoi servent tous ces raisonnements si les puissances sont d'accord et quand elles ont la force? C'est l'état de guerre. Qu'il y ait un régent ou qu'il n'y en ait pas, les puissances parlent quand elles agissent, il faut bien les entendre. On dira que les princes doivent faire des réclamations; pourquoi veut-on qu'ils ne puissent pas les faire sans le titre de régent? La même nécessité qui feroit établir la régence leur donne le droit de réclamer leur rang, leurs propriétés, leur religion, les droits de la noblesse, le rétablissement de la justice, les pouvoirs de la royauté et la constitution fondamentale de la monarchie.

On propose de rassembler les députés des États généraux et des parlements. Pourquoi

faut-il convoquer les parlements avant que le roy puisse les rappeler? Pourquoi veut-on forcément les rendre d'avance odieux à une grande partie de la nation? Pourquoi veut-on leur faire rendre des arrêts qui seront proscrits par d'autres arrêts? Pourquoi veut-on compromettre dans la guerre dont la force seule peut faire le succès, une autorité légale qui peut rétablir l'ordre dans la paix? A quoi sert de convoquer les États généraux pour les diviser, pour opposer les décrets aux décrets, et pour établir la division dans les provinces, dans les villes et dans toutes les parties de la France?

Quand le roy seroit libre, il ne pourroit pas approuver des mesures qui peuvent faire la perte du royaume et qui n'ajouteroient rien à la force qui pourroit le sauver; et quand il n'est pas libre, ces mesures n'en seront que plus certainement démenties par son opposition. Il y aura une opposition établie entre les princes et le nom du roy. Le nom du roy donnera beaucoup de force aux factieux, parce qu'il leur suffira pour tromper le peuple et pour le rallier à la constitution. Ils diront : ce n'est pas nous que l'on attaque,

ce n'est pas le roy qu'on veut délivrer ou venger, ce n'est pas les excès au delà de nos pouvoirs qui font accuser nos décrets de nullité, c'est l'ancien régime qu'on veut rétablir avec tous ses abus. La convocation prématurée des parlements et des États généraux par la seule autorité des princes, et sans l'autorité du roy, multiplie toutes les difficultés et donne sans utilité des avantages sensibles aux chefs de la révolution. Est ce qu'on ne sent pas que le roy n'est plus rien, si c'est sans lui et avant qu'il puisse parler et agir par lui même, qu'on rappelle les ordres dans les États généraux, qu'on rétablit les parlements, et qu'en rassemblant l'armée françoise on nomme à tous les emplois et à tous les grades? Il ne faut point accoutumer les yeux des peuples à voir s'élever dans l'État une autre puissance que celle du roy. Si ce n'est pas le roy qui gouverne, si quelque autre autorité peut l'emporter sur la sienne, le gouvernement perd toute sa force et sa dignité. Il n'y a que la puissance légitime, quand elle a repris son pouvoir et son action, qui n'excite point de jalousie personnelle et de rivalité. La nation est dans un

état de division susceptible de tous les troubles, elle sera toujours en mouvement si ce n'est pas l'autorité royale qui réunit et qui contient tous les partis. Le roy déclare qu'il ne pourra reconnoître aucun grade, aucun emploi dans l'armée qui ne soit nommé par son choix libre et volontaire. Le roy se réserve la forme dans laquelle il voudra rétablir les parlements ; et par rapport aux États généraux, il croit qu'il y a une marche politique à suivre selon les circonstances, et il n'est plus possible de faire ce que les circonstances peuvent conseiller, si l'on a d'abord convoqué de premier mouvement les États généraux avant d'avoir examiné toutes les facilités ou les difficultés que le roy, remis en liberté et ressaisi de son pouvoir, peut trouver dans les dispositions générales et dans le changement de sa position.

Il y a des questions d'une telle importance qu'elles méritent bien qu'on prenne du temps pour y penser. Quel est dans aucune nation l'exemple d'une assemblée qui ait commis des attentats semblables et que les roys n'aient poin dissoute quand ils en ont eu le pouvoir ? Si l'on

suppose que le roy reprenne son pouvoir, est-il possible qu'il conserve sous une forme ou sous une autre la même ass. à laquelle on doit la perte entière de l'État? Il est possible qu'on s'y croie forcé par des motifs supérieurs de sagesse, mais il est impossible qu'on permette aux princes de décider la question dans le premier mouvement de la guerre. Le roy n'a point été libre; ne peut-il point, quand il sera libre, distinguer les décrets qui pouvoient être de la compétence des États généraux, de ceux qui ont excédé tous leurs pouvoirs, les lois utiles, de celles qui n'ont opéré que des destructions, l'établissement enfin de l'impôt qui peut être regardé comme indispensable, de tous les autres objets? Ne peut-il pas distinguer les sanctions qu'il accorde, celles qu'il refuse et celles qu'il suspend? Ne peut-il pas proclamer les lois après avoir séparé l'ass. (c'étoit l'usage constant en France depuis les premières assemblées du Champ de Mars jusqu'aux derniers États généraux), et se donner du temps pour en convoquer une autre? On agite dans son conseil les formes les plus utiles, on voit ce qui est plus ou moins

difficile, on pose les possibilités, on établit en attendant sa force publique, on fait des choses d'utilité publique, on accoutume la nation aux douceurs du repos, on laisse le temps aux hommes sages de répandre leur opinion qui devient l'opinion publique, et l'on peut trouver une forme d'assemblée plus paisible, qui ne menace plus les fondements de la monarchie.

Veut-on jeter un plan de gouvernement au hasard dans une nation, au seul moment peut être où l'homme le plus habile ne peut pas savoir quelle est la forme qui peut lui convenir ? Comment peut-on connoître ce qui peut convenir à l'état d'une nation dont la plus foible partie commande dans le délire, et que la peur a subjuguée tout entière ?

On n'a pas conservé le sentiment des choses accoutumées et journalières qui sembloient former non pas seulement la constitution de l'État, mais celle de chaque classe, de chaque profession, de chaque famille. On a tout arraché, tout déchiré, tout détruit, sans exciter dans le grand nombre, la surprise et l'indignation. Il n'y a point d'opinion réelle et qu'on puisse appeler

opinion publique dans une nation qui n'a pas un sentiment. Que sont devenues toutes les habitudes? Quel est le citoyen qui n'ait pas été dépouillé de son emploi, privé de son état, violé dans sa propriété, tourmenté jusque dans le secret de sa conscience? Quel est le droit habituel qui n'ait pas été proscrit, ou l'obligation naturelle qui n'ait pas été rompue?

On s'est servi des insurrections et des émeutes populaires pour détruire toutes les formes établies. On ne pouvoit pas s'en servir pour donner des habitudes nouvelles à la nation entière, et ce n'est pas en deux ans de temps employés à tout détruire, qu'on peut reconstituer, entretenir et consolider des habitudes. Il faut la laisser respirer un moment de tant de troubles et d'agitations, il faut lui laisser reprendre ses habitudes et ses mœurs, oublier et rapprendre, avant de juger ce que les circonstances peuvent exiger ou souffrir. Il ne s'agit pas seulement du salut de la France, il s'agit de la tranquillité de l'Europe; on a vu quelle étoit l'étonnante entreprise des chefs de la révolution, ce n'étoit pas une simple révolte contre le gouvernement de la

France, c'étoit une insurrection contre tous les gouvernements établis; les principes tendoient à soulever toutes les nations contre tous les souverains. Ces principes sont ceux d'une égalité qui détruit toute autorité, d'une licence qui ne laisse plus d'asile à la liberté réelle, d'une corruption qui flétrit et les mœurs et les lois. Il y a dans cette révolution des appâts pour le peuple, et dans chaque nation les hommes de tous les états que l'expérience n'a point encore instruits peuvent croire qu'ils acquièrent des avantages dans cet étrange renversement des ordres et des rangs. Il s'est établi un club de la propagande dont les émissaires ont eu la plus sensible influence sur les troubles du Brabant; ces émissaires ont fait des tentatives en Suisse, en Hollande, à Turin, à Rome, en Espagne; il a fallu toute la surveillance de l'autorité dans chaque État pour en prévenir les effets. Veut-on renouveler les mouvements dans une nation qui voit disparoître sans regrets et sans étonnement ses plus anciennes institutions, et qui peut supporter sans indignation dans tous les genres les destructions, les usurpations et les crimes? On

ne peut pas se dissimuler qu'il se forme parmi les émigrants un esprit de parti dont ils ne se doutent pas eux mêmes. Ils ont éprouvé tant d'injustices qu'il est bien naturel qu'ils se livrent à leurs ressentiments. Les propos répandus de tous côtés annoncent leurs sentiments. Si c'est avec la soif d'une autre vengeance que celle des lois qu'ils doivent rentrer dans leur patrie, ils exciteront contre eux la même fureur qui les anime. Les haines sont toujours réciproques, et la guerre civile marchera sur les pas des troupes étrangères. Si les émigrants rentrent à main armée, ils n'ajoutent rien à la force des puissances unies, et la guerre civile qu'ils amèneront avec eux est le seul obstacle qui puisse empêcher le succès. Il est du plus grand intérêt pour l'Europe, pour la France et pour eux, que les émigrants ne reviennent dans leur patrie qu'avec la paix et qu'ils mettent leur confiance dans la seule autorité qui puisse dissiper tous les partis et prévenir le retour des mêmes troubles et des mêmes calamités.

Ce doit être là l'objet du roy, des princes et de tous les citoyens, ce doit être aussi celui de

toutes les puissances intéressées à prévenir le retour d'une semblable révolution, et c'est ce que le roy propose à l'emp : Il faut que l'emp : juge d'un intérêt qui ne lui est pas étranger, et si ces vues lui paroissent justes, il s'agit à présent d'examiner la manière dont elles peuvent être exécutées.

Les moyens dépendent de lui, de ses négociations avec les puissances qui s'unissent à lui pour délivrer l'Europe du danger qui menace le pouvoir de tous les souverains, la constitution de tous les gouvernements et le repos de tous les États.

Il ne faut point de guerre civile.

Il ne faut point, s'il est possible, de guerre étrangère.

Il faut donc que ce soient les puissances unies dont les demandes amènent les changements utiles, et qui présentent des forces convenables au soutien de leurs demandes. C'est la déclaration des puissances unies qui doit rendre à la France l'ordre et la paix. Les puissances unies doivent déclarer qu'elles ne veulent point s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la

France en ce qui ne concerne point les relations de la France avec elles; qu'elles ne veulent traiter qu'avec le roy quand il sera libre, et ne feront aucun traité ni avec l'assemblée actuelle de France, ni avec les États généraux, ni avec les princes frères du roy ou du sang de France, ni avec aucun françois; qu'elles n'adresseront leur manifeste qu'au roy et ne changeront rien aux formes de la correspondance ordinaire avec lui, dans la confiance qu'en attendant que le roy soit libre, la publication par la voie de l'impression, soutenue par la réunion et l'action de leurs forces, ne laissera pas cause de doute ou d'ignorance sur leurs intentions; qu'elles ne recevront aucune réponse aux demandes contenues dans leur manifeste que du roy de France et dans les formes, en se réservant de juger selon les circonstances du degré de liberté qu'il aura repris, de la confiance qu'ils doivent donner à ses réponses; il n'est point indifférent aux puissances unies que la France, dans sa position sur le continent au degré de son étendue et de sa population, soit une république ou une monarchie.

Il faut qu'elle soit une monarchie pour qu'elles puissent conserver avec elle les relations qui sont nécessaires à l'équilibre de l'Europe. Elles doivent déclarer qu'elles reconnoissent que la France est une monarchie, que la couronne est héréditaire de mâle en mâle dans la branche régnante, que la personne du roy est inviolable, sans qu'en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, le roy puisse être suspendu de ses fonctions ou déchu de son pouvoir, et sans qu'il puisse être nommé une régence ou un conseil sans sa pleine, entière et libre volonté.

Ainsi les puissances unies doivent réclamer la liberté du roy, l'honneur et la dignité de sa couronne, son rétablissement dans l'exercice inaliénable de ses fonctions royales et la cassation ou révocation de tous décrets qui stipulent les cas de déchéance du trône, ou d'abdication forcée, ainsi que de tous les décrets qui portent atteinte soit au droit héréditaire de sa naissance, soit à la perpétuité de ses pouvoirs, soit à l'inviolabilité de sa personne.

Il n'y a rien qui puisse intéresser davantage les puissances unies que les traités anciens ou

plus récents qu'elles ont contractés avec la France. Il est impossible de croire qu'ils puissent être tout à coup annulés ou suspendus, ou même mis en doute pendant un certain espace de temps, sans inquiéter ou troubler tous les États de l'Europe. Les engagements pris par la France, les engagements pris avec la France, sont une partie importante du droit public européen. Il n'y a pas une seule puissance qui n'y soit directement intéressée pour ses propres relations, et toutes ressentiroient le contre coup des changements qui seroient intervenus dans la situation des grands États. Il leur importe essentiellement que les traités les plus solennels ne soient pas en France le jouet de l'influence réelle ou présumée d'une force armée ou d'une émeute populaire sur le gouvernement. Tout traité réciproque entre le roy de France et quelqu'une des puissances unies qui aura été ou sera fait dans les formes accoutumées comme par le passé, doit être réputé valide sans que les puissances s'informent si le roy de France en a donné connoissance ou communication à quelque assemblée, parlement ou conseil, dans l'intérieur de son administration.

En cas de révocation de quelque traité fait par le roy involontairement et avec contrainte, les puissances lésées, réclamant les termes du traité, sont en droit de déclarer la guerre et de regarder comme nulle et illégale la révocation faite sans la volonté libre et non contrainte du roy de France. On peut sentir par là quelle seroit la source nouvelle de troubles qu'on établit dans l'Europe, puisqu'il est presque impossible que deux grandes puissances soient en guerre ensemble sans que les autres puissances y soient intéressées, et que la guerre allumée dans une partie de l'Europe devienne bientôt générale.

Les puissances unies doivent exiger surtout, pour l'intérêt de tous les peuples, que le roy de France ne soit point astreint à des formes de communication toujours lentes et difficiles, pour la conclusion d'un traité de paix, en cas de simple restitution des conquêtes ou même d'indemnités pécuniaires sans demande de nouveaux subsides, ou sans un changement notable dans les traités de commerce, parce qu'il faut mettre autant de facilité pour le retour de

la paix que d'obstacles et de difficultés pour la déclaration de la guerre.

Il existe par une sorte de convention tacite entre les différentes puissances, un rapport de force armée qui correspond à la différence de leurs moyens, et ce rapport est un des principaux fondements de leurs relations mutuelles et décide nécessairement des alliances et des traités qui conservent la paix de l'Europe. Il est impossible que les puissances unies voient sans crainte une seule nation, et une nation aussi puissante que la France, élever sa force armée dans un degré prodigieux, sans aucune proportion ni mesure avec les autres nations. Aucun souverain en Europe n'augmente ses troupes à un degré sensible sans que les puissances intéressées n'en demandent raison. C'est une demande semblable qui fut l'époque de la guerre de sept ans entre tous les États de l'Europe. On a levé, habillé, armé, équipé jusqu'à quatre millions d'hommes en France, indépendamment des troupes de ligne dont le pied de paix est de cent cinquante mille hommes et davantage, sans compter les officiers et les troupes affec-

tés à la marine, et les matelots de la marine marchande. On a même condamné tous les citoyens au dessous de soixante ans à servir dans la garde nationale sous des peines sévères. On leur fait faire l'exercice, on les soumet à la discipline, on leur a donné des canons; on en détache dans ce moment même pour la guerre une partie à laquelle on donne une double paye à la concurrence de quatre vingt dix sept mille hommes. Il n'y auroit point de nation en Europe qui pût se défendre d'une horrible et subite invasion si ces troupes étoient disciplinées et si cet établissement extraordinaire et sans exemple pouvoit prendre quelque consistance. Une seule nation pourroit être regardée comme l'ennemie de l'Europe entière quand elle pourroit attaquer impunément toutes les nations. C'est cette force armée qui tient le roy emprisonné, qui fait la puissance dont on s'est servi pour détruire la royauté, qui peut concourir aux mouvements populaires, et qui, dirigée par un peuple suscité, ou par le désir de la conquête, peut tout à coup forcer une assemblée, qui n'a point de force par elle même et dont la popularité fait

la loi, à déclarer la guerre. Aucun État ne peut être dans la sécurité auprès d'un peuple si puissant, en armes et en insurrection.

Les puissances unies doivent annoncer qu'elles suivront les règles établies pour la guerre. On sait que les villes même fortifiées où les bourgeois seroient armés, seroient livrées à tous les droits de la guerre. Le seul droit de la conquête dans les villes où les bourgeois ne s'arment point, est de prendre prisonniers de guerre les officiers et les soldats, ou de décider du sort des garnisons par des capitulations passées avec les commandants des troupes, sans qu'il puisse être fait aucun mal ni préjudice aux bourgeois et habitants des villes et des campagnes qui ne portent point les armes.

Les puissances unies doivent déclarer qu'elles regarderont, non-seulement tous ceux qui sont armés en qualité de gardes nationales, mais encore tous les bourgeois et habitants des villes de France, comme armés dans la personne des gardes nationales qui les représentent et auxquels ils sont associés, et soumis par là même à toutes les rigueurs du droit de la guerre. Elles

doivent finir par déclarer que les villes qui ne seront pas désarmées, répondront à Dieu et aux hommes des maux qu'elles attireront sur elles, et que les puissances unies cherchent à prévenir par la présente déclaration. Les puissances unies ne peuvent pas être tranquilles si la France cesse d'être une monarchie, si chaque municipalité dispose de la force armée, si tous les pouvoirs enlevés au roy forment une véritable république, et le roy ne peut pas entretenir avec elles les rapports qui les intéressent, quand il ne lui reste aucun moyen de prévenir et de réprimer les troubles. Ce ne doit pas être l'intention des puissances de se mêler de l'administration intérieure de la France. Elles respectent toutes les formes de gouvernement par l'intérêt même et le droit que chaque puissance a de conserver la sienne; elles se borneront à demander qu'on rende au roy ce qui appartient dans tous les pays au centre et à l'exercice du pouvoir, les moyens sans lesquels il ne peut pas rassurer les puissances unies contre le retour des mêmes désordres.

Si le roy doit avoir les moyens de contenir les mouvements populaires, il doit avoir aussi le

moyen de s'en défendre lui même. On n'a que trop prouvé à quel point il auroit besoin d'une garde choisie par lui même, et soumise à ses ordres, quand on a forcé les portes de son palais et de son appartement et de celui de la reine, au milieu de toute sa maison militaire; quand une partie de la garde qu'on lui a donnée a concouru, avec la multitude en mouvement, pour s'opposer à son passage; quand la garde a désarmé sous ses yeux des citoyens fidèles qui venoient s'unir à elle pour le défendre, et quand il est enfin devenu prisonnier sous la responsabilité de la garde nationale. Ce n'est point un intérêt étranger à toutes les puissances que la sûreté de sa personne, puisqu'il ne peut pas conserver son pouvoir et sa dignité si sa personne n'est pas en sûreté. C'est une longue possession des troupes suisses de former sa garde; on ne peut pas ignorer les droits que la fidélité de ses gardes du corps leur a donnés sur sa confiance. Les puissances unies peuvent et doivent demander pour lui la liberté de rétablir à son choix, s'il le croit nécessaire, la même maison militaire qu'il a trouvée à son avénement au trône.

Les puissances unies doivent considérer que l'état du roy, son pouvoir et sa dignité, et les rapports qui en dépendent, ne peuvent pas être solidement rétablis, si des factions peuvent dicter des lois qui sous le prétexte de régler l'exercice de son autorité, lui en font perdre tous les moyens. Les puissances unies doivent exiger qu'aucune loi ni constitution ne puisse être rétablie en France, conformément aux principes et aux lois fondamentales de la monarchie françoise, que par le concours de sa libre, pleine et entière volonté, sans qu'il puisse être prescrit un terme à la libre déclaration de sa volonté. Les puissances unies ne peuvent pas voir avec indifférence se répandre dans une grande nation de l'Europe des principes d'anarchie et de confusion, destructifs de tous les gouvernements; on ne peut pas se dissimuler quels en sont les principes, quand l'état déplorable de la France en prouve mieux que tous les raisonnements l'excès et le danger. Les puissances doivent reconnoître qu'il s'agit icy du plus grand intérêt, non-seulement pour tous les souverains, mais pour tous les ordres, états et classes de citoyens,

dans toutes les nations et dans les républiques comme dans les monarchies. Les puissances unies ne peuvent pas être sans crainte, aussi longtemps qu'il se répandra des principes qui deviendroient une source de discorde et de guerre dans tous les États de l'Europe, et elles ont droit d'exiger qu'on reprenne en France un code politique qui ne soit pas celui des insurrections et des émeutes. On a proscrit des distinctions mêmes qui dépendent de l'opinion, qui ne donnent pas un degré de pouvoir, et dont ne peut pas dépendre le sort des peuples. On a détruit des droits de propriétés et des charges réelles, vendus, achetés, transmis avec les fonds, et ces droits abolis intéressent les princes, les comtes de l'empire et des propriétaires étrangers.

Les puissances unies doivent déclarer : 1° qu'elles réclament la force des traités et des capitulations passés avec la France à différentes époques et qu'elles en exigent la fidèle exécution; 2° qu'elles se promettent mutuellement de se livrer tout François imbu de ces maximes de révolte et de sédition, qui auroit tenté de les

répandre et d'exciter des mouvements dans un État et qui se seroit retiré dans un autre, pour lui être faite telle punition qu'il appartiendra selon les formes de la justice; 3° qu'elles ne reconnoîtront point le pavillon de France aux trois couleurs, attendu qu'il n'est que le signe des troubles et des séditions enfantés par ces maximes subversives de tous les gouvernements.

Telles sont les intentions que les puissances unies peuvent annoncer et dont elles doivent réclamer l'exécution.

Il semble impossible que la nation soit sans inquiétude, et qu'elle veuille perdre toutes ses ressources parce qu'une assemblée sans mesure et sans prévoyance a détruit à la fois l'autorité du roy et la sienne. La nation n'est pas dans l'ass., les formes du gouver. peuvent être troublées ou suspendues, la nation reste, et, mieux instruite par le danger, elle peut sentir ses véritables intérêts. C'étoit l'ancienne méthode des roys de France de s'adresser aux bonnes villes, il est probable que les villes pour se racheter des maux de la guerre, supplieront le roy de reprendre son pouvoir et d'employer sa média-

tion. Le désir de la sûreté publique peut lui rendre l'amour du peuple, toutes les inquiétudes, toutes les craintes se rallieront à son autorité, toutes les espérances se reposeront sur sa tête.

On se rappellera tous les crimes de la révolution, il est possible qu'il s'élève un cri terrible contre leurs auteurs, contre tous les hommes violents qu'on a mis en place. Ces hommes effrayés chercheront leur salut dans la fuite, et les assemb. des communes ne seront plus composées des mêmes membres, dominées par la même force et dirigées par les mêmes sentiments. La révolution se fera dans l'intérieur de chaque ville, elle se fera par l'approche de la guerre et non par la guerre même. Le roy, rétabli dans ses pouvoirs, sera chargé de traiter avec les puissances étrangères, et les princes reviendront dans la tranquillité générale reprendre leurs rangs à sa cour et dans la nation.

Ce 5 septembre (1791).

(AU COMTE DE MERCY.)

La personne que vous avez vue à Londres est arrivée, et nous avons eu, le roy et moy, un instant de satisfaction de voir que votre opinion sur ce moment cy est absolument la même que la nôtre; vous en jugerez par une lettre de moy que vous aurez trouvée à votre arrivée, j'en attends la réponse avec impatience. Depuis hier nous voyons tout le monde; il y auroit de quoi être touchée des marques de sensibilité données par quelques personnes du peuple, s'il n'y avoit pas le retour sur soi même que c'est le même peuple qui nous insultoit il y a deux mois, et qu'on fait mouvoir comme on veut. Ce moment cy est terrible à passer, d'autant plus qu'il s'agit de prendre une conduite suivie d'après ce que l'on dira; mais je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, et vous en avez déjà beaucoup dans ma dernière lettre. Adieu, si vous pouvez me renvoyer le carton avec la petite chaîne d'argent, j'en serai bien aise; il faudroit l'adresser

sûrement à Blum; je trouverai moyen de l'avoir de chez lui. Quant au nécessaire, si vous pouvez obtenir qu'il vous arrive, c'est vraiment un présent que je fais à ma sœur, et je serai bien aise qu'elle s'en serve, car j'en ai un autre tout pareil pour mon usage.

MARIE ANTOINETTE.

---

12 septembre 1791.

AU COMTE DE MERCY.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre lettre du 6 septembre; je suis charmée que vous approuviez mes idées sur tout ce que je vous ai mandé. J'espère que vous avez reçu une lettre de Mr de Berchini, qui vous annonçoit l'arrivée de la personne que vous avez vue à Londres. J'attends avec bien de l'impatience les premières nouvelles de Vienne; elles seront importantes. Je crains bien, par des dépêches que j'ai vues de Dresde, que l'empereur ne se soit laissé aller à l'astuce de Calonne et à la politique détestable de la Prusse, qui ne fera que l'engager pour l'entraî-

ner et le perdre ainsi que nous; et à tout cela, c'est encore l'Angleterre qui agit sans se montrer. Voicy un mémoire que le manque d'occasion sûre m'a fait tarder à vous envoyer; les principes m'y ont paru sages; il seroit à désirer qu'on les suivît. Ce mémoire est joint à une lettre à l'empereur, chargez vous de la faire parvenir. Je reconnois bien toute l'amitié de mon frère et sa bonne volonté pour moi; mais il seroit affreux que, voulant nous servir, il soit entraîné par l'ambition et l'intrigue des autres. Par exemple, on dit icy que, dans l'accord signé à Pilnitz, les deux puissances s'engagent à ne jamais souffrir que la nouvelle constitution françoise s'établisse. Il y a sûrement des points auxquels les puissances ont droit de s'opposer; mais pour ce qui concerne les lois intérieures d'un pays, chacun est maître d'adopter dans le sien ce qui lui convient. Ils auroient donc tort de l'exiger, et tout le monde reconnoîtroit l'intrigue des émigrants, ce qui feroit perdre tous les droits de leur bonne cause. Nous sommes dans un moment fort critique; c'est demain que le roy doit écrire son acceptation à l'assemblée. J'aurois

bien voulu retarder ma lettre de deux jours pour vous l'envoyer et vous mander en même temps l'effet qu'elle produira; mais le porteur de la présente part mercredi. Le discours du roy a pour rédacteurs les personnes qui vous ont fait écrire par Laborde; vous y verrez quelques traits de fermeté, mais nullement le langage d'un roy qui sent combien il a été outragé.

Enfin le sort en est jeté; il s'agit à présent de régler sa marche et sa conduite d'après les circonstances. Je voudrois bien que tout le monde réglât sa conduite d'après la mienne; mais, même dans notre intérieur, nous avons de grands obstacles et de grands combats à livrer. Plaignez moy; je vous assure qu'il faut bien plus de courage à supporter mon état que si on se trouvoit au milieu d'un combat, d'autant que je ne me suis guère trompée, et que je ne vois que malheurs dans le peu d'énergie des uns, et dans la mauvaise volonté des autres. Mon Dieu! est-il possible que, née avec du caractère, et sentant si bien le sang qui coule dans mes veines, je sois destinée à passer mes jours dans un tel siècle et avec de tels hommes! Mais ne croyez pas pour

cela que mon courage m'abandonne; non pour moi, mais pour mon enfant, je me soutiendrai et je remplirai jusqu'au bout ma pénible carrière; je ne vois plus ce que j'écris. Adieu.

MARIE ANTOINETTE.

Quand vous aurez reçu le discours du roy, mandez moy en chiffres ce que vous en pensez.

(Septembre 1791.)

A SA SŒUR MARIE CHRISTINE.

Notre pénible captivité vient de finir, ma chère sœur; mais, à peu de chose près, mes chagrins et mes amertumes sont les mêmes. Cette paix n'est qu'une trève; nos ennemis connoissent le prince à qui ils ont affaire. Ils m'accusent de lui inspirer toutes mes volontés, toutes mes idées, et cependant ils savent, de science certaine, que le roy ne reconnoît la justesse de mes conseils que lorsque le mal est fait et qu'il n'est plus temps. Le duc d'Orléans a juré notre perte, et

un pressentiment insurmontable m'avertit qu'il accomplira ses desseins. Ce parent dénaturé ne nous pardonnera jamais l'exil de Villers-Cotterets, que je suis incapable d'avoir conseillé, que le roy ne vouloit pas consentir, et que le garde des sceaux Lamoignon, homme très-décidé et très-violent, sut obtenir comme de vive force. Le duc d'Orléans désiroit la charge de grand amiral de France, qu'avoit et que vouloit bien céder son beau-père. Si j'avois été consultée, peut être j'aurois volontiers donné les mains à cette faveur qui, après tout, nous auroit acquis l'amitié du prince. Le roy seul y a mis de la répugnance. Il a promis au vieux comte de Maurepas de tenir dans une brillante nullité les princes de sa famille, et depuis que je suis icy j'ai eu lieu de remarquer que mon époux a des règles de conduite toutes tracées dont il frémiroit de s'écarter dans certaines circonstances données et pour certaines personnes; par exemple, en ma qualité d'Autrichienne, il a promis à ce même comte de Maurepas, que je ne serois jamais couronnée, et vous voyez que si j'avois eu le malheur de souhaiter cette cérémonie, j'en serois pour

mes espérances et pour mes regrets. Le duc d'Orléans a trois fils; il gouverne les deux premiers à sa fantaisie, et on assure que ces aimables princes ont épousé toutes les préventions de leur père contre moy. Le jeune comte de Beaujolois ne pense pas de même; il a des sentiments à part, il est resté Bourbon dans toute l'innocence de son âme, et cet estimable enfant éprouve une tendre pitié pour mes malheurs. Il m'a envoyé secrètement ces jours derniers un nommé Alexandre, valet de pied, je crois, de l'éducation. Ce brave homme, dont la physionomie candide m'a prévenue en sa faveur, a mis un genou en terre en m'abordant et, en versant des larmes, m'a remis une lettre du jeune prince où j'ai trouvé les plus touchantes paroles et les plus respectueuses, et les sentiments les plus purs. Le bon Alexandre m'a suppliée de lui garder un secret inviolable, et m'a dit que souvent le comte de Beaujolois parloit d'échapper à son père et de mourir les armes à la main en défendant son roy. Leur mère, vous le savez, est aussi mon amie. — Ne me renvoyez pas mes diamants, qu'en ferois-je icy, je ne me

pareplus, ma vie est une existence toute nouvelle, je souffre nuit et jour, je change à vue d'œil, mes beaux jours sont passés, et sans mes pauvres enfants, je voudrois être en paix dans ma tombe. — Ils me tueront, ma chère Christine, après ma mort défendez moy de tout votre cœur. J'ay toujours mérité votre estime et celle des honnêtes personnes de tous les pays. — On m'accuse d'horreurs, je n'ai pas besoin de dire que j'en suis innocente, — et le roy par bonheur me juge en honnête homme ; il sait bien que je n'ai jamais manqué à ce que je devois à lui et à moy même. — Tout ce que vous a raconté le parent de Mr de Cazalès est de la plus grande exactitude, si vous le revoyez, dites lui, s'il vous plaît, combien je suis reconnoissante des services qu'il m'a rendus, et de tous ceux qu'il voudroit me rendre. — Je pleure à toute minute notre bon frère, quelle perte pour moy dans les circonstances où nous sommes ! — Ménagez nous, s'il vous est possible, la bienveillance et le zèle des ministres actuels. — Il y a des moments où je serois tentée d'envoyer vers Léopold la bonne et aimable Lamballe, elle vous verroit en pas-

sant, et vous lui traceriez ses démarches à la cour. Le prince mon cher beau-frère la connoît, elle aime beaucoup son genre d'esprit et son caractère, elle a fait secrètement et pour m'obliger le pénible voyage d'Angleterre. La reine et ses filles l'ont accueillie favorablement, mais la raison du roy est égarée. — C'est le chancelier de l'échiquier qui gouverne, et il a dit cruellement et presque en termes exprès à la princesse que nous nous sommes attirés nos malheurs.

L'Assemb : nationale très fatiguée de ses travaux se retire et appelle un autre corps législatif. — Selon toute apparence, on va nommer des républicains. — Hélas! qu'allons nous devenir, ma chère Christine! — Adieu, je vous charge de mes tendres amitiés pour notre abbesse [1]. — J'ay bien besoin de ses prières et de son appui. — Je vous embrasse tendrement l'une et l'autre étant votre bonne sœur.

MARIE ANTOINETTE.

[1] Marie Élisabeth Antoinette, de Lorraine, sœur de la reine, abbesse du chapitre noble d'Insprück.

Ce 2 novembre 1791.

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

J'ai reçu votre lettre, mon cher frère, avec toute l'attention qu'elle méritoit, et j'ai été touchée jusqu'au fond du cœur de toutes les marques d'amitié et d'intérêt que vous me donnez; il me semble avoir répondu à l'avance à vos observations en vous envoyant le mémoire qui regarde la grande affaire, mon opinion est toujours ce qu'elle étoit le mois de septembre et le mois dernier. Je n'ai pas cessé un instant d'avoir la plus entière confiance dans les sentiments et la sagesse d'un frère aussi tendre et aussi éclairé, faut-il donc ajouter aux affreux malheurs qui m'accablent de près, celui des défiances qui me menacent de loin dans un cœur qui m'est si cher! Non, je suis loin de songer à recourir à des moyens violents, la violence feroit périr par la violence, c'est la pensée de toutes mes lettres, et voilà pourquoi j'avois tant insisté pour un congrès, voilà ce qui m'a toujours fait dire qu'il falloit ménager surtout cette classe si nom-

breuse de gens jusqu'icy timides, mais amis de l'ordre et de la monarchie, et à qui l'horreur de la guerre civile et des républicains sanguinaires, donneroit enfin du courage et l'accord qui leur manque. Voilà aussi pourquoi j'avois tant désiré le désarmement des émigrants dont les folles tentatives soulèvent tant de défiances, même chez les gens modérés et monarchiques; encore une fois les frères du roy sont les meilleurs de tous les parents, mais vous savez quelle foule imprudente les entoure; ceux là font la joie des pervers qui nous attribuent tout le mal, de quelque côté qu'il vienne; certes ce n'est pas oublier la modération que de consulter, autant que nous nous étudions à le faire, l'esprit public en ce qui touche la constitution, de demeurer dans les voies légales et de ne laisser ainsi aucune prise à la malveillance si active des factieux. Je suis heureuse, mon cher frère, qu'en résumé nous soyons si bien d'accord sur le fond des choses : le désaveu donné aux émigrés, le concert préparé entre les puissances, les armements proportionnés à ceux qui menacent, telles sont vos vues dignes de votre

sang et de votre tendresse et sagesse, ces vues sont les nôtres, tant que les puissances n'essayeront point à s'ingérer dans les affaires de la France, et qu'elles feront bonne contenance en même temps, on pourra espérer; je vous remercie encore de votre lettre, mon cher frère, tant d'amitié console dans les adversités, et je vous assure que c'est bien du fond du cœur que je vous aime et vous embrasse.

Paris, ce 3 décembre 1791.

A SA BELLE-SŒUR [1].

Madame ma sœur, je profite de la première occasion sûre où il m'est possible d'exprimer à votre majesté les sentiments de reconnoissance qui sont dans mon âme pour tout l'intérêt qu'elle ne cesse de montrer sur notre cruelle position ; mais, Madame, mon cœur ne seroit point satisfait s'il ne s'ouvroit à vous entièrement avec la confiance que votre intérêt, la noblesse de votre âme et votre grand caractère savent si bien inspirer.

[1] Marie Louise, d'Espagne, femme de l'empereur Léopold.

Livrés entièrement à nous mêmes, n'ayant personne auprès de nous à qui nous fier, je vais tâcher de vous tracer notre position et je demande d'avance l'indulgence de votre majesté; je ne connois point la politique ni son langage, l'intérêt seul de mon cœur me guide; je vais prendre à une époque qu'il est bien intéressant que votre majesté connoisse parfaitement pour nous juger. Le roy a accepté la constitution, non pas qu'il la crût bonne ni même exécutable, mais il l'a acceptée pour n'être pas le prétexte de plus grands troubles et malheurs dans le royaume, que les factieux n'auroient pas manqué d'attribuer à son refus; il l'a acceptée dans l'espoir d'en faire mieux sentir tous les défauts en ayant l'air de vouloir franchement la faire exécuter, et prouver par la chose même qu'elle ne pouvoit point aller; il l'a acceptée enfin par l'ignorance totale où il s'est trouvé des dispositions des autres puissances à son égard. Ha! Madame, ce n'est pas à moi de me plaindre, mais ceux qui par tous les liens du sang, de l'honneur et de l'intérêt, pourroient et devroient même nous instruire, nous

soutenir dans ces moments, par des craintes que je ne dois attribuer qu'à des considérations pour notre sûreté personnelle, ceux là nous ont laissés dans une ignorance totale des intentions extérieures. Livrés à nous mêmes, que pouvions nous faire? Il falloit donc accepter, pour tâcher de ramener à soi la majeure partie de la nation, qui n'est qu'égarée par une horde de factieux et de forcenés, et pour sauver la vie et l'existence à la partie des honnêtes gens qui sont encore en France, et qui fidèles à leur roy, à leur devoir, mais trop foibles et abandonnés comme nous, auroient été les premières victimes; ce n'est donc par aucun sentiment de foiblesse que nous avons été entraînés, la crainte de nos propres dangers ne peut agir sur nos âmes, les avilissements que nous éprouvons sans cesse, les indécences dont nous sommes témoins sans avoir aucune force, aucun moyen de les arrêter et les réprimer, la scélératesse de tout ce qui nous entoure, la méfiance où nous devons être toujours, même dans notre plus grand intérieur, n'est ce pas là une mort morale et continuelle mille fois pire que celle physique qui

délivre de tous maux ! Votre majesté qui connoît si bien tous les genres de courage, doit trouver que celui de souffrir de pareils tourments est le plus grand de tous ; mais c'est trop vous parler, Madame, de choses aussi affligeantes, il faut penser au remède ; c'est à votre générosité, à votre grande âme que noús nous adressons avec confiance.

Dès le mois de juillet j'ai demandé, j'ai conjuré l'emp^r de s'occuper de nos affaires, j'avois donné dès lors à mon frère un plan pour rassembler un congrès armé, où toutes les puissances se réuniroient ; les forces qui auroient accompagné ce congrès seroient restées derrière pour en imposer et en même temps éviter les malheurs que l'apparition d'une armée étrangère auroit occasionnés dans l'intérieur du royaume ; le moment étoit pressant alors, et si l'emp^r m'avoit répondu, il auroit fixé notre conduite sur l'acceptation. Mais cette même démarche du roy eût changé sur quelques formes, non sur le fond. Le projet du congrès me paroît le seul moyen pour pouvoir arriver à un but solide et heureux pour ce pays cy ; la diffé-

rence d'opinions, l'aigreur des partis, tout met obstacle à un accord quelconque sans l'entremise des puissances, mais le roy a accepté la constitution, il a dû paroître faire cet acte librement, aussi lui, ne doit jamais arguer de sa non liberté sur rien, c'est les faits, c'est sa position journalière qui prouvent ce qu'il est.

Il faudroit donc que le congrès eût l'air de ne s'assembler d'abord que pour l'intérêt et l'équilibre général de l'Europe, et ce pays cy donne assez de matière à cela. La personne que je charge de faire parvenir cette lettre à votre majesté pourra en même temps lui envoyer des notes que j'ai faites pour les principaux motifs à mettre en avant au congrès; il est très essentiel que nous n'y paroissions en rien, et même qu'icy nous puissions suivre exactement la marche que nous avons adoptée, pour ne pas donner aucun soupçon et pouvoir inspirer la confiance, qui seule peut nous ménager le retour du peuple quand il aura une fois senti la misère et les malheurs qu'entraîne l'état actuel. Mais pour cela, il faut que nous agissions dans le sens qui lui convient, et que personne que nos

vrais amis ne connoisse nos véritables sentiments; la marche est difficile, j'en conviens, mais elle est sûre, surtout si votre majesté veut bien nous aider. L'extrême prudence que nous devons mettre dans nos projets et toutes nos actions, fait qu'il nous a été impossible d'instruire les frères du roy de nos idées; à Dieu ne plaise qu'il y ait la moindre méfiance entre nous (comme on veut le répandre); nous jugeons de leurs cœurs par les nôtres, et nous savons bien qu'ils ne sont occupés que de nous, mais tout ce qui les entoure n'est pas de même : la légèreté des uns, l'indiscrétion des autres, l'ambition même de quelques uns, tout impose à nos cœurs la loi pénible de ne pas leur parler avec l'abandon ou la confiance qu'ils mériteroient par leurs sentiments personnels; c'est donc à votre majesté, Madame, et à l'ascendant que vous devez avoir sur eux par vos bontés, que nous remettons nos intérêts les plus chers; veuillez bien les guider dans le sens qui, sans nous découvrir à eux, peut nous être utile en leur prouvant bien qu'ils ne pourroient que perdre leur trop malheureuse patrie en agissant d'une manière

partielle; et quand même avec des forces supérieures on pourroit entreprendre quelque chose, il faudroit encore que les princes et tous les François restassent derrière. Le mal commence à se faire sentir icy, un peu de constance et de patience nous mènera à notre but dans l'intérieur; mais pour cela il faut au dehors une force imposante, et qui ne peut être motivée sans danger, que par un congrès armé qui, retenant les princes d'un côté, en impose aux factions de l'autre, et donne aux gens modérés de tous les côtés un moyen de force et un point de réunion. C'est dans ces vues que nous écrivons au roy d'Espagne et au roy de Suède sur l'intérêt desquels nous devons entièrement compter par la manière franche et noble dont ils agissent. Le roy doit écrire aussi au roy de Prusse pour le remercier de la bonne volonté qu'il lui a témoignée; mais, sans entrer dans les détails de nos projets, daignez employer vos bons offices pour nous dans cette cour et dans celle de Danemark, engagez aussi l'emp[r] à se montrer enfin mon frère; votre majesté voit que j'abuse de la confiance qu'elle m'inspire, mais j'aurois tant

de satisfaction à devoir notre bonheur à une souveraine qui par son grand caractère a déjà acquis tous mes sentiments d'attachement et d'admiration, il me sera bien doux d'y ajouter celui de la reconnoissance.

Pardonnez, Madame, si je finis sans cérémonie, mais je ne sais point l'étiquette. Le roy qui m'a permis d'écrire à v: m: me charge de lui dire que tous nos sentiments sont communs, et qu'il la prie, si elle a quelque chose à nous communiquer, que cela ne soit que par Mr le baron de Breteuil qui a toute notre confiance, et il est bien essentiel pour nous que le secret soit absolu pour tout autre.

Ce 6 décembre (1791).

AU COMTE DE MERCY.

Je vous envoye, monsieur le comte, un paquet pour Mr de Fersen, je compte sur votre dévouement ordinaire pour le faire arriver, je vous

ai laissé le soin d'y mettre mon cachet pour que vous lisiez ce qu'il contient à l'adresse de l'impératrice de Russie ; gardez vers vous la copie pour me la rendre si vous le jugez à propos. La lettre du roy a pour objet d'expliquer les raisons de la démarche de la France contre les électeurs, la fermeté et la sagesse des puissances fera le reste; je vous dirai comme à Mr de Fersen, le mal seul ne peut pas opérer le bien, et c'est pour cela qu'il faut une force étrangère et extérieure. Mais quand on croit que les François réfléchissent et qu'ils sont capables de suivre un système on leur fait trop d'honneur, en attendant je crois que nous allons déclarer la guerre, non pas à une puissance qui auroit des moyens contre nous, nous sommes trop lâches pour cela, mais aux électeurs et à quelques princes d'Allemagne dans l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. Les imbéciles, ils ne voyent pas que s'ils font telle chose c'est nous servir, parce qu'enfin il faudra bien, si nous commençons, que toutes les puissances s'en mêlent pour défendre les droits de chacun; mais il faut qu'elles soient bien convaincues que nous

ne faisons icy qu'exécuter la volonté des autres, que toutes nos démarches sont forcées et que dans ce cas la meilleure manière de nous servir est de bien nous tomber sur le corps; notre sort, encore une fois, est entre les mains de l'empereur et de ses alliés.

Adieu, monsieur le comte, croyez à celui qui vous remettra ce paquet, c'est un homme de cœur et de courage, esclave des bons principes; je confie cette communication à toute votre amitié et discrétion, je n'ai rien de secret pour vous.

Ce 7 décembre (1791).

AU COMTE DE MERCY.

Je vous envoye, monsieur le comte, une lettre pour l'emp[r] et une pour ma sœur, le silence profond que mon frère garde à notre égard m'afflige trop pour que je ne vous le répète pas. Voici cependant le moment le plus important pour nous; notre sort va être entièrement entre les mains de l'empereur, de lui va dépendre no-

tre existence future. J'espère qu'il se montrera mon frère et le véritable ami et allié du roy, je dis du roy seul, car celui qui servira ses intérêts dans ce moment peut aussi sauver la France d'une ruine totale. Je ne récriminerai point sur le passé, je ne dirai pas que si l'emp^r avoit exécuté ce que je lui avois demandé dès le mois de juillet, et encore depuis, le congrès auroit déjà lieu, ou du moins seroit annoncé, et nous serions dans une autre position. Je ne parlerai pas non plus de la lettre que je lui ai écrite le 28 sept : je lui parlois de nos véritables sentiments, de nos désirs, de nos espérances en lui; je m'étois empressée de lui écrire dès le moment où je me suis trouvée seule dans ma chambre, et par la première occasion sûre que j'ai trouvée. Il ne pouvoit douter que c'étoit bien là nos sentiments personnels et qu'elle étoit bien écrite de ma propre et unique volonté, pourtant il ne m'a fait aucune réponse, et j'apprends de toute part, tant d'icy que des pays étrangers, des ministres mêmes de mon frère le disent, *que j'écris lettre sur lettre à Vienne pour conjurer l'emp : de ne point se mêler de nos af-*

faires, et que par conséquent il est lié à ne rien faire. J'avoue que toutes ces circonstances auroient lieu d'affliger mon cœur si je n'étois persuadée que cette trame infernale ne part d'icy. C'est ce qu'il est essentiel d'éclaircir et qui le sera j'espère un jour; mais comme j'ai vu que ces propos pouvoient donner de moi une idée défavorable en Europe, que de plus mon frère avoit l'air de se méfier du sentiment de quelques unes des puissances, nous nous sommes décidés à établir une communication franche et confidentielle avec celles qui montrent le plus d'intérêt à notre cause, pour nous assurer de nous mêmes de leurs intentions, leur exposer notre position, nos désirs et les demandes que nous avons faites à l'emp^r^. J'écris avec l'aveu du roy à l'impératrice de Russie, au roy de Suède, au roy d'Espagne, j'attends de bons effets de ces ouvertures. Notre position qui jusqu'à présent a toujours été des plus fâcheuses, peut pourtant, par les circonstances présentes, tourner à notre avantage, si elle est bien conduite et que l'emp^r^ et les autres puissances veuillent réellement nous aider en s'approchant

avec des forces imposantes de la frontière, sans franchir le territoire du royaume. C'est à l'empr et aux autres puissances actuellement à nous servir. Nous serons obligés à faire des démarches, et moi surtout vis à vis de mon frère, mais comment pourra-t-il les regarder de bonne foi comme des actes de notre volonté? Il doit sur ce point savoir aujourd'hui à quoi s'en tenir, et il n'agiroit point à l'aveugle, il me semble d'ailleurs qu'il y va dès à présent de la tranquillité de ses propres états; que mon frère ne s'y trompe pas, il sera tôt ou tard engagé dans nos affaires. D'abord si nous sommes assez sots pour attaquer, il sera obligé, comme chef de l'empire, de soutenir le corps germanique, et de plus, avec des soldats aussi indisciplinés que les nôtres, son territoire sera bientôt violé de tous les côtés. Il n'est plus temps de craindre pour nos personnes, la marche que nous avons adoptée en ayant l'air de marcher franchement dans le sens qu'on désire, nous met en sûreté, et le plus grand danger de tous seroit de rester comme nous sommes; il est vrai qu'un pareil état ne peut durer, il mène droit à une catastrophe.

C'est à votre zèle, à votre constant attachement pour moi que je me fie pour bien conduire une affaire aussi importante et qui demande toutes vos lumières, votre prudence et votre discrétion; mais on ne peut plus différer, voici le moment de nous servir; si on le manque, tout est dit et l'emp^{r} n'aura plus que la honte et le reproche à se faire aux yeux de l'univers entier, d'avoir laissé traîner dans l'avilissement et le malheur, pouvant les en tirer, sa sœur, son neveu et son allié. Je vois peut être bien vivement, mais le moyen que cela soit autrement quand tous mes intérêts sont réunis et que l'explosion qu'on pourroit empêcher est prête à se faire. Blümendorff doit déjà vous avoir mandé ce que je pense sur votre retour icy[1], quelque bonheur que j'eusse à revoir et à causer avec un ami qui a toute ma confiance, je crois qu'il ne peut résulter que beaucoup de mal si vous revenez dans ce moment. Au reste, les circonstances présentes doivent empêcher naturellement votre retour; de près ou de loin,

[1] Le comte de Mercy avait quitté la France vers la fin de l'année précédente.

je compte sur vos sentimens comme vous pouvez compter sur les miens.

(1791.)

A MADAME DE POLIGNAC.

Non, non, mon amie, la guerre civile est une horreur, la guerre étrangère une infamie; il faut subir ce que Dieu envoie.

Vendredi (1791).

AU COMTE DE MERCY.

J'ai reçu votre lettre, monsieur le comte, je vous remercie de tout ce que vous me mandez de Bruxelles et des nouvelles de l'Alsace, mais je ne vous parlerai point aujourd'hui des nouvelles d'icy, ne vous en rapportez pas aux publiques; quant aux secrètes, je m'en remets à Mr de C. qui vous remettra ce paquet dans lequel sont des lettres pour mon frère.

Depuis, il n'y a rien de nouveau, on débite de très belles choses, mais je ne m'arrête plus qu'au certain, c'est une habitude que bien des contrariétés m'ont obligée de prendre et que je ne veux plus perdre; vous me connoissez assez pour juger l'agitation où je suis. Dieu veuille qu'elle puisse finir bientôt; ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne néglige rien.

Mr d'O. est revenu de Londres. Adieu, monsieur le comte.

Ce 17 .... (1791).

Je vous remercie, monsieur, la lettre est à merveille, elle est ferme sans dureté, elle rend bien ce que nous voulons et elle est persuasive, je voudrois bien avoir à faire le même éloge de ce que nous avons reçu d'Espagne.

J'allois fermer ma lettre quand je reçus votre billet, la lettre de Mr de Fersen et celle de Mr de C. J'approuve fort votre idée, nous n'avons déjà pas trop d'amis dans le monde, il

faut ménager ceux que Dieu nous envoye. Adieu, toute réflexion faite, j'ai écrit la lettre d'hier en blanc et en noir. J'allois fermer définitivement ma lettre quand le r : m'apporte la dépêche de Montm : pour l'Espagne ; elle est fort courte, on s'est borné à énoncer le fait et on ajoute qu'on connoît trop les bontés de s : m : c : pour pousser les réflexions plus loin, je n'en ai pas non plus dit davantage à ma sœur.

(1791.)

AU COMTE DE MERCY.

Voici, monsieur le comte, ma lettre à l'empereur, il n'y a pas lieu au courrier d'Espagne.

Je vous prie, après avoir fait tirer une copie de la lettre à mon frère, de la cacheter, vous y mettrez l'adresse, ce sera autant de fait ; les cassettes ne sont pas encore prêtes, ou plutôt je n'ai pas encore trouvé une occasion assez sûre pour les confier.

J'ai encore reparlé à Laborde, il est impossi-

ble de le faire changer d'avis. Adieu, monsieur le comte, je vous recommande cette autre lettre pour Mr de F.[1] qui en contient une pour l'emp^r de Russie.

(1791.)

A SON FRÈRE LÉOPOLD.

Mon cher frère, le conseil que vous savez s'entend toujours très bien avec Montm., homme honnête, mais malheureusement timide, mais il ne peut supporter les autres ministres, il a surtout en horreur Duport qui est un hideux jacobin disposé à tout; jugez maintenant de la sécurité où nous sommes. Dans ce moment cy l'Ass : est divisée plus que jamais, et l'on semble n'y être d'accord que pour me calomnier et me noircir.— Il paroît qu'on a fait évader la femme Lamotte, on l'a fait chercher partout, on a retrouvé ses traces; mais ceux qui l'avoient été

[1] De Fersen.

chercher et prétendoient s'en servir, l'ont fait disparoître quand ils ont su que l'éveil étoit donné. — Nous avons tiré de cette infamie une preuve de plus de la perversité des partis, mais je m'applaudis de cette disparition, car la révision de cet abominable procès auroit encore mis le feu aux poudres. Rassurez vous donc sur ce côté. — Attendons une autre scélératesse.

Les émigrations se multiplient, elles sont un malheur : si la noblesse s'étoit fortement groupée autour de nous, elle auroit formé un noyau autour de nous dans la retraite. La noblesse nous perdra en nous abandonnant à tous les dangers, nous sommes forcés de nous sauver sans elle. Ce qui nous en reste murmure sans cesse, et s'alarme quand en définitive nous travaillons pour elle, alors nous la caressons pour la rassurer, aussitôt le bruit en court, et les furieux de l'ass : redoublent de fureur, — quelle existence!

———

Le 27 ..... (1791).

AU COMTE DE MERCY.

Je pense, monsieur le comte, profiter de l'occasion de Mr de C. qui quelque doucement qu'il aille, arrivera sûrement à Turin longtemps avant Mr de B. pour remettre au roy de Piémont la lettre que désire; préparez aussi ce que vous avez à m'écrire, Mr de V. passera auprès de vous et prendra vos paquets. La nouvelle d'hier me tourmente au delà de ce qu'on peut croire; j'espère cependant, comme il n'y avoit rien de dangereux dans la lettre et que madame de S. a bonne tête, que ce ne sera qu'un orage passager; vous devez vous être fait maintenant une idée arrêtée sur le projet que l'on m'a chargée de vous remettre. Faites moi le plaisir de l'envoyer à mon frère si vous le trouvez convenable. Bonjour, monsieur le comte.

Ce 16 janvier 1792.

Mr de S : qui va vous joindre, monsieur, veut bien se charger de mes commissions, il compte faire une course pour aller voir le p : Gallitzin, et d'après votre conseil, je l'ai prié de porter directement une lettre de moi à mon frère : l'ignorance totale où je suis des dispositions du cabinet de Vienne rend tous les jours ma position plus affligeante et plus critique : je ne sais quelle contenance faire, ni quel ton prendre, tout le monde m'accuse de dissimulation, de fausseté, et personne ne peut croire (avec raison) qu'un frère s'intéresse assez peu à l'affreuse position de sa sœur, pour l'exposer sans cesse, sans lui rien dire. Oui, il m'expose et mille fois plus que s'il agissoit; la haine, la méfiance, l'insolence, sont les trois mobiles qui font agir dans ce moment ce pays cy, et parce qu'en même temps on ne fera rien au dehors, cela est clair, il n'y a qu'à voir les moments où ils ont cru que réellement les puissances alloient prendre le ton qui leur convient, nommément à l'of-

fice du 21 X^bre de l'emp : personne n'a osé parler, ni remuer, jusqu'à ce qu'ils fussent rassurés : que l'emp : donc sente une fois ses propres injures. Qu'il se montre à la tête des autres puissances avec une force, mais une force imposante, et je vous assure que tout tremblera icy. Il n'y a plus à s'inquiéter pour notre sûreté, c'est ce pays cy qui provoque à la guerre, c'est l'assem : qui la veut, la marche constitutionnelle que le roy a prise le met à l'abri d'un côté, et de l'autre son existence et celle de son fils sont si nécessaires à tous les scélérats qui nous entourent, que cela fait notre sûreté, et je le dis, il n'y a rien de pis que de rester comme nous sommes, et il n'y a plus aucun secours à attendre du temps, ni de l'intérieur. Le premier moment sera difficile à passer icy, mais il faudra une grande prudence et circonspection : je pense comme vous, qu'il faudroit des gens habiles et sûrs, pour être informés de tout ; mais où les trouver? Si j'ai bien lu votre chiffre 83, vous voulez indiquer Pelin ; j'ai lieu de m'en méfier beaucoup, je suis presque sûre qu'il rend des comptes peu exacts. Au reste, c'est un intrigant comme tous les au-

tres, et qui est à tout le monde. Mr de Marbois ne fera pas, j'espère, un voyage heureux, je l'ai vu avant de partir, il pense à peu près comme moi sur cela ; on le dit honnête homme, mais il est lié et protégé par des intrigants, nommément par Mr Dumas. Il y a guerre ouverte dans ce moment cy entre les ministres Lessart et Narbonne : ce dernier sent bien que sa place est dangereuse et il veut avoir celle de l'autre ; pour cela ils se font attaquer tous les deux de tous côtés. C'est pitoyable, le meilleur des deux ne vaut rien du tout. Vous ferez fort bien de placer notre argent. Mandez moi si il faut pour cela que je fasse quelque démarche vis à vis de ma sœur. La course que Mr de Laborde vient de faire, m'a fait faire aussi quelques réflexions sur mon argent qui est chez lui, je voudrois bien qu'il lè plaçât en Angleterre, voyez si vous voulez bien lui en écrire, ou mandez moi ce que vous pensez sur cela.

Adieu, comptez toujours sur mon amitié.

Ce 1er février 1792.

AU PRINCE DE KAUNITZ.

Croyez, monsieur, à tout ce que le porteur de ce billet vous dira, il voit juste et connoît bien notre position. Je suis charmée d'avoir une occasion d'assurer le respectable et bon serviteur de Marie Thérèse que, quelque chose qui arrive, sa fille cherchera toujours à être digne d'une pareille mère et de l'estime de son ministre et ami.

MARIE ANTOINETTE.

Ce 4 juillet 1792.

Vous connoissez déjà les événements du 20 juin, notre position est affreuse et devient toujours plus critique : il n'y a que violence et rage d'un côté, foiblesse et inertie de l'autre, l'on ne peut compter ni sur la garde nationale ni sur l'armée, on ne sait s'il faut rester à Paris ou se jeter ailleurs. Il est plus que temps que

les puissances parlent fortement. Le 14 juillet et jours suivants peuvent être l'époque d'un deuil général pour la France et de regrets pour les puissances qui auront été trop lentes pour s'expliquer; tout est perdu si on n'arrête pas les factieux par la crainte d'une punition prochaine. Ils veulent à tout prix la république, pour arriver, ils ont résolu d'assassiner le roy; il seroit nécessaire qu'un manifeste rendît l'assemblée nationale et Paris responsables de ses jours et de ceux de sa famille. Malgré tous ces dangers, nous ne changerons pas de résolution, vous devez y compter autant que je compte sur votre attachement.

Je me plais à croire que vous êtes un homme dévoué, et que je partage le sentiment qui vous attachoit à ma mère. Voilà le moment de m'en donner une grande preuve en sauvant le roy, moi et les miens, moi, s'il en est temps. Je vous envoye un mot encore par une autre voie.

MARIE ANTOINETTE.

LETTRES

DONT

IL A ÉTÉ IMPOSSIBLE DE PRÉCISER LA DATE.

Ce 26 de may.

Je ne sais, monsieur le comte, si mad. de Stein vous fait confidence de ses démarches et instances icy; elle tourmente pour être présentée, le roy la croit de très bonne naissance, mais quand personne de la famille n'a été présenté, il est de règle que les preuves soient faites par devant le généalogiste du roy, ce qui seroit long et dispendieux pour elle, et quand elle en seroit là, il seroit encore possible que sa présentation

fût refusée parce qu'elle est abbesse d'un chapitre où on fait des vœux. Je désirerois, monsieur le comte, que vous puissiez la détourner de ce projet, ce seroit lui épargner de la dépense et des dégoûts, et à moi bien des importunités. Soyez bien persuadé, monsieur le comte, des sentiments d'estime et de confiance que je vous ai voués depuis que je vous connois.

Je vous préviens, monsieur le comte, que nous allons samedi soir à Paris jusqu'à lundi matin, à cause de la fête, mais il ne sera guère possible de vous voir, à cause de l'office qui tiendra une partie du dimanche, je n'aurois absolument que le temps entre la procession et le jeu. Voyez donc si vous voulez venir à Paris ou non. Peut être pourrai je vous voir lundi à 9 heures du matin, voyez ce qui vous convient le plus. Je vous le mande tout de suite pour que si vous ne comptez pas venir à Paris, vous puissiez vous arranger en conséquence.

Ce jeudi 12.

Je vous remercie, monsieur le comte, de la lettre de ma mère que vous m'avez envoyée. Votre empressement m'a beaucoup touchée; voici la réponse que je vous prie de faire passer sans retard.

Adieu, monsieur, vous savez quels sont mes sentiments pour vous et que je ne puis changer.

MARIE ANTOINETTE.

Samedi.

Je serai demain depuis dix heures et demie jusqu'à midi, sûrement seule chez moi. J'aurois grand plaisir à vous voir, car j'ai bien des choses à vous dire, mon âme est plus inquiète et plus agitée que jamais; je ne vous parle pas, monsieur, de tous mes sentiments pour vous, ce seroit faire injure à tous deux que de faire des phrases pour vous en assurer.

Ce jeudi, à midi.

J'ai parlé au roy, monsieur le comte, il partage tout à fait votre avis et m'a chargée de vous le dire, vous ferez bien de venir demain après la messe ; le cercle n'ayant point lieu, l'affaire sera reprise et terminée définitivement.

MARIE ANTOINETTE.

AU COMTE DE MERCY [1].

Je vous préviens, M[r] le comte, que le roy est décidé à prendre le deuil jeudi, que la part soit arrivée ou non, un plus long retard ne seroit pas convenable et entraîneroit des inconvénients icy. Déjà, comme on ne connoît pas l'étiquette de la part, on commence à dire qu'on

[1] Cette lettre pourrait être du 14 mars 1790 et se rapporter à la mort de l'empereur Joseph, arrivée le 20 février précédent, et au voyage que Léopold, grand-duc de Toscane, fit pour venir à Vienne succéder à son frère.

ne portera pas le deuil. Les marchands murmurent aussi, parce qu'ils craignent que le deuil ne prenne sur la saison du printemps et de l'été. Ainsi, pour éviter tout inconvénient, il vaut mieux dire que la part est arrivée, et quand vous aurez votre audience, ce ne sera que pour les nouvelles lettres de créance. Dieu sait quand mon frère arrivera à Vienne, il y a des nouvelles de Mantoue du 4, il n'y avoit pas encore passé, il me semble qu'il auroit pu se presser dans sa marche un peu plus, et, pas tant dans sa déclaration au Brabant qui est prouvée avoir été faite quelque temps avant la mort de l'emp.

Adieu, monsieur le comte, j'espère toujours vous voir un jour de cette semaine, c'est toujours un nouveau plaisir pour moi de vous parler de tous les sentiments que je vous ai voués depuis si longtemps et pour la vie.

Ce dimanche 14.

Samedi.

C'est positivement, monsieur le comte, pour éviter toute discussion, et en y réfléchissant bien, que l'on a ajouté l'article, je vous en dirai les raisons la première fois que je vous verrai. Ainsi laissons la chose comme elle est, autrement il me semble que nous retomberions dans la confusion. Adieu, monsieur le comte.

MARIE ANTOINETTE.

Arrêtez, arrêtez, monsieur le comte, dans la marche de Mr S. La suite du projet de Mr de Gil. se reconnoît à première vue; si les foux se perdent il ne faut pas que les gens sages se perdent avec eux, j'en reviens à votre premier avis. Adieu.

Voilà ma lettre pour le roy de Naples, elle n'est pas bien longue, mais je crois qu'elle en

dit assez, car enfin le com. ne peut pas être recommandé comme le chevalier d'Assas. J'oubliois de vous dire qu'il est à propos que le com. ne me fasse pas de remercîments, cela excite la curiosité et puis les demandes.

FIN.

TABLE.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 12 La lettre doit porter la date du 15 juin au lieu du 13.

Page 51 La lettre du 27 juillet 1773 doit être reportée au 27 juillet 1770.

Page 100 A la lettre du 16 août 1778 supprimez l'année.

Page 156 La lettre doit être mise au mois de mai 1788.

Page 251 La lettre du jeudi 22 août doit être mise au jeudi 22 septembre 1794.

Page 322 La lettre du jeudi 12 doit être mise au jeudi 12 août 1790.

Page 323 La lettre du jeudi à midi doit être mise au 21 janvier 1790.

Page 324 La lettre du dimanche 14 doit être mise au 14 mars 1790.

ce 3 aoust 1788

pour des nouvelles je ne peu vous en mander de nouvelles, tout est toujours dans le meme etat les etats generaux paroissent surs pour le courant de l'année prochaine le roi vient de faire publier une loterie de douze millions pour aller au secours des malheureux ruiné par les orages affreux qui ont devasté 50 lieux de pays le roi se montre toujours le meilleur des peres, mais parmi ses enfans il y a toujours bien des foux. voila tout ce que je peu vous dire j'ai eté fort inquiete reellement de la santé de ma fille, sa fievre tierce a eté opiniatre et j'ai veillé deux nuits auprés de son

lit le roi etoit avec moi toute une
nuit, la pauvre petite nous a
dit des chose si tendres quelle
nous en a fait plaisir, elle est
mieux maintenant, elle a eté un
peu a l'air qui lui a fait du
bien. adieu monsieur le comte
vous savez quels sont mes
sentiments pour vous

Marie Antoinette

marly ce 28 Juin 1770

ma chere bonne dame si je suis une dauphine en
pate tendre je suis aussi une dianne chasseresse et
sa majeste l'empereur et m.r le coadjuteur seront
que j'ai chasser le daine ces jours derniers, il est vrai
que je n'ai pas sur la conscience de luy avoir fait
aucune blessure, m.r le dauphin chasse comme un
ancien de l'ordre teutonique, sachez aussi qu'on
me dedie des livres, mon bibliothecaire va etre
occuppé. — il y a icy assez de quoi lire, et comme
les affaires étant tres peu nombreuses je lis ou
m.r le dauphin me fait la lecture ou je fais de la
musique, j'ai lu sur la table un abbregé de
l'histoire d'angleterre par un abbé millot, j'en ai lue
et cela m'a interessee, j'avois vu auparavant
quelques parties de l'histoire de france par le
meme qui ne m'ont pas plu tant le commencement
surtout est obscur et ennuyeux, pour bien connoi
tre l'histoire de ce pays j'ai demander un livre sur
les familles
je n'aime pas beaucoup la musique francoise, elle
a quelque chose de vuide qui m'étonne, avant de
quitter versailles j'ai entendu un petit garcon de
9 ans qui a composer des sonates assez jolies
et les a jouer tres habilement sur le clavecin,
il a joué aussi bien plusieurs morceaux d'autres
auteurs, je me suis amuser a lui donner des
morceaux allemands, il en a essayer un a livre

envert et s'en est tres bien tiré, si quelque
bon musicien d'allemagne protegé par l'imp
trice reine vient icy adressez le moy
adieu vous allez trouver que ma lettre est
bien vuide comme je trouve la musique franç
mais je vous ai promis de vous faire veni
avec moy et quant il n'y a pas d'evenement
je n'en peu pas imaginer, je vous embrasse
tendrement tous, ~~[illegible]~~ et en particulier le
bon duc

Marie Antoinette

Fac-simile de l'écriture de la Reine
d'après Mr d'Arneth

Je me confesserai a 6 heure
a l'abbée Modoux Mercy et
l'abbée m'ayant conseillé de
le prendre je n'ai point
vous en serez contente et
le Roi a été aussi content
j'ai oublie de lui dire que
j'ai ecrie hier la premier
foi au Roi j'en ait eu
grande peur sachant que
Md. du Barry les lit toutte
mais vous pouvez être bien
persuadée ma tres chere
mere que je ne ferai
jamais de faute
n'y pour n'y contre elle. Votre

Majesté permettera que
je lui envoye une lettre
pour Naples dans laquelle
j'avertis ma soeur
d'envoyer ses lettres
par Vienne j'ai l'honneur
d'etre avec la plus
respectueuse tendresse

la plus tendre
et soumise
fille
Antoine

Imp. Lemercier & Cie Paris

Versailles le 10 may x.

Soeur chérie vous êtes vraiment
trop bonne de tant vous occuper
de ma santé, elle est excellente à pré:
sent et vous vous êtes trop inquietée.
quand on est un peu eloignées l'une
de l'autre les nouvelles arrivent presque
toujours ou trop tot ou trop tard, elles
alarment trop vite ou rassurent de
meme, j'en veux a l'ambassadeur de
vous avoir alarmée mon catarre a
été en effet violent, j'avois eu un coup
d'air sur ma terrasse et il s'en étoit
suivi un erisypele au visage tres
desagreable. tout cela a cessé et il
n'y paroit plus du tout. le roy se
porte bien, il fait beaucoup d'exercice
quant il ne peut pas chasser, ce qui
entretient sa santé
un courier vient d'apporter la nouvelle
de l'heureux accouchement de la reine
de naples, vous vous en réjouissez
sans doute en meme temps que nous,
notre niece a eté appelée marie amelie
j'avois cru qu'elle s'appelleroit maria

therese du nom de l'imperatrice reine
madme de provence a eu de la princesse
de piemont des nouvelles du sejour
du grand duc et de la grande duchesse
de russie a turin qui sont icy dans
une huitaine de jours, il paroit que
le grand duc a beaucoup plu par des
manieres ouvertes et franches. Clotilde
aime infiniment la grande duchesse
qui est aussi fort aimable et veut
toujours l'etre la lettre qu'a reçue
provence est tres longue et pleine de
curieux details que je ne vous envoye
pas, puisque nous allons pouvoir juger
par nous mesmes. Il y a bien long:
tems bien longtems que je n'ai eu
de nouvelles de l'empereur.
adieu cherissime soeur. mes pensées
et mes voeux a votre mary.

Marie Antoinette

monsieur le dauphin et che
des expressions si pleines d
employez envers moi, j'en
touchee et honoree et je ser
bontes de votre part m'imp
et ses lecons
de ma glorieuse et tendre m
parfaitement de tous mes de
Dieu j'espere par tous mes
de la nouvelle destinee qui
bien demander que mon consen
accompagne celui de l'imp
besoin dites vous de me te
je peu vous repondre, pu
j'ai recu avec autant de pla
ordres de ma mere, vous t
epouse fidelle et devouee
que de mettre en pratique les
de meriter votre attachemen
digne fille de votre auguste
sentiments bien sinceres qu
monsieur le dauphin et cher
Votre bien
ne le 27 mars 1770.

ce 4 Juillet 1792

vous connoissez deja les evenemens du 20 juin, notre position est affreuse et devient toujours plus critique, il n'y a que violence et rage d'un coté, foiblesse et inertie de l'autre, l'on ne peu conter ni sur la garde nationale ni sur l'armée on ne sait s'il faut rester a paris ou se jetter ailleurs, il est plus que temps que les puissances parlent fortement

le 14 juillet et jours suivants
peuvent etre l'epoque d'un
deuil general pour la france
et de regrets pour les puis
=sances qui auront eté trop
lentes pour s'expliquer
tout est perdu si on n'arrete
pas les factieux par la crainte
d'une punition prochaine, ils
veulent a tout prix la republi
que, pour arriver ils ont resolu
d'assassiner le roi, il serait
necessaire qu'un manifeste rendit

l'assemblée nationale et puis
responsables de ses jours et
de ceux de sa famille
malgré tous ces dangers, nous
ne changerions pas de
resolution, vous devez y
conter autant que je conte
sur votre attachement, je
me plais a croire que je
partage le sentiment qui vous
attachoit a ma mere voila
le moment de m'en donner
une grande preuve en
sauvant le roi, moi et les

4 juillet 1792 (3e page —

mieux, mais s'il en est tems.
Je vous envoye ce mot
encore par une autre voie

Marie Antoinette

ce 10

madame ma tres chere mere
que dieu veille sur nous le roy a cessé
d'exister dans le milieu du jour, depuis
la matinée du 8 son etat n'avoit fait
qu'empirer; hier il a demandé l'extrême
onction qu'il a reçu dans des sentiments
de pieté admirable, il avoit conservé toute
sa connoissance et sa presence d'esprit
pendant toute sa maladie avec un
courage inoui, mon dieu qu'allons nous
devenir, m. le dauphin et moi nous
sommes epouvantés de regner si jeunes
o ma bonne mere ne menagez pas vos
conseils a vos malheureux enfants

Marie Antoinette

ce 30 avril

Madame ma tres chere mere

le roy a été pris a trianon d'une grande indisposition avant hier, il avoit une fievre continue un mal de tete insup:portable avec des envies de vomir tres frequentes, on l'a ramene hier icy et le mal n'a fait qu'augmenter, plusieurs seignees n'ont amenei que peu de calme et la petite verole s'est declaree, il l'a deja eu une fois, toute la famille royale est dans l'emoi et dans le frisson j'en suis malade et m.r le dauphin est immobile de crainte, je vous demande pardon de ne pas en ecrire plus long, a ma chere maman je devrois ecrire des volumes mais je suis trop emue, je la tiendrai au courant chaque jour et je me recommande a ses bontes en lui baisant les mains Marie Antoinette

laissez moi vous embrasser,
dans mon desespoir a la
mere bien aimée, notre ame,
si tendre si bonne, la mere
je reprochait le sommeil
desolé au devoir de faire le
avventie et fort malade-
-tre et espoir de plaisir;
etoit sur mon lit me deman
langage pourquoi je pleurois
mains en prenant le
maman qui veille la haut
avoir ete de si bon conseil et
pour vos peuples, mon cher
me vous soyez a vienne,
desolée au fond du coeur de
auprès de moi comme il y a
tant de demeurer a parler avec
de nos freres, de nos soeurs, je
je ne peux me separer de
pour moi avant de mourir, qu

de pensé
est fai
elle me
forces
bien si
vous
Trouvée
cette q
serait
je ne
des su
vous q
auprès
fait d
politiq
la loi
il n'y
cela l'a
avec m
touchée.
de sa

…i ainsi a moi en un pareil moment, cela
t pour m'agrandir et me rendre meilleure.
recommande de travailler de toutes mes
… retour de la paix, ah oui je le voudrois
j'avois quelque part aux affaires,
vez été satisfait de notre marine, elle a
une occasion de très bien faire dans
…oire et l'élan du peuple est tel qu'il ne
guere possible en ce moment de le retenir;
parle pas de moi qui tout en me rejouissant
…res de la France pense tout a fait comme
…e mon metier est d'être royaliste, mais
de moi en est au fond, croyez le, tout a
… meme avis, on a cedé par necessité

…ue,
…été très bon pour moi dans notre malheur;
…plus de tendresses qu'il ne m'avoit montré,
fait parler de vous, mon très cher Fiers,
…e affection et une estime dont j'ai été bien
…t vous avez pu juger par vous meme
loyauté et de sa fidelité a sa parolle,

vous pouvez conter su
vous, nous avons entr
turbulent qui a fait u
quand il l'a pu, il a
enfants, je suis que v
pour vous laisser pien
le roi vous ecrit aujou
que vous serez content
adieu, mon bon et cher g
moi toute notre famill
aime plus du fond d

M

ce 20 avril 1791

Je reçois les petites notes au fur et à mesure, mon cher frère je vais vous les envoyer bien tard à cause de la rareté des occasions – le roi et moi nous avons été l'objet de nouvelles violences de la part de la populace dans la journée d'avant hier, – nous étions montés en voiture avec nos enfants pour nous rendre à St Cloud quand une foule furieuse est accourue et nous a empêchés avec des vociférations de sortir des Tuileries. le maire de paris et lafay: n'ont jamais pu parvenir à dissiper l'attroupement – nous sommes restés près de deux heures ainsi ne pouvant ni avancer ni rétrograder, Tout ce qu'on nous a dit d'insultes et de grossièretés.

pendant ce temps là est inimagina=
=ble, il a bien fallu de guerre
lasse remonter au patrie -- les
enfants ont été durant cette
scène de violence très raisonnables
mais ils en ont été ensuite mala=
=des, -- nous nous sommes rencon:
=trés lui et moy dans la meme
pensée qu'il fallait en finir avec
un pareil état de choses et prendre
le parti dont nous vous avons
parlé, attendez vous donc a quelque
soudain voyage, tout va etre prépa=
=ré et je vous rendrai compte jour
par jour des evenements autant que
les occasions le permettront. la
chose est hérissée de difficultés effray=
=antes, mais notre ~~[illegible]~~ situation
est tellement intolérable qu'il vaut

mieux tout que de s'y resigner
mes enfants pleureraient encore tout
a l'heure de ne pouvoir aller a Paris
les pauvres innocents s'ils savaient
l'horrible vérité
Adieu, mon cher frère je vous
embrasse avec bien de la tendresse

ce 21 may 1790

voici les lettres pour mon frere, je vous remercie de tous vos soins, les nouvelles qui nous viennent du dehors me chagrinent, on n'aboutit a rien ici les affaires m'occupent et m'attristent encore plus. tous les jours de nouveaux obstacles, la grande question de la paix et de la guerre n'etoit pas encore terminée hier, paris a l'air d'etre tranquille, mais je voudrois voir les departements formés et tranquilles en activité, je voudrois voir les loix achevé, je voudrois que tous ceux qui perdent au nouveau regime reflechissent qu'ils perdroient encore plus s'ils ne se consolent pas, je voudrois qu'on aime la patrie et le repos public

plus que les interets de la fortune
et de l'amour propre, je voudrois
bien des choses, et je ne puis rien
adieu ___________

samedi

ma chere sœur, l'abominable
affaire est toujours la premiere oc=
cupation generale, tout le monde
m'en parle, le malheureuse
cardinal a beau chercher a
sauver son honneur il n'y reussi=
=ra pas. son imprudence et son
audace ont rencontré beaucoup
d'ecueils quoiqu'elles aient été
fort secondées, votre gouverne=
ment me seconde j'en suis
obligée en retrouvant la femme
qui a jouer la scene du jardin
et qui est refugiée chez vous —
donnez, je vous prie, les ordres
les plus severes la dessus — M.
le dauphin joue a coté de moi
avec ma fille et se portent a

soutenir — les voila en contestation et ils me demandent de les juger, je ne sortirai donc pas des tribunaux — Adieu ma chere Jonni, je vous embrasse avec Tendresse

Marie Antoinette

versailles. ce

enfin ma chere christine, le mariage du c
accompli d'hier; tout s'est passé a peu p
la maison françoise de la princesse est
frontiere, le marquis de chauvelin s'est
pour la complimenter, dès que le roy eut
marche de mad. de provence il s'est mis
pour fontainebleau, le lendemain on est
pour l'entrevue, on a rencontré la comt
fontainebleau, le roy l'a reçue avec une
:nelle et tout de suitte il l'a presentée
l'a saluée a la reine, puis mr. le dauphin
avons fait autant, elle paroissoit ravie
accueil, elle a eu pour moi une attention
elle m'a embrassée deux fois, la terrible
vüe ne paroit pas lui avoir été defavo
de provence c'est l'essentiel, il n'en est
de monsieur le dauphin qui ne la trouve
lui reproche d'avoir des moustaches, et
mais avec des sourcils tres epais et une
foret de cheveux qui lui donnent un
pas le caractere, elle est au contraire
decidement monsieur de provence en
est rentré a fontainebleau et les pre
je plains la pauvre enfant en
en arrivant elle m'a dit a part qu'elle
mon amitié et sur mes conseils, du re

merveille
elle a re
suitte p
provence
:tion du
cercle des
demain e
rien, no
des -
l'oublie p

a propos
de l'histo
comme d
tous deux
lerient sa
et les a

é des difficultes. on a eté apres cela a choisy on
en les princes — nous sommes repartis tout de
sour versailles avec le roy excepte madame de
qui n'est arrivée icy qu'hier matin pour la celebra:
mariage, je continuois a la plaindre, il y avoit
embassadeurs et des compliments interminables.
le ecus le corps de ville de paris elle n'echappera
nous avons le matin une conversation qu'elle m'a donné:
adieu chere duchesse, dites a votre mary que je ne
es, je le charge de vous embrasser pour moi

Marie Antoinette

, les princes de suede dont vous me parlez sont deja
ire ancienne, le prince royal passoit icy pour une
e grande intelligence qui avoit beaucoup etudier,
jouissoient pleinement de leur incognito, ils etoient
nos gene et visitoient les academies les savants
listes —

madame ma tres chere mère

je me suis etablie icy depuis
et madame elisabeth jouit
mes belles soeurs me tiennent co
voir aussi mes tantes avant leu
chateau de bellevue, je ne peu
pris ce parti, la verdure est
parfait, il y a eu beaucoup d'am
dans mes jardins et c'est vraime
:teur; mes serres commencent a de
et j'y fais entretenir une quan
celles que vous m'avez envoyé ou
toute attente et j'en ai donné
du roy, j'ai des chrisanthemes d
et des varietes de roses innomb
est si fier que les gens du metie
sur place -
ma fille prend des forces, et en
suis persuadee qu'elle est la plu
royaume, le roy est de cet avis,
ma chere maman ou seroit egalem
respectueusement les mains pe
filles - le roy affirme qu'elle lui

qu'elle
si gai

le ne fait encore que la mone, mais une mone
utille qu'on peu s'y tromper

Marie Antoinette


H. CORNAMUSAZ
RELIEUR
LAUSANNE



